

60033

# MÉMOIRES

DE

## L'ACADÉMIE ROYALE

### DU GARD.



1845 = 1846.



NIMES,

G. DURAND-BELLE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DU GARD.

1847.

Per. 8°  
10199



---



---

## TABLE DES MATIÈRES.

---

Discours d'ouverture, prononcé par M. J. CANONGE, <i>Président.</i>	Pag. 1
Compte-rendu des travaux, par M. NICOT, <i>Secrétaire perpétuel.</i>	6
Observations météorologiques, par M. le baron d'HOMBRES Fils.	14
Rapports faits à la Société d'agriculture, par M. DE LABAUME.	29
Description du Castellum découvert à Nîmes, par M. PELET.	67
Essai sur Pline le jeune, par M. ISIDORE BRUN.	73
Du libre échange chez les Romains, par M. LÉONCE MAURIN.	133
Notice sur Saurin, par M. D'ESPINASSOUS.	157
Essai sur les lettres inédites d'Henri IV, par M. II. RIVOIRE.	196
Des sentiments moraux au point de vue chrétien, par M. ROUX-FERRAND.	204
Notice sur Grégoire, mécanicien, par M. Ph. HEDDE.	215
Rapports sur le congrès de Naples et de Gènes, par M. le baron d'HOMBRES-FIRMAS.	245
Rapport sur le concours d'agriculture, par M. NICOT, <i>Secrétaire perpétuel.</i>	286
Rapport sur la question de l'éducation professionnelle, par M. NICOT, <i>Secrétaire perpétuel.</i>	291
Rapport sur le concours ouvert pour l'appréciation de l'influence exercée par l'application des circonstances atténuantes, par M. MAURIN.	296

L'île enchanteresse , par M. J. CANONGE.	314
La mort du Tasse , par le même.	316
Élégie , par M. J. REBOUL.	321
Les deux coupes , par le même.	322
Élégie romaine , par le même.	325
Programmes de 1846 et 1847.	326
Liste des ouvrages offerts par les Membres résidants , correspondants , et par divers auteurs.	331
Liste des recueils et mémoires adressés par les Sociétés correspondantes.	334
Liste académique.	337



# ACADÉMIE ROYALE DU GARD.

---

## DISCOURS D'OUVERTURE

PROMONCÉ

PAR LE PRÉSIDENT **M. JULES CANONGE**,

EN SÉANCE PUBLIQUE DEVANT LE CONSEIL GÉNÉRAL  
DU GARD ,

**Le 30 Août 1845.**



**MESSIEURS ,**

DEPUIS que nous apportons devant vous le résumé annuel de nos observations et de nos travaux , jamais l'Académie royale du Gard n'avait eu à vous signaler , dans nos contrées, un mouvement aussi grandiose, aussi digne de fixer votre sérieuse attention.... J'ai dit : un mouvement ; j'aurais dû parler d'une transformation générale , d'une imposante rénovation. Promenez vos regards autour de vous ; comparez le passé au présent , le présent à l'avenir ; contemplez , dans son irrésistible manifestation , ce plein exercice de forces inconnues jusqu'à nos jours et qui s'emparent du monde pour lui faire une vie nouvelle ; voyez , sur tous les points ,

l'activité se multipliant par l'activité , dévorant le temps et l'espace , et enfantant des prodiges qui dépassent toutes les prévisions , tous les rêves même de nos devanciers....

En présence de ce grand travail , qu'il importe de bien connaître pour le bien conduire et pour féconder ses résultats , serais-je l'interprète légitime des esprits sérieux au nom desquels j'ai l'honneur de porter aujourd'hui la parole , si je venais vous entretenir ici d'un autre sujet ?

Qu'à des époques moins avancées , les hommes voués au culte de l'intelligence aient frémi d'épouvante devant le déploiement de la puissance matérielle ; qu'ils aient jeté le cri d'alarme , lancé l'anathème ou chanté l'hymne du désespoir sur les ruines futures du monde moral , nous le comprenons ; la force , alors , ne se montrait qu'indisciplinée , brutale , aveugle ; elle s'imposait par les ravages , s'affermissait dans les ténèbres et se maintenait par le despotisme. Telle n'est point , nous pouvons le proclamer avec confiance , telle n'est point la force dont le souffle puissant anime notre siècle et le pousse vers d'autres destinées : génie civilisateur , au regard de qui rien n'échappe , si elle s'introduit en renversant , c'est pour mieux reconstruire ; si elle s'affermi , c'est en répandant autour d'elle des clartés bienfaisantes ; si elle règne , en un mot , c'est par son alliance avec l'intelligence et la liberté. Et qu'on ne pense pas que ce soient ici les vaines inductions d'un optimisme irréfléchi qui met ses désirs et ses rêves à la place des réalités ; c'est le résumé fidèle de ce qu'autour de nous , chacun de nous a pu reconnaître. Depuis la dernière assemblée qui nous a publiquement réunis , deux années se sont écoulées , deux années pendant lesquelles notre sol , de plus en plus dompté par le fer ,

silloné par le feu , pouvait faire craindre le triomphe exclusif de la matière ; en a-t-il été ainsi ? l'intelligence a-t-elle perdu quelque chose de son empire ?... Loin de là , Messieurs , cet empire nous semble s'être agrandi ; l'activité qui se développait dans les choses s'est communiquée aux idées ; jamais l'art et la science n'ont compté parmi nous plus de fervents adeptes.

Tandis que les métaux arrachés aux flancs de nos montagnes , transformés en colonnes et en portiques , éternisaient presque les créations de l'architecture , tandis que les noirs produits de nos mines descendaient à la mer pour prêter des ailes aux navires , et que les œuvres multipliées de nos industries roulaient emportées vers de nouveaux espaces , soit dans nos murs , soit dans nos plaines , des promenades se dessinaient , des monuments s'élevaient et se déroulaient dignes d'être admirés à côté des colosses et des chefs-d'œuvre que nous a légués le monde antique ; pour décorer ces monuments et ces promenades , la sculpture mettait en œuvre ses plus ingénieux prestiges , l'intérêt intelligent de notre peuple s'associait à ces belles et utiles créations ; l'établissement d'une exposition publique de beaux-arts révélait de nombreux talents et montrait notre école rivalisant avec les écoles voisines qui répondaient à notre appel et suivaient bientôt notre exemple ; la science européenne demandait à Nîmes l'hospitalité ; Nîmes l'accueillait avec noblesse , et , dans ce grand tournoi intellectuel , Nîmes applaudissait aux coups portés par ses enfants ; deux importantes cités s'unissaient dans une effusion toute fraternelle ; troublées un moment , les existences déplacées cherchaient et trouvaient bientôt leur part dans l'ordre nouveau ; les idées , la bienveillance s'élargissaient par la connaissance et par la comparaison , en même temps que les

intérêts s'agrandissaient par un champ plus vaste ouvert aux échanges; nos institutions, mieux comprises, étaient, de jour en jour, plus régulièrement exécutées.

Tout cela, Messieurs, c'est de l'histoire; la retracer devant vous, c'est rendre hommage à ceux d'entre vous qui, soit par leurs votes, soit par leurs actes administratifs, préparèrent ce grand travail, secondèrent ce grand mouvement. Cet hommage ira grandissant à mesure que les fruits de ce que vous avez si noblement semé se développeront autour de nous. Dans cette moisson nouvelle, l'intelligence ne sera point déshéritée; elle profitera, au contraire, de la progression générale.

Au lieu de se fatiguer en courses lointaines, ou de s'épuiser en vaines aspirations vers l'inconnu, le poète, le peintre, pourront, sans presque se déplacer, promener leurs rêves, choisir leurs modèles, depuis les fraîches profondeurs des Cevennes jusqu'aux brillants rivages de la Méditerranée; le Rhône et le Gardon dérouleront devant eux le panorama, tantôt sévère, tantôt riant de leurs rives; quelques pas suffiront à celui que possède le génie musical, pour se mettre en rapport direct avec la nature, étudier les grandes harmonies des éléments et s'inspirer de leurs beaux désordres; au statuaire, à l'architecte, à l'archéologue, Arles offrira ses monuments, restes splendides des civilisations antiques les plus imposantes, et le type de sa belle population encore grecque, romaine, ou sarrazine; Avignon étalera ses églises, ses couvents, ses riches collections, son château pontifical, sombre et dramatique édifice dont l'importance historique n'a point d'équivalent en Europe: palais, cachot et forteresse, où la papauté militante a laissé la profonde empreinte de toutes ses phases;

Marseille évoquera les souvenirs de Phocée ; le Michel-Ange français, notre grand Puget, s'y révélera par plusieurs de ses chefs-d'œuvre, et sur les quais se déploiera le contraste piquant des physionomies, des costumes les plus étrangers confondus dans une même activité ; tandis que, riche des faveurs de la nature et des trésors d'une érudition héréditaire, la ville de Sextius se présentera au jurisconsulte doctement recueilli et gravement aristocratique, comme l'ancienne magistrature dont elle a conservé les traditions, Montpellier nous attirera, nous captivera doublement par les merveilles de la peinture et par les secrets de l'art bienfaisant qui prolonge l'existence et rend moins douloureux le chemin du tombeau ; dans ce champ si vaste d'explorations faciles, les sciences physiques sonderont mieux les mystères de la nature, formuleront mieux ses lois, analyseront mieux ses phénomènes. De ce contact bienveillant, de ce perpétuel échange, de cette calme élaboration d'éléments recueillis sans fatigue, jaillira un foyer nouveau, foyer lumineux et fécond qui pourra rendre enfin pour nous réalisable le rêve de la décentralisation intellectuelle si vainement poursuivi jusqu'à ce jour ; désormais affranchis d'un tribut lointain, nous n'aurons qu'à presser la terre natale pour en faire sortir une sève douce et forte qu'eût à regret épanchée pour nous le sein marâtre de l'étrangère.

Sans doute, Messieurs, il n'en sera pas tout d'abord et constamment ainsi ; nous aurons à traverser de pénibles hésitations ; nous subirons de tristes retours. Toute puissance qui se développe tend à devenir exclusive : ainsi l'histoire nous montre la force intellectuelle et la force matérielle dominant tour à tour le monde social, et parce qu'elles avaient le tort d'e



se proscrire , ne pouvant lui donner qu'une demi-grandeur. Appelée à voir enfin ces deux forces régner de concert , notre époque doit espérer une grandeur plus complète.

Un temps viendra cependant où , s'exagérant la portée de ses conquêtes , l'esprit positif n'admettra plus aucun partage. A vous , Messieurs , appartiendra la mission de réprimer alors cet écart. L'Académie royale du Gard vous secondera dans cette tâche ; car , à une époque où tout se renouvelle , les sociétés académiques ne doivent plus être considérées seulement comme les gardiennes austères de la tradition ; ce serait méconnaître leur destination éminemment progressive que les comparer encore à ces génies immobiles , à ces sphynx silencieux placés par les anciens devant l'entrée de leurs nécropoles ; sentinelles avancées , toujours vigilantes , elles explorent le présent et plongent leurs regards dans l'avenir , soit pour y signaler des écueils , soit , comme nous le faisons aujourd'hui , pour saluer de nouveaux et féconds rivages.



COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ROYALE DU GARD,  
EN SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL GÉNÉRAL, LE 30 AOUT 1845.

Par M. NICOT , Secrétaire perpétuel.

MESSIEURS ,

DEUX ans sont écoulés depuis que l'Académie n'a pas rendu compte de ses travaux. Elle dut se taire , en 1844 , devant l'imposante solennité du Congrès qui occupa exclusivement l'attention publique , à l'époque même où les élus du département désiraient venir nous

encourager de leur sympathie généreuse , et nous offrir , comme en ce jour , l'éclatant appui que les esprits éclairés , que les cœurs honnêtes ne refusent jamais à toute institution sérieuse et utile.

Mais , si nous avons été contraints alors de ne pas présenter le tableau général et accoutumé de nos efforts , je puis du moins assurer que ces efforts n'ont pas été moins persévérants. Il n'y a point eu , pour nous , moins d'activité intellectuelle. Le mouvement de vie qui eût pu se ralentir , pour les sociétés comme pour les individus , sous les fortes préoccupations de l'industrie , s'est révélé par des livres nombreux publiés , par des écrits de la plupart des membres qui ont heureusement cédé à cet irrésistible besoin de penser , qui relève et ennoblit l'existence de l'homme.

Vous reconnaitrez , Messieurs , la vérité de mon assertion par l'exposé succinct que je vais tracer.

Il est une science que notre Société tend à propager , à éclairer par ses enseignements : l'agriculture. Autant , et peut-être plus que tout autre , elle a besoin de perfectionnements , parce qu'elle résume tous les intérêts matériels du pays. Et , ici , nous n'avons pas entendu , par ce mot de perfectionnement , toutes les innovations dispendieuses et improductives , mais les progrès sensés qu'amène l'application des choses nouvelles. Nous n'avons pas entendu par ce mot les désirs ou les rêves d'aventureux utopistes , mais les études consciencieuses qui s'emparent d'un objet , d'une idée pour en faire un sujet d'analyses et de recherches.

C'est ainsi que M. de Labaume a concentré ses efforts assidus et intelligents sur la culture de l'arbre qu'il aime ; il l'a saisi dans toutes ses phases , suivi sur tous les sols , placé dans toutes les expositions , étudié dans toutes les contrées , depuis la Chine jusque dans l'Amé-

rique , et il a partout et toujours donné des notions claires et pratiques , éminemment propres à ajouter à la prospérité d'une de nos plus fructueuses industries.

A propos de l'exposition de ces vues , nous avons entendu avec satisfaction , avec fruit , M. l'inspecteur Plagniol nous entretenant des progrès de la science agricole ; M. d'Hombres fils appréciant dans des tableaux météorologiques l'action des températures régnantes , non-seulement sur le mûrier , mais sur toutes nos récoltes.

Ce même associé a noté , dans son vif amour de la science , tous les faits et phénomènes de végétation dignes d'intérêt.

Dans le cours de nos travaux , qui ont pour objet les sciences physiques et chimiques , si intimément unies à l'agriculture , nous avons reçu d'utiles communications de M. Plagniol sur tous les systèmes de pile et d'appareils voltaïques , jugés et perfectionnés avec une rare et haute intelligence ; d'utiles communications de M. d'Hombres père , qui a traité la question importante de la ventilation , et qui , à l'occasion de la trombe de Cette , a étudié les grands mouvements de l'atmosphère.

Voué , comme ces trois confrères , à l'étude de la nature , M. de Malbosc nous a lu deux manuscrits , l'un sur les révolutions du globe , et notamment sur les transformations et les roches ignées de l'Ardèche ; l'autre intitulé , *Vie du géologue*. C'est dans ce dernier ouvrage qu'il a pu s'abandonner à l'élan de sa féconde imagination.

Ces descriptions des parties les plus intimes , les plus cachées de la terre , n'amènent naturellement à vous parler des études patientes de M. le capitaine Bernard sur le bassin intérieur de la Fontaine. Quelques-uns d'entre nous ne se sont pas bornés à le voir mesurer et à l'entendre

louer nos belles eaux , mais l'ont suivi jusque dans les profondeurs , où nous avons pour guide un autre savant confrère <sup>1</sup> dont le nom se mêle aujourd'hui à de grands projets conçus dans les vrais intérêts du pays.

C'est encore M. Jules Teissier qui nous a entretenus de découvertes faites dans l'aqueduc ; qui a précisé l'âge de la Maison-Carrée ; qui , dans un livre plein d'érudition , a redit , digne confident de Nemausus , tous les faits locaux dont s'enrichira l'archéologie.

Au nom que je viens de prononcer , vos regards et votre pensée se portent vers celui qui semble la personnification de cette science.

Vous le savez déjà , Messieurs , par les publications des journaux de notre ville , M. Pelet a composé de nombreux mémoires ,

L'un sur une amphore ;

Le second sur un tombeau récemment découvert et contenant des fioles et des vases ;

Le troisième sur la distribution des eaux de l'aqueduc. Un autre de ses écrits a pour objet cinq cippes funéraires trouvés près d'un mur en démolition au palais de justice.

Enfin , Messieurs , et c'est là l'œuvre importante à signaler à votre attention , nous avons entendu la lecture de quelques pages remarquables sur les fouilles exécutées aux Arènes et sur les naumachies des Romains. Ici , Messieurs , je voudrais pouvoir interrompre cette nomenclature un peu aride , je voudrais pouvoir vous montrer notre confrère descendant comme l'antique Sibylle dans les souterrains de nos Arènes et dans ceux de Capoue , Vérone et Pouzzoles , révélant avec sa science , véritable rameau d'or , révélant à nos yeux , livrant à

<sup>1</sup> M. Jules Teissier.

notre intelligence ces grands jeux d'un grand peuple qui semble avoir tout marqué d'une empreinte de magnificence, de gloire et de majesté.

Des travaux non moins importants ont été poursuivis dans le domaine des sciences économiques et des lettres.

M. Maurin a trouvé à Genève et dans l'examen attentif de ses prisons des idées pratiques qu'il a reproduites dans un excellent mémoire.

M. Canonge a peint, dans un style abondant et coloré, les environs de Rome et de Naples, et de plus ces belles ruines des Baux dont il a redit l'antique origine.

Enfin, M. Isidore Brun a fait preuve de talent et de patriotisme, en décrivant les restes précieux de la Basilique de St-Gilles.

A ces dernières communications qui se rattachent aux temps anciens, joignons celles que l'actualité recommande.

M. Liotard nous a donné sur le comput ecclésiastique, et M. Rivoire sur l'état de notre industrie, des articles clairs et précis qu'a réclamés de nous la sollicitude si active de l'habile chef de ce département<sup>1</sup>.

Le Secrétaire a retracé l'état et les progrès de l'instruction primaire du Gard.

M. le docteur Martin a offert des traductions fidèles d'une dissertation espagnole de Marchena et d'une spirituelle comédie écrite dans la même langue.

M. Rivoire nous a lu des travaux intéressants sur la science statistique qu'il cultive avec succès; il a présenté sur le style des observations justes qui seraient un excellent préservatif contre l'audace de quelques novateurs qui voudraient faire croire que le culte de la forme n'est qu'une idolâtrie.

Qu'ils apprennent, avec M. Rivoire comme aussi

<sup>1</sup> M. Darcy.

avec M. Isidore Brun , qui nous a donné , dans divers articles de critique littéraire , et le précepte et l'exemple ; qu'ils apprennent que , quel que soit le prestige de la nouveauté et le plaisir attaché souvent à la surprise , aux effets inconnus , les vrais amis de la vraie littérature , recherchent plus que jamais les traits purs , l'expression décente et cette teinte douce et mesurée , ce goût pur et français qui semble former le droit public de notre nation.

En louant ainsi les lettres telles qu'elles doivent être présentées et conçues , si l'on veut qu'elles remplissent une utile mission , j'ai comme préparé la mention des mémoires lus par MM. Maurin , Fontanès , Despinassous et Eyssette ; le premier a retracé , avec sa supériorité accoutumée , l'état des sciences philosophiques ; le second n'a pas craint de nous entretenir , avec toute l'autorité de sa parole , des divers attributs de Dieu.

M. Despinassous , dans une notice rapide et pourtant substantielle , a célébré une de nos gloires locales un peu oubliée , le ministre Saurin ;

Et M. Eyssette a jugé , en termes éloquents , les tendances religieuses de l'époque actuelle.

De toutes les manifestations de la pensée , la poésie est la plus élevée. Aussi , tout en s'occupant d'idées utiles , notre Société n'a pu , Messieurs , négliger ce noble culte.

MM. Canonge et Eyssette ont plus d'une fois fait part de leurs inspirations ; M. Emile Teulon a continué la traduction , ferme et maintenant achevée , de Juvénal ; M. Charles Rey nous a lu des fragments de poème ; M. Alexandre Rolland et Alphonse Dumas des essais heureux , et le brillant <sup>1</sup> confrère que vous allez enten-

<sup>1</sup> M. J. Reboul.

dre , puisant aux sources de l'antique , c'est-à-dire du vrai beau , a préparé pour la scène française une œuvre déjà inaugurée par nos applaudissements.

En vous rendant compte des ouvrages qui ont été pour nous un sujet d'entretien varié et amical , auquel président toujours le savant bibliothécaire de la ville et l'ingénieur d'élite de ce département , je dois distinguer parmi les livres qui ont plus particulièrement alimenté nos séances , et entre des hommages plus nombreux que jamais ,

Celui de M. le président de Robernier sur le mode de limitation des propriétés ;

De M. Remacle sur les enfants morts-nés et les infanticides ;

De M. Emile Vincens sur les grains et l'histoire de Gènes ;

Enfin , de M. le docteur de Castelnau sur le système pénitenciaire et les températures moyennes de vingt années.

Nous avons reçu avec la même gratitude les livres ou brochures publiés par nos laborieux correspondants : MM. de Gasparin , Nisard , Moreau de Jonnés , Mignet , Deladoucette , Emilien Dumas , Boucharlat , Duvivier , Bonafous , de Turin , Alexis Perret , de Dijon.

Enfin , Messieurs , il me reste à mentionner , à côté de ces tributs , de ces richesses académiques , l'affiliation de quelques membres occupés de l'étude des sciences , des lettres ou des arts : MM. Adolphe Ricard , de Montpellier , Julien , de Paris , Barbier , de Valbonne , et Emile Causse , de Nîmes ; à rappeler l'admission dans nos rangs de M. Rivoire , déjà bien connu par un important ouvrage , et celle de M. le capitaine Bernard qui , après avoir d'abord consacré sa vie au pays , a su comprendre que le culte de la science était encore le culte *de la patrie*.

Mais , si nous avons eu à nous féliciter de nos acquisitions , nous avons eu aussi à déplorer deux grandes pertes.

La plus récente nous a privés d'un membre utile , d'un citoyen honnête , d'un ami des arts , qui fut longtemps mêlé à nos travaux. Si M. de Seynes n'y prenait pas , dans ces derniers temps , une part bien active , disons hautement qu'il nous prêta volontiers son concours toutes les fois qu'il le crut profitable au pays.

L'autre membre que la mort nous a ravi , vous l'avez déjà nommé : c'est cet homme bon et vrai , ce vénérable <sup>1</sup> prêtre dont tant de tristesse et de deuil accompagnèrent les funérailles. Plusieurs d'entre nous se souviennent de l'avoir entendu exprimer , ici et ailleurs , en un langage simple , des vérités d'une haute sagesse et d'une éloquence persuasive. Mais il ne bat plus ce cœur qui fut toujours rempli des pensées de la religion et de la concorde ; elle s'est glacée cette main toujours prête à répandre les trésors de l'aumône , et à les répandre jusqu'à l'imprudence.

Qu'il reçoive ici l'expression de nos profonds regrets comme il a reçu ceux de tous les habitants de Nîmes ; et puisse cet hommage , déposé près de sa tombe , engager à marcher sur les mêmes traces tous ceux que le sacerdoce a marqués de son saint caractère , et tous ces jeunes hommes qu'il aima , parce qu'ils sont épris du bien , et toutes ces familles , et du pauvre et du riche , qu'il savait si bien consoler ou attendrir !

Puisse ce tribut , en acquittant l'Académie , faire naître ou entretenir parmi nous de si douces vertus !!

<sup>1</sup> M. le curé Bonhomme.



---

OBSERVATIONS GEORGICO-MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A SAINT-HIPPOLYTE-DE-CATON (GARD), EN 1844, 1845 ET 1846.

Par M. le Baron C. Les D'HOMBRES, fils,

Membre non résidant de l'Académie royale du Gard, correspondant de la Société royale et centrale d'agriculture.

La trombe qui, le 22 octobre dernier, s'est abattue sur la ville de Cette, est un phénomène heureusement fort rare, et dont les funestes résultats ont rendu cette année mémorable. C'est le seul météore extraordinaire que nous ayons eu à noter en 1844. Mon père en a présenté une relation à l'Institut et à l'Académie royale du Gard.

Les oscillations de la colonne barométrique se sont faites graduellement et sans secousses pendant le cours de cette année, et les moyennes des observations du matin, de l'après-midi et du soir sont à peu près dans le rapport trouvé les années précédentes.  $M$  étant la hauteur du baromètre à midi, j'ai eu pour le maximum du matin  $M+0,49$ , pour l'abaissement de l'après-midi  $M-0,46$ , et pour l'élévation du soir  $M+0,42$ , ce qui m'a donné pour l'abaissement du jour  $0,95$ , et pour l'ascension du jour  $0,88$ .

La plus grande élévation du baromètre . . . 758,50

Le plus grand abaissement de sa colonne. . 727,10

Il a donc parcouru 31 millim. de son échelle. La différence est généralement plus considérable; mais cette année les maximum et minimum ont eu lieu le même mois dans l'espace de quatorze jours, ce qui est assez remarquable.

La température moyenne de cette année ne s'éloigne pas de la moyenne de quarante ans, quoique nous ayons éprouvé des froids assez sensibles. Le thermomètre est descendu, le 9 décembre, à  $-5,35$ , et ces gelées ont été d'autant plus fâcheuses qu'elles sont arrivées brusquement et ont succédé à une température assez douce. Il s'est élevé, le 15 juin, à  $+35^{\circ},50$ . L'étendue de ses variations a donc été de 41 degrés. Nous l'avons vu plus haut d'autres années; mais le maximum, on le sait, ne dure le plus souvent qu'un instant: c'est la moyenne seule qui doit caractériser une saison, et cette année la moyenne thermométrique du printemps et de l'été dépasse ce que nous avons reconnu, et jamais le mois de juin n'avait été aussi chaud.

Saisons.	Moyenne de 40 ans.	Moyenne de 1844.
Printemps.....	14,52	14,95
Été.....	24,48	25,46
Automne.....	15,47	15,19
Hiver.....	6,84	3,87
Année.....	15,33	15,37
Mois de juin... ..	23,77	26,06

Les vents septentrionaux soufflent le plus fréquemment à Alais. Cette année nous avons remarqué pendant cinq mois de suite (de juin à novembre), le N.-E. et le N.-O. dominant avec un temps fort pluvieux, tandis qu'ordinairement c'est le vent du sud qui nous amène les pluies. Mais je dois ajouter que je parle des vents sensibles, et que la marche des nuages nous prouvait que c'étaient effectivement des vents méridionaux qui régnaient dans les hautes couches de l'atmosphère.

On ne peut établir qu'une année est pluvieuse qu'en la comparant à une moyenne résultant d'une longue

série d'observations , et , pour bien juger de l'influence de la pluie sur les biens de la terre , il conviendrait peut-être aussi de comparer la quantité d'eau fournie par chaque saison avec les moyennes de chacune de ces époques , car telle circonstance peut atténuer , effacer même entièrement les effets de la pluie.

Ainsi , lorsqu'il pleut pendant les fortes chaleurs , et lorsque la pluie est suivie de gros vents , elle s'évapore plus vite que par des temps humides ou couverts. Une année peut présenter beaucoup de jours pluvieux ou une quantité considérable de pluie , tandis que , dans telle ou telle saison , la sécheresse se fera sentir et sera préjudiciable à l'agriculture.

Ainsi , 1844 , considérée dans son ensemble , peut être citée comme une année pluvieuse , car la quantité moyenne d'eau tombée dépasse de 123,48 millimètres la moyenne annuelle , et cependant la sécheresse a été préjudiciable à nos récoltes de grains , de châtaignes , d'olives , et dans certaines localités on a manqué d'eau pendant l'été ; mais , par une funeste compensation , depuis le mois de septembre , nous avons éprouvé une humidité désastreuse qui a contrarié nos vendanges , nos semailles , nos travaux champêtres. Les trois mois d'automne nous ont donné un tiers d'eau de plus que les neuf autres mois ensemble.

Je ne trouve , depuis 1802 , que l'année 1808 où la quantité de pluie ait été plus considérable dans cette saison.

Les mois de janvier et de février avaient été tempérés ; une série de beaux jours , favorisant les agriculteurs , avait permis de faire beaucoup de plantations. Dès la fin de février , les arbres bourgeoñaient , les blés , les fourrages poussaient sensiblement. En mars , la température s'éleva , nous eûmes cependant encore de faibles gelées

blanches et un peu de glace le matin, qui ne nous furent point nuisibles. La végétation, activée par l'humidité du sol et la chaleur de l'atmosphère, couvrit bientôt les arbres de feuilles, et donna à la nature sa parure du printemps.

Avril fut beau et tempéré. Nous n'avons pas à signaler, cette année, ces gelées blanches si ordinaires dans ce mois, et si funestes pour nos mûriers.

Les pluies ont un peu contrarié l'éducation des vers à soie. Cependant la récolte a été abondante, et si quelques éducateurs n'ont pas réussi, ce sont ceux dont les vers ont été retardés; et c'est aux premières chaleurs de juin, bien plus qu'aux pluies de mai, qu'il faut attribuer les pertes dont ils se plaignent.

Depuis le 8 mai jusqu'au 31, nous comptons huit jours de pluie, qui ont produit 65,25 millimètres d'eau. Cette quantité est au-dessous de celle qui tombe annuellement. D'ailleurs, n'ayant pas été continue, avec des soins et une sage prévoyance, il a été possible de distribuer aux vers leur repas aux heures ordinaires, et de préserver les ateliers de l'humidité.

Les quinze premiers jours de juin ont été chauds. Nous avons eu des jours orageux, des après-midi où la stagnation complète de l'air rendait la chaleur accablante et certainement funeste aux vers qui n'avaient pas terminé leur travail. Aussi voyons-nous, dans les éducations retardées, la jaunisse, la grasserie, porter un préjudice notable.

Nos blés avaient beaucoup souffert de la sécheresse ou pour mieux dire du manque de pluie, et quand elle arriva il fut trop tard; elle ne put remédier au mal et fut même nuisible, en ce sens qu'elle contraria leur floraison.

Juillet et août donnèrent peu de pluie, et vers le mi-

lieu de ce dernier mois l'eau commençait à manquer dans nos campagnes.

Après les pluies désastreuses des deux premiers mois d'automne, nous eûmes de beaux jours qui permirent de terminer les semailles interrompues par les pluies. Aidés par des circonstances favorables, les arbres continuèrent à pousser. Décembre les trouva en pleine végétation. Dès les premiers jours du mois, la température se refroidit, le thermomètre descendit à  $-5^{\circ},35$  degrés. Ce passage brusque du chaud au froid arrêta la sève, l'arrêta dans ses conduits, et la température s'élevant presque aussi vite qu'elle s'était abaissée en amena la déchirure, et, par suite, celle de l'écorce de l'arbre. Le mal fut plus notable pour nous, dans nos mûriers qui font notre richesse. Heureusement leur robusticité a promptement réparé le mal.

#### ANNÉE 1845.

L'année qui vient de finir, considérée dans son ensemble, ne peut être classée, dans les annales météorologiques, au nombre des années pluvieuses; cependant, l'humidité a porté un préjudice notable à nos récoltes. Son influence a été d'autant plus sensible, que sa température a été moins élevée.

La marche diurne du baromètre, pendant certaines époques de cette année, a été troublée par de fréquentes variations irrégulières. Nous signalerons, comme plus remarquables, celles du 23 au 25 décembre dernier.

Le 22, à 9 heures du soir, le baromètre indiquait 742,49 millimètres, à la température zéro; et le lendemain, à neuf heures du matin, il marquait, après la même réduction, 729,24. Le minimum de cette année a été 729.

Le 24 , il fut à peu près stationnaire ; le 25 , il prit un mouvement ascensionnel , et à 9 heures du soir , il avait atteint une hauteur de 756,97 millimètres. Dans l'espace de 40 heures , à peu près , la pression atmosphérique avait donc fait remonter le mercure de 27,97 millimètres , ce qui est fort remarquable.

La plus grande hauteur à laquelle se soit élevée la colonne barométrique en 1845 , est 762,53 millimètres. La dépression la plus notable que nous avons observée a été de 729. Elle a donc parcouru 33,53 millimètres. La différence entre ces deux extrêmes dépasse à peine celle que nous avons observée les autres années : cependant , nous avons rarement vu le baromètre aussi bas que le 23 décembre , à midi.

La moyenne barométrique de cette année est un peu au-dessous de la moyenne conclue de toutes nos observations antérieures , et les variations diurnes n'ont pas été régulières , en ce sens que l'ascension du soir est moins considérable que l'abaissement du jour. En représentant la hauteur du baromètre , à midi , par  $m$  , nous avons :

Pour le matin ,	= $m + 0,49$ mill.
Midi ,	= $m$
Après midi ,	= $m - 0,43$
Le soir ,	= $m + 0,45$

D'après ces données, l'abaissement du jour = 0,92 m.

Et l'ascension du soir = 0,88

On s'est généralement plaint du défaut de chaleur , et pourtant la moyenne thermométrique est à peu près telle que nous l'avons établie dans nos précédents tableaux. Mais, en examinant chaque saison en particulier, nous remarquons , en effet , que , dans le printemps et l'été , la température a été moins élevée qu'elle ne l'est

habituellement ; mais qu'elle a été plus haute , au contraire , dans l'automne et l'hiver.

Le maximum , cette année , est  $+ 33^{\circ},50$  degrés , et le minimum  $-6,50$  , c'est-à-dire , que l'étendue des variations thermométriques s'élève à 40 degrés de son échelle , ce qui est assez rare.

Ce n'est pas précisément , on le sait , la quantité de pluie qui peut rendre une saison favorable ou nuisible à l'agriculture ; mais l'opportunité de cette pluie , sa continuité , sa durée , sa coïncidence avec la constitution météorologique avec la température , cet agent si puissant de la végétation.

On peut regarder l'hiver dernier comme extraordinaire , non pour l'intensité , mais pour la durée de ses froids. Il fut en même temps très-pluvieux , et le printemps qui suivit le fut plus encore. La quantité d'eau tombée dans cette dernière saison a dépassé de 69,28 millimètres ( un peu plus d'un quart ) , la moyenne de nos observations.

Pour rendre profitable cette humidité qui avait si profondément humecté le sol , il eût été nécessaire que la température fût en rapport avec la croissance et le développement des plantes. Il n'en fut pas ainsi ; elle s'est maintenue au-dessous de la moyenne annuelle , et nous ne craignons pas d'avancer que la trop grande humidité , jointe au défaut de chaleur , a été cause des tristes résultats que nous avons obtenus en 1845.

Le mois de mars a été plus froid qu'il ne l'est habituellement. Avec le mois d'avril , la température s'éleva , les arbres bourgeonnèrent , et tout sembla prendre de l'accroissement. Le cinq du mois suivant , commença un temps d'arrêt. Le thermomètre avait baissé de 4 degrés ; et , jusqu'au 8 juin , il fut constamment au-dessous du

degré où nous l'avions observé les deux premiers jours de mai.

La végétation se ressentit de ce refroidissement insolite. Les mûriers cessèrent de pousser, du moins, leurs feuilles, comme si elles manquaient de la nourriture nécessaire; elles restaient d'un vert tendre, ne prenaient aucune consistance et n'étaient nullement en rapport avec les besoins de nos éducations. Les vers en consommèrent beaucoup plus, elles devenaient rares, et quelques éducateurs, craignant d'en manquer, sacrifièrent une partie de leur éducation. La récolte fut moyenne, mais le prix élevé des cocons indemnisa un peu le propriétaire.

Les fourrages se sont ressentis également du manque de chaleur. Les céréales ont été plus maltraitées encore.

Dans les terrains bas, aqueux, une partie de la semence avait été perdue par les pluies prolongées de l'hiver et du printemps. La température du mois de mai fut fâcheuse pour les blés, contraria leur végétation, leur croissance; ce ne fut que dans les derniers jours de ce mois, que les épis commencèrent à paraître, et les pluies qui suivirent et continuèrent dans le commencement de juin, les trouvant en fleur, portèrent un coup funeste à leur fructification: la récolte a été plus que médiocre.

Nous eûmes cinq jours de pluie en juillet, mais ils n'en fournirent qu'une bien minime quantité. Elle fut plus abondante en août, continua en septembre, et, en définitif, il en est tombé 158,10 millimètres dans l'été, c'est-à-dire, plus du tiers de celle que fournit ordinairement cette saison. La température, au contraire, a été au-dessous de la moyenne.

Les vignes végétèrent admirablement, mais leur produit ne répandit point à leur vigueur. La vendange a



été retardée , médiocre , et nulle part , pour ainsi dire , le raisin n'est arrivé à une complète maturité.

Le fruit a généralement été de mauvaise qualité et ne se conserve pas.

De mémoire d'homme, nous n'avions eu, jamais peut-être, une plus mauvaise récolte de châtaignes et de légumes secs. Les olives ont été assez abondantes, mais, en général, elles fournissent peu d'huile, et l'on comprend facilement la funeste influence que la constitution atmosphérique peut avoir exercée sur ces divers produits.

Notre récolte de pommes de terre faite sur la fin de juillet, avait eu d'heureux résultats, on s'en applaudissait, lorsque les bruits de la maladie qui sévissait dans la Belgique vint nous donner des craintes pour la conservation de nos produits. Néanmoins, dans les premiers jours d'octobre, lorsqu'eut lieu la deuxième récolte, les pommes de terre arrachées s'étaient conservées parfaitement saines et n'ont presque pas été altérées depuis par l'épidémie qui a si gravement compromis celles du Nord, et dont notre savant confrère, M. Payen, a donné une description si exacte et si détaillée.

Mais il n'en fut pas de même des tubercules arrachés en octobre : peu de temps après le ramassage, la maladie se déclara. Presque tous les agriculteurs la signalèrent, et tous en ont plus ou moins éprouvé les tristes effets. Cependant les pertes n'ont pas été considérables dans nos localités, et ne sont pas de nature à nous donner des craintes sérieuses.

Généralement, on attribue cette maladie au défaut de chaleur et à l'humidité que les tubercules ont éprouvée avant leur maturité. Cette opinion est fondée sur les observations faites par des agronomes consciencieux et éclairés. Aussi, dans les terrains légers, sablonneux, dans les terres en pente, perméables à l'eau, effondrées

à 50 centim. (passées à deux points), les pommes de terre se sont conservées à peu près intactes. Dans les terrains argileux, au contraire, dans ceux qui ont été simplement labourés ou luchetés, le mal a été d'autant plus intense, que le sol a été plus aqueux et plus propre, soit par sa nature, soit par sa position, soit par sa culture, à conserver l'humidité. C'est ainsi, que toutes choses égales, le mal a été plus grand dans les terres fortement fumées.

Le engrais divisent les terres, les rendent plus légères, alors qu'en parfaite décomposition ils sont entièrement mêlés au sol et ne forment plus avec lui qu'un tout homogène. Mais, la première année, le fumier de nos étables, tel qu'on l'emploie généralement pour les pommes de terre, ne les favorise qu'en donnant, par sa fermentation, plus de chaleur au sol, et en y retenant plus longtemps l'humidité.

Nous voyons dans le rapport que M. Poiteau a lu à la Société d'horticulture de Paris, que chez nos voisins d'Outre-Manche, qui ont été plus malheureux que nous, on attribue l'épidémie à l'humidité que, dans les sols humides de la Basse-Corse, les trois-quarts des tubercules ont été atteints, tandis que dans les sols plus secs la moitié a été préservée.

Dans le comté de Peebles, on croit que cette maladie est due au froid et à l'humidité de la saison extraordinaire.

Dans le comté de Stirling, en Ecosse, le mal a été moins grand dans les champs secs.

Mais d'autres observations contraires sont aussi consignées dans le même rapport, et un agriculteur de Stirling même annonce que les tubercules provenant d'un champ sec ne se conservent pas aussi bien que ceux récoltés en terre forte. Où les champs sont les

moins bien cultivés, dit-il, la récolte est moins malade.

A côté de ces observations diverses, il est difficile d'émettre une opinion ; et nous pouvons dire , avec l'honorable rapporteur, qu'après avoir lu ce que l'on a écrit sur la cause de cette maladie , on n'en saura guère plus que nous n'en savons sur le choléra !

M. de Gasparin , dans son rapport à l'Académie des sciences , le 22 décembre , tendant à démontrer que ce n'est pas du tout , comme on le croit généralement , aux variations insolites de la température qu'il faut attribuer la maladie des pommes de terre en 1845 , rappelle qu'en 1844 la récolte des pommes de terre n'a pas souffert , quoique l'humidité ait été plus grande qu'en 1845.

Ici nous devons faire observer que , pour nos localités , du moins , le printemps et l'été de cette année ont eu plus de jours humides , ont fourni une plus grande quantité d'eau qu'en 1844. Ce n'est qu'à la fin de septembre , de cette dernière année , qu'a commencé la série de jours mauvais qui nous l'ont fait classer au nombre des années pluvieuses. Mais , à cette époque, presque toutes nos pommes de terre étaient arrachées.

Passant aux deux récoltes de 1845 , M. de Gasparin ajoute : « Que la première, faite en juin , a supporté  
« plus de froid et plus de pluie que la seconde et n'a  
« pas été attaquée; tandis que la seconde, plus favorisée  
« par la chaleur , a eu moins d'humidité , et cependant  
« elle a été atteinte par la maladie. »

Cette dernière observation de notre savant confrère, est péremptoire : cependant, après les divers faits que nous avons signalés , lorsque nous voyons que les pommes de terre , arrachées en juillet , août et dans les premiers jours de septembre , n'ont éprouvé aucune altération , que les dernières seules ont été frappées , il

est permis de croire que , dans nos contrées comme dans les comtés de Wigton et de Lanark , la maladie des pommes de terre n'a fait son invasion que vers la mi-septembre , ou dans les premiers jours d'octobre , et qu'il en est de celle-ci comme de toutes les maladies épidémiques. Elles arrivent sans que l'on connaisse la cause qui les a appelées , puis sévissent , se propagent , suivant qu'elles rencontrent des circonstances qui favorisent leurs progrès.

Si l'on ne considère pas ici le défaut de chaleur et l'humidité comme ayant donné naissance à l'épidémie , on ne peut nier que ces causes n'aient eu une grande influence sur son développement. .

Saint-Hippolyte , le 19 janvier 1846.

#### ANNÉE 1846.

L'année 1846 , si tristement mémorable par les inondations et les pertes qu'elles ont causées , a été aussi très-funeste à l'agriculture ; toutes nos récoltes , tous nos produits ont manqué , ou du moins ont été tellement compromis , les résultats en ont été si minimes , qu'à peine si les agriculteurs ont été dédommagés de leurs travaux et des frais d'exploitation.

Le mal a été général , la cause doit donc être la même. Nous la trouvons dans l'état atmosphérique , dans la quantité de pluie tombée dans la série des jours pluvieux arrivés au printemps. Avant d'examiner leur influence sur nos produits agricoles , considérons , dans son ensemble , la constitution météorologique de l'année qui vient de s'écouler <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les observations barométriques qui vont être relatées , sont toutes réduites à la température 0.

Nous n'avons à signaler rien d'extraordinaire dans les mouvements de la colonne barométrique pendant les onze premiers mois de l'année ; sa marche régulière , sans secousses notables , est d'accord avec nos résultats moyens. Le mois de décembre seul semble s'en écarter. Il m'offre une fluctuation presque journalière , des variations brusques , des écarts , peu considérables , il est vrai , si nous les comparons à ceux observés par mon père , en 1821 , mais assez sensibles , cependant , pour être signalés. Nous ne rapporterons que les plus importants.

Le premier décembre matin , le baromètre marquait 740 mil. Le lendemain , à la même heure , il était descendu à 729. Le 3, il était remonté à 738,35. Jusqu'au 4 soir , il continua sa marche ascendante , et , après des dépressions et des ascensions successives , le mercure indiquait , le 21 au matin , 752,31 ; et le lendemain à la même heure , je l'observai à m. 733,41. Ces mouvements oscillatoires durèrent jusqu'au 27. Après , jusqu'à la fin du mois , les oscillations du mercure furent régulières , et , malgré les écarts que nous venons de signaler , la moyenne de ce mois ne diffère en plus que de 0,03 mil. de la moyenne de midi.

L'état du ciel , pendant le mois de décembre , fut presque aussi variable que l'avaient été les modifications barométriques ; la direction des vents n'a éprouvé , néanmoins , de changements brusques que le 19. D'après la direction des nuages , il soufflait du N.-E. ; le 20 il était au N.-O. ; le 21 au S. , et le lendemain il était repassé au N.-O. , enfin au N. où il se soutint jusqu'au 31.

L'étendue des variations barométriques est inférieure à ce qu'elle est annuellement ; mais les variations diurnes sont d'accord avec le principe reconnu. Ainsi m

étant l'expression de la hauteur du mercure à midi , nous avons :

$$\text{Le matin} = m + 0,63$$

$$\text{Après midi} = m - 0,53$$

$$\text{Le soir} = m + 0,41$$

D'où nous déduisons l'abaissement du jour, 116 mil., plus considérable que l'ascension du soir 94

Nous avons éprouvé des chaleurs plus intenses, mais elles n'ont jamais été aussi soutenues. Si l'étendue de l'échelle thermométrique est moindre que nous ne l'avons observée, la moyenne de cette année, comme celle des quatre saisons, dépasse celle conclue de toutes nos observations.

Époques.	Moyenne de 40 ans.	Moyenne de 1846.
Printemps.....	14, 48	15, 31
Été.....	24, 50	27, 2
Automne.....	15, 56	16, 40
Hiver.....	6, 55	7, 29
Année.....	15, 27	16, 50

Si l'année 1846 ne peut être placée en tête des années très-pluvieuses (et depuis 1802, nous n'en comptons que cinq qui l'aient été davantage), nous pouvons, du moins, la placer en première ligne pour les dégâts causés par les pluies. Toutefois, c'est moins la quantité d'eau tombée que l'inopportunité de cette pluie qui nous a été funeste.

En comparant les moyennes de nos résultats hydro-métriques, pendant les diverses saisons de l'année, nous trouvons que la quantité d'eau tombée dans le prin-

temps 1846 n'égale pas celle qui tombe habituellement dans cette saison ; mais nous n'avons jamais vu un mois de mai aussi pluvieux. Ainsi , dans l'espace de dix-huit jours ( du 5 au 23 ) nous avons eu douze jours de pluie , qui en ont donné 115 millimètres , moitié , à peu près , de celle qui tombe annuellement dans les trois mois de printemps ( 235,74 ).

Le mois de juin qui suivit fut également très-pluvieux ; en douze jours , j'en ai mesuré 67,10 millimètres. On comprendra que cette humidité extraordinaire dut préjudicier à nos récoltes de blés , de vers à soie , qui , quoi qu'en disent certains éducateurs , s'accoutument difficilement ( dans nos localités du moins ) de la feuille mouillée.

L'hiver avait été fort tempéré ; tout était avancé : les blés s'élevaient rapidement ; les mûriers , les vignes , dont pas une gelée blanche n'avait arrêté la végétation , se couvrirent promptement de feuilles. Nous comptions sur de bonnes récoltes ; la fin du printemps compromit nos espérances ou les anéantit en partie.

Les pluies du mois de mai , celles de juin , les jours humides et pluvieux , les brouillards qui survinrent , portèrent un coup funeste à nos produits.

La grasserie et la jaunisse , dont la cause était peut-être due à l'hivernage des œufs de vers à soie , à leur éclosion trop prompte , se propagèrent et envahirent rapidement nos ateliers. Les blés , en fleur au moment des pluies , ne purent fructifier , ils ne donnèrent que des épis grêles , des rudiments d'épis où se rencontraient à peine quelques grains. Les fruits tombèrent avant leur maturité. Les vignes , chargées de grappes nombreuses , ne purent les nourrir. La plupart coulèrent. Les tourrages seuls résistèrent. Il fut bien difficile de les préparer , mais ils furent abondants , et nous avons malheu-

## Résultats des observations Géorgico-Météorologiques faites à St-Hippolyte-de-Caton en 1846.

MOIS.	BAROMÈTRE A ZERO.				THERMOMÈTRE.			UDOMÈTRE.			VENT dominant.	ANÉMOMÈTRE.						NOMBRE DE JOURS.									
	Maxim.	Minim.	Medium		Maxim.	Minim.	Medium	Pluie tombée				N.	N.-E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.	Beau.	Nuageux.	brouillard	Vent.	Pluie.	Neige.	Glace.	Gelée Bl.	
			du mois.	de midi.				le jour.	la nuit	le mois.																	
Janvier..	762,88	741, »	750, »	750,06	15,50	- 1,55	7,91	6,50	36, »	42,50	N.	9	6	»	1	7	1	»	7	9	11	7	7	5	»	11	4
Février..	759,61	743, »	750,64	750,61	15,80	+ 1, »	10,07	»	12,25	12,25	N.	13	»	»	»	»	2	16	5	2	9	5	»	6	»	6	
Mars....	755,40	741, »	748,63	748,57	19,50	5, »	13,02	3, »	24, »	27, »	N.-O.	8	5	»	2	5	2	»	9	11	15	5	2	9	6	1	
Avril....	750,65	731,84	741,16	743,81	21, »	»	9, »	13,16	44,50	16, »	60,50	N.-S.	8	4	»	2	8	4	»	4	9	12	9	2	12	16	»
Mai.....	754,50	735,97	746,31	746,01	29, »	»	10,50	19,75	81,10	34,25	115,36	S.	4	6	»	2	13	4	1	18	17	6	3	4	12	»	
Juin.....	753,03	741,40	748,21	748,20	33, »	»	19,50	25,64	67,10	»	67,10	N.	17	8	»	3	9	»	»	14	7	9	2	7	12	»	
Juillet...	754,15	742,30	749,44	749,37	33,25	22, »	28,19	2,55	12, »	14,55	S.	9	»	»	15	»	»	2	22	5	4	1	13	5	»	»	
Août....	751,17	742, »	746,57	746,51	32,50	19, »	27,17	25, »	29,40	54,40	N.	15	8	»	»	5	1	»	2	18	7	6	1	5	7	»	
Septemb.	752,19	737,60	747,31	747,04	29,55	19,90	24,03	61,95	48, »	109,95	N.	15	5	»	11	»	1	14	11	5	13	3	6	15	»	2	
Octobre..	751,62	732, »	745,44	745,22	23, »	6, »	14,69	105,05	130,25	235,30	N.	13	6	»	2	7	1	2	13	5	13	3	3	9	»	4	
Novemb..	755,22	736,65	749,01	748,90	17, »	3, »	10,48	116,50	94,15	210,65	S.	7	6	»	»	10	1	2	4	13	8	1	3	9	»	4	
Décemb..	757,39	728, »	744,34	744,31	15, »	3,55	3,89	25,25	30,75	56, »	N.	13	9	»	1	2	1	5	16	7	8	»	9	7	4	20	6
Année ..	762,88 9 jan. soir.	731,84 7 avril ap. mid.	737,51	737,38	33,25 15 juill. ap. mid.	- 3,55 29 déc. matin.	16,50	538,50	467,05	1005,55	N.	151	79	»	13	94	15	339	133	110	95	18	88	107	5	37	25





**Résultat des opérations Météorologiques faites à St-Hippolyte-de-Caton en 1844.**

MOIS.	BAROMÈTRE A ZÉRO.				THERMOMÈTRE.			UDOMÈTRE.			VENT dominant.	ANÉMOMÈTRE.						NOMBRE DE JOURS.										
	Maxim.	Minim.	Medium		Maxim.	Minim.	Medium	Pluie.				N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.	Beau.	Nuageux.	Couvert.	Pluie.	Neige.	blanche.	Gelée.	glace.	Vent.
			du mois.	du midi.				de jour.	de nuit.	du mois																		
Janvier..	756,47	742,04	748,57	748,61	13,50	- 2,50	6,67	5, »	3,50	10,50	N.	20	8	»	»	»	1	16	10	5	3	»	3	14	8			
Février..	750,35	727,14	741,52	741,50	16, »	0,50	7,14	12,25	21, »	33,25	N.	10	7	»	2	9	»	1	16	11	8	7	4	4	13	7		
Mars....	752,95	740,28	746,06	745,95	18,60	+ 3, »	9,94	30, »	34,50	64,50	N.	14	2	3	1	7	1	2	15	10	6	4	»	5	3	9		
Avril....	753,99	742,90	750,98	751,04	22,25	8, »	16,42	16, »	12, »	28, »	N.	11	10	»	1	8	»	»	15	13	2	4	»	»	»	2		
Mai.....	754,81	742,87	750,49	750,49	26,70	10,86	18,82	26,50	38,75	65,25	N.	11	10	1	»	5	3	»	1	16	13	2	6	»	»	»	6	
Juin.....	754,45	739,90	749,75	749,46	35,50	18, »	26,06	31,75	22,35	54,10	N.-E.	9	11	»	4	2	3	»	20	7	3	0	»	»	»	6		
Juillet..	754,25	742,70	748,24	748,28	34,25	18, »	25,98	9, »	37, »	46, »	N.-O.	8	2	1	1	»	1	17	22	5	4	5	»	»	»	14		
Août....	751,86	738,32	747,64	747,44	30, »	17, »	23,82	17, »	2, »	19, »	N.-O.	9	3	»	1	5	2	»	14	19	9	4	5	»	»	»	14	
Septemb.	752,58	742,20	748,20	748,10	26,80	15,80	20,62	178, »	137,25	315,25	N.-E.	3	13	2	1	9	»	2	11	8	11	16	»	»	»	1		
Octobre..	752,18	730,64	743,80	743,48	24, »	7, »	14,02	156, »	128, »	284, »	N.-E.	1	11	2	2	6	»	3	6	9	11	11	15	»	2	»	9	
Novemb..	758,50	727,10	745,28	745,28	16,50	4, »	10,96	23, »	17,50	40,50	N.	12	11	»	»	1	»	»	6	16	8	6	4	»	7	2	3	
Décemb..	756,40	734,19	744,92	744,86	13,25	- 5,35	3,80	49, »	98,05	147,50	N.-E.-S.	8	10	1	»	10	»	»	2	9	5	17	17	5	5	12	1	
Année ..	758,50 16 nov. 8 h. 1/2 matin.	727,10 2 nov., 3 h. 1/2 ap.-midi	747,12	747,04	35,50 15 juin, 2 h. ap.-midi	- 5,35 9 déc., lever du soleil.	15,36	553,50	554,35	1107,85	N.	116	98	10	13	62	10	6	51	117	110	79	87	9	26	44	80	

reusement vu se vérifier notre vieux proverbe languedocien : <sup>1</sup>

Annado de fés <sup>1</sup> ,

Annado de rés.

Les pommes de terre avaient réussi : elles ne se conservent pas. La maladie, qui l'année dernière sévit d'une manière si grave dans plusieurs localités, semble avoir, cette année, fait invasion dans notre pays. Presque toutes celles qui ont été arrachées les dernières, par conséquent, qui ont souffert les fortes pluies d'automne, ont été promptement attaquées et perdues.

Les châtaigniers nous promettaient une ample récolte : ils étaient chargés de fruits, mais les pluies torrentielles, qui dans les mois de septembre et d'octobre ravinèrent nos montagnes, entraînent une bonne partie de nos châtaignes, nos arbres et nos terrains.

Les olives ont subi le sort des autres produits : presque toutes piquées d'insectes, elles sont tombées avant leur maturité et n'ont rendu qu'une faible quantité d'huile.

Resterait à parler, dans cette récapitulation georgico-météorologique, des inondations qui ont ravagé nos campagnes et causé des pertes énormes. Elles ont fait l'objet d'une notice particulière que j'ai adressée, dans le temps, à l'Académie, je m'abstiens donc d'en parler ici.

St-Hippolyte, le 7 janvier 1846.



M. de Labaume a bien voulu communiquer à l'Académie les rapports suivants, qu'il a faits en 1844, 45, 46, à la Société d'agriculture du Gard, sur l'exploitation la mieux dirigée.

<sup>1</sup> Année de foins, année de rien.

## CULTURE FOURRAGÈRES.

---

### EXPLOITATION LA MIEUX DIRIGÉE.

---

#### Concours.

PAR une lettre en date du 12 juillet 1844, adressée au Président de la Société d'agriculture du Gard, M. le Ministre de l'agriculture et du commerce annonçait à cette Société qu'il lui accordait *une subvention de 500 fr. pour l'exploitation la mieux dirigée, entretenant la plus forte quantité de bétail, et contenant la plus grande proportion de cultures fourragères, relativement à son étendue; sur ces 500 fr., 200 fr. devant être distribués au métayer et autres agents de l'exploitation.*

Le programme suivant fut aussitôt rédigé :

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU GARD.

---

#### CONCOURS.

---

« M. le Ministre de l'agriculture et du commerce vient  
 « d'accorder à la Société d'agriculture du Gard une somme  
 « de 500 fr. pour l'exploitation la mieux dirigée, entre-  
 « tenant la plus forte quantité de bétail, et contenant la  
 « plus grande proportion de cultures fourragères, relative-  
 « ment à son étendue; sur ces 500 fr., 200 fr. doivent  
 « être distribués au métayer et autres agents de l'explo-  
 « tation.

« En conséquence , la Société d'agriculture du Gard  
 « prévient MM. les agriculteurs du département , pro-  
 « priétaires et fermiers , qui croiront pouvoir concourir  
 « pour ce prix , qu'ils doivent remettre le plus tôt possi-  
 « ble , et au plus tard le 25 *septembre prochain* , au Pré-  
 « sident de la Société , un mémoire succinct indiquant  
 « la contenance totale de leur exploitation d'après le ca-  
 « dastre , la contenance exacte de la partie cultivée en  
 « plantes fourragères , et toutes les circonstances qu'ils  
 « jugeront propres à faire connaître la direction de leur  
 « exploitation.

« Ils devront notamment indiquer quel est l'assolement  
 « qu'ils ont adopté , quels sont les instruments aratoires  
 « dont ils se servent , leurs méthodes de fumure et de  
 « confection de fumiers , l'espèce , le nombre et l'état  
 « de leur bétail de rente. Il sera tenu compte aux con-  
 « currentes des difficultés plus ou moins grandes qu'ils ont  
 « eu à surmonter pour arriver aux progrès obtenus.

« A égalité de titres , la préférence sera donnée au  
 « cultivateur qui aura tenu la comptabilité la plus ré-  
 « gulière.

« L'examen des mémoires et la visite des exploitations ,  
 « s'il y a lieu , seront faits par un jury spécial désigné  
 « par la Société d'agriculture. »

Ce programme fut affiché sur tous les murs de Nîmes  
 et inséré dans tous les journaux du Gard. Il fut , en  
 outre , adressé à chacun de MM. les Maires du départe-  
 ment , avec une lettre du Président de la Société , qui  
 les priait , dans l'intérêt de l'agriculture et dans celui  
 de leurs administrés , de lui donner toute la publicité  
 possible.

Malgré tous ces soins , trois concurrents seulement  
 se sont présentés et ont fait parvenir leur mémoire.  
 — Ce résultat est dû à plusieurs circonstances , mais

surtout à l'annonce un peu brusque de ce concours , auquel , jusqu'ici , rien n'avait préparé. S'emparer subitement des esprits , n'est pas , en France , le propre d'une idée nouvelle , quand son utilité est incontestable ; c'est peu à peu qu'elle les pénètre , qu'elle y porte la conviction et finit par triompher de tous les obstacles. Depuis le 25 septembre , jour où la lice a été fermée , nous avons été heureux d'apprendre que ce concours commençait à être apprécié partout à sa valeur , et que , l'année prochaine , vingt ou trente concurrents viendraient s'en disputer le prix.

La Société décida que le jury spécial chargé du jugement définitif à prononcer , serait composé de neuf membres , et elle nomma , à cet effet , MM. Dumas-Gasparin , Fabre-Lichaire , Hérisson , Casimir Jalaguier , Lacaze , Mouriés aîné , Olivier , Viviez et G. de Labaume.

Le jury s'occupa d'abord de la lecture des mémoires présentés , de la comparaison des divers systèmes de culture et du nombre de têtes de bétail annoncés ; mais il pensa qu'il devait ensuite vérifier sur les lieux même l'exactitude de tous ces détails , et juger , en présence des faits , quelle était l'importance des résultats obtenus.

En conséquence , il se transporta successivement chez chacun des trois concurrents : le vendredi 11 octobre , chez M. Cauzid , à Yvernati , arrondissement de Nîmes ; le lundi 14 , chez M. Charles Donzel , au Fesc , arrondissement du Vigan , et le jeudi 17 , à St-Cervais , près Bagnols , arrondissement d'Uzès , chez M. St-Auban , d'où il ne put être de retour que le vendredi , entre une et deux heures du matin. — Il est inutile de dire que nous trouvâmes chez tous ces Messieurs , et chez M. Mouriés , qui voulut aussi recevoir le jury à son domaine de Remoulins , le plus empressé et le plus cordial accueil.

Après avoir minutieusement examiné le domaine de chacun des trois concurrents, vérifié les faits annoncés par eux, discuté le mérite de toutes leurs innovations, inspecté la comptabilité de leur gestion, nous donnâmes connaissance à chacun d'eux des mémoires de ses concurrents, en lui laissant la faculté de faire parvenir au Président, jusqu'au 26 octobre, jour fixé pour la prononciation du verdict, toutes les critiques dont ces exposés lui paraîtraient susceptibles.

Ce jour-là, les neuf membres du jury, réunis à deux heures de l'après-midi dans le local de la Société d'agriculture, ont discuté, jusqu'à six heures du soir, les bases de leur décision.

Ils ont d'abord unanimement admis la parfaite exactitude de tous les faits exposés par les concurrents, chose qui n'avait pu rester un seul moment douteuse pour aucune des personnes dont ces Messieurs étaient connus; mais ils se sont longtemps arrêtés devant la question importante de ce procès, qui leur a paru entourée des plus graves difficultés.

S'il s'était agi seulement de déclarer quel était celui des trois agriculteurs dont le domaine contenait la plus grande proportion de cultures fourragères, relativement à son étendue, ou bien quel était celui qui entretenait la plus forte quantité de bétail, quelques règles d'arithmétique auraient bientôt terminé nos embarras; mais il fallait décider en même temps quelle était l'exploitation la mieux dirigée, et, pour arriver à la solution de cette question complexe, passer à travers de nombreux éléments, dont quelques-uns étaient indiqués par le programme.

Réduit à la plus grande proportion des cultures fourragères relativement à l'étendue du domaine, le concours ne serait accessible qu'à MM. Donzel et St-Auban,

puisque, distraction faite de la partie de leur tènement complantée en bois, et qu'il ne dépend pas du propriétaire de faire entrer dans un assolement alterne, l'un et l'autre cultivent en plantes fourragères environ la moitié de leur domaine, soit à peu près un hectare de cultures fourragères pour chaque hectare de terres labourables. M. Cauzid n'approcherait pas de cette proportion, à cause de l'étendue de son vignoble, qu'il restreint, au reste, chaque année. Cependant, même à ce point de vue, il serait juste de mentionner la beauté exceptionnelle de ses betteraves et de ses luzernes, et cette importante considération, qu'avec 16 hectares seulement de cultures fourragères et le marc de son vin, il parvient à se procurer d'énormes masses de substances alimentaires pour ses nombreux bestiaux. Mais, quand on en vient à s'occuper de la quantité de bétail entretenue par ces cultures, on voit la position relative des concurrents devenir bien différente : chez M. Cauzid, en effet, il y a 23 vaches ou bœufs, 152 moutons, 18 porcs, 78 porcelets, 3 juments, 3 poulains et 4 mules ; chez M. Donzel, 14 vaches, 7 veaux, 180 moutons (distraction faite des 130 bêtes à laine que nous jugeons devoir trouver leur subsistance dans les bois du domaine), 2 porcs, 1 cheval, 6 mules et 1 âne ; et chez M. St-Auban, seulement 8 bœufs, 1 vache, 120 brebis, 4 porcs et 2 chevaux.

L'exploitation de M. Donzel est bien dirigée, son assolement bien choisi, ses vaches laitières et ses moutons en très-bon état, leur mode d'alimentation économique, ses fumiers bien confectionnés, sa comptabilité régulière et à peu près complète, et, en dernière analyse, le revenu net du domaine du Fesc, assez considérable auparavant, a augmenté d'un quart depuis six ans qu'il l'a pris à ferme.



M. Cauzid, outre la masse de fumier produite par le nombreux bétail qui garnit son domaine, y fait répandre chaque année 835,000 litres d'urines humaines, et 8 mètres cubes de matières fécales provenant des Casernes de Nîmes et de Lunel, et démontre à tous, par les magnifiques produits qu'il obtient, quelle est la valeur réelle de ces engrais qu'on laissait ici sans emploi; il a importé dans le Gard les taureaux et les vaches laitières de la race Charolaise et du Glan, bien préférables aux races Bovines de nos pays, et peut-être à la race Suisse elle-même; il poursuit le croisement de la race Barbarine avec les Dishleys, au moyen desbéliers primitivement achetés par la Société d'agriculture; il a répandu dans toutes les maisons de campagne qui l'entourent, les cochons des races Hamshire et Berkshire, et de la race Anglo-Chinoise; sa comptabilité n'est pas aussi régulière que celle de M. Donzel; mais, depuis un an surtout, elle se rapproche de plus en plus des bonnes méthodes.

L'exploitation de M. St-Auban est aussi fort bien dirigée; son assolement, extrêmement simple, paraît bien approprié à la nature de ses terres; on regrette seulement que ses chaumes ne soient pas d'une plus grande propreté; son bétail est bien tenu; son mode de culture, à l'aide de bœufs qu'il engraisse et vend après les travaux, parfaitement entendu et très-économique; sa manutention des fumiers est bonne; mais sa méthode de comptabilité, se réduisant à un compte de caisse, n'est pas encore à la hauteur de son intelligente gestion, qui, dans l'espace de six ans, paraît être parvenue à doubler les revenus de son beau domaine.

Nous n'hésitions pas à déclarer que ces trois honorables concurrents méritaient l'approbation et les encouragements de la Société; mais elle n'avait à sa

disposition que le prix créé par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, et une médaille d'argent que, pendant la session du Congrès scientifique à Nîmes, M. de Caumont, toujours animé d'un zèle actif et dévoué pour tout ce qui est bon et utile, avait jointe à ce prix à titre d'accessit.

En cet état, le jury, ne pouvant se décider à une éclatante préférence pour M. Donzel ou pour M. Cauzid, qu'il trouvait pesant d'un poids égal dans la balance de sa justice, les a appelés tous les deux *ex æquo* au partage du premier prix, et a déclaré qu'une prime de 150 fr. serait décernée à M. Donzel, et 100 fr. aux employés de sa ferme, et une pareille prime de 150 fr. à M. J. Cauzid, et 100 fr. aux employés de son exploitation.

Il a accordé le second prix (la médaille d'argent de M. de Caumont), à M. St-Auban.

Nous avons clôturé notre séance par un vote unanime de remerciements à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, à cause de la création de ce concours, dont la haute utilité est plus évidente encore dans nos départements du Midi que dans tout le reste de la France.

Les progrès de notre agriculture frappent les yeux les moins exercés; il est maintenant bien peu de propriétaires intelligents qui ne cherchent à améliorer leurs domaines; mais leurs idées sont très-divergentes, elles n'ont rien d'arrêté et se traduisent presque toujours en tâtonnements coûteux. C'est donc le vrai moment (et le bien choisir est chose importante en agriculture), de leur montrer un but précis à atteindre, de leur indiquer un bon système d'amélioration, uniforme dans son ensemble et, toutefois, susceptible de varier dans ses détails.

Ils se souviendront que c'est par cette unité de système que les contrées où la culture de la terre est florissante, sont parvenues à la haute prospérité dont elles jouissent. Ils savent que, tandis qu'en Angleterre, en Hollande et en Suisse, on a un hectare de prairies pour chaque hectare de terres labourables, nous n'avons, en France, qu'un hectare de prairies pour cinq hectares et un tiers de terres labourables; ils savent aussi qu'il n'est pas de bonne récolte sans engrais, pas de véritable engrais sans bétail, et pas de bétail sans fourrages. Bien convaincus, dès-lors, que l'augmentation des cultures fourragères est la seule base sur laquelle on puisse, avec sécurité, élever un brillant et solide établissement agricole, ils suivront avec constance la voie que M. le Ministre leur trace, au bout de laquelle se trouvera l'accroissement de leur propre fortune et celui de la richesse du pays.

Pour produire un tel bien, ce concours n'est pas un moyen à dédaigner, puisqu'il doit en ressortir un exemple profitable et un grand enseignement; mais il doit être plusieurs fois répété; rien de vraiment utile ne se fait en toutes choses, et en agriculture surtout, qu'à l'aide de la persévérance, qui, à la rigueur, ferait même plus de chemin que l'agilité. Changer le régime agricole d'une contrée n'est pas l'affaire d'un jour, et les agronomes que l'on veut exciter à adopter un nouveau système de culture, pourraient être trop vite découragés si on leur laissait croire qu'il n'a été un moment mis en honneur que pour être aussitôt abandonné.

Nîmes, le 17 novembre 1844.

G. DE LABAUME.

Ce rapport a été adopté par le jury spécial et approuvé par la Société d'agriculture du Gard, qui en a ordonné l'impression dans son Bulletin.

CONCOURS POUR L'EXPLOITATION AGRICOLE LA MIEUX  
TENUE. 1845.

Rapport par M. G. de LABAUME, Président.

M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, qui a pu, mieux que nous encore, juger du bon effet produit par le concours de l'année dernière, accueillant le désir exprimé avec insistance dans le rapport inséré aux 35<sup>me</sup> et 36<sup>me</sup> bulletins de notre Société (décembre 1844), a bien voulu décider que ce concours serait renouvelé avec les modifications qu'il a indiquées.

Il nous a accordé la somme de 500 fr. *pour l'exploitation la mieux tenue, présentant les fumiers les mieux faits, la plus grande étendue de prairies artificielles ou naturelles irriguées, et nourrissant le plus grand nombre de bestiaux.*

La Société d'agriculture s'est aussitôt empressée de rédiger et de rendre public, par tous les moyens en son pouvoir, un programme basé sur les conditions de la lettre ministérielle, et répétant ensuite les mêmes dispositions que celui de 1844.

Beaucoup d'agronomes n'ont pas tardé à nous faire connaître leur intention de figurer au nombre des concurrents; mais la plus grande partie d'entr'eux a cru devoir se retirer devant les droits incontestables de quelques-uns de ceux qui sont restés dans la lice. Cette modestie exagérée, qui n'est pourtant pas le défaut dominant de l'époque, a été très-fâcheuse dans la circonstance actuelle; en agriculture, comme en toutes choses, voir, comparer, c'est s'instruire; et nous regrettons vivement les moyens d'instruction que nous eût

certainement fournis la pratique agricole des honorables agronomes qui, d'abord, voulaient concourir.

Ceux qui ont persisté dans leur intention première sont ( par ordre alphabétique ) :

M. Jacques Cauzid , propriétaire du Mas-d'Astier , situé près de Codognan et du Cailar , arrondissement de Nîmes.

M. Ferdinand Coste , propriétaire de Valbornés ou la Cagarole , près Générac , arrondissement de Nîmes.

M. Isidore Deleuze , de Roquemaure , propriétaire du domaine de Bellevue , près St-Laurent-des-Arbres , arrondissement d'Uzès.

Madame veuve Vincent , propriétaire du Mas-d'Aurès , commune de Nîmes.

Le jury spécial nommé par la Société d'agriculture pour recourir à tous les moyens d'investigation qu'il jugerait convenables , et décider définitivement les questions qui naîtraient du concours , en se conformant aux errements établis en 1844 ( voir le Rapport déjà cité ) , a été composé de MM. Charles Donzel , Dumas-Gasparin , Fabre - Lichaire , Lacaze , Olivier , Viviez et G. de Labaume.

Voici ce qui est résulté , pour nous , des renseignements pris et de la visite exacte et minutieuse du domaine de chacun des concurrents.

Madame veuve Vincent née Peyront a ajouté au Mas-d'Aurès , dont elle est propriétaire , plusieurs domaines et terres éparses qu'elle a pris à ferme.

La contenance totale de son exploitation actuelle est de 113 hectares 15 ares , dont 83 hectares 55 ares dans la plaine du Vistre , et 29 hectares 60 ares sur la hauteur siliceuse qui la borne au midi.

La culture du grès est commandée par la nature du sol et par sa position. Les plantes fourragères non

arrosées y viendraient mal et donneraient un trop faible produit. Les vignes et les mûriers sont évidemment les meilleurs moyens d'en tirer bon parti. La cherté de la main-d'œuvre et la bonne construction des instrumens aratoires que l'on emploie au mas d'Aurès, — le griffon, la charrue et les araires de Roville, sans aucune modification, — ont déterminé M<sup>me</sup> Vincent à cultiver au labour cette dernière partie de son exploitation, comme celle dont nous allons nous occuper.

Les 83 hectares 55 ares de la plaine du Vistre se divisaient ainsi au jour de notre visite :

En prairies artificielles. . . . .	35,55
Betteraves. . . . .	2,79
Radis. . . . .	0,84
Pamelles et montardes pour être mangées en vert sur place. . . . .	4,02
Terres préparées et destinées à être mises en luzerne au mois d'avril prochain. . . . .	8,04
Terres semées ou à semer en céréales cette année. . . . .	32,31
	<hr/>
	83,55
Vignes et mûriers. . . . .	29,60
	<hr/>
TOTAL. . . . .	113,15

Et, pour cultiver aussi bien que possible ces 113 hectares de terrain, on ne trouve sur le domaine que sept bêtes de travail ! Il n'est aucun de nous, je crois, qui voulût se charger, avec moins de cinq à six couples de mules, de tenir en bon état de culture une pareille surface. Ce fait, digne de la plus grande attention, révélerait déjà la haute intelligence agricole de M<sup>me</sup>

Vincent, la rare habileté, l'active et ferme surveillance de son régisseur M. Veyssière.

Un assolement à bases de cultures fourragères, des instruments expéditifs, rendent possible, mais n'expliquent pas suffisamment, le résultat dont nous parlons. Il faut encore supposer, dans la direction du travail, le meilleur emploi de toutes les forces et de tous les moments. Aussi, devons-nous dire que nulle part, moins qu'au Mas-d'Aurès, on ne laisse gaspiller le temps, ce précieux capital auquel nos inventaires savent rarement assigner sa véritable valeur. Là, point de ces flâneries si dommageables par elles-mêmes et par la contagion de l'exemple; là, point de ces ouvriers rêveurs dont chaque jour augmente la paresseuse espèce; point de ces manœuvres toujours en contemplation devant le ciel, qu'ils semblent interroger sans cesse sur l'intéressante question de savoir ce que deviennent les vieilles lunes.

Si toutes les terres exploitées par M<sup>me</sup> Vincent ressemblaient à celles du Mas-d'Aurès, il ne s'agirait que d'entretenir une fertilité depuis longtemps acquise, mais la plupart de celles qu'elle prend à ferme n'arrivent dans ses mains que fatiguées et presque épuisées. Rien de bien ne lui serait donc possible sans la création d'une grande masse d'engrais; aussi, pour arriver à ce résultat, a-t-elle constamment dans ses écuries 25 ou 30 vaches qu'elle renouvelle deux fois par année, et qui, outre le lait qu'on apporte à Nîmes, le matin et le soir, lui donnent environ de 50 à 55 veaux par an. Elle achète aussi chaque année de 40 à 45 génisses qu'elle garde dans ses écuries à peu près six mois. A tous ces animaux, il faut ajouter 2 veirats et 2 truies qui produisent 30 à 35 petits cochons, vendus entre le 3<sup>me</sup> et le 5<sup>me</sup> mois de leur âge, et un

troupeau de 160 brebis de la race du pays. Une ânesse et son poulain complètent le bétail qui garnit cette ferme.

C'est à l'aide de ces instruments de fabrication de fumier, que M<sup>me</sup> Vincent parvient à en porter annuellement 500 voyages à trois colliers sur ses terres. On nettoie les vacheries tous les jours, et les autres écuries deux ou trois fois par semaine. Tous ces fumiers restent amoncelés pendant vingt-quatre heures, après quoi ils sont soigneusement mêlés et ajoutés au tas principal jusqu'à leur emploi, que l'on tâche de rapprocher le plus possible du moment de leur confection; on les coupe avec ceux qui proviennent des bergeries, car on n'a pas tardé à s'apercevoir que ce mélange de divers engrais augmente leur puissance respective.

Grâce à ces moyens de fertilisation, M<sup>me</sup> Vincent n'est jamais dans la nécessité de laisser un seul are de son domaine en jachère. Elle suit avec persévérance l'assolement de la plaine du Vistre, si bien décrit par M. S. Vincent, dans ses *Lettres à M. de Dombasle*.

*Première année. — Luzerne.*

M<sup>me</sup> Vincent prépare, par de profonds et fréquents labours, la terre qu'elle destine à cette production, et la fume, un peu faiblement selon nous, à raison de 45 charretées à trois colliers par hectare. Pour augmenter le produit de cette première année, M<sup>me</sup> Vincent met une vesce dans sa luzerne, procédé que nous n'oserions blâmer, mais que notre pratique ne nous permet pas d'approuver.

*2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> années. — Luzerne en plein produit.*

Dès la cinquième, M<sup>me</sup> Vincent se voit forcée de défricher. Le retour trop fréquent de cette plante four-



ragère sur le même sol , abrège singulièrement sa durée ; car il n'est pas très-rare d'en voir donner de riches produits pendant neuf ou dix ans , et même davantage , dans les terres où elle n'a pas paru depuis bien longtemps.

5<sup>me</sup> année. — *Du blé* , sur un simple petit labour.

6<sup>me</sup> année. — *Idem* , sur un labour plus sérieux à la petite charrue.

7<sup>me</sup> et 8<sup>me</sup> années. — *Idem* , sur un labour de plus en plus profond donné avec la grande charrue. Cette semence varie entre l'aubaine et le blé rouge , la tozelle ne grainant pas aussi bien dans la plaine.

9<sup>me</sup> année. — Un labour à la petite charrue et une avoine de mars.

10<sup>me</sup> année. — Un labour à la grosse charrue et du blé.

11<sup>me</sup> année. — *Idem* et une orge.

M<sup>me</sup> Vincent ne se croit pas obligée de suivre cette rotation avec une rigueur telle , qu'elle doive dans toutes les circonstances faire revenir constamment , après huit ans , la luzerne sur le même sol ; comme à nous , ce retour lui paraît quelquefois trop rapproché ; elle prolonge alors son assolement en alternant ses récoltes de blé par des récoltes de betteraves , dont les feuilles sont plusieurs fois cueillies pour les bestiaux , avant que les racines viennent leur servir de nourriture.

On se récriera sans doute , comme on l'a déjà fait bien des fois , contre cette succession non-interrompue de céréales que l'on trouve contraire à toutes les formules de la science ; à ce reproche , nous avons répondu par avance dans notre ouvrage sur l'*Agriculture de Con-*

*généés*, à propos de ces terres largement fumées que l'on voit, sur un défrichement de luzerne, produire, sans aucun symptôme de lassitude, quelquefois jusqu'à dix ou onze blés de suite. Quand nos champs sont arrivés à un haut degré de fertilité, que nous sommes en position de maintenir à l'aide d'une grande abondance d'engrais, nous pouvons leur confier toutes les plantes que nous voulons, « il ne s'agit que de trouver » celles qui rapportent le plus; voilà la théorie des « assolements réduite à sa plus simple expression. »

La comptabilité de l'exploitation si compliquée de M<sup>me</sup> Vincent, est parfaite, et permet de connaître, à tout moment, la position exacte de chacune des parties de ce vaste ensemble. Un seul registre, le journal-grand-livre, dans lequel tous les comptes sont établis par deux colonnes, *doit* et *avoir*, lui suffit pour arriver à ce résultat. Il y a tant de régularité, tant d'ordre, dans tout ce que nous avons examiné, que l'on verrait aujourd'hui sans la moindre inquiétude M<sup>me</sup> Vincent ajouter encore à l'étendue de son exploitation, et augmenter ainsi le poids, accablant pour tout autre, d'un fardeau qu'elle porte avec tant de facilité.

Le Mas-d'Aurès est, à nos yeux, la véritable ferme-modèle, seule capable de faire adopter les meilleurs procédés de cultures par toutes les classes de propriétaires ruraux. Ils ne trouveront jamais un exemple bien engageant dans toutes ces gestions agricoles, dont les comptes de fin d'année ne parviennent à se balancer qu'au moyen de larges subventions puisées au budget de l'État. Nous n'avons pas besoin qu'on nous enseigne l'agriculture qui ne peut se suffire; ce qui nous manque, ce sont des modèles de l'agriculture qui enrichit; c'est à ce point de vue que nous croyons devoir signaler le Mas-d'Aurès.

M<sup>me</sup> Vincent, loin d'imiter celui qui à défaut d'autre récompense de ses bonnes actions, cherche à s'en payer par le bruit qu'il en fait, répète sans cesse à tous ceux qui viennent admirer son exploitation, « qu'elle « n'a rien créé, rien ajouté, qu'elle n'a fait que suivre « la route qui lui était tracée, » et veut ainsi reporter à feu M. le pasteur Vincent, tout le mérite d'une œuvre à laquelle chacun d'eux a su contribuer pour sa part.

Nul ne contestera à M. S. Vincent sa profonde science et tout ce qu'il a fait pour le progrès de l'agriculture de notre département ; on n'oubliera jamais que c'est lui qui, le premier, introduisit ici les instruments aratoires perfectionnés, qu'il ne cessa d'employer et de répandre depuis l'envoi que lui en fit M. de Dombasle ; que c'est surtout à ses efforts que nous devons la création de notre Société d'Agriculture, qu'il présida longtemps avec une si remarquable supériorité. Quoique nous ne puissions parler ici que de l'agronome instruit et zélé, à qui tous les cultivateurs de notre pays doivent tant de reconnaissance, qu'il nous soit permis d'ajouter que, lorsqu'une mort inopinée vint trancher le cours d'une existence consacrée aux bons exemples en tous genres, d'unanimes et d'inconsolables regrets l'accompagnèrent à sa dernière demeure. Bien rares sont, de nos jours, les hommes qui laissent une mémoire aussi vénérée ; plus rares encore les veuves qui savent la conserver et l'accroître !

Le domaine de Valbornés ou la Cagarole est situé sur le versant nord du coteau élevé qui sépare la plaine du Vistre des terres de St-Gilles. Le sol qui le compose est dans la catégorie de ceux que les géologues classent parmi les sables marins supérieurs tertiaires, dont la surface est recouverte d'une masse de cailloux quart-

zeux appartenant au diluvium alpin. C'est dans cette position et sur ce terrain, que M. Ferdinand Coste a heureusement osé substituer la culture fourragère aux cultures arborescentes (vignes et mûriers) et aux céréales, qui constituent à peu près l'unique système agricole en usage dans cette région. Les sources du village de Générac, placées au-dessus de la Cagarole, et les eaux que les pluies amènent du plateau supérieur, et qui traversent et lavent le village, ne servaient qu'à alimenter deux petits moulins à blé se succédant à une courte distance, et à arroser, tant bien que mal, un jardin potager et un pré de 2 hectares 25 ares, situé à l'extrémité de la propriété et dans l'endroit le plus bas. A peine y fauchait-on le fourrage nécessaire pour fournir à 5 ou 6 bêtes de travail une chétive nourriture, qu'il a fallu, plus d'une fois, augmenter par des achats au dehors. 150 brebis portières, qui allaient passer l'été dans les montagnes de la Lozère, trouvaient tout juste à vivre dans le domaine jusqu'à cette saison. 50 ou 60 muids de vin (une année 15 seulement), étaient le produit moyen de 27 ou 28 hectares de vigne; la jachère régnait sans conteste sur les terres arables qui recevaient de 20 à 24 hectolitres de semence de blé, de deux aus l'un, par gauzides égales. Le reste de la contenance, pour arriver à 65 hectares, se composait d'une espèce de garrigue de 6 hectares et de quelques mauvais pâturages incultes.

Après avoir fait l'acquisition du petit moulin qui dominait le sien, M. Ferdinand Coste a considéré comme très-accessoire pour son revenu, le travail des deux usines, et il se sert, d'abord, de ses écluses, pour diriger l'eau sur toutes les parties du domaine susceptibles de la recevoir. Chaque pluie délavant les terres supérieures soumises à la culture, nettoyant les rues

de Générac des immondices qui s'y accumulent , vient déposer son contingent d'engrais dans les réservoirs de M. Ferdinand Coste. A chaque arrosage , il fait agiter le fonds de cette précieuse vase , et l'eau , en s'écoulant , se charge , sans autres frais de transport , d'amener dans chaque partie du terrain la quantité de fumier qui lui est destinée.

C'est à l'aide de ces moyens judicieusement aménagés que déjà , cette année , et avant qu'un pré de 6 hectares qu'il vient de semer soit en rapport , M. Ferdinand Coste a obtenu , dans son domaine , sur les cailloux roulés qui recouvrent complètement le sol , 2,500 quintaux d'un foin de 2 mètres de hauteur , de la première qualité et vendu à Nîmes comme tel ; 2,500 quintaux de luzernes , 350 quintaux de sainfoin et 150 quintaux de fourrage blanc.

La réputation d'aridité de la Cagarole était cependant si bien établie , qu'on haussait les épaules autour de M. Ferdinand Coste , quand il exprimait la crainte de manquer de faucheurs au moment nécessaire ; et que les mauvais plaisants du voisinage avaient résolu de le rassurer , en lui proposant de les remplacer , au besoin , par une douzaine de femmes , qui se chargeraient , avec leurs ciseaux de couture , de couper en quelques jours tout le bon foin qu'il pouvait recueillir. Trois cents journées de faucheurs employées dans la saison qui vient de finir , ont bien fait changer de langage. On ne sait pas vraiment ce que notre soleil du Midi pourrait faire produire aux plus mauvais terrains suffisamment arrosés ! L'éclatant exemple donné par M. Ferdinand Coste , doit exciter le zèle de tous les amis du progrès. N'oublions pas que nous devons avoir à répondre de chaque goutte d'eau que nous laissons se perdre dans la mer avant de l'avoir forcée ,

quand c'est possible , à déposer sur nos champs tous les germes de fertilité qu'elle contient.

Le domaine de la Cagarolle se divise aujourd'hui de la manière suivante :

Prairies en plein produit , irriguées.	8 hect.	45
Prairies nouvelles, <i>Idem.</i>	6	25
Luzernes en plein produit, <i>Idem.</i>	7	65
Mûriers , <i>Idem.</i>	1	65
Jardin potager , <i>Idem.</i>	1	27
Luzernes et sainfoins non irrigués.	5	32
Fourrages blancs , <i>Idem.</i>	1	01
Terres à blé. . . . .	2	60
Garrigue. . . . .	6	00
Pâturage inculte. . . . .	2	26
Vignes. . . . .	23	00

TOTAL 65 hect. 46

Quand le produit d'une vigne décline , si l'eau peut y arriver , quel que soit le sol sur lequel elle repose , elle est aussitôt arrachée ; après l'arrachage , on donne un fort trait de charrue à 4 ou 6 bêtes , suivi d'un hersage énergique ; on jette par hectare 100 kilos de fenasse , mêlée d'une petite portion de trèfle de Hollande , que l'on enterre au griffon ou à la herse , et l'on ne tarde pas à couper , à pleine faux , un beau fourrage , venu sur ces cailloux , que l'on croyait si peu propres à ce genre de production.

Pour entretenir en bon état de fertilité ses vignes et ses terres non arrosables , M. Ferdinand Coste a le fumier provenant de ses bêtes de travail , et d'un troupeau de 4 à 500 brebis , qui , depuis douze ans , viennent passer l'automne et l'hiver sur son domaine. A cela , il va ajouter un bétail de rente suffisant , pour utiliser ses derniers regains et tout ce qu'il ne pourra pas faucher.

Les règles strictes de l'agriculture perfectionnée exigeraient, sans doute, qu'il fit consommer dans son exploitation tout le fourrage qu'elle produit; mais il faut tenir compte de sa position exceptionnelle, qui lui procure gratuitement une énorme masse de fumier, et du haut prix auquel il peut vendre à Nîmes, pour des animaux de travail ou de luxe, le foin, que des bêtes d'engrais ne sauraient jamais lui payer aussi cher. Que sa méthode soit ou non conforme aux préceptes, on peut, après l'examen de son compte de caisse, soutenir hardiment qu'elle réussit; en agriculture, en effet, comme nous l'avons dit ailleurs, succès et revers, tout se résout en écus; et nous approuverons toujours un système agricole qui aura pour résultat, sans appauvrir le sol, d'enrichir le propriétaire.

Le domaine d'Astier, d'une contenance d'environ 50 hectares, forme un corps de propriété assis sur les deux rives du Rhône. Ce ruisseau prend sa source à Caveirac, et reçoit dans son cours tous les divers suintements qui s'écoulent des collines formant le bassin de La Vauage. Ordinairement sans importance et se desséchant de juin en octobre, il devient trop souvent, à la suite des pluies, un torrent dévastateur, ravageant les domaines à sa portée, sur lesquels, au lieu de la couche arable, il laisse une masse de graviers, ou bien un sol aride qui suffit à peine à la plus languissante végétation.

C'est contre cet ennemi, dont M. Jacques Cauzid avait plus particulièrement à subir les ruineuses atteintes, qu'il a dû songer à se défendre. Il a d'abord construit à la tête du domaine, et perpendiculairement au Rhône, un mur solide qui vient joindre la chaussée et garantit la propriété contre le débordement opéré par-dessus les chaussées des voisins supérieurs. Un mur, parfaitement

semblable et de même direction, a été construit à l'autre extrémité, pour s'opposer à ce que les eaux, qui auraient pu dépasser les propres digues du domaine, parvinssent à y établir leur courant. Plusieurs petits bourrelets, élevés entre ces deux murs extrêmes, sont destinés à en augmenter les effets, et à convertir en espèce de bassins de colmatage, cette surface qui était si souvent devenue le lit du torrent.

La portion, ainsi préservée, fut d'abord plantée en vigne, comme l'était alors tout le reste du domaine; mais on ne tarda pas à s'apercevoir qu'un vignoble ne pouvait réussir dans ce sol si souvent délavé, et on finit par y substituer un autre genre de culture, mieux approprié à la nature du terrain et à sa position. Mais, dans cette plaine où l'œil n'aperçoit que des vignes, sur ce terrain sans cesse dévoré par un soleil ardent, au bord d'un ruisseau habituellement à sec pendant trois ou quatre mois de l'année, et dont l'eau, quand il y en a, est à peu près dormante lorsqu'une pluie d'orage n'en vient pas précipiter le cours, faire des prairies parut une de ces excentricités agricoles que les praticiens accueillent par un sourire de pitié. Et, cependant, aujourd'hui, à l'aspect des trois hectares 1/2 de prairies arrosables du Mas-d'Astier, si bien nivelées, et dans un si bel état de végétation, il semble que rien n'a dû être plus simple que cette opération; et la réflexion seule nous amène à tenir un compte suffisant de la sagacité, de l'habileté et de la persévérance indispensables pour concevoir et exécuter un semblable projet.

Après une ordonnance royale, que l'on n'obtenait pas alors sans de graves difficultés, il fallut, pour conduire les eaux sur le sol, construire un barrage et un petit canal qui se prolonge de plus de 200 mètres dans le



lit même du ruisseau. Ces eaux , que des moulins situés loin du domaine de M. Jacques Cauzid , retiennent et ne lâchent que par éclusées , ne seraient jamais venues en quantité suffisante pour arriver jusqu'au bout du pré , et n'auraient chaque fois arrosé que la même portion ; il fallut le diviser en trois parties différentes par leur niveau , et séparées par des murs ou des chaussées de 0<sup>m</sup>50 de hauteur , de manière à pouvoir couvrir d'eau exclusivement celle des trois surfaces que l'on veut choisir.

On essaya d'abord un système d'irrigation , qui consistait à faire pénétrer l'eau dans de nombreuses rigoles transversales s'écoulant dans le milieu de la prairie et s'échappant par un fossé ; mais , dans ce terrain argileux et compact , les eaux ne pouvaient suffisamment s'infiltrer d'une rigole à l'autre , et ces coupures rapprochées desséchaient trop le sol quand un long défaut de pluie rendait l'arrosage impossible. Des rigoles longitudinales , que l'on pratiqua ensuite n'obvièrent pas aux inconvénients remarqués , et n'eurent pas beaucoup plus de succès. On a fini par enfermer la prairie dans deux canaux parfaitement nivelés que l'on remplit jusqu'à ce qu'ils débordent également par tous les points de leurs berges , et la couvrent ainsi d'une nappe d'eau que l'on fait écouler ensuite par des ouvertures pratiquées dans les murs ou chaussées de séparation. Il devient facile , au moyen de ces dispositions , de convertir cette faculté d'arrosage en une faculté d'inondation , quand le Rhône , qui traverse des pays richement cultivés , est chargé de matières fertilisantes , qu'on le force ainsi à déposer sur la prairie , qui n'a besoin d'aucun autre engrais. Elle produit habituellement deux coupes et un regain d'automne qui se fauche parfois , et parfois aussi parvient à égaler une coupe.

Ce domaine était tout en vignes ; on y trouve aujourd'hui :

3 hect.	50	en prairies arrosées ,
6	23	en prairies non arrosées ,
3	25	luzernes , <i>idem.</i>
1	00	sainfoin , <i>idem.</i>
2	25	en mûriers de la plus belle venue,

dans lesquels on sème de l'orge mangée en vert par le troupeau

C'est au moyen de ces ressources et du marc distillé de la vendange , que l'on nourrit grassement , au Mas-d'Astier , un troupeau permanent de 150 brebis , un autre troupeau de 150 à 200 moutons qui ne passe que l'hiver sur le domaine , 2 vaches , 3 cochons , 3 mules et un âne.

Chacun de nous a voulu payer à M. Jacques Cauzid , au milieu de sa prairie , sur ce champ de bataille dont il a su rester maître , le juste tribut d'éloges si bien dû à son courage et à sa persévérance. C'est , sans aucun doute , aux difficultés vaincues et non pas aux dimensions de la surface conquise que doit se mesurer le mérite de sa victoire : nous ne pouvons cependant nous empêcher de faire remarquer , en passant , que la prairie , dont M. Jacques Cauzid a été le créateur , se trouve précisément égale à la contenance réunie que les anciens auteurs attribuent aux propriétés de Cincinnatus et de Régulus ; et , pour prouver une fois de plus que la richesse de l'agriculteur ne provient pas de l'étendue , mais de l'état de culture de son domaine , ces trois hectares 1/2 de l'*ager romanus* , qui suffisaient jadis à faire vivre la famille d'un dictateur et celle d'un consul , ne produisent aujourd'hui que 23 fr. par an de fermage.

Le plus petit coin de terre recèle une valeur réelle

qui demeure enfouie tant que la main du travail intelligent ne vient pas l'ajouter à la fortune publique. Gardons-nous donc de dédaigner la moindre parcelle de ce sol que nous ne possédons qu'à condition de le cultiver. *Qui spernit modica paulatim decidit*, et les agriculteurs sont compris dans la généralité de cette sentence du Psalmiste, qui veut que celui qui méprise les petites conquêtes, marche peu à peu vers sa ruine.

Le domaine de Bellevue, devenu, en 1824, la propriété de M. J. Deleuze, négociant en vins à Roque-maure, est situé près du village de St-Laurent-des-Arbres, et borde la rivière du Nizon. Sa contenance est restreinte, relativement à toutes celles que nous venons d'examiner, mais la partie la plus considérable est dans un bel état de fertilité.

Si M. Deleuze n'a pas eu à créer des moyens d'irrigation, il a su les modifier, les accroître et les appliquer à des cultures qui peuvent mieux les payer que celles qui les absorbaient avant son administration. A des pépinières, dont les produits ne le satisfaisaient pas, il a judicieusement substitué de belles prairies, d'abondantes luzernes, dans lesquelles, cependant, notre impartialité a rencontré un sujet de critique; c'est avec peine que, même dans les plus jeunes, nous avons vu le chiendent, qui s'accroît sans cesse et brave impunément notre haine, quand il se sent à l'abri des atteintes de la charrue. Aussi, ne nous lasserons-nous jamais de prêcher la guerre sainte contre cet irréciliable ennemi de tout agriculteur soigneux, une véritable guerre à mort, toujours et partout, mais principalement dans les terres que nous voulons convertir en prairies.

Grâce à de belles plantations de vignes et de mûriers, dans tous les sols où l'eau ne peut parvenir, et aux

prairies naturelles et artificielles, sur tous les terrains arrosables, M. Deleuze a complètement soustrait son domaine au régime vraiment ancien : — l'assolement de trois ans avec jachère, — auquel il n'avait jamais cessé d'être soumis.

D'importantes opérations de creusement de fossés, couverts et non couverts, de dépièrrements, de construction de chaussées, ont été menées à bien par M. Deleuze, avec la même intelligence qui préside dans son exploitation, à une bonne et économique confection des fumiers.

Il est fâcheux que l'inconduite de ses bergers ait forcé M. Deleuze à renoncer à son troupeau, qui lui avait toujours donné des bénéfices et augmentait singulièrement ses moyens d'engrais. Il est parvenu à les remplacer avec beaucoup d'habileté, et, autant que cela est possible, par des cendres de toutes natures, de la sciure de bois et des immondices qu'il se procure à des prix infiniment modiques.

La comptabilité est la partie la plus remarquable de la gestion de M. Deleuze; il est difficile de tenir des livres avec plus d'ordre et d'exactitude; c'est tout-à-fait la rigueur de la comptabilité commerciale appliquée à l'agriculture. Aussi, avons-nous pu nous assurer d'avance, et par un seul coup-d'œil, que les nombreuses améliorations entreprises par M. Deleuze, avaient été parfaitement entendues. Les incrédules pourraient toucher du doigt cette vérité, en compulsant les comptes depuis 1824 jusqu'à aujourd'hui. Il n'est pas de conviction assez rebelle pour résister à la comparaison des produits, non-seulement à ces deux époques extrêmes, mais à toutes les dates intermédiaires, distraction soigneusement faite de toutes les augmentations de richesses qui ne proviennent pas du fait de l'agriculteur.

Rien de bien neuf, nous a-t-on dit, ne se fait remarquer dans cette exploitation; mais pense-t-on qu'en agriculture, aussi, *il faille du nouveau, n'en fût-il plus au monde?* Toute amélioration n'est pas nécessairement une innovation, comme la routine n'est pas nécessairement l'ignorance.

Inventer peu, imiter beaucoup, est, pour le cultivateur prudent, une règle dont il doit rarement s'écarter; et il vaut, en général, bien mieux, dans l'intérêt de tous, améliorer lentement et progressivement la culture d'un pays, que de la bouleverser d'un seul coup

Si les conditions prescrites par M. le Ministre de l'agriculture n'avaient différé en rien de celles de l'année dernière, personne n'aurait pu disputer à M<sup>me</sup> Vincent le prix du concours; où trouver une exploitation mieux tenue que le Mas-d'Aurès, contenant une plus grande proportion de cultures fourragères, entretenant plus de bétail, confectionnant mieux ses fumiers et en plus grande quantité? Mais l'addition faite au programme de cette année, expliquée au besoin par les justes préoccupations du moment, indique clairement l'intention de donner, en même temps, une prime à l'irrigation.

Nous avons donc pensé qu'une suffisante étendue de prairies irriguées, quoique ne formant pas l'unique condition du concours, devait être d'un grand poids dans notre balance; dès-lors, le domaine de M. Coste nous a paru mériter d'être hautement signalé comme un exemple des plus heureuses améliorations. Luttant avec intelligence contre l'ardeur du soleil et la nature d'un sol jugé antipathique aux prairies, il est parvenu,

à l'aide d'un cours d'eau que , jusqu'à lui , l'on n'avait pas jugé digne d'être utilisé pour l'agriculture , à produire des masses considérables du plus beau et du meilleur foin. C'est sous l'influence de cette puissante considération que le jury a cru devoir appeler M. Ferdinand Coste à partager avec M<sup>me</sup> Vincent le prix fondé par M. le Ministre.

Dès qu'il s'agissait de comparer l'étendue des surfaces mises en prairies irriguées , le domaine de M. Jacques Cauzid ne pouvait être mis en parallèle avec celui de M. Coste ; mais nous n'avons pas cru qu'il fallût laisser passer l'occasion offerte par ce concours , sans donner un éclatant témoignage d'approbation aux heureux et persévérants efforts de l'habile agronome qui était parvenu à convertir en moyen de fortune une position difficile dont tant d'autres se seraient bornés à conjurer les dangers. Nous avons , en conséquence , en dehors du prix créé par M. le Ministre , décerné à M. Jacques Cauzid , la grande médaille d'argent.

M. J. Deleuze n'a pas eu à vaincre les mêmes difficultés que ses concurrents , mais il a su employer , avec avantage , à des cultures fourragères , un cours d'eau consacré jusqu'à lui à des usages beaucoup moins utiles. Par son intelligente culture , il est parvenu à augmenter d'une manière notable les produits de son domaine , à la gestion duquel il a appliqué , sans trop de complication , la comptabilité commerciale dans toute sa rigueur. Il nous a paru juste qu'un agriculteur aussi zélé fût soutenu , encouragé , dans les améliorations qu'il accomplit chaque jour , et nous lui avons décerné une médaille d'argent.

Nous ne pouvons terminer cet écrit sans renouveler le vœu de voir continuer encore un concours dont l'utilité est aujourd'hui démontrée. L'expérience de cette année

n'a fait qu'ajouter à la force des motifs insérés dans le rapport de 1844.

La somme à dépenser est trop minime pour que nous devions la considérer comme un obstacle au succès de notre demande, quelle que soit l'exiguité des ressources mises à la disposition de M. le Ministre. Espérons, au reste, que nos législateurs finiront par se montrer un peu plus logiques à l'endroit de cette agriculture qu'ils traitent avec tant de magnificence, pourvu qu'il ne s'agisse pas de lui allouer des fonds; espérons que nous ne tarderons pas à voir disparaître du budget d'une nation essentiellement agricole, cette étrange anomalie qui donne 1,444,000 fr. pour subvention à trois théâtres de la capitale, et 900,000 fr. seulement pour encouragement à l'agriculture de toute la France.

Nîmes, le 6 novembre 1845.

G. DE LABAUME.

(Ce rapport a été approuvé par la Société d'agriculture qui en a ordonné l'impression.)

ANNÉE 1846.

Plusieurs concurrents nous avaient annoncé l'intention de disputer le prix de 700 fr. accordé par M. le Ministre de l'agriculture au propriétaire ou fermier de *l'exploitation la mieux tenue, présentant les fumiers les mieux confectionnés, la plus forte proportion de cultures fourragères et nourrissant le plus grand nombre de bestiaux.*

Cependant, deux mémoires seulement ont contenu les renseignements suffisants pour qu'il fût possible de juger s'il y avait lieu de procéder à la visite des domaines qu'ils concernaient; l'un des deux, même, n'a été pré-

senté qu'après l'échéance de tous les délais fixés, ainsi que l'a reconnu, en ajournant sa demande à l'année prochaine, l'auteur, à qui les vrais agronomes doivent tant de reconnaissance pour les exemples de bonne et intelligente culture qu'il ne cesse de leur donner.

M. le lieutenant-général baron de Lascours est alors resté seul sur les rangs. Le jury spécial, nommé à cette occasion par la Société, après avoir pris connaissance des notes extrêmement claires et détaillées envoyées par l'honorable général, a décidé, d'un avis unanime, qu'il se rendrait à Lascours dans la matinée du 13 de ce mois ( novembre ), par le chemin de fer d'Alais, jusqu'à la station de Ners, et de là, en suivant la route qui longe le Gardon, jusque vis-à-vis les prairies. Nous allons faire connaître ici le résultat de cette visite et de l'examen des documents qui nous ont été remis.

Le domaine de Lascours, appartenant à M. le général baron de Lascours et géré par M. Sabatier, est situé sur la rive gauche du Gardon d'Anduze, dans la commune de Boisset et de Gaujac. Il se compose de

	hectares
Terres arables bordées de mûriers. . . . .	67
Terres plantées de mûriers en quinconce . . . . .	7
Prairies naturelles non arrosées . . . . .	106
Vignes, châtaigneraies, jardins. . . . .	11
Bois de chênes verts, pâtures et garrigues . . . . .	170
Vigères, oseraies, graviers. . . . .	35
Bâtiments divers, chemins, plantations . . . . .	4
Total. . . . .	400

#### **Bâtiments.**

En mettant pied à terre dans la vaste cour du domaine, nous avons été frappés de l'aspect grandiose que



présentent les bâtiments d'exploitation, tous construits depuis moins de quinze années. Rien de mieux approprié à sa destination, rien de plus complet que cette grande construction dans laquelle on reconnaît la véritable élégance agricole, celle qui se compose de tout ce qui est propre, commode, utile, gracieux, et qui exclut ce luxe de mauvais goût, ne se proposant d'autre but qu'une vaine ostentation de fortune.

Les écuries et étables, spacieuses, très-élevées, bien aérées, sont pavées d'un côté en briques de champ, et de l'autre (celui où se tiennent les bestiaux) en cailloux recouverts d'un glacis en cendrée. Ces deux parties sont divisées par une rigole dont la profondeur et la pente suffisent à l'écoulement du purin, sans pouvoir causer aucun accident aux hommes ou aux animaux. Les voûtes en briques sont, ainsi que les murs, remarquables par une *entière blancheur*.

Toutes les grandes portes sont en tôle couverte d'une couleur bronzée et posée sur un cadre de fer. Des portes, rigoureusement tenus, ne tarderont pas à convaincre les agriculteurs exacts que ces fermetures, dont l'achat paraît si coûteux, constituent, à la longue, une véritable économie.

On rencontre d'abord, à droite et à gauche, en entrant dans la cour de la ferme, l'atelier de charronnage, la forge, la boulangerie, les écuries, les étables, les bergeries, les remises et la cuisine du bayle. Ces bâtiments sont terminés, d'un côté, par des loges, parfaitement construites, où sont établis huit porcs ou truies portières et trente pourceaux qui ont au-devant de leurs cellules, assez spacieuses, une petite cour destinée à leurs ébats en plein air, pendant les heures de récréation. De l'autre côté, ils sont séparés des terres du domaine par un vaste hangar auquel aboutissent les rigoles

à purin et qui sert à faire et à conserver le fumier à couvert. Avant cette importante réparation, chaque pluie un peu forte, délavant les engrais déjà confectionnés, en emportait le suc et colorait de cette précieuse teinte les eaux de tous les fossés d'alentour.

### **Bestiaux.**

Dix chevaux, sans compter ceux qui sont destinés à l'usage exclusif du propriétaire, vingt bœufs de travail ou d'engrais, six vaches et deux veaux garnissaient les écuries et les étables au jour de notre visite. Les chevaux ne sont guère employés que pour les transports des denrées, matériaux, fumiers, etc., etc.; les labours sont presque tous faits par les bœufs, que l'on met à l'engrais dès qu'ils vieillissent et cessent de donner un bon travail.

Les bergeries, ordinairement plus peuplées, ne contenaient que six cents bêtes ovines. Ce troupeau est composé de moutons du pays, à laine longue et commune, et à grosses cornes. Vivants, ces animaux pèsent de 50 à 60 kilog., et leur toison est, en général, du poids de 3 kilog. 1/2. C'est un troupeau d'engraissement renouvelé en totalité chaque année; il est acheté, en septembre et octobre, aux foires de Quissac, de Sommières et d'Uzès; bientôt il est divisé en plusieurs lots, classés selon le degré d'embonpoint des individus qui les composent; les plus avancés couchent à la bergerie, où, afin de les pousser plus vite, on leur donne un supplément de nourriture de 5 livres de bon regain par jour et par tête; les autres parquent presque toujours sur les terres à ensemercer; ils vivent tous constamment dans le domaine et ne restent dans les prairies que jusqu'au 2 du mois de février.

A mesure que les moutons gras sont vendus à la bou-

cherie , le propriétaire a soin de les remplacer de manière à ce que , dans le courant de chaque année , il y en ait au moins un millier , qui , pendant un temps plus ou moins long , aient séjourné sur le domaine , y laissant leur toison , leur fumier et un bénéfice assez considérable résultant de la différence entre le prix d'achat et le prix de revente.

Pour compléter le dénombrement de la population agricole de Lascours , et préserver notre rapport d'une omission , sans gravité pour quelques-uns , sans doute , mais susceptible pour d'autres de devenir une *affaire importante* , nous ajouterons que nous y avons trouvé trois cents poules , poulets , paons , pintades et dindons fort convenablement logés et grassement entretenus.

#### **Terres arables.**

Les terres arables , argilo-calcaires , d'une qualité médiocre , ne pouvaient porter que de misérables seigles avant la régie actuelle ; elles rendent aujourd'hui habituellement dix pour un de semence en tozelle , et douze pour un en avoine , grâce à la quantité de fumier qu'on parvient continuellement à leur fournir. On en met à peu près de dix à douze charretées à trois colliers par hectare , que l'on enterre avec la semence.

La possibilité d'une pareille fumure habituelle , sans aucun achat au-dehors , ne surprendra pas ceux qui , faisant le compte de la contenance des terres arables seules , verront qu'il y aurait dans le bétail qui garnit le domaine , près de dix-huit moutons , ou leur équivalent , pour chaque hectare , si les mûriers , le jardin potager et les vignes , ne venaient prendre leur part dans le fumier que ces animaux produisent. Les prairies ne figurent pour rien dans la dépense d'engrais , le li-

mon du Gardon se chargeant , chaque année , de fournir gratuitement à leur consommation.

Mais , pour augmenter la quantité de fumier à répandre sur les champs qui doivent porter des céréales , M. Sabatier laisse avec raison , une partie de ses terres arables en jachère morte. Son expérience agricole lui a bientôt appris la valeur réelle de toutes les belles phrases , qui , dans les discours d'apparat , ne cessent de lancer l'anathème contre tout assolement dans lequel on voit pénétrer *l'improductive jachère*.

Des raisons sans réplique abondent pour motiver celui qu'il a adopté à Lascours : pendant que l'ardeur de notre soleil et la fécondité de l'atmosphère rendent à ses jachères leur puissance perdue , elles donnent , sans aucun frais , de l'herbage pour le troupeau ; les mûriers , qui sont d'un si grand produit et qui bordent toutes les terres , seraient bientôt fatigués par des fourrages dépassant un an de durée , et surtout par la luzerne , que l'on ne peut semer dès-lors que tout à fait dans le milieu des terres , et jamais même sans quelques inconvénients pour eux ; des céréales répétées sans repos , outre qu'elles nuiraient beaucoup aussi à cet arbre précieux , ne donneraient absolument rien sans fumier , et la masse produite est encore trop faible pour engraisser suffisamment les soixante-sept hectares qu'il faudrait fumer au moins de deux ans l'un.

Toute la difficulté des assolements est dans cette dernière considération. Ne semez que ce que vous avez pu fertiliser , et ne vous exposez jamais , pour le plaisir d'augmenter vos semences , à ne recueillir tout juste que ce que vous aurez semé. C'est par cette belle spéculation que beaucoup d'ennemis irrésolus de la jachère , sont habituellement constitués en perte de tous leurs frais de culture.

Si vous n'avez que deux champs , vendez-en un pour fumer l'autre , ou tout au moins concentrez toutes vos ressources sur l'un , et laissez reposer celui que vous ne vous décidez pas à vendre , jusqu'à ce que sa fertilité accumulée puisse vous couvrir largement de tous vos frais de semence et de culture.

La question relative au meilleur assolement à adopter , est une question de circonstances , de localités , et surtout une question de production de fumiers. M. Sabatier , en laissant chaque année huit à dix hectares en jachères , augmente d'autant la proportion d'engrais qu'il peut donner à ceux qu'il fume , et se trouve avoir ainsi plus de vingt-un moutons , ou leur équivalent , pour chaque hectare de terre qu'il veut ensemençer.

La contenance des soles ensemençées en céréales , rapprochée de la contenance totale des terres arables , donnerait à penser que la jachère doit être plus considérable , mais il faut en déduire les champs qui produisent les récoltes sarclées , quelques trèfles semés dans les blés , les sainfoins et les fourrages annuels.

### **Prairies.**

Les prairies , presque toutes conquises , depuis moins de trente ans , sur les infertiles graviers du rivage , par des travaux exécutés avec intelligence et bonheur , forment la véritable richesse du domaine de Lascours. Elles produisent aujourd'hui de 4 à 5,000 quintaux métriques de fourrage , et s'améliorent encore chaque année par les dépôts successifs de limon.

Les plus anciennes , celles que l'élévation de leur sol soustrait de plus en plus aux inondations périodiques du Gardon , sont renouvelées dès qu'elles se laissent gagner par les mauvaises herbes et que leur rendement di-

minue. Cette opération, qui les soumet ainsi à une espèce d'assolement, s'effectue de la manière suivante : la prairie à renouveler est défrichée à la charrue, et reçoit ensuite plusieurs labours profonds destinés à extirper toutes les racines ; sur ce terrain bien préparé, après une forte fumure, on plante des pommes de terre ou l'on sème des betteraves ou du maïs. Aussitôt après l'enlèvement de ces récoltes sarclées, on procède au nivellement du sol, que l'on enseme en trèfle et luzerne, mélangés avec des graines de foin, et peu d'années après il se trouve à l'état de prairie naturelle.

Les nombreuses visites de domaine que nous sommes obligés de faire (ce qui n'est pas la partie la moins agréable de nos fonctions), ne nous avaient encore rien montré d'aussi réellement beau que Lascours. On se surprend sans cesse à admirer cette riche nature, ce magnifique tapis d'un beau vert d'émeraude, de plus d'un million de mètres carrés de surface, parsemé de grands arbres et s'étendant, sur une pente presque insensible, sans aucune solution de continuité, depuis la terrasse du château, dont il n'est séparé que par une barrière de fleurs, jusqu'aux cailloux du Gardon qu'il cherche à recouvrir encore. Ces beaux rivages, chantés jadis par Florian, étaient fort gracieux, sans doute, quand ils étaient habités par les bergères, un peu fades, dont l'imagination langoureuse de cet ancien officier de dragons avait pris plaisir à les peupler ; mais, à nos yeux paysans, ils n'ont rien perdu de leur charme, depuis qu'on y rencontre à chaque pas de vigoureux travailleurs abattant à pleines faux un superbe fourrage, principe fécond de tous les progrès agricoles.

A Lascours, par une exception aussi heureuse qu'elle est rare, tout vient des prairies et rien n'y retourne.

Jamais un atome de fumier n'est répandu sur leur surface ; le limon que le Gardon vient y déposer chaque année suffit, non-seulement à maintenir leur fertilité, mais à l'augmenter encore. Il s'agirait aujourd'hui de faire disparaître l'énorme différence entre les récoltes produites par l'humidité ou la sécheresse des saisons ; et, autant qu'il est possible de se confier à un examen un peu superficiel, il nous a semblé qu'il serait facile de construire un canal d'arrosage qui aurait bientôt fait cesser un pareil état des choses. Une amélioration de cet importance ne serait pas obtenue sans de grandes dépenses, sans doute ; mais où trouver un meilleur emploi des bénéfices que fournit ce beau domaine ? Le propriétaire, qui, dans moins de vingt ans, a su parvenir à en augmenter la valeur de plus du double, ne reculera pas devant une réparation susceptible de la doubler encore, dans le cas où elle serait praticable.

#### **Mûriers.**

La feuille de mûrier commence à devenir à Lascours un produit important ; mais la méthode d'éducation des vers à soie n'a pas encore participé au mouvement de progrès que l'on remarque dans toutes les autres parties de l'exploitation.

#### **Comptabilité.**

La comptabilité, parfaitement tenue en partie double, pendant que le propriétaire habitait son domaine, se trouve aujourd'hui réduite à un simple compte de caisse, rapportant exactement les dépenses et les recettes, à mesure qu'elles sont effectuées.

#### **Instruments aratoires.**

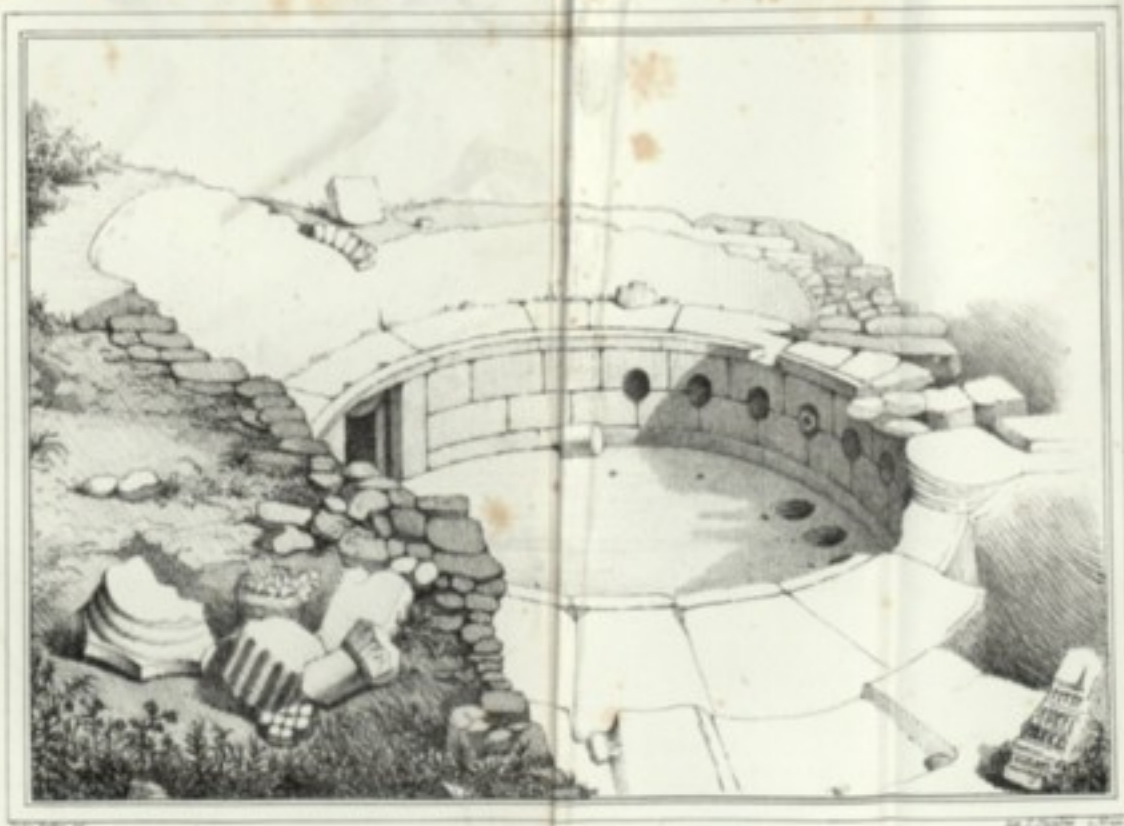
La charrue de Roville, l'araire ancien, modifié dans

le sens des données fournies par le savant et si regrettable Dombasle , ont remplacé cette éternelle charrue de Triptolème , qui , à travers tant de siècles , était arrivée à peu près intacte jusqu'à nous. On reconnaît , au reste , que , grâce aux persévérants efforts de la Société d'agriculture , il est aujourd'hui bien peu de fermes du département du Gard où il fût possible de retrouver , comme il n'y a pas vingt ans encore , les instruments aratoires du pays dans l'état d'innocence primitive qu'ils avaient soigneusement conservé.

Nous nous reprocherions de ne pas consigner ici l'expression de notre unanime reconnaissance pour les explications si détaillées , qu'en l'absence de M. de Lascours , M. Sabatier n'a cessé de nous donner pendant toute la durée de notre exploration. Sa complaisance n'a pas cédé un seul instant sous les questions sans nombre dont il était accablé par nous tous , curieux , jusqu'à l'indiscrétion , auprès de ces hommes qui peuvent nous enseigner la bonne et sérieuse agriculture , l'agriculture qui donne des revenus , et que les livres n'apprendront jamais tout seuls.

M. Sabatier , par les connaissances agricoles qu'il a puisées dans la pratique , par son honorable caractère et l'instinct de commandement qu'il possède , est , aujourd'hui , un des régisseurs les plus distingués de toutes nos contrées. Le général a été heureux , sans doute , ainsi qu'il se plaît à le reconnaître en toutes circonstances , de trouver dans son ancien compagnon d'armes , l'homme qui devait conduire son exploitation dans la voie du progrès ; mais il serait peu juste de se servir de cette circonstance pour amoindrir le mérite de celui qui , après avoir conçu pour son domaine le plan d'amélioration qui devait en faire la fortune , a su ne pas se tromper dans le choix , toujours si difficile ,





CASTELLUM DIVISORIUM DE L'AQUEDUC ROMAIN.



de l'agent à qui il allait confier la continuation de son œuvre.

Parmi ces loyaux montagnards que le service militaire rend à leurs villages, complètement dégrossis, débarassés des langes qui emmaillottaient leur intelligence, peut-être serait-il plus aisé de trouver plusieurs Sabatier, que de rencontrer, dans le monde des riches, plus d'un propriétaire qui sût les apprécier ce qu'ils valent, les élever à leurs propres yeux et à ceux des autres, en leur accordant cette noble confiance qui honore autant celui qui la donne que celui qui la reçoit, et se décider à rémunérer, sans mesquinerie, des services qu'il serait souvent difficile de payer à leur valeur.

Notre conviction, déjà un peu ancienne à cet endroit, reste toujours la même : les bons serviteurs seraient bien plus communs, si les bons maîtres étaient moins rares.

Nîmes, le novembre 1846.

G. DE LABAUME.

Sur ce rapport, dont la Société a ordonné l'impression, elle a décerné la prime de 500 fr. à M. de Lasours, qui a déclaré vouloir en donner la moitié à M. Sabatier; et la somme de 200 fr. a été distribuée ensuite aux agents de l'exploitation, conformément à l'état de répartition fourni par le régisseur.



DESCRIPTION DU CASTELLUM DÉCOUVERT A NIMES, EN  
JUILLET 1844, PAR M. AUGUSTE PELET.

(Voir la Planche.)

« C'était par une longue suite d'aqueducs, dit Ménard<sup>1</sup>, que les eaux des fontaines d'Eure et d'Ai-

<sup>1</sup> Ménard, v. VII, p. 132.

« ran étaient conduites sur le Pont du Gard , et de là  
 « jusqu'à Nîmes. A peu près sur le côteau où l'on a,  
 « depuis , bâti la citadelle , on voyait , autrefois , un  
 « réservoir dans lequel cet aquéduc portait une par-  
 « tie de ses eaux. »

Ce réservoir , que l'historien de Nîmes n'avait pas vu et dont il ne parle que par ouï-dire , nous venons de le découvrir contre les murs de la citadelle , dans un terrain appartenant à M. Carbonnel. Sa construction indique un de ces monuments qui ne furent d'abord commandés que par la nécessité , dans l'unique but de distribuer , aux divers quartiers de la ville , l'eau amenée par les aqueducs , on les appelait alors *Dividicula* ; plus tard , ils contribuèrent à l'embellissement des cités , et , en raison de leur grandeur et de leur somptuosité , on leur donna le nom de *Castella*. Pline dit : qu'Agrippa , pendant son édilité , ayant fait venir à Rome l'eau vierge , fit sept cents lacs , cent trente *Castella* , d'une magnificence extraordinaire.

Les murs de cet édifice étaient cimentés avec une espèce de bitume qui les rendait d'une solidité inébranlable ; il y en avait à Rome un très-grand nombre ; les quatre principaux étaient situés sur le Mont *Cælius* , sous les thermes de *Dioclétien* , sous les thermes de *TITUS* , et le quatrième , entre la porte *Nevia* et le théâtre de *Statilius*.

Le premier de ces châteaux-d'eau est le seul qui existe encore ; mais , comme il est utilisé en ce moment , les constructions modernes l'ont tellement dénaturé , qu'il serait probablement fort difficile d'en rétablir le plan et l'antique disposition , ce qui rend la découverte que nous venons de faire d'autant plus intéressante.

Il y avait deux espèces de *Castella* , ceux qu'on appelait *Limaria* , dans lesquels se déposaient les limons ou

les substances qui altéraient la limpidité de l'eau , et ceux qu'on désignait sous le nom de *Castella divisoria* ou *dividicula* , où les eaux étaient divisées suivant leur destination et leurs divers emplois ; celui que nous allons décrire est évidemment de cette dernière espèce. La conservation de ces monuments était confiée à un officier appelé *Castellarius*. Venons au *Castellum* récemment découvert.

A peu près au niveau du sol actuel, dans la rue de la *Lampèze*, se trouve un bassin circulaire ayant 6 mètres de diamètre, pavé d'un glacis composé de chaux-vive et de briques concassées, qui le rendent aujourd'hui d'une tenacité et d'une consistance égale à celle de la pierre la plus dure ; la profondeur de ce bassin est de 1<sup>m</sup>40, il est couronné de dalles formant autour de lui un marchepied de 1<sup>m</sup>47 de largeur garanti autrefois, du côté intérieur, par une balustrade ; on voit encore les rainures dans laquelle elle était scellée. Sur ce marchepied s'élève un mur circulaire de 2<sup>m</sup>,30 de hauteur, construit en moellons sismillés, recouvert d'un ciment très-dur de 5 centimètres d'épaisseur ; la blancheur de cet enduit est relevée par une bordure peinte à fresque, qui consiste en une bande verte de 30 centimètres de large, surmontée d'une bande rouge de 8 centimètres ; sur le milieu du mur on voyait des dauphins et des poissons de toute espèce, peints de la même manière, mais l'humidité et l'action de la lumière ont détruit ces peintures desquelles il ne reste, maintenant, que le trait du style dont se servit le peintre pour tracer son dessin.

Au-dessus du mur d'enceinte, s'élevait une décoration de colonnes isolées, unies, d'ordre corinthien, couronnées d'une corniche circulaire très-ornée, d'un beau travail. Des fragments de bases, de fûts et d'entablements, tous en pierres de Lens, trouvés dans le

bassin, ne peuvent laisser aucun doute sur l'existence de cette décoration primitive. La grande quantité de tuiles romaines, mêlée dans ces débris, prouve que ces colonnes supportaient une toiture qui couronnait l'édifice.

A l'extérieur, le mur d'enceinte ne suivait pas la courbe de la paroi opposée, il formait, au contraire, une espèce de stylobate carré dans lequel était inscrit le château circulaire que nous décrivons. La porte de l'édifice, large de 1<sup>m</sup>,20, était du côté du nord, on en voit le seuil, la trace des gonds sur lesquels roulait la fermeture et celles du verrou qui arrêtaient le battant fixe; un petit corridor, dont l'entrée était au couchant, conduisait à cette porte.

A la hauteur de 0<sup>m</sup>,56, le mur du bassin est percé de 10 ouvertures circulaires de 0<sup>m</sup>,40 de diamètre, séparées entre elles par un espace de même largeur. Ces trous traversent le mur dans toute son épaisseur et ne sont établis que du côté du sud-ouest, direction où se trouvait située la plus grande partie de la ville antique.

Ces ouvertures se dégorgeaient deux à deux dans des canaux séparés, de manière que l'eau du bassin pouvait être distribuée par dixième, sur les divers points où aboutissaient ces conduits. On voit, dans l'un de ces trous, un tuyau de 0<sup>m</sup>,96 de circonférence et de 0<sup>m</sup>,08 d'épaisseur, formé par le dépôt successif des eaux qui ont coulé dans cette partie; ce cylindre creux, étant d'un diamètre moindre que celui des trous, a dû se former dans un tuyau de plomb, de 0<sup>m</sup>,02 d'épaisseur, qu'on a enlevé en laissant à sa place le tuyau tufeux, qu'on n'avait aucun intérêt à soustraire.

Sur le sol même du bassin, à 0<sup>m</sup>,83 de son pourtour, du côté des dix ouvertures dont nous parlons, il en existe trois autres de même dimension, placées à 0<sup>m</sup>,10

d'intervalle les unes des autres , débouchant , toutes les trois , dans un même canal établi immédiatement au-dessous des précédents ; trois tiges en fer , perpendiculairement scellées à la circonférence de chacun de ces trous , servaient de guide à des clapets au moyen desquels ils étaient hermétiquement fermés lorsqu'on les laissait tomber dans une rainure ménagée , à cet effet , dans la pierre même ; alors l'eau ne s'échappait que par les dix ouvertures supérieures rangées sur une même ligne horizontale. Il est possible que les trois bouches inférieures alimentassent le canal qui allait aux bains ou peut-être celui qui conduisait à l'amphithéâtre les eaux nécessaires aux naumachies.

En avant de ces trois ouvertures , on voit , dans le sol , une ligne de trous établis sur une courbe dont les extrémités se rapprochent de la circonférence du bassin jusqu'à 0<sup>m</sup>,45 de distance ; ces trous ont servi à fixer une barrière en bronze , ayant pour but d'opposer une résistance au courant , afin que les eaux ne se précipitassent pas dans le canal inférieur avec une impétuosité à laquelle il n'aurait pu résister ; cette espèce d'appareil se nomme aujourd'hui *une Cuvette de jaugeage*.

C'est du côté du nord-est que l'aqueduc alimentaire arrivait dans le château-d'eau par une large ouverture de 1<sup>m</sup>,80 de largeur sur 1<sup>m</sup>,25 de hauteur , à laquelle on remarque des traces d'une fermeture dont le mécanisme nous semble avoir été si bien compris par M. Jules Teissier , que nous ne saurions mieux faire que d'emprunter à cet ami la description qu'il en a faite.

« L'ouverture de l'aqueduc , afférent dans le réservoir , était grillé par six barreaux de fer de plus d'un  
« pouce d'équarrissage , laissant , soit entre eux , soit  
« vers les parois du canal , sept intervalles pour le  
« passage de l'eau. La dalle de recouvrement porte

« encore les traces par lesquelles on introduisait ces  
 « fers destinés à empêcher qu'on ne passât du résér-  
 « voir dans le canal d'amenée.

« En avant de cette grille , à la jonction de l'aqué-  
 « duc et du bassin , il y avait une vanne pour régler  
 « la quantité d'eau que le bassin devait recevoir , ou  
 « pour fermer complètement l'aquéduc quand le pre-  
 « mier devait être nettoyé. Cette vanne était manœuvrée  
 « par deux tiges dont les trous se voient encore dans  
 « la pierre de recouvrement , mais celle-ci débordé  
 « l'aplomb de la vanne et n'a point d'entaille pour la  
 « laisser passer ; il en résulte qu'elle n'avait de mou-  
 « vement d'ascension possible que sur la moitié de  
 « l'aquéduc ; pour obstruer complètement l'ouverture ,  
 « il fallait qu'il existât une plaque fixe derrière ou de-  
 « vant laquelle la plaque inférieure et mobile remontait  
 « à volonté.

« Au reste , ces barreaux et ces vannes avaient été  
 « enlevés longtemps avant que l'aquéduc ne cessât de  
 « fonctionner ; ce fait peut surprendre , mais il est  
 « prouvé par les incrustations tufeuses qui se sont at-  
 « tachées au-dessous de la dalle sur une épaisseur de  
 « 20 centimètres qui occupe la place des barreaux et  
 « de la vanne fixe. Cet état de demi-abandon d'un mo-  
 « nument si utile prouve , ce dont nous avons déjà  
 « découvert tant d'indices , que , bien longtemps avant  
 « l'arrivée des barbares , tout était , à Nîmes , dans un  
 « état de décadence.

« Plusieurs époques, ajoute M. Jules Teissier, sont,  
 « pour ainsi dire, mises en évidence par ce monu-  
 « ment..... Age de la plus grande prospérité de Nîmes,  
 « où il fut construit.

« Age de décadence, où il servait encore , mais

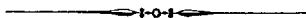


« négligé dans ses diverses parties , grilles et vannes  
 « usées et soustraites , et non remplacées.

« Epoque des barbares , où la toiture , les colonnes  
 « furent renversées , les dalles brisées , les réservoirs  
 « fouillés , les tuyaux de plomb enlevés ; on ne laissa  
 « que les moules intérieurs en tuf , dont quelques-uns  
 « mêmes furent remis en place comme par dérision.  
 « C'est une de ces incrustations qui est encore conser-  
 « vée dans le Nymphée , ( 63 ) sans qu'on sût d'où elle  
 « provenait.

« Enfin , les derniers outrages datent du moment  
 « de la construction de la citadelle , ( 1688 ) où les tristes  
 « restes du monument furent ravalés au niveau des gla-  
 « cis.....

« Après tant d'injures et de désastres , le verrons-nous  
 « se relever ? Les eaux de l'aqueduc le rempliront-elles  
 « encore ? Servira-t-il à une nouvelle et bienfaisante  
 « distribution pour les divers quartiers de la ville ?  
 « Nous commençons à l'espérer !



## PLINE LE JEUNE.

Par M. ISIDORE BRUN.

ESSAI LITTÉRAIRE DÉDIÉ , COMME HOMMAGE , A M. LÉONCE  
 MAURIN , PROCUREUR DU ROI , A NIMES , MEMBRE DE  
 L'ACADÉMIE ROYALE DU GARD.

Il existe parmi les écrivains de l'antiquité païenne  
 certains hommes d'élite d'une nature tellement distin-  
 guée , d'un caractère tellement noble et pur , et portés  
 à un tel degré d'élévation par la vertu unie à l'intelli-  
 gence , qu'ils apparaissent comme des êtres réellement  
 exceptionnels à des époques où la corruption des mœurs

antiques et le débordement effréné des vicieuses passions semblent annoncer la chute des empires et la dissolution prochaine du corps social. On dirait que ces esprits supérieurs ont emprunté aux lumières de la révélation, la grandeur morale de leurs principes, l'excellence suprême de leurs sentiments de dévouement et de fraternité. Il n'en est point ainsi cependant. C'est dans une philosophie sublime, aidée, sans doute, de tous les instincts et de tous les mouvements d'une âme naturellement bonne et généreuse, qu'ils ont puisé cette puissante activité pour le bien, cette honnêteté sévère de la conscience, cette fidélité à accomplir tous leurs devoirs envers leur pays et l'humanité. Nous citerons parmi ces caractères éminents, et, en nous bornant aux Romains, Cicéron et Pline le jeune. Séparez ces grands personnages de leurs talents d'orateurs et d'écrivains, il vous restera encore des hommes admirables par leurs vertus pratiques et les plus merveilleuses qualités du cœur. Toutefois, sous le point de vue du génie, nous sommes loin de vouloir les mettre sur la même ligne. En fait d'éloquence, Cicéron n'a point de supérieur, peut-être. Les Grecs lui opposent, avec juste raison, Démosthène; et, malgré la multitude de comparaisons que l'on a faites entr'eux, la lutte, jusqu'à ce moment, est demeurée indécise, la victoire n'a pu être adjudgée à aucun des deux grands rivaux. Il en a été de même, comme on sait, pour Homère et pour Virgile, pour Corneille et pour Racine. Les divers partisans de ces immortels génies se sont prononcés pour tel ou tel, chacun selon son goût particulier, selon sa tendance personnelle. Nous ne voyons rien de fâcheux à cela. Il s'agit seulement que, dans ces appréciations, on ne se laisse pas entraîner trop loin par l'esprit de coterie, et qu'en admirant de conviction les

beautés sublimes de l'auteur préféré, on reconnaisse qu'il peut exister et qu'il existe, en effet, dans celui qu'on lui compare, des beautés de cette nature excellente et de cet ordre élevé. Comme écrivain, Cicéron n'a rien à redouter aussi d'aucun rapprochement. On sait qu'il n'y a rien dans la prose de si élégant, de si harmonieux, de si abondant, de si majestueux que son style. Pline le jeune lui est donc aussi inférieur en cette partie. Cependant c'est sur ce grand homme qu'il voulait en tout se modérer. Mais s'il reste en-dessous de lui par le génie, on doit avouer qu'il arrive à sa hauteur par cette beauté morale du caractère qui me semble d'un prix supérieur aux dons les plus exquis de l'intelligence.

Jetons maintenant, avant d'entrer pleinement dans notre sujet, un coup-d'œil rapide sur les écrivains et le mouvement littéraire de l'époque où vécut celui dont nous allons étudier la vie et les œuvres.

Lorsque parut Pline le jeune, l'éloquence romaine avait bien dégénéré de cet éclat prodigieux dont resplendirent les siècles antécédents. Parmi les diverses causes qui amenèrent cette décadence, la principale c'est, avant tout, la ruine de la liberté qui entraîna dans sa chute les plus généreuses institutions d'un peuple dont la suprématie et la puissance se fondèrent non-seulement sur la valeur de ses armées, mais encore sur la souveraine éloquence de ses orateurs. Parcourez les annales des nations, vous verrez que ce talent de la parole n'a brillé qu'en raison du degré de liberté dont chaque empire a joui. En effet, le despotisme refoule et étouffe au fond des âmes les pensées et les sentiments qui ne demandaient qu'à jaillir au-dehors. La liberté, au contraire, permet leur publique et vigoureuse manifestation. Voilà pourquoi, aussi, les

anciennes républiques de Grèce et de Rome furent naturellement la patrie des génies véritablement éloquents. Ici, soit dans l'attaque, soit dans la défense, rien ne gênait l'indépendance illimitée de la parole, rien ne s'opposait à l'impétuosité des mouvements oratoires les plus véhéments. Ce n'est que là qu'ont pu être prononcées les Philippiques de Démosthène et les formidables apostrophes contre Antoine, Verrès et Catilina.

Sous le règne de l'empereur Auguste, la poésie s'élève à un éminent degré de splendeur; mais l'éloquence, cette éloquence qui demande l'ardente et libre carrière du forum, s'éteint et s'évanouit. Déjà commence la série des monstres couronnés. Le sénat et le peuple ne sont plus qu'un ramas d'esclaves. La littérature décroît, se corrompt, et fait succéder je ne sais quel langage brillanté, déclamateur, aux pures formes du style cicéronien. Toutefois, au milieu de ces ombres dont s'obscurcit l'empire des lettres, quelques figures de poètes surgissent encore, Lucain, Juvénal, inférieurs, sans doute, par le goût aux beaux génies du siècle d'Octave, mais très souvent pleins d'énergie et de feu, le dernier surtout, mordant, fougueux, et fouettant d'un vers implacable les vices et les turpitudes des Romains. Silius, Italicus et Stace que nous ne citons, pour ainsi dire, que pour mémoire, montrent particulièrement dans leur style décoloré, toute la dégénérescence littéraire de cette époque.

Un homme d'un esprit remarquable, Sénèque, exerça surtout alors une prodigieuse influence sur les écrivains. On ne peut nier qu'il n'ait très-souvent des pensées fortes, saisissantes, rendues avec vigueur et éclat; mais on sent qu'il vise à l'effet, à l'original, à l'imprévu. Son style est hâché, prétentieux, pétillant

d'étincelles ; et bien des fois on est tenté de lui dire comme le misanthrope à l'homme au sonnet ;

Oh ! ce n'est point ainsi que parle la nature.

On a comparé la réaction de cet écrivain sur la littérature romaine à l'influence de Fontenelle sur nos auteurs français du dix-huitième siècle ; mais sans compter que l'esprit de ce dernier se montre moins brillant et moins fortement trempé que celui de Sénèque, il avait à côté de lui Voltaire qui neutralisait vigoureusement cette influence par la naturelle élégance de son atticisme et l'exquise pureté de son goût.

Mais, tandis qu'à Rome la poésie et l'élégance penchaient rapidement vers leur déclin et semblaient se hâter d'atteindre au dernier degré de leur décadence, pour arriver plus tard à la barbarie, deux esprits, qu'aurait envié le siècle d'Auguste, rayonnèrent sur les bords de cet abîme où tous les arts allaient s'engloutir. Il est facile de comprendre que je veux désigner ici Tacite et Quintilien ; celui-ci écrivain sage, consciencieux, moral, digne d'initier la jeunesse de son temps aux plus profonds secrets, aux plus excellents principes de cet art oratoire qu'il avait pratiqué lui-même avec un brillant succès ; celui-là, génie supérieur, peintre éloquent de ces époques terribles où la bassesse et la corruption des sujets était au niveau de l'atroce tyrannie des maîtres. Pline le jeune fut le contemporain de ces deux hommes éminents.

Il vécut sous les empereurs Domitien, Nerva et Trajan. C'est dans sa correspondance même que l'on doit puiser les particularités de sa vie. Il s'y peint tel qu'il fut réellement, désireux de renommée, amoureux de la gloire, mais surtout probe, bienveillant, généreux, et orné de toutes les vertus d'une âme élevée et patriotique. Neveu de Pline l'ancien et ensuite son fils

adoptif , il se montra toujours et de toutes les manières digne de cette adoption glorieuse. Qui ne connaît la lettre remarquable où il raconte la mort de cet homme illustre , étouffé , comme un véritable martyr de la science , sous les flammes et les cendres du Vésuve ? <sup>1</sup> Une lettre également curieuse, mais également connue , c'est celle où il énumère les ouvrages de son oncle qui se composaient de nombreux écrits sur divers sujets de littérature et de science , et de cent soixante volumes, très-épais, de commentaires et de remarques. Il semble impossible que la vie d'un homme( et celle de Pline le Naturaliste fut seulement de cinquante-six ans ) ait pu suffire à ces gigantesques travaux ; et cependant ce même homme occupait dans l'état des charges importantes et multipliées dont il s'acquittait avec exactitude et fidélité. Mais on s'étonne moins lorsqu'on voit qu'aucune minute de cette vie n'était perdue. Aussi notre auteur dit-il assez plaisamment : « C'est donc avec  
« raison que je me moque de ceux qui m'appellent  
« studieux, moi qui , en comparaison de lui , suis un  
« franc fainéant. Cependant je donne à l'étude tout ce  
« que les devoirs publics et particuliers me laissent de  
« temps. » <sup>2</sup>

Une chose qui seule doit donner une excellente idée de Pline le jeune , c'est l'amitié ou plutôt l'intime affection dont ne cessa de l'honorer l'empereur Trajan. On peut prendre une idée de cet attachement dans le 10<sup>me</sup>

<sup>1</sup> Liv. vi , Let. xvi.

<sup>2</sup> Liv. iii , Let. v. Traduction de Sacy. Je préviens que , pour les lettres de Pline le jeune , j'userai toujours de la traduction de Sacy , si naturelle , d'ailleurs , et si élégante. Je me servirai , pour le panégyrique de Trajan , de la traduction de M. Burnouf.

livre de la correspondance de Pline qui se compose uniquement des lettres qu'il a écrites à cet empereur et des réponses de ce prince. Pline y révèle toute l'élévation et la générosité de son caractère, en sollicitant pour des citoyens ou des étrangers qu'il affectionne, des grâces et des faveurs que Trajan se hâte d'accorder. Tantôt c'est une place au sénat qu'il demande pour un ami ; tantôt c'est le droit de bourgeoisie romaine qu'il réclame pour d'estimables affranchis ou pour un médecin qui l'a tiré d'une fâcheuse maladie ; tantôt c'est une charge de prêteur, de trésorier et même un gouvernement de province qu'il prie l'empereur de concéder à tel ou tel de ses amis qu'il lui désigne

Pline fut élevé par ce prince aux plus hautes dignités de l'empire. On le vit successivement tribun, préfet du trésor public, prêteur, consul, gouverneur de la province de Bythinie. Il se conduisit, dans ces divers emplois, avec toute l'intégrité, la vigilance, la fermeté, le désintéressement, qu'on était en droit d'attendre d'une âme aussi délicate, d'un esprit aussi éclairé. Lorsque, dans l'administration de la province qui lui avait été confiée (l'une des plus importantes, d'ailleurs, et des plus vastes de l'empire romain) une affaire, qui pouvait intéresser la fortune des particuliers, présentait quelques difficultés ou une solution épineuse, bien loin de trancher le nœud par sa propre autorité, il n'hésitait pas à recourir aux lumières de l'empereur. Il faut voir avec quelle bienveillance, ce prince, qui l'appelle toujours *mi carissime secunde*, *mon très-cher secundus*, répond à ses questions, approuve ses idées ou les modifie, s'en rapportant, le plus souvent, du reste, aux connaissances et à la pénétration d'un administrateur dont il sait apprécier le zèle et la capacité. En témoignage de ce que j'avance, je citerai la lettre suivante,

prise au hasard dans le recueil. Elle prouvera , en même temps, la sévère attention de Pline à ménager la bourse de ses administrés :

Pline à l'empereur Trajan.

« En examinant les dépenses qui se font par les  
 « Bysantins , et qui sont très-grandes , j'ai trouvé ,  
 « seigneur , qu'ils vous envoyaient tous les ans un dé-  
 « puté pour vous rendre leurs hommages et vous en  
 « porter le décret , et qu'ils lui donnaient douze mille  
 « sesterces. Attentif à l'exécution de vos desseins , j'ai  
 « retenu le député , et je vous envoie le décret. Par  
 « là , je les soulage des frais de ce député , et laisse le  
 « cours libre aux devoirs publics. La même ville est  
 « chargée de trois mille sesterces qu'elle paie tous les  
 « ans pour frais de voyage à celui qui va de sa part  
 « saluer le gouverneur de Mœsie. J'ai cru qu'il fal-  
 « lait retrancher ces dépenses à l'avenir. Je vous sup-  
 « plie , seigneur , de vouloir bien m'apprendre sur  
 « cela vos intentions , afin que la connaissance que j'en  
 « aurai , ou me confirme dans ma pensée , ou me tire  
 « d'erreur. » <sup>1</sup>

Voici la réponse de Trajan :

« Vous avez bien fait , mon très-cher Pline , d'avoir  
 « épargné aux Bysantins les douze mille sesterces qu'ils  
 « donnent au député qu'ils m'envoient tous les ans pour  
 « me renouveler les assurances de leur soumission. Leur  
 « décret seul que vous m'envoyez y suppléera suffi-  
 « samment. Le gouverneur de Mœsie voudra bien aussi  
 « leur pardonner s'ils ne lui font pas leur cour à si  
 « grands frais. » <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Liv. x , Let. lII.

<sup>2</sup> Liv. x , lett. lIII.



Il y a ici de la part de Pline un bon vouloir affectueux envers les peuples qui avaient été remis à sa garde , et en même temps une défiance de ses propres lumières sur une mesure qui , bien que juste , pouvait toutefois blesser l'amour-propre ou la susceptibilité du prince. Mais Trajan était aussi une âme grande et généreuse ; et , à la manière dont il approuve l'action de Pline , non-seulement on reconnaît sa confiance envers l'administrateur , mais encore son amour pour la justice et la rectitude de son esprit.

Cette correspondance de Pline avec Trajan contient une lettre depuis longtemps célèbre , et sur laquelle quelques réflexions , je pense , ne seront pas déplacées. Pline demande à l'Empereur d'éclairer ses doutes sur la manière de procéder à la punition des chrétiens mis en jugement. Il est dans une incertitude inexprimable , et le sujet en vaut la peine ; car il s'agit ici de la vie des hommes. Il avoue lui-même n'avoir jamais assisté à l'instruction du procès d'aucun individu convaincu de christianisme ; il dit ne pas savoir sur quoi repose l'information que l'on fait contr'eux ; cependant , il a ordonné que l'on conduisît au supplice ceux qui ont persisté dans cette croyance , et que l'on appliquât à la torture deux pauvres filles esclaves , accusées de pratiquer le ministère dans le culte chrétien. Toutefois il a absous ceux qui ont adoré les images de César et les statues des dieux et qui ont vomi des imprécations contre le Christ. Quel était cependant le crime des chrétiens ? Pline le dit lui-même : « A un jour marqué , ils s'assemblaient avant  
« le lever du soleil , et chantaient tour à tour des vers  
« à la louange du Christ , comme s'il eût été Dieu ; ils  
« s'engageaient par serment , non à quelque crime ,  
« mais à ne point commettre de vol ni d'adultère , à ne  
« point manquer à leur promesse , à ne point nier un

« dépôt ; qu'après cela , ils avaient coutume de se sé-  
 « parer , et ensuite de se rassembler pour manger en  
 « commun des mets innocents. » <sup>1</sup>

Comment un esprit aussi juste , aussi éclairé que Pline ne voyait-il pas dans ces déclarations tous les caractères d'une conscience pure et d'une conduite inoffensive ? Mais avouons qu'il n'était pas exempt lui-même de fanatisme païen , et que d'ailleurs la persécution était flagrante et les ordres de l'Empereur formels.

Il convient cependant , à la fin de sa lettre , « qu'un  
 « très-grand nombre de personnes de tout âge , de tout  
 « ordre , de tout sexe , sont et seront tous les jours im-  
 « pliquées dans cette accusation ; que ce mal contagieux  
 « n'a pas seulement infecté les villes , qu'il a gagné les  
 « villages et les campagnes. » <sup>2</sup>

Est-ce que Tertullien n'exprimait pas des idées semblables , quoique d'une manière toute différente , lorsque , cent ans plus tard , il s'écriait dans sa célèbre apologétique : « Nous ne sommes que d'hier et nous remplissons  
 « vos cités , vos armées , vos tribus , le palais , le sénat ,  
 « le forum. Nous ne vous laissons que vos temples. »

La réponse de Trajan est courte , mais explicite : « Il  
 » ne faut pas en faire perquisition , dit-il , s'ils sont  
 » accusés et convaincus , il faut les punir. » <sup>3</sup> Cependant les dernières paroles de ces deux lettres inclinent tout-à-fait au pardon et à la clémence , lorsqu'il y a repentir de la part des accusés. Pline , en terminant la sienne , ajoute ces paroles qui font naître le sourire .  
 « Ce qu'il y a de certain , c'est que les temples ( ceux  
 « des dieux païens , bien entendu ) qui étaient presque

<sup>1</sup> Liv. x , lett. xcvi.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Liv. x , lett. xcvi.

« déserts, sont fréquentés, et que les sacrifices recom-  
 « mencent. On vend partout des victimes qui trouvaient  
 « auparavant fort peu d'acheteurs. » <sup>1</sup>

Trajan, Pline, nobles cœurs, esprits élevés, si peu en harmonie avec les rigueurs sanglantes de ces atroces persécutions, on peut vous pardonner ou du moins vous plaindre de n'avoir pas compris tout ce que renfermait de moralité sublime ou d'élément civilisateur cette religion que vous vouliez éteindre; mais on doit avoir pitié de vous, lorsque vous parlez de la régénération de ce polythéisme qui, au contraire, allait se dissolvant de jour en jour, comme un corps gangrené et décrépît, pour faire place à la loi suprême d'où devaient sortir la transformation du monde politique et le renouvellement moral de l'humanité.

Avant sa mission en Bythynie, Pline avait été élevé par l'Empereur à la dignité de consul. Il crut devoir, d'après l'usage établi, présenter à Trajan des remerciements publics dans une harangue débitée au milieu du sénat. Aujourd'hui nous trouvons évidemment un peu long un discours où toutes les formes de la louange sont épuisées en présence de celui même qui en est l'objet. Hâtons-nous de dire cependant que le discours que nous possédons surpasse de beaucoup en étendue celui qui fut réellement prononcé. Pline explique dans une de ses lettres les motifs qui l'ont engagé à donner plus de développement à sa harangue écrite et publiée. Ces motifs sont réellement des plus nobles et des plus sensés. « Ma  
 « première vue, dit-il, a été de faire aimer encore da-  
 « vantage à l'Empereur ses vertus par les charmes  
 « d'une louange naïve. J'ai voulu en même temps tracer  
 « à ses successeurs, par son exemple, mieux que par

<sup>1</sup> Liv. x, lettr. xcviij.

« aucun précepte , la route de la solide gloire. »<sup>1</sup>

Ne peut-on pas supposer aussi qu'à ce puissant motif se joignait, pour Pline, le désir de voir accroître, par la publication de cette harangue, sa renommée littéraire ?

Quoi qu'il en soit, si jamais louange donnée à un souverain fut justement appliquée, c'est évidemment en cette circonstance. Trajan fut en effet un des plus grands et des meilleurs princes dans cette longue période de l'empire, déshonorée et ensanglantée par tant d'affreux despotes, revêtus du nom d'empereur. Il méritait à tous égards le titre de *très-bon* et de *père de la patrie* que le peuple et le sénat romains lui donnèrent par acclamation. Il se montra constamment humain, affable, généreux, accessible à tous, non moins doux et bienveillant envers les bons que sévère pour la répression des méchants. L'État fut administré et régi par lui d'une main vigoureuse, sans qu'on pût toutefois lui reprocher jamais la violation de la loi. On se rappelle ses paroles mémorables au préfet du prétoire : « Recevez ce glaive ; servez-vous en pour moi, si je gouverne bien ; contre moi, si je gouverne mal. » Il voulait aussi, et ceci révèle bien une grande âme, que, dans les vœux que le sénat formait tous les ans pour lui, cette expresse condition fût insérée : « S'il gouverne comme il doit la république, et s'il procure le bien de tous. »

Ce prince excellent, sous qui Rome jouit pendant dix-neuf années d'une profonde paix intérieure, et respira enfin des horreurs d'un long et furieux despotisme, était donc digne, sous tous les points de vue, des éloges nombreux et divers qui lui furent donnés par Pline en plein sénat. Sans doute, la sévère impartialité de l'histoire a plus d'un défaut à lui reprocher ; en particulier

<sup>1</sup> Liv. III, lettre XVIII.

d'avoir aimé et recherché avec trop d'ardeur la gloire des armes, au point que les dernières années de son règne et de sa vie ne furent qu'une suite et un enchaînement de perpétuels combats ; de s'être adonné à la boisson avec une passion déréglée et tout-à-fait indigne d'un si noble caractère. Enfin, on l'accuse d'avoir participé à certains vices monstrueux, fort communs à cette époque de corruption excessive, hideux raffinement d'une démoralisation effrénée, et qui nous apparaît comme la dernière limite du plus grossier sensualisme et des instincts les plus dépravés. Cependant, il est difficile d'accorder ce que disent à cet égard les historiens avec la pureté de mœurs que Pline loue chez l'empereur Trajan. « Pour vous, César, lui dit-il dans  
 « une partie du panégyrique, votre gloire a tout à  
 « gagner à ce qu'on voie le fond de votre vie. Rien de  
 « plus beau que vos actes extérieurs ; mais ce qui ne  
 « franchit pas le seuil de votre palais est admirable  
 « aussi. Il est glorieux de vous défendre et de vous  
 « préserver de la contagion du vice, plus glorieux  
 « d'en garantir les vôtres ; car, s'il est plus difficile de  
 « répondre d'autrui que de soi-même, comment vous  
 « louer assez de ce que, étant très-bon, vous rendez  
 « semblable à vous tout ce qui vous environne ?<sup>1</sup> »  
 Le ton des historiens diffère un peu de celui-là ; lequel d'eux ou de Pline mérite le plus de créance ? Quoi qu'il en soit, constatons que, comme prince, comme souverain et administrateur du plus vaste empire du monde, comme père de ses sujets, Trajan fut réellement irréprochable. Chez lui le bien domine le mal dans une large proportion ; voilà ce que le langage et les faits de l'histoire assurent et démontrent également.

<sup>1</sup> Panég., n.° LXXXIII.

Le panégyrique de cet empereur par Pline le jeune est, je pense, le seul monument de ce genre que nous ait laissé l'antiquité. On ne peut nier que ce ne soit l'œuvre d'un rhéteur disert et brillant qui dispose d'une manière savante les divers éléments du discours, les coordonne et les unit par d'habiles transitions, et les revêt d'une élocution aussi correcte que claire et polie ; mais on sent à travers tout, dans cette longue et parfois un peu fatigante énumération des vertus de Trajan, je ne sais quoi de subtil et d'affecté qui glace et sature l'esprit du lecteur. Le style a, sans doute, de l'élevation, de la gravité, mais on y rencontre trop rarement ce naturel et cette flamme intérieure qui vivifient les discours de Cicéron. C'est Fléchier et non Bossuet. Peut-être cela tient-il à la nature même de l'œuvre qui n'est en définitive qu'une perpétuelle louange, ressassée avec art et sous tous les points de vue. Si ce dernier motif influe sur le caractère et la forme de cette composition, on doit convenir aussi que le génie particulier de Pline, sa disposition naturelle à rechercher les fleurs et les ornements du discours, et par-dessus tout, peut-être, cette décadence alors universelle des lettres romaines, contribuent plus que toute autre chose à communiquer au panégyrique de Trajan ces tons brillantés, ces tours et ces pensées où l'affectation ne manque pas, et ces antithèses multipliées qui vous éblouissent et vous troublent de leurs étincelles pétillantes. Il est peu de figures dont l'emploi demande plus de précaution que l'antithèse. Placée à propos, elle produit son effet et frappe d'autant plus qu'elle se montre à de rares intervalles ; mais si son apparition est trop fréquente, elle fatigue aisément par le choc continu des pensées et des images mises en opposition. Elle indique alors le rhéteur qui combine des mots et non l'orateur qui veut

plaire par la franche vérité du langage et la naturelle expression du sentiment. Vous trouverez fort peu d'antithèses dans les génies supérieurs des grands siècles littéraires. Le nombre est petit de celles qu'on pourrait rencontrer chez Homère, Virgile, Horace, Cicéron, Racine, Despréaux; mais Sénèque, Fontenelle, Fléchier, n'en manquent pas; le panégyrique de Trajan en fourmille. » En voici la preuve dans les passages suivants extraits de cet ouvrage : « Rare et glorieuse destinée d'un  
 « empereur auquel son panégyriste redoute moins de  
 « paraître avare que prodigue de ses louanges. <sup>1</sup> « Ce-  
 « lui-ci a perdu en public une estime acquise dans sa  
 « maison; cet autre a terni dans sa maison l'éclat  
 « d'une gloire publique. <sup>2</sup> « Les prospérités naissent  
 « des disgrâces et les disgrâces des prospérités. <sup>3</sup>  
 « Nerva a laissé en héritage le monde à vous et vous  
 « au monde; prince cher à nos souvenirs et à jamais  
 « regrettable par les mesures mêmes qu'il avait prises  
 « pour n'être pas regretté. <sup>4</sup> « C'est ainsi que, seul de  
 « tous les hommes, il vous fut donné d'être le père de  
 « la patrie avant de le devenir. <sup>5</sup> « Si c'est le privilège  
 « des heureux de pouvoir tout ce qu'ils veulent, c'est  
 « le propre des magnanimes de vouloir tout ce qu'ils  
 « peuvent. <sup>6</sup> « Un seul peut surprendre ou être surpris.  
 « Jamais personne n'a trompé tout le monde, ni tout  
 « le monde personne. <sup>7</sup> « Désirer un honneur que  
 « l'on dédaigne, dédaigner un honneur que l'on dé-  
 « sire. <sup>8</sup> « Jamais prince ne fut trompé, qui lui-même  
 « n'eût trompé le premier. <sup>9</sup> « La haine et l'amour,  
 « si opposés, d'ailleurs, ont cela de commun, que nous  
 « aimons les bons princes avec plus d'effusion dans

<sup>1</sup>, <sup>2</sup>, <sup>3</sup>, <sup>4</sup>, <sup>5</sup>, <sup>6</sup>, <sup>7</sup>, <sup>8</sup>, <sup>9</sup> Panég. de Trajan.

« les lieux où nous haïssons les mauvais avec plus de liberté..... »

Je m'arrête, car je pourrais ajouter beaucoup encore à ces extraits qui suffisent d'ailleurs à prouver la vérité de mon observation. L'esprit de Pline, je le répète, comme celui de Fléchier, affectionne malheureusement trop ces formes et ces figures, dont le retour fréquent jette sur tout le discours un peu de monotonie et de froideur. Comparez au panégyrique de Trajan une harangue de Cicéron qui traite un sujet analogue, l'éloge du plus grand capitaine des temps antiques, de Jules-César. Dans ce discours pour Marcellus, la pensée et la phrase du grand orateur se déroulent avec une ampleur égale, sans que de pétillantes antithèses viennent, à tout moment, refroidir ou rapétisser cette naturelle expansion d'une souveraine éloquence.

Lorsqu'on lit le panégyrique de Trajan, malgré les généreuses pensées qu'on y trouve, et ces élans d'une âme honnête et pure qui jaillissent à chaque page, on se reporte involontairement vers ces temps de Rome républicaine où l'éloquence, telle qu'un fleuve orageux, n'avait pas trop, pour se montrer dans toute sa splendeur et sa force, de tout l'espace d'une liberté sans limites. On songe, surtout, aux Gracques, emportés par la tourmente populaire, mais que la nature avait doués d'une imagination ardente et d'une élocution vigoureuse et passionnée. On songe à Caton, à Crassus, à Sulpitius, à Cotta, à Marc-Antoine, aïeul du triumvir, à César, à Cicéron, à tous ces hommes qui atteignirent au sommet de l'art oratoire, non-seulement par la persévérance de leurs études et la fécondité de leur génie personnel, mais encore par les circonstances les

1 Pan. de Traj.



plus favorables au développement des plus hautes facultés de l'intelligence.

Lorsqu'au milieu du sénat assemblé, Cicéron, homme nouveau, apostrophait, d'une manière aussi impétueuse qu'inopinée, le patricien Catilina; lorsque, par la formidable énergie de sa parole, il clouait sur son banc, pour ainsi dire, ce sicaire forcené, ce brigand de race illustre qui voulait couvrir l'Italie de sang et de ruines, on sent, sous le langage ardent de l'orateur, vibrer, avec l'expression du plus pur patriotisme, la mâle liberté d'un cœur romain. Rien de cela au siècle de Pline. Sans doute, Tacite avait pu s'écrier : « O temps heureux ! où l'on peut penser tout ce que l'on veut, et où l'on peut dire tout ce que l'on pense ! » Mais il n'en est pas moins vrai qu'on avait un maître dont la volonté, le caprice même pouvaient se mettre hardiment à la place de la loi ; et lorsqu'à cette époque de basse et rampante servitude, le langage du barreau et le style des littérateurs revêtaient certaines formes, certaines allures de liberté, on les devait uniquement à la tolérance de ce maître absolu qui aurait pu, d'un seul signe, en comprimer la manifestation et le mouvement. Heureux les écrivains, lorsque ce prince s'appelait Trajan, Marc-Aurèle ou Antonin !

Mais après ces observations critiques, ce que nous nous hâterons de signaler dans l'œuvre de Pline, avec la plus complète adhésion à ses principes, ce sont, je le redis, ce langage et ces sentiments d'un homme de bien, préoccupé du bonheur de ses semblables, de la gloire de sa patrie, et qui conforme ses paroles et la conduite de sa vie à toutes les exigences, à toutes les prescriptions du devoir et de la vertu. Nous devons relever aussi certains endroits saillants où brillent les caractères de l'antique et vraie éloquence. Citons en

premier lieu ce passage renommé où Pline nous montre la troupe infâme des délateurs subissant la peine de tous les crimes qu'ils avaient commis sous le règne de Domitien. On sait qu'à la suite d'un combat de gladiateurs, Trajan les fit amener enchaînés au milieu de l'amphithéâtre, les exposant, pour première vengeance, aux regards du peuple indigné et satisfait. Mais là ne se borna pas leur châtement : jetés par l'ordre de l'Empereur sur de frêles navires, ils furent abandonnés à toute la fureur des vagues et des tempêtes. « Qu'ils par-  
« tent, s'écrie notre orateur, qu'ils fuyent ces terres  
« désolées par leurs calomnies ! Et si les flots et les ora-  
« ges en laissent arriver jusqu'aux rochers de l'exil,  
« qu'ils y habitent d'après solitudes et des côtes inhos-  
« pitalières ; qu'ils y traînent une vie dure et tourmentée  
« de soucis ; qu'ils pleurent en voyant derrière eux le  
« genre humain tranquille et rassuré ! »<sup>1</sup>.

On peut rappeler aussi cet endroit où Pline décrit, d'une manière aussi élégante qu'animée, le retour de Trajan à Rome. Ce dernier avait été adopté par Nerva à la suite d'un soulèvement des soldats prétoriens ; et un historien fait observer, avec juste raison, que la mort de Nerva, vieillard vertueux, mais faible, eût été, à Rome, le signal des plus affreux désordres, si Trajan n'eût pas dû lui succéder, Trajan, que la nature semblait avoir formé exprès pour commander aux nations. Écoutons Pline : « Quel jour, s'écrie-t-il, que  
« celui où vous entrâtes, longtemps attendu et vive-  
« ment désiré, dans la capitale de votre empire ! et la  
« simplicité même de cette entrée, quels sujets elle of-  
« frit d'admiration et de joie ! Les autres princes s'a-  
« vançaient, je ne dis pas montés sur un char su-

<sup>1</sup> Pan. de Traj., n° xxxiv.

« perbe et trainé par quatre chevaux blancs , mais  
 « ( ce qui est plus insultant ) portés sur les épaules des  
 « hommes. Vous , César , la majesté de votre taille vous  
 « élevait au-dessus de la foule : c'était aussi un triom-  
 « phe ; mais c'est de l'orgueil des princes et non de la  
 « patience des peuples que vous triomphez. Aussi , ni  
 « l'âge ni la mauvaise santé , ni le sexe , n'arrêtèrent  
 « personne , et chacun voulut repaitre ses yeux d'un  
 « spectacle si nouveau Les enfants s'empresaient de  
 « vous connaître , les jeunes gens de vous montrer , les  
 « vieillards de vous admirer ; les malades même , ou-  
 « bliant les ordres de leurs médecins , se traînaient  
 « sur votre passage , comme s'ils eussent dû y trou-  
 « ver la guérison et la vie. Les uns contents de vous  
 « avoir vu , de vous posséder , s'écriaient qu'ils avaient  
 « assez vécu ; les autres que c'était maintenant qu'il était  
 « doux de vivre. Les femmes se réjouirent plus que  
 « jamais de leur fécondité en voyant à quel prince  
 « elles avaient donné des citoyens , à quel général  
 « elles avaient donné des soldats. Les toits , couverts  
 « de spectateurs , pliaient sous le faix , et nulle place  
 « n'était vide , pas même celles où le pied suspendu  
 « et mal affermi trouvait à peine à se poser. Les rues  
 « envahies ne vous offraient qu'un étroit sentier , bordé  
 « des deux côtés par un peuple dans l'ivresse. C'était  
 « partout mêmes transports , mêmes acclamations. » <sup>1</sup>.

Il y a un point auquel Pline ne manque pas , c'est de faire ressortir les hautes qualités de Trajan en les opposant à la férocité sanguinaire de son prédécesseur. Les passages du panégyrique qui présentent le contraste de ces deux caractères dont l'un est le type parfait de la générosité et de la grandeur , et l'autre la hi-

<sup>1</sup> Pan. de Traj., n° xxii.

deuse personnification de ce qu'il y a de plus lâche et de plus cruel ; ces passages , dis-je , se font remarquer par le mouvement et la chaleur , et sont comme le retentissement d'une âme qui abonde en sentiments nobles et délicats ; car , si , d'une part , ce cœur aimant , élevé , s'ouvre délicieusement aux douces influences de la vertu , et se complait à la louer dans un langage plein d'expansion et de dignité , de l'autre , il lui semble ne pas avoir assez de dédain et de colère pour stigmatiser la méchanceté et la bassesse d'un prince qui surpassa presque en fureur les Tibère et les Néron. Entr'autres endroits de cet ouvrage , qui témoignent de l'attention de Pline à amener ce rapprochement , je citerai surtout celui où il compare l'affabilité de Trajan , l'amicale facilité de ses communications , avec la haine sauvage et l'orgueil féroce de Domitien. « Vous-même , dit-il , avec quelle bonté vous attendez , « vous recevez tout le monde ! que de loisirs vous savez « trouver chaque jour parmi les soins infinis du rang « suprême ! Ainsi , nous n'arrivons plus à l'audience « impériale la frayeur dans l'âme et frappés de la « crainte qu'un instant de retard mette notre tête en « péril ; nous y venons pleins de confiance et de joie , « à l'heure qui nous est commode ; et , au moment « d'être reçus chez le prince , il est telle affaire qui peut « nous retenir à la maison comme plus indispensable. « Auprès de vous , nul besoin d'excuse ; nous sommes « d'avance excusés. Vous savez que c'est soi-même « qu'on satisfait en cherchant le bonheur de vous voir , « de grossir votre cour ; aussi vous communiquez-vous « et généreusement et longtemps. La fuite et la solitude ne succèdent point à vos réceptions : nous demeurons , nous nous arrêtons , comme en notre commun domicile , dans ce palais que naguère le plus

« affreux des monstres ' avait environné d'un rampart  
 « de terreur ; tantôt s'y renfermant comme dans un  
 « antre , pour boire à loisir le sang de ses proches ;  
 « tantôt s'élançant de son repaire pour porter le car-  
 « nage et la mort dans les rangs les plus illustres. L'hor-  
 « reur et la menace en gardaient les portes. Admis ou  
 « repoussé , on tremblait également. Ajoutez l'abord  
 « terrible de cet homme et sa vue effrayante , l'orgueil  
 « de son front , la colère de ses yeux , la pâleur effé-  
 « minée de son corps , et sur son visage l'impudence  
 « toute couverte d'une trompeuse rougeur. On n'osait  
 « adresser la parole à celui qui cherchait toujours les  
 « ténèbres et le silence , et qui ne sortait de la solitude  
 « que pour répandre autour de lui la désolation. »<sup>2</sup>.

• En définitive , le panégyrique de Trajan , malgré ses défauts , peut être regardé comme un utile monument de l'antiquité latine , d'abord , par de précieux détails sur les mœurs , les usages et les lois , détails qui servent à éclaircir certains passages obscurs des historiens contemporains , et , ensuite , comme modèle , non point sans doute de l'éloquence des grands siècles , mais de cette habileté qui arrange savamment les matériaux d'une composition , et de cette élocution où la gravité s'unit à l'éclat , mais où le goût regrette parfois l'absence du naturel , et de cette simplicité majestueuse qui est le cachet de Cicéron. Comme œuvre morale , on doit surtout en recommander la lecture ; sous ce rapport , l'historien , le littérateur , l'homme du barreau , peuvent y puiser les plus précieux enseignements.

Mais j'ai hâte , enfin , d'arriver à la partie des œuvres

<sup>1</sup> L'expression de Plîne est bien aussi forte : *Illa immanissima bellua.*

<sup>2</sup> Panég. de Traj. , n<sup>o</sup> XLVIII.

de Pline, qui forme le fondement aussi brillant que durable de sa renommée littéraire. Le recueil de ses lettres, composé de dix livres, qui nous sont parvenus dans l'ordre le plus parfait, est un ouvrage charmant dont les récits, pleins d'intérêt, nous transportent au sein de cette Rome ancienne, éternel aliment de notre curiosité et de nos investigations. Lorsqu'on parcourt ces lettres, on voit se dérouler devant soi le spectacle changeant et varié des affaires, des agitations, de la vie intime et familière de cette vieille capitale du monde. Pline, par exemple, nous fait, pour ainsi dire, assister aux délibérations du sénat; car il prend souvent la parole, dans les assemblées de ce grand corps, tantôt pour y défendre des provinces cruellement pillées par des proconsuls, tantôt pour y accuser même des sénateurs qui, sous Domitien, s'étaient rendus coupables de délation et d'autres crimes. Son éloquence y est goûtée; car il lui arrive parfois de parler pendant la durée de quatorze clepsydres<sup>1</sup>; et tandis qu'il plaide, la foule se presse dans le tribunal, haletante de silence et d'attention. Mais, parfois aussi, il dit adieu aux clients et aux procès, et, accompagné de sa chère Cal-

<sup>1</sup> A peu-près cinq heures. La clepsydre était une horloge d'eau en usage chez les Romains. L'écoulement des eaux dans chaque clepsydre durait un peu moins de demi heure, comme on le voit ici. Les tribunaux fixaient, du reste, à chaque avocat, le nombre de clepsydres pendant la durée desquelles il pouvait parler, sans qu'il lui fût permis de dépasser ce nombre. Ce frein utile, imposé à la verbosité des avocats romains, trouverait, je pense, son application chez plus d'une nation moderne. Ceci soit dit sans intention maligne ou épigrammatique. Pline avoue lui-même qu'une fois il a parlé devant le tribunal des *centumvirs* pendant sept heures consécutives. Il ajoute que sa plaidoirie eut du succès, mais qu'il en fut fatigué; on le serait à moins, ce me semble.

purnie , il va retrouver sa belle terre du Laurentin , ou sa fraîche villa de Toscane. Lisez la description qu'il a faite de ces deux charmantes maisons des champs ; à sa manière de les dépeindre , au soin qu'il prend de ne rien omettre des plus minutieux détails , on s'assure qu'il y a vécu heureux et aimé de tous ceux qui les ont habitées avec lui. D'après le ton de quelques-unes de ses lettres , Pline me semble un ami passionné des plaisirs purs , du calme ineffable que nous offre la nature agreste ; mais , à cet égard , n'agissait-il pas un peu comme Horace qui , à Rome , regrettait les ombrages de Tibur , et à Tibur le bruit et les plaisirs de Rome. <sup>1</sup> Il se plaint , à plusieurs reprises , des travaux multipliés et incessants dont l'accablent les affaires publiques ; alors ses regards se tournent avec amour vers les riantes solitudes des villas qu'il possédait dans les plus belles régions de l'Italie ; mais il n'avoue pas tout , ou plutôt il l'avoue malgré lui : si ses devoirs de sénateur , de préteur , de préfet du trésor , de consul même , le retiennent et l'enchaînent à Rome , la voix chatouilleuse et retentissante de la gloire l'y rappelle avec bien plus d'énergie encore. C'est là que l'attendent les applaudissements enthousiastes de la foule , lorsqu'il va plaider dans la basilique Julienne , devant les centumvirs ou sous les voûtes du palais sénatorial. Au milieu de cette ivresse , qu'il est aisé d'oublier les délicieuses habitations que l'on possède dans le Laurentin , à Préneste , à Tibur , à Tusculum , même celles qui se mirent coquettement sur le bord des eaux du lac de Côme , Côme , la douce et bien-aimée patrie de notre orateur ! Tantôt c'est Trajan lui-même qui l'admet à sa confiance la plus intime et l'invite à délibérer , avec d'autres personnages d'élite ,

<sup>1</sup> Hor. , liv. I , épit. VIII.

sur des objets de haute importance. Tantôt dans la société la plus distinguée de Rome , Pline donne lecture de l'un de ses plaidoyers ou de toute autre composition littéraire. Ces communications publiques étaient alors fort à la mode. Quelquefois ces réunions brillantes l'entendent lire des vers de sa façon ; car il était poète aussi. Vous savez que Cicéron eut également la manie poétique ; mais vous n'ignorez pas aussi, qu'à cet égard , le prince des orateurs fut loin d'égaliser Horace et Virgile. Pline avait exercé son talent dans divers genres , le vers héroïque , l'épigramme , les hendécasyllabes , les iambes. Il dit qu'à l'âge de quatorze ans il avait composé une tragédie grecque dont il a complètement oublié le nom. La nature humaine est de nos jours comme au temps de Pline. Quel est l'élève de rhétorique qui , sur les bancs du collège , n'a pas médité et griffonné son poème et sa tragédie ?

Il y a une circonstance particulière à ce recueil de lettres qui n'existe pas , que je sache , pour aucun des ouvrages de cette nature jouissant de quelque célébrité : c'est qu'elles ont été recueillies et mises dans l'ordre où nous les voyons par l'auteur lui-même. Il n'en a pas été ainsi pour les trois correspondances les plus renommées que nous connaissons , à savoir , celles de Cicéron , de Voltaire et de M<sup>me</sup> de Sévigné. Des parents , des amis , des libraires , d'ardents bibliophiles , des éditeurs intéressés ont rassemblé ces dernières en corps d'ouvrages , et , par des recherches persévérantes et des additions successives , ont formé de longs et épais recueils. Qui ne sait , par exemple , que la seule correspondance de Voltaire , à laquelle notre époque elle-même a ajouté quelque chose , se compose aujourd'hui d'une masse énorme de volumes ? Il suit de là , que Pline , en réunissant lui-même ses lettres , les a polies ,



corrigées, et leur a fait perdre un peu de ce naturel exquis, de cet entrain charmant et de ces allures vives et prime-sautières qui sont l'inimitable cachet de M<sup>me</sup> de Sévigné. Il y a longtemps qu'on a dit, à propos de style épistolaire, que l'on doit écrire comme on parle; il est évident que l'on doit ajouter à cette définition: oui, comme l'on parle, mais seulement lorsque l'on parle avec convenance et distinction. Je suis loin d'entendre par ce dernier mot un style pompeux et limé, ou spirituellement prétentieux, tels que le pratiquaient Balzac et Voiture, mais une diction qui, à travers sa simplicité, révèle la parfaite connaissance du monde, la pureté du goût et l'élégance de l'esprit.

Indépendamment de Pline le jeune, trois écrivains célèbres me paraissent être, parmi les anciens et les modernes, les plus excellents modèles que l'on puisse proposer à ceux qui, en ce genre, aspirent à quelque succès. On comprend que je veux désigner Cicéron, M<sup>me</sup> de Sévigné et Voltaire. Il ne sera pas hors de propos, je pense, de les étudier brièvement dans cette partie, et de voir comment Pline s'éloigne ou se rapproche d'eux, et par quels endroits il les égale ou leur est inférieur.

Ce qui distingue surtout Cicéron dans sa correspondance, c'est une simplicité, une abondance, un naturel qui, accompagnés d'une extrême pureté de langage, montrent l'homme qui savait plier son génie à tous les sujets, et descendre des hauteurs de son éloquence jusqu'à la douce causerie d'une lettre d'affection tendre ou d'amicale recommandation. C'est quelque chose d'ouvert, d'expansif, de bienveillant qui indique et met à nu cette âme aimante et bonne et si complètement dévouée à la défense des malheureux, aux besoins et aux intérêts de la patrie. Qu'on lise, par exemple, ses

diverses lettres à Tiron , son affranchi , qu'il chérissait comme un fils et qu'une maladie retenait loin de lui , on verra avec quelle ineffable simplicité de ton et de style ce grand homme lui enjoint de surveiller son état , de se soumettre aux prescriptions du médecin , de ne commettre aucune imprudence , de ne pas s'exposer surtout aux dangers d'une navigation lointaine et orageuse , jusqu'à ce qu'il ait entièrement repris la santé <sup>1</sup>.

Le ton des lettres de Cicéron est en général grave et sérieux , souvent tendre et aimable , parfois élégamment badin et spirituel. De temps à autre , une pointe de fine et gracieuse plaisanterie vient agréablement distraire le lecteur et lui dévoiler toutes les ressources de cet esprit aussi varié qu'abondant. Peut-être , parfois , la vanité du grand orateur et du glorieux consul perce avec une expression trop naïve. Peut-être , aussi , y a-t-il une réelle faiblesse et de la lâcheté même ( si l'on peut employer ce mot vis-à-vis d'un aussi pur caractère ) dans ces plaintes perpétuelles , dans ces lamentations incessantes , qu'après son exil , il adresse à sa femme et à sa fille , sur l'état désespéré de ses affaires et la croissante anxiété de sa position. Toutefois , malgré ces vanités et ces faiblesses , un charme indéfinissable règne dans toutes ces lettres où rien ne nous dérobe cette nature d'élite , ce caractère affectueux et charmant qui , sans doute , manqua de fermeté dans plusieurs circonstances , mais qui n'en est pas moins l'un des plus nobles et des plus beaux que l'histoire et la philosophie puissent nous offrir.

Il s'en faut de beaucoup que Voltaire ait dans sa correspondance l'expansion et la sensibilité de Cicé-

<sup>1</sup> Voyez surtout dans ses lettres à Tiron , celle qui commence ainsi : « *Variè sum affectus tuis litteris , etc.* »

céron. Oh ! il n'entend rien à ces tendresses du cœur , à ces pénétrantes effusions qui sollicitent les larmes ; mais il étincelle de graces et de saillies. Personne , que je sache , n'a eu , au même degré que lui , dans un commerce épistolaire , cet esprit éblouissant qui multiplie les contrastes et vous surprend , à tout moment , par la plaisanterie la plus fine ou les plus piquants à-propos. Il dit merveilleusement et avec séduction les plus petites choses ; il donne du prix , par l'agrément de la diction , à ce qui serait ailleurs froid et commun. Guidé par ce goût attique qui ne l'abandonne jamais , il est toujours élégant et naturel , sans jamais être vulgaire. Nul , mieux que lui , ne sait employer auprès des grands et des souverains , ce langage tout à la fois respectueux et familier , ce ton exquis d'une louange délicate , qui semblent être ce qu'il y a de plus délicieux dans l'esprit français. Du reste , caméléon souple et changeant , il sait prendre toutes les allures , revêtir toutes les formes , soit qu'il dédie , avec la plus touchante humilité et comme pourrait le faire le plus sincère des chrétiens , sa tragédie de Mahomet au pape Benoît XIV , soit qu'il sème du plus charmant badinage sa correspondance avec le maréchal de Richelieu et M<sup>me</sup> Duffaut , soit que , revenant à son caractère d'incrédulité moqueuse , et se révélant tel qu'il est , il parle *d'écraser l'infâme* , dans ses lettres à Damilaville et à Diderot. Malheur , surtout , à ceux qui offensent volontairement , ou de toute autre manière , cette nature mobile et passionnée , cet amour-propre si facilement irritable à l'endroit de sa prose et de ses vers ! Alors il éclate , il déchire , il mord , il n'a aux lèvres que des injures et des sarcasmes trempés dans le fiel. Dès-lors , Trublet , Pompignan , Fréron , Nonotte , Paulhan , Jean-Jacques , lui-même , à qui il avait d'abord donné des éloges , deviennent pour lui

des cuistres, des misérables, *des polissons*, s'il nous est permis, à nous-même, en dévoilant les faiblesses d'un homme de génie, de salir notre plume par un mot aussi bas.

Quant à M<sup>me</sup> de Sévigné, que pourrai-je en dire? Elle est si universellement connue, qu'on ne peut que ressasser sous une autre forme ce que tout le monde sait. C'est un charme ineffable de causerie, c'est la grâce elle-même que l'on sent, que l'on admire, mais qu'il est impossible de définir. C'est de là que l'esprit naturel, abondant, le sel attique s'échappent comme d'une source intarissable. Toutes ses paroles séduisent et font sourire de plaisir; ses moindres descriptions sont des tableaux; rien, par conséquent, d'apprêté et de lourd. Il semble que la plume a eu peine à suivre le mouvement des idées, tellement l'élan de l'esprit et du cœur a été facile et fécond. Elle ne craint pas aussi de se livrer à la moquerie, sa saillie est pleine de traits piquants et ingénieux; mais cette arme n'est pas entre ses mains mordante et cruelle comme chez Voltaire. Le dard ne laisse dans la plaie aucun venin mortel. C'est un délicieux badinage qui, en atteignant les ridicules, sait respecter tout ce que respecte une âme honnête et bien née. Et puis, au sein même de la plaisanterie, rayonne la flamme de cet amour maternel qui enchante et vivifie tout: c'est là, en particulier, ce qui donne tant de charme et d'animation chaste et pure à la physionomie de cette femme célèbre dont on doit lire et méditer sans cesse les écrits, si l'on veut se former au vrai ton d'une correspondance familière; mais il est douteux qu'à cet égard, on puisse atteindre M<sup>me</sup> de Sévigné; car, pareille au bon Lafontaine, qui, a-t-on dit, *peignit la nature et garda les pinceaux*, elle n'a laissé à personne, peut-être, le secret de cette

grâce souveraine et de ce parfait naturel qui naissent avec notre âme , et que , par conséquent , le travail et l'étude ne donnent pas.

Pline , on doit le dire , est , dans ses lettres , un peu au-dessous des illustres écrivains que je viens d'examiner rapidement ; il est , sans doute , rempli de délicatesse et de grâce , mais il n'a point l'abondance , l'admirable simplicité , la latinité exquise de Cicéron. Bien que très-spirituel , il l'est moins que Voltaire , le plus spirituel des hommes. Nous pourrions moins encore le rapprocher de M<sup>me</sup> de Sévigné , car il aime à travailler sa phrase , à l'enjoliver , à y jeter de temps à autre quelque antithèse ; on dirait qu'en lui-même , il en cherche et en étudie l'effet , avant de la livrer au lecteur. Rien de cela chez M<sup>me</sup> de Sévigné. Obéissant aux impulsions du moment , elle écrit , elle va sans cesse , selon que son cœur lui dicte , peu soucieuse des formes du style , et assurée qu'elle est de trouver dans son esprit et dans son âme le ton et l'ornement convenables à ses idées. Eh bien ! quoi qu'il en soit , les lettres de Pline n'en seront pas moins toujours un ouvrage charmant qu'on ne cessera de relire , pour y puiser des connaissances sur les mœurs de l'ancienne Rome et y occuper , d'une manière aussi agréable qu'utile , les heures d'un loisir studieux.

En comparant ensemble et sous d'autres rapports ces quatre écrivains , on doit dire que Cicéron ( en dépit de quelques faiblesses qu'on peut reprocher à ce grand homme ) révèle dans sa correspondance une âme honnête , bienveillante et généreuse , et qu'on est tout disposé à l'aimer. On aime aussi M<sup>me</sup> de Sévigné , parce que , bien qu'incisive parfois , elle ne déchire pourtant jamais , que son cœur est officieux et bon , et qu'une critique , même sévère , n'a rien à reprendre dans les

mœurs et la conduite de cette femme distinguée par tous les agréments de la figure et de l'esprit , et veuve à vingt-cinq ans dans un siècle et au milieu d'une cour où le souverain lui-même donnait l'exemple de la débauche et de la passion sans frein. Que dirai-je de Voltaire sous le rapport moral ? On peut l'aimer , sans doute , et l'admirer même lorsqu'il recueille chez lui la descendante du grand Corneille, lorsqu'il défend avec tant de générosité la cause des Calas , des Labarre et des Sirven , lorsqu'il crée autour de lui , dans l'intérêt des classes pauvres , des ateliers de manufacture et des établissements de bienfaisance ; mais , il faut le dire , on éprouve un dégoût invincible pour cette noble et haute intelligence , lorsqu'on la voit rabaisser à tant de misérables petites gens , à tant de furieuses haines , ce prodigieux esprit et ce génie supérieur qu'elle avait reçus de Dieu.

C'est ici et sous ce point de vue que Plinç reprend tous ses avantages. Si par la forme littéraire il a quelque infériorité vis-à-vis de ces écrivains , nul peut-être ne pourrait lui être comparé pour la bienveillance et la candeur de l'âme , et l'exquise beauté du caractère moral. Sous ce rapport , sa correspondance est une mine inépuisable de sentiments , de pensées , d'actions ou se révèle tout ce qu'il y a dans l'âme humaine de généreux et d'excellent. La moindre de ses lettres montre toujours , par quelque côté , l'infatigable activité de ce cœur aimant qui ne reconnaît ni obstacle ni danger , dès qu'il s'agit de venir en aide à des malheureux et de les appuyer de son éloquence et de son crédit. Quelle affection pour ses proches ! Quel dévouement à ses amis ! Quel empressement à saisir toutes les circonstances qui peuvent devenir pour lui l'occasion d'un bienfait ou d'un service rendu ! Quel prix n'ajoute-t-il pas encore à

son obligeance naturelle par les formes aimables dont il la revêt, par les paroles charmantes dont il l'accompagne ! Dans les bons offices qu'il multiplie autour de lui, on dirait que c'est lui-même qui est l'obligé, tellement il a du plaisir à être bienfaisant. On pense, quelquefois, que sa fortune, qui n'était pas considérable, n'a pas dû suffire à tous ces actes d'un noble cœur, et que sa bourse est restée en-dessous de son dévouement ; mais on se trompe, car, dans sa lettre à Calvine, dame romaine, en faveur de laquelle il s'était montré d'une générosité vraiment admirable <sup>1</sup>, il explique comment il est parvenu à être libéral sans s'appauvrir. « J'ai un bien médiocre, dit-il, mon rang exige de la dépense, et mon revenu, par la nature de mes terres, est aussi casuel que modique. Ce qui manque de ce côté-là, je le retrouve dans la frugalité, la source la plus assurée de mes libéralités. » <sup>2</sup> Ainsi, c'est dans la tempérance qu'il trouvait le moyen d'être généreux, et chez lui une vertu devenait la cause et l'occasion d'une autre vertu.

Je prolongerais indéfiniment les citations si je voulais rechercher dans ses lettres toutes les circonstances (qu'il savait faire naître, du reste) où se montra ce naturel bienfaisant, développé sans doute sous l'influence de l'éducation domestique, et peut-être aussi par l'exemple de quelques grands caractères dont cette époque dégé-

<sup>1</sup> Il avait d'abord fait à Calvine, lorsqu'elle s'était mariée, un don de cent mille sesterces (12,500 francs), sans compter une autre somme dont il parle, mais qu'il ne fixe pas. Ensuite, à la mort du père de cette dame, il s'était non-seulement chargé de régler et de liquider la succession laissée par ce dernier, mais il avait envoyé à sa fille une quittance générale de toutes ses créances personnelles sur cette succession.

<sup>2</sup> Liv. II, lett. IV.

nérée ne manquait pas , et qu'il s'était attachés par les plus étroits liens.

Voyez aussi le service signalé qu'il rendit au philosophe Artémidore qui , avec ses confrères , avait été chassé de Rome par Domitien. « Il ne pouvait qu'avec une grosse somme , dit Pline , acquitter les dettes qu'il avait contractées pour des sujets très-louables. Quelques-uns de ses amis les plus puissants et les plus riches ne voulurent pas s'apercevoir de son embarras. Moi , j'empruntai la somme et lui en fis don. <sup>1</sup> »

Dans une autre occasion , il secourut aussi de sa bourse le poète Martial. <sup>2</sup> Citons un trait de délicatesse exquise que je trouve dans une autre lettre. Une dame romaine , nommée Sabine , avait institué Pline son héritier conjointement avec un ami de notre écrivain. Le testament portait aussi , en faveur d'un esclave , un legs énoncé de la manière suivante : *Je lègue à Modestus à qui j'ai donné la liberté.* Toutefois aucune disposition de cet acte , hormis ces simples paroles de la testatrice , n'indiquait que Modestus eût été réellement affranchi , et , dès-lors , il devenait , d'après la loi , aussi incapable d'hériter que d'être libre. Pline interrogea à ce sujet les plus célèbres jurisconsultes , tous affirmèrent , d'après la teneur du testament , l'incapacité absolue de Modestus dans l'un et l'autre cas ; mais Pline , interprétant favorablement à ce dernier les intentions et les paroles de Sabine , conclut généreusement à ce que les droits de celui-ci à la liberté et à une partie de la succession fussent également reconnus ; et c'est dans ce sens qu'il écrit à son cohéritier qui lui avait demandé son avis sur ce point. <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Liv. III , lett. XI.

<sup>2</sup> Liv. IV , lett. XXI.

<sup>3</sup> Liv. IV , lett. X.



Il mentionne dans un autre endroit le don qu'il a fait à sa nourrice d'une petite terre valant cent mille sesterces (12,500 fr.)<sup>1</sup> Ailleurs, il donne une somme de cinq cent mille sesterces (62,500 fr.), pour fonder, par une rente perpétuelle, des aliments à plusieurs personnes des deux sexes.<sup>2</sup> Ailleurs encore, il accorde à des marchands, spéculateurs malheureux ou maladroits sur des denrées qu'il leur avait vendues, une large indemnité qu'il ne leur devait pas.<sup>3</sup> Faut-il parler enfin de ces trois cent mille sesterces (37,500 fr.) qu'il offre avec tant de franchise à un ami qui allait être élevé au rang de chevalier ? Quelle générosité, quelle simplicité dans son langage ! « Je vous prie de tout mon cœur de les  
« accepter, lui dit-il ; retranchez les protestations de  
« votre reconnaissance. Notre ancienne amitié m'en ré-  
« pond assez. <sup>4</sup> » Il faut l'avouer, les amis de cette trempe sont rares de nos jours. Mais ce que je trouve de plus admirable dans les divers actes de cette inépuisable bienfaisance, c'est le don qu'il fit à la fille de Quintilien, l'illustre rhéteur, lorsqu'elle était sur le point de se marier ; et ici ce n'est pas le don en lui-même (assez médiocre, du reste) que je considère, mais la manière charmante dont il est offert. Bien que cette lettre soit très-connue, elle est assez courte pour que je me permette le plaisir de la citer en entier :

Pline à Quintilien.

« Quoique vous soyez très-modeste et que vous ayez  
« élevé votre fille dans les vertus convenables à la fille  
« de Quintilien et à la petite-fille de Tutilius, cependant  
« aujourd'hui qu'elle épouse Nonius Céler, homme de

<sup>1</sup> Liv. VI, lett. III.

<sup>2</sup> Liv. VII, lett. XVIII.

<sup>3</sup> Liv. VIII, lett. II.

<sup>4</sup> Liv. I, lett. XIX.

« distinction et à qui ses emplois et ses charges imposent une certaine nécessité de vivre dans l'éclat , il faut qu'elle règle son train et ses habits sur le rang de son mari. Ces dehors n'augmentent pas notre dignité, mais ils lui donnent plus de relief. Je sais que vous êtes très-riche des biens de l'âme , et beaucoup moins de ceux de la fortune que vous ne le devriez être. Je prends donc sur moi une partie de vos obligations , et , comme un second père , je donne à notre chère fille cinquante mille serterces. Je ne me bornerais pas là si je n'étais persuadé que la médiocrité du petit présent pourra seule obtenir de vous que vous le receviez. »

De telles paroles n'ont pas besoin de commentaires. Ici , le bienfait loin d'humilier , honore autant celui qui en est l'objet que celui de qui il émane. Pline nous indique d'un mot combien Quintilien était respectable dans sa pauvreté ; il possédait les biens de l'âme , préférables à tous les trésors de la terre. Quelle idée charmante de la part de notre écrivain de se regarder comme un second père , à l'égard de la fille de Quintilien ! Son bienfait devient alors comme une obligation sacrée. Il finit par un trait qui était bien dans la nature de cet esprit délicat et soumis à toutes les convenances. Quintilien aurait pu être blessé par l'offre d'un don trop considérable. Pline lui montre qu'il connaît et apprécie la noble susceptibilité de son âme , en le priant de recevoir ce qui ne pouvait pas être raisonnablement refusé.

Recherchons maintenant , dans les diverses phases de cette existence si parfaitement remplie , les circonstances où se manifesta , autrement que par des dons pécuniaires , le dévouement de l'homme , de l'écrivain , de l'ami , de l'orateur , du citoyen. Et ici , si nous éprouvons quelque embarras , c'est dans le choix de nos citations. Nous

prendrons donc çà et là , passant avec rapidité sur ce qui a peu d'importance , et consacrant plus de détails aux faits qui nous paraîtront mériter plus d'attention ; bien que dans une biographie de ce genre , où l'âme humaine se présente sous son aspect le plus noble et le plus pur , tout nous semble , pour ainsi dire , digne d'un égal intérêt.

L'orateur du barreau doit surtout étudier les lettres de Pline pour y contempler ces modèles si nombreux de dévouement à la cause des malheureux et des opprimés. On n'implora jamais en vain le secours de sa parole ; mais il n'eût point consenti à soutenir une réclamation qui n'eût point reposé sur la justice et sur la vérité. Aussi , le succès des causes dont il se chargeait était-il presque toujours assuré ; car , indépendamment des moyens de son éloquence qui étaient puissants , il jouissait d'un crédit extraordinaire devant l'Empereur , le sénat et tous les tribunaux de Rome. Bien des fois des provinces entières lui confièrent la défense de leurs intérêts dans quelques causes célèbres , témoins ses plaidoyers contre deux gouverneurs de l'Andalousie et contre un gouverneur de l'Afrique. On sait ce qu'étaient à Rome la plupart des proconsuls que l'on envoyait dans les provinces pour présider à leur administration , au nom du peuple-roi. Tout ce que la rapine , le brigandage , le meurtre ont de violent et de cruel était mis en œuvre par ces hommes aussi avides qu'audacieux , pour rançonner et dépouiller les malheureux états sujets de la capitale du monde. Qui n'a frémi maintes fois , par exemple , à la lecture des déprédations et des forfaits de Verrès , Verrès à qui les harangues de Cicéron ont acquis une hideuse célébrité ? On doit regretter seulement que de pareils monstres ne fussent qu'incomplètement punis par la loi. « Quand on lit dans Cicéron , dit Laharpe ,

« le détail de ses crimes atroces et innombrables dont  
 « un seul aurait mérité la mort, on est indigné que la  
 « jurisprudence romaine, digne d'éloges à tant d'autres  
 « égards, ait eu plus de respect pour le titre de citoyen  
 « romain que pour cette justice distributive qui propor-  
 « tionne le châtement au délit, et qu'elle ait permis que  
 « tout citoyen qui se condamnait lui-même à l'exil fût  
 « regardé comme assez puni. <sup>1</sup> »

Le succès de Pline fut aussi complet que possible dans les trois causes dont je viens de parler. Il fit prononcer des confiscations et des bannissements. Un seul des accusés put se soustraire au châtement en se donnant la mort. Mais il faut voir dans ses lettres mêmes l'application et la fermeté dont il fit preuve dans des causes qui excitaient l'attention de l'Italie par le rang et l'importance de ces proconsuls prévaricateurs ou meurtriers, et par le nombre de leurs subalternes qui avaient trempé dans les mêmes crimes. Aucune circonstance ne lui paraît indifférente ; il explore tout, il descend dans les moindres détails, multiplie ses plaidoiries, aussi heureux d'exposer au jour de l'évidence les forfaits qui se cachaient dans l'ombre, que joyeux de reconnaître l'innocence de ceux qu'avait atteints une fausse prévention. C'est ainsi qu'il en agit envers la fille de l'un des principaux accusés dont la non-culpabilité fut clairement et complètement démontrée ; et l'on comprend à ses paroles le plaisir qu'il éprouve à séparer du nombre des scélérats, justement poursuivis et châtiés par la loi, une personne contre laquelle les soupçons même manquaient.

Il raconte que dans l'un de ces procès il parla pendant cinq heures de suite. L'Empereur était présent, et l'on

<sup>1</sup> Cours de litt., tom. III.

peut apprécier l'intérêt qu'il portait à l'orateur, puisque, connaissant la faiblesse de sa complexion, il le fit prévenir plusieurs fois, par un de ses affranchis, de ménager ses forces et sa santé.

Mais l'action la plus honorable à la mémoire de Pline, celle où il montra le plus de cette fermeté et de ce courage qui rappelaient les premiers temps de la république, ce fut l'accusation qu'il intenta contre un sénateur qui venait d'être désigné consul. Une infâme délation de ce dernier avait fait périr, par l'ordre de Domitien, Helvidius, homme de grand mérite et intime ami de notre écrivain. C'est la mort de son ami que Pline voulait venger.

Le tyran avait subi depuis peu la peine due à ses crimes, lorsque Pline porta cette cause devant le sénat. Ni les craintes de ses proches, ni les conseils de ceux qui lui étaient attachés par un lien quelconque, ne purent le détourner d'une action courageuse et qui ne se présentait pas sans quelque danger, puisqu'il avait affaire à un homme puissant et fortement appuyé parmi les sénateurs eux-mêmes. Indépendamment d'ailleurs de la satisfaction qu'il voulait accorder à la mémoire d'un illustre citoyen, indignement égorgé, il trouvait aussi dans cette poursuite l'occasion de faire un exemple dont la sévérité devait effrayer les délateurs et les empeureurs à venir. Ce n'est donc pas seulement la passion de cette gloire qu'il recherchait sans cesse qui le détermina dans cette circonstance, mais d'abord les saints et imprescriptibles devoirs de l'amitié, et ensuite la conviction d'être utile à ses concitoyens, en leur montrant que, devant une âme ferme et dévouée au bien, et sous le gouvernement d'un bon prince, les méchants ne sauraient jouir de l'impunité.

Le sénat étant donc assemblé, Pline prit la parole,

et il avait déjà donné quelques éclaircissemets sur la cause , sans prononcer toutefois le nom du coupable , bien qu'il fût aisé de le deviner, lorsqu'une foule de réclamations éclatèrent de toutes parts et l'obligèrent pour un instant à garder le silence. Les uns , par faiblesse d'âme s'opposaient à ce qu'on réveillât des souvenirs irritants et qu'on vint occuper le sénat d'événements qui , dans l'intérêt de l'ordre et de la paix , devaient au contraire être oubliés ; d'autres , dont les actes et la conduite sous Domitien n'avaient pas été exempts de reproche , s'indignaient de cette accusation , parce qu'ils pensaient avec juste raison que l'examen sévère auquel les crimes d'un scélérat allaient être soumis , pouvait tourner l'attention vers leurs propres méfaits et les éclairer d'une fâcheuse lumière. Pline avait donc à repousser d'abord des objurgations violentes et puis des conseils perfides qui lui faisaient entrevoir mille difficultés , mille périls pour sa sûreté personnelle ; mais il répondit noblement : « En poursuivant la punition d'une action infâme , je suis prêt à porter la peine d'une action toute glorieuse. »

Il était temps enfin que chacun donnât son opinion. Tous le firent , tous s'efforcèrent de présenter la justification de l'accusé , à l'exception cependant de deux sénateurs qui partageaient , à cet égard , les idées et les sentiments de Pline. Il se leva à son tour , et il exposa la cause avec tant de lucidité , son discours fut si cloquent , il détruisit par un raisonnement si solide et si nerveux les arguments de ses adversaires , qu'il eut la gloire d'amener la conviction dans les esprits et de changer entièrement la tournure défavorable que le procès paraissait devoir prendre en commençant. De nombreux applaudissements lui apprirent que sa cause était gagnée. L'empereur Nerva ordonna que Publicius Certus ( ainsi

se nommait l'accusé) serait exclu du consulat. La punition était incomplète, sans doute, mais on doit la regarder comme assez forte, si l'on considère le caractère de ce prince « qui, comme dit Crévier, savait mieux « favoriser les bons que punir les méchants. »<sup>1</sup> Par un singulier hasard, quelques jours après que notre orateur eut publié les pièces de ce procès mémorable, Certus fut atteint d'une grave maladie à laquelle il succomba. Voici une réflexion de Pline à ce sujet : « J'ai ouï dire que « pendant sa maladie son imagination me représentait « sans cesse à lui ; il croyait me voir le poursuivant , « l'épée à la main. Je n'ose pas assurer que cela soit « vrai ; mais il importe pour l'exemple que cela le paraisse. »<sup>2</sup>

C'est ainsi que ce noble esprit consacrait sa vie et son éloquence à défendre ceux qu'une délation furieuse ou la rage des tyrans avaient poursuivis et accablés ; et nous voyons par ce dernier fait que, lors même que ces martyrs de la vertu avaient péri dans la lutte inégale qu'ils soutenaient contre la méchanceté puissante, il savait et pouvait procurer à leur gloire outragée et aux réclamations de leurs familles les satisfactions et la vengeance qu'elles étaient en droit d'exiger.

Mais quittons cette arène des combats judiciaires où, au milieu des plus nobles et des plus généreuses passions, s'émeuvent toujours des haines et des colères, et suivons et étudions notre écrivain dans les relations de son amitié et au sein de ce foyer domestique dont sa douceur et sa bonté avaient fait un sanctuaire de paix et de bonheur. On peut dire de Pline qu'il était un véritable ami,

<sup>1</sup> Hist. des Emp., tom. vii.

<sup>2</sup> Liv. ix, lett. xiii.

dans toute la force et la sincérité du mot. Nous avons vu jusqu'où s'étendait sa bienfaisance ; peu d'hommes , on peut l'avancer sans crainte , l'ont pratiquée avec cette spontanéité et ce dévouement ; mais il ne la bornait pas seulement à des dons et des secours matériels ; il fallait à ce cœur d'élite un champ plus vaste encore pour satisfaire dans toute sa ferveur et toute sa plénitude ce besoin d'aimer et d'être utile.

Suétone , ce biographe qui vivait en même temps que Tacite , mais qui en est à une si grande distance comme écrivain , et qu'on peut appeler , je pense , plutôt anecdotier qu'historien , Suétone , dis-je , était intime ami de Pline ; et un jour qu'il avait dessein d'acheter une petite terre parfaitement à sa convenance , il s'en ouvrit à notre auteur qui écrivit à ce sujet cette charmante lettre si concise , mais si connue et citée si souvent. On comprend aux paroles de Pline le désir qu'il a que son ami fasse un marché aussi avantageux que possible ; « car , dit-il très-justement et très-à-propos , un mauvais « marché ne peut qu'être très-désagréable , mais principalement par le reproche continué qu'il semble « nous faire de notre imprudence. » En conséquence , c'est du côté de la conscience qu'il attaque le vendeur ; il ajoute une courte et rapide description de la propriété , et , après avoir plaisanté avec aménité sur Messieurs les savants absorbés par l'étude , comme son ami , « et à « qui il ne faut , dit-il , qu'une allée pour se promener , « qu'une vigne dont ils puissent connaître tous les ceps , « que des arbres dont ils sachent le nombre , » il finit par ces derniers mots où se révèle tout son bon cœur : « Je vous mande tout ce détail pour vous apprendre « quelle obligation il m'aura et toutes celles que lui « et moi nous aurons , si Suétone achète , à des conditions dont il n'ait jamais lieu de se repentir , une



« petite maison telle que je viens de la dépeindre. »<sup>1</sup>

Sa bonté, son officieuse bienveillance étaient inépuisables. On réclamait quelquefois de lui des services qui indiquent jusqu'à quel point on poussait la confiance dans ses lumières et dans sa vertu. Plus d'un père lui dut souvent d'avoir trouvé le parti le plus convenable pour sa fille ; par sa médiation, plus d'un heureux mariage s'accomplit. On s'estimait heureux de pouvoir obtenir un gendre ou une bru qu'il avait lui-même choisis ou distingués.

Mais un service qu'il aimait surtout à rendre, c'était de procurer aux enfants de ses amis des instituteurs entièrement dignes de leurs honorables fonctions par leur savoir et la pureté de leurs mœurs. A cet égard, on reconnaît dans son langage les principes qu'il avait puisés lui-même chez Quintilien, son maître, qui veut « avant tout, qu'un professeur prenne, à l'égard de ses « élèves, les sentiments d'un père, et qu'il se regarde « comme tenant la place de ceux qui lui ont confié leurs « enfants. »<sup>2</sup> » On sait à quel effrayant degré de corruption était descendu le peuple romain à l'époque dont nous parlons. Les vices les plus hideux, la plus honteuse dépravation morale, marchaient tête levée et bravaient audacieusement l'opinion publique. Il n'est donc pas étonnant que dans un tel état de choses des hommes graves et vertueux, tels que Pline et Quintilien, apportassent, dans le choix des instituteurs, toute la prudence

<sup>1</sup> Liv. II, lett. xxiv. Je ne résiste qu'avec peine à la tentation de citer en entier la lettre latine qui est d'une extrême délicatesse. La traduction, malgré son élégance, n'y atteint pas.

<sup>2</sup> Inst. ora., liv. II, chap. II.

et la circonspection qu'exigeaient l'intérêt des familles et la faiblesse même de cet âge que son inexpérience exposait incessamment aux outrages de toute nature. « Aujourd'hui qu'on doit envoyer votre fils aux écoles « publiques , écrit Pline à Corellia , on doit prendre un « professeur en éloquence qui soit distingué par sa régularité , par sa modestie et par sa vertu. <sup>1</sup> » Il nomme ensuite l'instituteur qu'il lui propose , et , après s'être offert lui-même comme garant et caution de la bonté de son choix , il ajoute : « Votre fils ne lui entendra « rien dire dont il ne puisse faire son profit ; il n'ap- « prendra rien de lui qu'il eût été plus à propos d'ignorer. N'hésitez donc pas à le mettre entre les mains « d'un précepteur qui le formera d'abord aux bonnes « mœurs , et ensuite à l'éloquence où l'on ne fait jamais « de grands progrès sans les bonnes mœurs. <sup>2</sup> »

Lorsque Pline recommandait une personne digne de son estime à la bienveillance d'un ami , c'était avec une chaleur , une expansion d'âme , qui semblent emprunter quelque chose à la tendresse d'un frère. Il écrit à un homme qui occupait un poste très-élevé : « Je vous « ai dit quel est Romanus , ce que j'en sais , combien « je l'aime. Faites-lui , je vous prie , toutes les grâces « que je puis attendre de votre inclination bienfaisante « et de la situation où vous êtes. Je vous recommande « surtout de l'aimer. Quelque bien que vous lui fassiez , « je n'en vois point de plus précieux pour lui que votre « amitié. <sup>3</sup> »

Il nous serait aisé de multiplier ces exemples , mais nous devons nous circonscrire. Jamais son amitié ne

<sup>1</sup> Liv. III, lett. III.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Liv. II, Lett. XIII.

pouvait être prise en défaut , dans quel lieu ou quelle circonstance que ce fût. Quelqu'un de ceux qui avaient part à son intimité était-il atteint de quelque grave maladie , on eût pu croire que cette personne tenait à lui par les plus forts liens du sang , tellement il montrait une inquiétude vive et sincère , tellement il prodiguait au malade d'attentions délicates et de soins empressés et assidus. Peut-on voir , par exemple , rien de plus touchant que sa lettre sur la maladie de Fannia , cette romaine illustre , dont la vertu rappelait les plus beaux temps des mœurs antiques ? C'était la femme d'Helvidius dont nous avons déjà parlé , et la fille du stoïcien Thraséas que Néron fit périr , parce que ce grand homme avait silencieusement quitté le sénat , tandis qu'on y lisait l'apologie de l'assassinat d'Agrippine. Ajoutons que Fannia était petite-fille de cette célèbre Arrie qui mourut si courageusement sous l'empereur Claude avec son mari Pœtus. Les paroles semblent manquer à Pline pour exprimer son chagrin de la maladie de Fannia et son admiration pour ses hautes vertus. « Je suis inconsolable , dit-il , de voir une si  
 « illustre femme disparaître de Rome où l'on ne verra  
 « peut-être jamais rien qui lui ressemble. Que de modestie ! Que de probité ! Que de sagesse ! Que de  
 « fermeté ! Certainement nous pourrons dans la suite  
 « la proposer pour modèle et trouver nous-mêmes  
 « dans sa vie de grands exemples de courage. Dès  
 « maintenant , qu'il nous est encore permis de la voir et  
 « de l'entendre , nous n'avons pas pour elle moins  
 « d'admiration que pour ces femmes héroïques qui ont  
 « mérité une place dans l'histoire. »

Voyez aussi avec quelle douleur il parle de la mala-

1 Liv. vii , Lett. xix.

die d'un de ses amis , Titus Ariston , homme de la plus haute distinction par sa science et par sa vertu ; et quel éloge ne fait-il pas de son caractère ! Je citerai quelques passages de cette lettre : « Vous vanterai-je ,  
 « dit-il , la frugalité de sa table , la simplicité de ses  
 « habits ? Je vous l'avoue , je n'entre jamais dans sa  
 « chambre , je ne jette jamais les yeux sur son lit ,  
 « que je ne croie revoir les mœurs de nos pères. Il  
 « rehausse cette simplicité par une grandeur d'âme  
 « qui n'accorde rien à l'ostentation , qui donne tout  
 « au secret témoignage de la conscience , et n'attache  
 « point la récompense d'une bonne action aux louan-  
 « ges qu'elle s'attire , mais à la seule satisfaction  
 « intérieure qui la suit. En un mot , il n'est pas aisé  
 « de trouver , même entre ceux qui , par la sincérité de  
 « leur extérieur , affichent le goût de la philosophie,  
 « quelqu'un digne de lui être comparé. Vous ne le  
 « voyez point courir d'école en école , pour nourrir , par  
 « de longues disputes , l'oisiveté des autres et la sienne.  
 « Les affaires , le barreau l'occupent tout entier. Il  
 « plaide pour l'un , il donne des conseils à l'autre ,  
 « et , malgré tant de soins , il pratique si bien les leçons  
 « de la philosophie , qu'aucun de ceux qui en font  
 « profession publique ne lui peut disputer la gloire  
 « de la modestie , de la bonté , de la justice , de la  
 « magnanimité. <sup>1</sup> »

Lisez aussi une lettre remplie des détails les plus gracieux et les plus touchants sur la mort d'une jeune fille dont le père était un des meilleurs amis de Pline. <sup>2</sup> Ce n'est qu'à des cœurs marqués au coin de cette bienveillance élevée qu'il est donné de partager si noblement et de consoler ainsi la douleur.

<sup>1</sup> Liv. II , Lett. xxii.

<sup>2</sup> Liv. v , Lett. xxi.

Les indispositions et les infirmités de ses esclaves et de ses affranchis n'excitaient pas moins son attendrissement et sa pitié. Leur mort le trouvait presque inconsolable, non qu'il regrettât la perte d'un bien matériel, son âme généreuse était à l'épreuve et au-dessus de pareils accidents, mais sa sensibilité recevait une dure atteinte. La mort d'un esclave ou d'un affranchi faisait un vide dans son affection. Était-il à table avec eux, on eût dit un père au milieu de ses enfants. Loin qu'alors ils fussent pour lui des inférieurs, il ne voulait voir parmi eux que des convives et des égaux. Nulle injurieuse différence d'ailleurs entre la qualité des mets qu'on leur servait et ceux dont il usait lui-même. Il avait coutume de dire plaisamment : « que ses affranchis ne bu-  
« vaient pas le même vin que lui, mais qu'il buvait le  
« même vin que ses affranchis. »<sup>1</sup>

D'après ces preuves d'attachement envers ses serviteurs, on peut juger de la sincérité et de l'énergie de ses sentiments envers ceux qui tenaient à lui par des liens beaucoup plus étroits. Il fut marié deux fois. Sa seconde femme (car on sait fort peu de chose sur la première) se nommait Calpurnie. Passionnée pour la gloire de son mari, formée par ses soins à l'amour des arts et des lettres, elle faisait de ses ouvrages son occupation et sa lecture habituelles. Pline n'avait pas d'admirateur plus vrai et plus zélé, soit dans ses compositions littéraires, soit dans ses triomphes du barreau. Aussi trouve-t-on dans ses œuvres bien des passages qui témoignent de la vivacité de son affection pour une personne que distinguaient également son esprit et ses vertus. « Quand vous seriez dans la meilleure santé, » lui écrit-il, je ne soutiendrais qu'avec chagrin votre

<sup>1</sup> Liv. II, Lett. VI

« absence ; car c'est un état fort triste et fort inquiet  
 « que de passer quelquefois des heures sans savoir des  
 « nouvelles de ce qu'on aime le mieux. <sup>1</sup> » Et ailleurs :  
 « Il n'est pas croyable à quel point je sens votre ab-  
 « sence. Il y a deux raisons : la première, l'amour ; la  
 « seconde, l'habitude où nous sommes de vivre toujours  
 « ensemble. De là vient que je passe une grande partie  
 « des nuits à penser à vous ; que pendant le jour et  
 « aux heures où j'avais coutume de vous voir , mes  
 « pieds , comme on dit , me portent d'eux-mêmes à  
 « votre appartement ; et qu'enfin , ne vous y trouvant  
 « pas , je m'en retourne aussi triste et aussi honteux  
 « que si l'on m'avait refusé la porte. <sup>2</sup> »

Pline , qui fut un excellent mari et qui évidemment aurait été le meilleur des pères , n'eut jamais d'enfant , soit de son premier , soit de son second mariage. On doit regretter cette privation dans sa vie ; car nous aurions dans le recueil de ses lettres les nombreux témoignages d'un sentiment qu'il ne connut pas et qui aurait largement développé , dans un autre ordre d'idées et d'affections , le dévouement et la tendresse de ce caractère si expansif et si aimant.

Tout ce que l'empire eut de plus considérable dans les sciences , les lettres et les hauts emplois , lui fut invinciblement attaché par les liens d'une amitié sincère et inébranlable. Et comment n'aurait-on pas aimé cette âme où se reflétait ce qu'il y a de plus enviable et de plus excellent dans la nature humaine ? Comment ceux qu'enflammaient la passion de la gloire et le goût des arts , ne se seraient-ils pas rapprochés de celui qu'au-

<sup>1</sup> Liv. vi, Let. iv.

<sup>2</sup> Liv. vii, Lett. v.

cun sentiment élevé, qu'aucune idée utile ou généreuse, ne trouvaient froid ou indifférent?

Nous avons parlé déjà de l'affection aussi vive que profonde que ne cessa de lui témoigner l'empereur Trajan. Cet attachement se manifesta surtout par la confiance la plus illimitée dans les lumières et les hautes qualités de notre écrivain. Trajan fut véritablement son ami.

Pline connut aussi et aima sincèrement ce *Virginius Rufus*, l'un des hommes éminents de cette époque de décadence, et qui, par son génie et la modeste simplicité de son âme, eût dignement figuré parmi les héros des temps primitifs de Rome, puisqu'il refusa jusqu'à trois fois ce trône impérial que convoitaient et se disputaient tant d'ambitions effrénées. Pline, en racontant les funérailles de ce grand homme, observe que « *Cornelle Tacite*, consul, prononça son éloge. » Il ajoute : « que la fortune, toujours fidèle à *Virginius*, « gardait un tel orateur à de telles vertus. » C'est ainsi qu'en deux mots, il embrasse dans un même sentiment d'admiration deux caractères supérieurs et qu'il chérissait également.

Il compta aussi au nombre de ses meilleurs amis l'illustre *Rusticus Arulenus*, *Helvidius* et *Sénécion*, trois grandes victimes de *Domitien*, ce monstre que des flots de sang humain ne pouvaient rassasier. Citons aussi *Quintilien*, dont il fut l'élève bien-aimé et reconnaissant; *Corellius*, si estimé et si recherché de Pline pour sa sagesse et sa haute intelligence; *Suétone*, son commensal et l'ami de toute sa vie; et *Spurinna*, qui s'était fait dans les armes une haute renommée.

Mais parmi les noms que rappellent ces diverses

<sup>1</sup> Liv. II, Lett. I.

amitiés, celui sur lequel la postérité a le plus particulièrement fixé ses regards, c'est celui du grand historien Corneille Tacite, uni et lié avec Pline par l'identité des goûts et une fraternelle affection. Est-il un spectacle plus noble et plus touchant que cet échange des sentiments les plus élevés, que cette communauté de pensées et cet amour simultanément de la vraie gloire entre ces deux âmes d'élite, si bien faites pour se comprendre et pour s'aimer? En effet, célèbres tous deux comme écrivains, portés aux premières dignités de l'empire, jouissant de cette illustration pure qui n'est pas seulement le résultat d'un grand talent littéraire, mais la conséquence logique de la supériorité de l'intelligence unie à de hautes qualités morales, que de motifs entre ces deux esprits éminents pour se rechercher, se connaître, se communiquer leurs plus secrètes pensées, vivre, pour ainsi dire, de la même vie, et marcher ainsi plus sûrement dans la route sacrée du devoir et de la vertu?

Ceux qui lisent l'histoire littéraire des nations savent combien de jalousies cruelles, de rivalités haineuses fermentent parfois chez ceux-mêmes qui devraient nous offrir plus particulièrement les modèles de cette bienveillance, de ce support, de cette union que semble inspirer naturellement le goût des lettres et des arts. Eh bien! à travers ces longs conflits, au milieu de ces disputes acharnées dont la littérature est bien moins la cause que le prétexte, il est doux de distinguer deux caractères supérieurs qui, s'élevant au-dessus de ces déplorables faiblesses, nous présentent le consolant tableau d'une amitié dont la constance égala le dévouement.<sup>1</sup> Les témoignages de cette affec-

<sup>1</sup> Il faut parcourir les siècles pour trouver d'autres exemples de cette vive et durable amitié entre des hommes de



tion généreuse et pure revivent dans les lettres de Pline, et pour en consigner l'expression dans cet essai, nous n'éprouvons réellement que l'embarras du choix.

Il y a dans le recueil de Pline onze lettres adressées à Tacite. Toutes montrent la vivacité de cet attachement, et en particulier la haute admiration dont notre auteur était pénétré pour le génie du grand historien. « J'ai un pressentiment, lui écrit-il, et mon  
« pressentiment ne me trompe pas, que vos histoires  
« seront immortelles. »<sup>1</sup> Certes, si jamais prédiction eut son accomplissement, c'est évidemment celle-ci ; et ces paroles de Pline n'étaient au fond que la voix anticipée des siècles qui ont élevé Tacite non-seulement au rang des annalistes les plus célèbres, mais l'ont reconnu encore pour l'un des plus sublimes peintres du cœur humain.

Pline raconte une anecdote charmante qui prouve en même temps sa parfaite union avec Tacite, et l'admiration que leur célébrité littéraire éveillait dans toute l'Italie. « J'ai souvent, dit-il, remporté du sénat toute  
« la gloire que je pouvais désirer ; mais jamais rien ne  
« m'a tant fait de plaisir que ce que me dit Corneille  
« Tacite, ces jours passés. Il me contait qu'il s'était  
« trouvé aux spectacles du Cirque, assis auprès d'un  
« chevalier romain ; qu'après une conversation savante  
« et assez diversifiée, le chevalier lui avait demandé :  
« Etes-vous d'Italie ou de quelque autre province ?  
« Qu'à cela Tacite avait répondu : Vous me connaissez

génie. On est bien heureux toutefois de pouvoir mettre à côté des grands noms de Tacite et de Pline, ceux de Virgile et d'Horace, de Racine et de Despréaux ; mais après ces noms-là, que trouverait-on ? Je ne sais si Voltaire eut jamais un ami de cœur.

<sup>1</sup> Liv. VIII, Lett. XXXIII.

« et j'en ai l'obligation aux belles-lettres; qu'aussitôt  
 « celui-ci reprit : Etes-vous Tacite ou Pline <sup>1</sup> »

Plusieurs lettres mentionnent certaines confidences que se faisaient entr'eux ces nobles esprits sur leurs compositions littéraires ou oratoires, pour lesquelles ils réclamaient mutuellement la judicieuse sévérité de leur critique. Ainsi, parmi nous, Racine et Boileau se demandaient réciproquement sur leurs productions les conseils d'une raison éclairée.

C'est à propos de ces confidences que Pline peint d'une manière exquise la pure et chaleureuse amitié qui l'unissait à l'illustre auteur des annales. « Que  
 « j'ai de plaisir à penser, lui dit-il, que si jamais la  
 « postérité fait quelque cas de nous, elle ne cessera de  
 « publier avec quelle union, quelle franchise, quelle  
 « amitié nous avons vécu ensemble. Il sera rare et  
 « remarquable que deux hommes à peu près du même  
 « âge, de même rang, de quelque nom dans l'empire  
 « des lettres, ( car il faut bien que je parle modestement  
 « de vous, puisque je parle en même temps de moi )  
 « se soient si fidèlement aidés dans leurs études. Pour  
 « moi, dès ma plus tendre jeunesse, la réputation,  
 « la gloire que vous aviez acquises, me faisaient déjà  
 « désirer de vous suivre, de marcher et de paraître  
 « marcher sur vos traces, non pas de près, mais de  
 « de plus près qu'un autre. Ce n'est pas qu'alors nous  
 « n'eussions à Rome beaucoup d'esprits du premier  
 « ordre; mais entre tous les autres, le rapport de nos  
 « inclinations vous montrait à moi comme le plus pro-  
 « pre à être imité, comme le plus digne de l'être.  
 « C'est ce qui redouble ma joie quand j'entends dire  
 « que, si la conversation tombe sur les belles-lettres,

<sup>1</sup> Liv. IX, Lett. XXIII.

« on nous nomme ensemble, que si l'on parle de vous,  
 « aussitôt l'on pense à moi. Je sais bien qu'il y a des  
 « gens que l'on nous préfère à l'un et à l'autre ; mais  
 « pourvu que l'on nous place tous deux ensemble, il  
 « ne m'importe en quel rang ; car c'est tenir le premier  
 « rang que venir après vous. Vous avez pu même  
 « remarquer que dans les testaments, excepté ceux  
 « de quelques amis particuliers, on ne laisse point de  
 « legs à l'un qu'on n'en laisse un semblable à l'autre.  
 « La conclusion de tout ce discours, c'est que nous ne  
 « pouvons trop nous aimer, nous que les études, les  
 « mœurs, la réputation, les dernières volontés des  
 » hommes unissent par tant de nœuds <sup>1</sup> »

L'élévation de l'âme, la beauté du caractère moral percent et se révèlent dans ce noble langage. Exprimer avec cette pénétrante conviction d'aussi généreux sentiments, c'est montrer qu'on est tout-à-fait digne de les éprouver ; c'est mériter l'estime et l'approbation des siècles.

On peut reconnaître ici la suprême considération dont Tacite jouissait à Rome. Pline, si passionné pour la gloire, mais gardant dans ses paroles cette réserve et cette modestie qui étaient dans son caractère, se contente du second rang après lui. Soyons sincères et vrais : la postérité qui a pu l'élever, comme homme, au niveau des natures les plus choisies et les plus éminentes, l'a placé, comme écrivain, assez loin de l'historien son contemporain et son ami. Sa renommée à cet égard fut, sans doute, très-grande à l'époque où il vécut ; peut-être même alors le croyait-on l'égal de Tacite. La postérité en a jugé différemment, elle qui classe les réputations d'une manière définitive, et qui,

<sup>1</sup> Liv. VII, Lett. XX.

n'étant dominée ni par les prestiges de la personne , ni par les influences de la camaraderie , départ à chaque talent , d'après le seul mérite , le degré de considération et d'éclat qui lui est dû. Toutefois, le ton de cette lettre semble indiquer que la renommée littéraire des deux amis était à peu près égale ; mais il y a entr'eux la différence qui existe entre un esprit très-distingué et un écrivain de génie.

Si tout ce que Rome renfermait de respectable et d'élevé s'honorait de l'amitié de Pline , il avait , d'autre part , pour ennemis certains hommes mal-famés , nourris de rapine et de délation , et qu'avait irrités contre notre orateur la fermeté de son âme , la noble indépendance de son caractère. Dans ses lettres , il signale en particulier un certain Régulus , bien indigne par sa bassesse et sa lâcheté de porter le nom de celui qui , aux temps républicains , mourut martyr de la foi jurée et de son patriotique dévouement. Ce personnage avait , par des paroles insidieuses , mis en grave danger la vie de Pline , un jour qu'ils plaidaient l'un contre l'autre devant les Centumvirs. C'était du temps de Domitien ; et l'on sait que , sous ce prince , un seul mot mal interprété pouvait conduire à la mort l'homme le plus innocent. Pline raconte qu'il répondit fort adroitement à la perfide interrogation du délateur , sans se préjudicier à lui-même et sans trahir la vérité. Lorsque plus tard Domitien eut reçu la juste punition de ses crimes , Régulus , privé de cet appui , devint aussi doux et aussi rampant qu'il avait été auparavant cruel et audacieux. S'imaginant que Pline voudrait tirer vengeance des paroles par lesquelles la vie de cet illustre citoyen avait été compromise , ( car les cœurs bas ne peuvent supposer chez les autres un sentiment de générosité qu'ils n'éprouverent jamais ) il fit auprès de Pline toutes sortes de

démarches , s'abaissant même avec une lâcheté honteuse , pour obtenir de celui qu'il avait si grièvement offensé l'oubli d'un acte si atroce et si pervers. Malgré son profond mépris pour un aussi vil scélérat , Pline ne paraît pas renoncer tout-à-fait , dans la lettre où il rapporte ces détails , à lui faire subir , par le glaive de la loi , un châtement qui pût effrayer les délateurs à venir ; mais je pense que sa bonté naturelle l'emporta sur son indignation contre Régulus , puisque dans plusieurs lettres subséquentes , où il est fait mention de celui-ci , Pline ne revient aucunement sur ses griefs personnels ; et tout semble indiquer qu'il sut imposer silence à son juste ressentiment , non , certes , par faiblesse , mais par cette générosité inhérente à toutes ses pensées et à toutes ses actions.

Ainsi donc , il sut pardonner et oublier les offenses les plus graves. Mais , en définitive , est-ce qu'il n'y avait dans cette noble nature aucune tache , aucune ombre qui en altérât ou voilât , par quelque côté , la beauté sereine et la majestueuse splendeur ? Est-ce que ce païen aurait atteint à la perfection morale de l'humanité et réalisé pour nous ce type auguste de l'homme de bien , ne respirant , n'agissant que pour la vertu , et , au besoin , sachant se sacrifier à sa cause ? Certes , si nous voulions le juger d'après les idées et les principes chrétiens , nous relèverions en lui bien des erreurs ; car le christianisme , cette loi de sainteté , a montré que certaines vertus païennes , préconisées avec éclat , n'avaient souvent pour base que l'orgueil et de misérables passions ; mais il serait injuste d'apprécier Pline sur cette donnée ; l'Évangile lui était étranger , bien qu'il eût pu reconnaître par lui-même tout ce que ce code divin renfermait de grandeur sublime et d'ineffable pureté.

Eh bien ! sans invoquer à cet égard la loi chrétienne ,

ne pourrait-on pas dire , d'après la simple morale , qu'il y avait chez Pline un amour un peu exagéré de la gloire , passion généreuse , sans doute , mais qui le maîtrisait , le fascinait , pour ainsi dire , et à laquelle son âme rapportait tout ? Avouons tout de suite que Pline ( et cela résulte entièrement de l'étude et de la connaissance de sa vie ) ne recherchait rien , dans sa passion de renommée , qui ne fût complètement d'accord avec la vertu . Nous avons déjà dit qu'il s'était proposé d'imiter en tout Cicéron , son glorieux devancier . Personne n'ignore que ce grand orateur eut parfois de la vanité jusqu'au ridicule , et qu'il a laissé dans ses œuvres les preuves impérissables de cette faiblesse . J'entends parler ici de sa fameuse lettre à Luccéius , littérateur distingué , que Cicéron engageait fortement à écrire l'histoire de son consulat . Evidemment l'exposition sincère et vigoureusement tracée des événements célèbres qui avaient eu lieu sous l'administration de Cicéron , alors que , par sa fermeté et son éloquence , il avait déjoué les projets parricides de Catilina , aurait suffi amplement à éveiller l'attention publique , et à montrer dans toute sa beauté et son énergie la grande âme du consul , honoré alors par ses concitoyens du titre si justement mérité de père de la patrie ; mais ce récit simple et vrai ne faisait pas le compte de son orgueil ; il dit à Luccéius d'exagérer la vérité , et il ose consigner dans ses lettres ces inconcevables paroles : « Je vous prie instamment de donner à votre narration plus d'amplification et d'ornement que vous n'avez idée de le faire , je pense , et de ne pas vous attacher strictement à ce qu'exige l'histoire . Vous devez même à l'amitié qui nous unit de dépasser un peu à cet égard la vérité . » Le désir immodéré de la louange ne

Itaque te planè etiam rogo ut et ornas ea vehementius

peut guère aller plus loin, ce me semble, et l'on doit supposer, pour l'honneur du panégyriste, qu'il n'accepta pas ou modifia considérablement la demande de celui qu'il se proposait de célébrer.

Dans une circonstance analogue, Pline eut bien plus de réserve et de modestie. Il est curieux de mettre à cet égard sa conduite en parallèle avec celle de Cicéron; et, pour atteindre ce but, nous n'avons besoin que d'exposer les faits : Tacite avait résolu d'écrire les détails d'un procès fameux où son ami, en plaidant, s'était montré aussi probe et courageux citoyen qu'orateur habile et brillant. Dans la lettre que Pline adresse au grand historien, il lui indique un fait qui, très-honorable pour l'avocat, devait donner au récit plus de relief et d'intérêt. Il termine sa lettre par ces mots : « Tout ceci, tel qu'il est, deviendra par vous plus brillant, plus célèbre, plus grand. Je n'exige pour tant pas que vous exagériez. Je sais que l'histoire ne doit jamais s'écarter de la vérité, et que la vérité honore assez les bonnes actions. »<sup>1</sup> Quelle différence dans ce langage et celui de Cicéron ! Et cependant Pline aimait presque tout autant la louange que son illustre modèle ; la lettre dont nous parlons en est la preuve irrécusable. Et après tout, comment résister au charme de voir consacrer par une œuvre littéraire le récit d'une cause mémorable où il avait été l'acteur principal, surtout lorsque le narrateur de ce fait s'appelait Corneille Tacite ? Mais s'il était quelque peu fier

*etiam quàm fortasse sentis, et in eo historiæ leges negligas... Amorique nostro plusculum etiam, quàm concedit veritas, largieris. Lett. de Cicér., Liv. v, Lett. XII.*

<sup>1</sup> Rapprochez les paroles de Pline de celles de Cicéron que nous avons citées plus haut :

« *Hæc utcumque se habent, notiora, clariora, majora,*

d'avoir un tel panégyriste, sa haute raison le garantissait du moins des paroxismes de la vanité.

Je trouve dans Montaigne, à propos de ces passages de Cicéron et de Pline, une observation où je ne reconnaissais pas la justesse d'esprit et la sagacité habituelles de l'ingénieux auteur des *Essais*. Voici ce qu'il dit : « Il se tire des escripts de Cicéron et de ce Pline, peu ressemblant, à mon advis, aux humeurs de son oncle, infinis tesmoignages de nature outre mesure ambitieuse ; entre aultres, qu'ils sollicitent, au sceu de tout le monde, les historiens de leur temps, de ne les oublier en leurs registres : et la fortune, comme par despit, a faict durer jusques à nous la vanité de ces requêtes, et pieça faict perdre ces histoires. <sup>1</sup> »

N'y a-t-il pas une évidente injustice à confondre ici, comme le fait Montaigne, Pline avec Cicéron, et ne doit-on pas distinguer entre le langage convenable et mesuré de l'un et les prétentions excessivement vaniteuses de l'autre ? Le commentateur de Montaigne n'a pas manqué de signaler l'erreur où est tombé cet écrivain.

En fouillant cette noble vie dans ses plus intimes détails, nous avons rencontré encore un ou deux points où elle pourrait donner prise à quelque critique, mais à une critique un peu vétilleuse, on doit l'avouer. C'est un peu pour l'acquit de notre conscience que nous nous arrêtons un instant sur la petite tache suivante : Pline, écrivant à un ami, lui envoie un recueil d'essais poétiques qu'il a composés dans des moments de rêverie et de loisir. « Si, par hasard, lui dit-il, vous trouvez des endroits un peu libres, il sera du devoir de votre éru-

« tu facies ; quamquàm non exigo ut excedas actœ rei modum ; nam nec historia debet egredi veritatem, et honestè factis veritas suffici. » Liv. VII, Lett. XXXIII.

<sup>1</sup> Essai de Montaigne, tom. II, Chap. XXXIX.



« dition de vous rappeler que non-seulement les grands  
 « hommes et les plus austères n'ont pas choisi leurs sujets  
 « au gré d'une Lucrèce , mais qu'ils ont même sans  
 « scrupule appelé chaque chose par son nom. Il me  
 « semble , d'ailleurs , que la véritable règle pour cette  
 « espèce de poésie est renfermée dans ces petits vers de  
 « Catulle :

« Le poète doit être sage :  
 « Pour ses vers il n'importe peu ;  
 « Ils n'auraient ni grâce ni feu ,  
 « Sans un air de libertinage. <sup>1</sup> »

Je vous demande pardon , âme généreuse et pure ,  
 qui , vous fiant aux paroles d'un poète assurément plein  
 d'élégance , mais d'obscénité aussi , pensiez avec lui que  
 l'ami des muses peut conserver un cœur chaste , lors  
 même que ses vers sont l'écho du cynisme et de la dé-  
 bauche. Votre erreur était grave. Des images obscènes ,  
 des pensées impures , révèlent une imagination dépravée  
 qui rampe et s'agite dans l'ordure , lorsque sa mission  
 est de s'élever et d'élever le cœur des hommes vers la  
 région sereine du beau intellectuel et moral. Vous dites  
 avec le libertin Catulle qu'il importe fort peu que les  
 vers du poète soient chastes , pourvu que lui-même le  
 soit ; mais oubliez-vous que de telles poésies rabaissent  
 et avilissent l'art et font circuler la corruption ? Oubliez-  
 vous qu'un nombre infini d'âmes se sont souillées et flé-  
 tries au contact de ces profanes et honteuses productions ?  
 Vous mentez évidemment à votre caractère honnête et  
 moralisateur , lorsque vous prétendez que les vers peu-  
 vent se passer de la pudeur que vous exigez pour le poète.

<sup>1</sup> Voici les vers de Catulle :

Nam castum esse decet pium poetam  
 Ipsum , versiculos nihil necesse est ,  
 Qui tunc denique habent salem et leporem ,  
 Si sunt molliculi et parum pudici. Cat. Carm. xvi.

Non, sans doute, et d'ailleurs le fait même de cette dissonance morale se rencontre-t-il quelque part? Et ne serait-ce pas un rare phénomène qu'une muse chaste modulant des chants impurs? Loin de là, l'âme pudique n'a soif que d'inspiration en harmonie avec sa nature d'élite; et, dans le sens opposé, lorsque l'œil vient à s'égarer sur certaines œuvres où l'honnêteté et les mœurs sont également blessées, on peut hardiment assurer que l'auteur lui-même manque de chasteté et de pudeur.

Relativement à la doctrine du suicide, si répandue parmi les anciens, il est évident que Pline partageait à cet égard les idées et les principes communs au paganisme, ou plutôt à toute l'antiquité. Une de ses lettres contient cette espèce de maxime: « Vous trouverez assez  
« de gens qui ont la force de courir sans réflexion et  
« en aveugles à la mort; mais il n'appartient qu'aux  
« âmes héroïques de peser la mort et la vie, et de se  
« déterminer pour l'une ou pour l'autre, selon qu'une  
« sérieuse raison fait pencher la balance. »<sup>1</sup> Et Pline, en effet, pouvait-il penser autrement, lorsqu'une école célèbre de philosophie, exagérant par orgueil la force et la grandeur morales de l'homme, semblait empiéter même sur la puissance de Dieu; car, non contente de décider souverainement de la vie et de la mort, elle avait osé mettre la gloire dans le suicide; le suicide, devenu de nos jours l'arme des cœurs pervertis ou blasés, ou des natures faibles et atteintes du désespoir,<sup>2</sup> et, à l'époque de Pline, le drame sombre où se posaient avec fierté ceux qui en tombant voulaient attirer encore les regards de la foule; ou enfin le refuge sanglant de ces

<sup>1</sup> Liv. I, lett. xxii.

<sup>2</sup> Ils n'ont pu supporter, faibles et furieux,  
Le fardeau de la vie, imposé par les dieux.

êtres superbes qui, dévoués à la mort par les despotes qui opprimaient alors le monde, savaient se soustraire de leur propre main à la rage et à l'ignominie de leurs coups ! Le christianisme, en épurant les âmes, en les élevant continuellement vers Dieu, source éternelle de toute joie et de tout bien, et les humiliant en même temps par la conviction de leur misère naturelle, pouvait seul comprimer ces entraînements fatals auxquels les susceptibilités farouches d'un orgueil immodéré et la passion sans bornes d'une fausse renommée, avaient autant de part que la crainte et l'horreur qu'inspiraient les délateurs et les tyrans. Mais ces caractères supérieurs, Pline, Trajan, Tacite, non-seulement ne connaissaient pas l'Évangile, mais ils en étaient les persécuteurs<sup>1</sup>. Comment donc, à moins d'une conversion miraculeuse, sa divine lumière aurait-elle pu les éclairer sur cette funeste aberration de leur intelligence qui leur montrait la gloire dans la violation de l'une des plus grandes lois de Dieu ?

Relèverons-nous encore chez Pline certaine faiblesse de l'esprit qu'on retrouve du reste dans quelques écrivains illustrés de l'antiquité païenne ? Notre orateur, à ce qu'il paraît ! avait foi aux apparitions surnaturelles ; tranchons le mot, il croyait aux revenants. Voici ce qu'il écrit à un ami : « Je voudrais savoir si les fantômes ont  
 « quelque chose de réel, s'ils ont une vraie figure, si  
 « ce sont des génies ou si ce ne sont que de vaines  
 « images qui se tracent dans une imagination troublée  
 « par la crainte. Ce qui me ferait pencher à croire qu'il  
 « y a de véritables spectres, c'est ce qu'on dit être ar-

<sup>1</sup> Voyez au livre 15, chapitre 44, de ses Annales, la manière à la fois injurieuse et cruelle dont Tacite parle du Christ et des chrétiens.

« rivé à Curtius Rufus ; » et aussitôt il se met à raconter diverses histoires plus extraordinaires les unes que les autres , et qui révèlent chez Pline la crédulité la plus naive. Certains passages de Plutarque , de Suétone , de Tacite , indiquent cette tendance des païens à croire aux apparitions. Etrange disposition de l'esprit humain qui le porte à adopter le merveilleux le plus absurde , et le rend parfois rétif à la vérité. N'avez-vous pas souri quelquefois , lorsque Virgile , ce noble et grand poète , distingue très-sérieusement les jours en jours heureux ou malheureux , lorsqu'il dit « qu'il ne faut rien entreprendre le cinquième jour , et que le neuvième est favorable aux voyageurs et funeste aux brigands ? <sup>1</sup> » Dans nos siècles modernes , si remplis de scepticisme , on a vu certains esprits forts rejeter avec un mépris superbe les vérités éternelles de la religion , et se courber timidement sous le joug des superstitions les plus ridicules.

Résumons en peu de mots nos idées sur Pline le jeune : caractère élevé , capable , ferme , dévoué à son pays , orateur spirituel et brillant , toutefois bien loin encore de Cicéron , parce qu'il n'est point de haute éloquence sans la liberté. Sous le point de vue moral , conscience délicate et pure , cœur généreux , excellent , pouvant sacrifier pour ceux qu'il aimait jusqu'à sa vie même ; âme affectueuse , tendre , expansive , accessible à tous les malheureux , trop ardente peut-être à la poursuite de la gloire , et couvrant quelques rares faiblesses de l'éclat des plus admirables vertus.

Comment mourut cet homme éminent ? c'est ce qu'on ignore. Ne vit-il pas la fin du règne de l'empereur Trajan , ou bien ses jours se prolongèrent-ils jusque sous Adrien , le successeur immédiat de ce prince ? L'histoire

<sup>1</sup> Georg. , liv. II.

est muette à cet égard. Mais qu'importe ? Evidemment sa mort ne dut démentir aucune des phases de cette carrière illustre. Quoi qu'il en soit, sa vie, dont ses lettres nous retracent si ingénieusement les détails, peut servir de modèle et d'enseignement à l'orateur du barreau, à l'homme que la confiance du souverain élève aux plus hauts emplois, et à tout citoyen dans sa conduite publique et privée. Les uns et les autres y trouveront de nom, breux et éclatants exemples de cette intégrité, de cette fermeté, de ce dévouement, de cette abnégation de soi-même qui sont comme le cachet et la divine auréole de ces grandes âmes dont la mission, pendant toute la durée de leur pèlerinage ici-bas, est de répandre parmi les hommes des consolations et des bienfaits.



DU LIBRE ÉCHANGE CHEZ LES ROMAINS,

Par M. LÉONCE MAURIN, membre résidant de l'Académie.



*Omnia pro veritate non pro tempore.* (TACITE.)

A entendre beaucoup de gens plus sincères qu'éclairés, la théorie est une vraie boîte de Pandore d'où sont sortis tous les maux qui affligent l'humanité.

Elle n'a pas toujours été en aussi mauvaise odeur. Si maintenant on la frappe d'ostracisme pour n'avoir pas tenu toutes les espérances qu'elle avait données, elle a eu, en d'autres temps, ses jours filés d'or et de soie. Jadis, et il n'y a pas si longtemps encore, à croire ses prôneurs qui étaient nombreux alors, elle avait tous les mérites, toutes les vertus, elle était la panacée universelle. Mais la roue de la fortune a tourné pour elle, et son règne s'est éclipié.

Ainsi le culte des faits l'emporte aujourd'hui sur le culte des idées, et il use largement des droits de la victoire, il faut bien en convenir, car ses adorateurs sont intolérants comme le sont toujours des néophytes.

Nous sera-t-il permis, à ce sujet, de faire timidement une simple observation ?

Tout le monde est bien d'accord, d'un côté comme de l'autre, sur le but qu'il s'agit d'atteindre. On veut du progrès, c'est la passion de tous les esprits, la prétention de tous les systèmes ; mais comment arriver à ce but avec l'empirisme qui, élaguant soigneusement comme une mauvaise herbe toute combinaison de la pensée, se propose seulement de recueillir les résultats fournis par l'expérience sensible ? Depuis 6,000 ans l'humanité a beaucoup marché, sans doute ; mais en eût-il été ainsi, nous le demandons, si, dans ce long espace de temps qui a précédé l'époque actuelle, on se fût contenté de faire des collections de faits ? Ces collections eussent été certes bien pauvres, si le travail de l'intelligence, joignant son propre fonds à celui de l'observation, ne fût venu pétrir et modeler le monde extérieur qui en recèle les matériaux divers.

Il y a des peuples qui, dès leur entrée dans la carrière, ont eu le sot et ignorant orgueil de poser les bornes de l'esprit humain, et, après une première évolution dans la sphère des idées, se sont systématiquement parqués dans la zone exclusive des faits. Or, considérons quel est le rang qu'ils occupent dans le monde.

Ici, sur les rivages du Gange, là, sur ceux du fleuve Bleu, dorment des populations qui offrent l'image d'une civilisation commencée et puis brusquement interrompue. La pensée rudimentaire de leurs ancêtres, transformée en fait immuable, courbe toutes les intelligences sous son joug d'airain.

La Chine , de crainte que l'étranger ne troublât cet heureux état de quiétude intellectuelle, a fermé ses ports et élevé la grande muraille.

Qu'y a-t-elle gagné le jour où elle s'est trouvée aux prises avec la civilisation occidentale? Nous le savons et ce que nous savons n'est pas tout encore : car l'avenir a ses secrets, secrets du reste dont il est facile de percer le mystère, surtout si nous jetons un regard sur l'Inde, sa voisine, qui, elle aussi, accroupie dans son immobilité, est devenue depuis longtemps la proie des marchands de la cité britannique.

Si l'Europe à son tour se fût absorbée dans l'adoration du fait, croit-on qu'elle fût parvenue au rang élevé qu'elle tient dans le monde? Et la France spécialement eût-elle conquis la haute position qu'elle occupe dans les cadres de la civilisation, si elle n'eût pas pris depuis longtemps le commandement de la glorieuse phalange des idées?

Vain souvenir ! si le culte des idées, qui a fait sa renommée, doit céder la place au culte des faits, et si nous allons nous éloignant de plus en plus du temps où l'un de ses plus fervents disciples s'écriait dans un accès de noble enthousiasme : « Ce que j'admire le plus dans « Christophe Colomb, ce n'est pas tant d'avoir décou-  
« vert l'Amérique, que d'être parti sur la foi d'une idée  
« pour la découvrir. » Et cependant, il y a quelques mois à peine, dans les hautes régions de la science, la théorie toute seule est venue annoncer l'existence d'un monde nouveau qui plus tard a été confirmée par l'observation elle-même !

Dans la sphère économique, lorsqu'autrefois Turgot, devenu ministre, au commencement du règne de Louis XVI, essayait de faire prévaloir les principes de la libre circulation des blés, de l'abolition des corvées et des jurandes

et maîtrises , c'est , il est vrai , en lui jetant à la face le mot de théorie qu'on parvint à l'arrêter dans sa marche. Le Parlement et la Cour , qui voyaient l'opinion sourire à ces essais et les accueillir comme un prélude de plus grandes améliorations, ne trouvèrent rien de mieux , pour conjurer l'orage qui les menaçait , que de recourir à cet expédient meurtrier avec lequel on coupa court au ministère de ce sincère ami des intérêts populaires. Mais au moins , disons-le , à l'honneur de ce passé trop décrié , si au XVIII<sup>e</sup> siècle on comptait parmi les ennemis des idées quelques privilégiés seulement , elles avaient pour elles le peuple tout entier qui sympathisait avec leur triomphe.

Au temps présent , on ne peut plus en dire autant , et la théorie encourt souvent la réprobation des plus intéressés même à son succès.

C'est , du reste , une chose à remarquer que , sur beaucoup de points , la théorie d'aujourd'hui est assez le fait d'autrefois.

*Mulſa renaſcentur quæ jam cecidere.....*

Oui , c'est le fait d'autrefois , oublié , étouffé sous le poids des écarts accumulés des siècles , et que l'intelligence va exhumer de la poudre pour le remettre en lumière !

C'est , Messieurs , ce qui arrive pour le libre échange , cette question du moment qui agite et divise les meilleurs esprits de notre temps , nous n'osons ajouter les plus désintéressés : car c'est du point de vue de l'utile , non de celui du vrai , qu'on l'envisage assez communément parmi eux.

Il ne paraît pas , en effet , qu'avant la découverte de l'Amérique , on ait connu dans la moderne Europe un autre régime que celui-là. C'est avec Charles-Quint que l'Espagne entra dans les voies du système prohibitif ; elle ne tarda pas à y être suivie par l'Angleterre , et



enfin par la France où ce système arriva à son point culminant entre les mains d'un illustre ministre, de Colbert, qui toutefois n'en exagéra pas la portée, comme on l'a fait de notre temps.

Mais dans l'antiquité en était-il différemment? Dans l'ancienne Rome était-ce le libre échange ou le régime prohibitif qui dominait? Le peuple-roi était-il sorti de cette carrière de liberté que la nature trace d'elle-même aux populations appelées à échanger les produits divers de leur territoire ou de leur industrie?

C'est la question dont nous nous sommes proposé l'examen dans le travail que nous allons avoir l'honneur de vous lire. A Dieu ne plaise, du reste, que nous voulions présenter notre thèse comme un argument pour l'application absolue du principe de la liberté des échanges. Dans l'état actuel de la société, ce serait du radicalisme industriel, et, selon nous, ce n'est qu'à pas lents et progressivement qu'on peut arriver, en cette matière, à des améliorations: car telle est l'influence d'une faute économique, elle pèse longtemps sur les générations et même alors qu'on voudrait guérir le mal qui en est la conséquence, elle rend difficile jusqu'à l'emploi du remède.

Etablissons dès l'abord ce principe qui doit jeter sa lumière sur notre problème historique, à savoir que de cela qu'il existe des droits sur l'entrée ou la sortie des marchandises, des droits à l'exportation ou à l'importation, on ne peut conclure l'existence du régime prohibitif. C'est dans l'intérêt du Trésor que ces droits peuvent avoir été créés, et non dans celui des producteurs, à qui les consommateurs ne sont pas tenus d'acquitter des primes pour favoriser leur industrie, car si l'impôt est dû de citoyen à gouvernement, il ne saurait être dû de citoyen à citoyen.

Cela posé arrivons aux faits qui doivent former l'objet de notre appréciation.

Chez les Romains, il existait des droits sur l'entrée et la sortie des marchandises, et ils remontaient à une époque fort reculée, ainsi que nous allons le voir. Ils étaient connus sous le nom de *Portoria*.

Quelles furent les vicissitudes diverses de cet impôt, quelles étaient les marchandises qui y étaient soumises, quel en était le mode de perception, quelle en était la quotité ?

Il semble résulter du texte combiné de *Plutarque*, de *Denis*, d'*Halicarnasse* et de *Tite-Live*, que les *Portoria* existaient déjà sous les rois, et que, dans les premiers temps de la république, Valérius Publicola en affranchit le peuple.

Les deux premiers auteurs ne sont pas très-explicites sur les impôts qui furent abolis par Valérius Publicola, et ils s'en tiennent à des généralités sur ce point ; mais le langage de *Tite-Live* complète leur témoignage ou pour mieux dire l'éclaircit. Si l'un nous dit, en effet, que les pauvres furent exemptés de tous les impôts publics qu'ils payaient sous les rois et de toutes les contributions d'argent destinées pour l'entretien des troupes et les dépenses de la guerre, si l'autre exprime la même pensée en d'autres termes, le dernier dit fort clairement que le peuple fut déchargé des *Portoria*.

Mais l'état de la guerre, toujours subsistant chez les Romains, ne leur permit pas longtemps de se passer de cette ressource fiscale ; en conséquence, l'impôt des douanes ne tarda pas à être rétabli.

Il est néanmoins impossible de déterminer l'époque de ce rétablissement. Nous trouvons seulement dans *Tite-Live* que, lors de la guerre de Macédoine, *M. Æmilius Lépidus* et *M. Fulvius Nobilior*, étant censeurs, ils

établirent plusieurs *Portoria*, *multa Portoria instituerunt*, c'est-à-dire, sans doute, accrurent le nombre des articles soumis au tarif; d'où la conséquence que les droits de douane existaient déjà antérieurement.

Au dire de l'historien Velleicus Paterculus, Caius Gracchus fit aussi des additions au tarif des douanes : *Nova Portoria constituebat*.

Dans les nombreux écrits de Cicéron, il est souvent parlé de l'impôt des douanes. Dans le 2<sup>me</sup> discours sur la loi agraire contre Rullus, prononcé dans le sénat, l'orateur romain parle des revenus des ports d'Asie; et dans celui pour la loi *Manilia*, il est question des employés que la ferme des douanes entretenait sur les ports.

Il paraît que les *Portoria* subsistèrent jusqu'à la préture de Cecilius Metellus dit Nepos, sans interruption. Mais celui-ci, qui s'était fait une certaine réputation de ridicule par la vanité de ses prétentions aristocratiques, et dont l'humeur brouillonne l'avait même, à ce qu'on crut, compromis dans la conspiration de Catilina, se rendit l'auteur de cette loi célèbre par laquelle les *Portoria* furent supprimés, moins stimulé en cela par l'intérêt du peuple, que par celui de son ambition personnelle.

L'historien Dion qualifie cette loi de très-pernicieuse, et il ajoute néanmoins qu'elle fut très-agréable au peuple : ce qui n'implique, du reste, qu'une contradiction plus apparente que réelle. Il est à remarquer, en effet, qu'au point de vue du contribuable, les impôts étant fort lourds, la suppression d'une taxe qui pesait directement sur les objets de consommation devait plaire au peuple; mais le trésor public, qui avait alors des besoins très-pressants, ne s'en accommodait pas aussi bien.

Cicéron, dans une lettre à Atticus, parle de cette

suppression et il s'afflige d'un déficit de revenus que César est venu accroître , dit-il , par la distribution gratuite des terres de la Campanie dont la vente n'eût pas été sans utilité pour l'état obéré. Dans une autre lettre , adressée à son frère Quintus , il revient sur ce sujet , il fait l'aveu que l'impôt des *Portoria* était fort dur , mais il se hâte d'ajouter que c'était moins l'assiette de cet impôt que son mode de perception qui excitait les plaintes.

Nous avons dit *suprà* que les *Portoria* comprenaient tout à la fois des droits sur l'entrée et la sortie des marchandises.

Nous lisons , en effet , dans la 2<sup>me</sup> action contre Verrès , que Cicéron reproche à cet accusé d'avoir fait sortir de Syracuse une foule d'objets , sans avoir acquitté les droits.

L'orateur romain cite à ce sujet les mémoires envoyés à la ferme des impôts par Canuleius qui devait être , sans doute , un employé supérieur de la douane de Syracuse.

La loi *Cecilia Metella* , en abolissant les *Portoria* , dut s'appliquer aux droits de sortie comme aux droits d'entrée ; mais , quoi qu'il en soit , son empire fut de courte durée.

Jules-César , arrivé à la puissance suprême et n'ayant plus besoin de ménager le peuple pour se faire des partisans , rétablit les droits de douane sur les marchandises étrangères , ainsi que le rapporte Suétone ; et , suivant l'historien que nous citions tout à l'heure , Dion , Auguste confirma en entier ce rétablissement.

Néron , que , dans une conversation avec M. Suard , Napoléon accusait Tacite d'avoir calomnié , en alléguant les vifs regrets que le peuple témoigna de sa mort , eut , dans un moment de bonne inspiration , une pensée dont la réalisation aurait honoré son règne si

elle avait été possible. Suivant l'illustre historien , qui , certes , n'a pas dissimulé ce mouvement généreux , il communiqua au sénat le projet qu'il avait d'abolir toutes les taxes et de faire au genre humain le *plus magnifique des présents*. Mais le sénat , par politique ou par flatterie , soit qu'il se montrât préoccupé des besoins de l'État , soit qu'il songeât à ceux du prince , lui adressa d'humbles représentations à ce sujet , et il insista beaucoup sur la nécessité de maintenir l'équilibre entre les recettes et les dépenses , ce qui , alors comme aujourd'hui , et de tout temps , a été la pierre d'achoppement des gouvernements.

Il faut observer , du reste , que , dans la pensée de Néron , le tribut qui se composait de deux éléments : 1<sup>o</sup> la taxe imposée sur la personne (*in capite*) ; 2<sup>o</sup> celle imposée sur la fortune (*ex censu*) , devait être conservée ; mais le sénat eut le soin de faire remarquer qu'une fois les *Portoria* supprimés , on ne manquerait pas de demander aussi , quelque jour , la suppression du tribut. Involontairement ou par calcul , ce corps , qui était encore le représentant du patriciat romain , ignorait ou feignait d'ignorer que les droits de douane étant des taxes de consommation , leur abolition qui soulageait le peuple , que n'atteint guère que cette nature d'impôt , n'impliquait pas celle du tribut dont le fardeau retombait tout entier sur les riches et les grands.

Il est presque inutile d'ajouter que le sujet sur lequel le sénat faisait de l'opposition aux vues de l'empereur n'était pas de nature à l'offenser , ni même à blesser les susceptibilités jalouses de son pouvoir. Aussi pouvait-il , sans risque , s'en passer l'innocente fantaisie.

Néron ne persista pas dans ses intentions bienfaisantes ; mais néanmoins il faut reconnaître avec son historien qu'il en resta quelque chose pour l'amélioration

de la condition fiscale du peuple. Les publicains, ces fermiers de l'impôt qui n'étaient pas moins exacteurs que nos fermiers-généraux de l'ancien régime, furent contenus, et la circulation des blés fut, sinon affranchie de tous droits, du moins infiniment soulagée.

Sous les successeurs de Néron, les droits de douane allèrent plutôt en augmentant qu'en diminuant. Il est vrai que l'empereur Pertinax, suivant Hérodiën, remit les impôts payés dans les ports; mais quel que soit le sens de cette remise, qu'il s'agisse de l'abolition de l'impôt en principe ou de l'abandon d'un arriéré dû, il est certain que nous voyons que les *Portoria* ne subsistèrent pas moins après lui. Si donc il y avait eu abolition, elle ne fut pas confirmée par les empereurs qui lui succédèrent; le témoignage des historiens est là pour nous convaincre du fait.

Quelles étaient les marchandises soumises à l'impôt des droits de douanes?

Dans le passage que nous citons tout à l'heure de la 2<sup>me</sup> action contre Verrès, nous voyons que Cicéron accuse ce proconsul d'avoir fait sortir de Sicile, sans acquitter les droits, de l'or et de l'argent en lingots, de l'ivoire, de la pourpre, des étoffes de Malte, des tapis, des vases de Delos, de Corinthe, du blé et du miel.

Il résulte d'un fragment de Quintilien, le déclamateur, et de Suétone que les esclaves étaient aussi matière soumise aux douanes.

Les *Portoria* étaient dus d'une province à l'autre. Il n'y avait d'exception que pour les objets nécessaires au voyage. C'est ce qui s'induit de ce passage de la loi censorienne rapportée par Quintilien : *Præter instrumenta itineris omnes res quadragesimam publicano debeant*. Il y avait aussi une exemption pour les objets qui concernaient les besoins de l'armée et de ceux que favo-

risaient le prince, pour le blé qui approvisionnait Rome, les bêtes féroces qui servaient à ses plaisirs.

C'est sur les marchandises transportées pour être vendues que le droit était levé ; et il s'élevait la question de savoir si celles qui n'avaient pu s'écouler dans la province où elles avaient été apportées acquittaient un droit à leur rentrée dans la province d'où elles étaient sorties.

Dans une lettre de Cicéron à Atticus, nous lisons que son frère l'avait consulté sur cette question. Cicéron était d'avis que l'impôt n'était pas dû. Néanmoins, la question fut jugée assez grave pour que la décision en fut renvoyée au sénat. Nous ignorons quelle elle fut.

Le commerce des Romains s'étant étendu au-delà des frontières de l'empire et les marchandises de l'Inde étant devenues l'objet d'un négoce considérable, le tarif des douanes ne tarda pas à les atteindre.

Nous trouvons dans les *Pandectes*, liv. 39, § IV, de *Publicanis*, le détail des marchandises de l'Orient sujettes aux droits des *Portoria*. Ce document paraît remonter aux règnes des empereurs Sévère et Antonin.

Vous nous permettrez de le transcrire ici comme étant le seul tableau de douanes qui nous reste de l'empire romain, et à ce titre digne de quelque intérêt curieux.

La canelle, le poivre long et le poivre blanc, la feuille aromatique *Pantasphire* qui a le goût du nard, la feuille de Barbarie, le coq, le costamome, le nard, la casse parfumée, l'arbre où croit la myrrhe, l'amomum, le gingembre, le malabathrum (espèces d'aromates des Indes, d'autres disent ammoniac) la chelbenne, le benjoin appelé *assa fœtida*, le bois d'aloès, la gomme de l'arbre Persique qui referme les plaies, l'onyx d'Arabie, le cardamome (ou graine du paradis), le bois de cinamome, le lin, les fourrures de Babylone,

les fourrures de Parthe, l'ivoire, l'ébène des Indes, le lin fin, toutes les pierres précieuses, les perles, les sardoines, le cristal, l'hyacinthe ( espèce d'améthyste ), l'émeraude, le saphir, la callaïde, sorte de pierre précieuse d'un vert pâle ( c'est peut-être le jade ), le béril, les drogues des Indes, la toile de Sarmatie, les étoffes de soie, les toiles peintes, les toiles fines, la soie, les eunuques, les lions des Indes, les léopards, les panthères, la pourpre, la laine, le fard, les cheveux des Indes.

Comment s'opérait la perception de l'impôt des douanes ?

Nous avons déjà cité le passage de la lettre de Cicéron à son frère Quintus, où il énonce la pensée que cet impôt était moins oppressif par son assiette que par son exercice.

Nous savons d'autre part qu'il était permis aux employés de la douane de visiter et de fouiller partout pour découvrir les objets soumis aux droits.

L'orateur romain ne fait-il pas allusion à ce mode de procéder dans l'oraison précitée contre Rullus, quand il appelle les décevirs des *Portitores*, des receveurs de douanes qui, non seulement, dit-il, *fouillent les sujets et les rois des nations étrangères, mais encore nos propres généraux ?*

Plutarque, dans son opuscule de la Curiosité, s'explique plus catégoriquement encore. Il parle de l'irritation soulevée contre les publicains qui visitent non pas seulement les marchandises exposées à la vue, mais fouillent partout sans ménagement pour découvrir les marchandises cachées. Il résulte clairement de ce langage que le procédé de la visite au corps de nos douaniers n'est pas moderne, et que l'antiquité le connaissait et le pratiquait.



On comprend, du reste, que les publicains ne négligeassent aucune précaution, car, suivant l'écrivain que nous venons de citer, s'ils ne faisaient pas les recherches que la loi autorisait, et qu'on vint à découvrir qu'il était entré des marchandises en fraude des droits, ils étaient responsables des suites de leur négligence.

On voit, quand on compulse les monuments de l'antiquité, que les marchands d'autrefois n'avaient rien à envier aux modernes en fait de procédés habiles pour le commerce interlope. Ils luttaient d'audace et d'adresse ingénieuse pour tromper la surveillance des employés du fisc.

En cas de non déclaration, la confiscation était prononcée, c'est ce qui résulte de fragments de la loi Censorienne conservés dans le digeste, loi 1 de *Jure fisci*, et dans le code, loi 2 de *Vectigalibus*.

Quelle était maintenant la quotité des droits ?

A l'époque où vivait Cicéron, il paraît qu'ils s'élevaient au 20<sup>me</sup> de la valeur des objets. C'était du moins le taux en vigueur dans les ports de Sicile. C'est ce qui résulte d'un passage de cet orateur emprunté à la seconde action contre Verrès où il reproche à celui-ci de n'avoir pas acquitté à la sortie les droits du 20<sup>me</sup> : *His exportationibus quæ recitatae sunt scribit §. Socios perdidisse ex vicesimâ portorii Syracusis*.

Plus tard, si nous consultons les passages conservés de la loi Censorienne, le texte de Suétone *in Vespasiano*, les épîtres de Symmaque, nous trouvons que le taux moyen des droits était du 40<sup>me</sup>.

Néanmoins, les lois rapportées au *Code* mentionnent un autre taux. Ainsi la loi 2 de *Euneuchis*, la loi 7 de *Vectigalibus*, la loi 7 de *Locato conducto*, parlent du 8<sup>me</sup>, et, même la loi 8 de *Vectigalibus*, donnent aux employés de douanes le nom d'*Octavarii*, receveurs du 8<sup>me</sup>.

La loi de *Locato conducto* est d'Alexandre Sévère,

*More solito*, dit-elle, en parlant du 8<sup>me</sup>; c'était donc un usage qui existait avant lui. Mais le 8<sup>me</sup> était-il applicable à certaine nature de marchandises seulement? Le taux du 40<sup>me</sup> n'était-il pas le droit commun, le 8<sup>me</sup> l'exception? C'est une question sur laquelle manquent les documents. On est assez disposé à le penser, quand on voit le silence gardé par les auteurs. Assurément, si le 8<sup>me</sup> avait remplacé le 40<sup>me</sup> sur toutes les marchandises, le changement était assez grave, assez radical, pour qu'ils nous eussent initiés aux plaintes des contemporains. Il est donc probable que le taux des droits n'était pas uniforme; néanmoins, que le 40<sup>me</sup> était le dominant, le 8<sup>me</sup> l'exception. C'est l'opinion, du reste, de tous les écrivains modernes qui se sont occupés de la question.

Mais, s'il nous est permis de faire une comparaison du passé avec le présent, qu'est-ce que cet impôt à côté de ceux qui existent aujourd'hui? Qu'est-ce qu'un droit de 2 1/2 p. 0/0, à côté des droits de 50, de 100 p. 0/0, de 200 p. 0/0, de 300 et même de 500 p. 0/0, qui grevent certaines marchandises de notre temps? Celui du 8<sup>me</sup> serait à peu près de 12 1/2 p. 0/0 seulement.

Pline l'ancien, dans son *Histoire naturelle*, nous apprend que les marchandises de l'Inde se vendaient à Rome cent fois leur valeur primitive.

Il faudrait, afin d'apprécier avec justesse le montant des droits de douane dont elles étaient grevées, pouvoir déduire les frais de transport, ainsi que les bénéfices du négoce; et nous manquons de données précises pour opérer ce décompte.

Mais, en supposant que le taux des droits dépassât 12 1/2 p. 0/0 sur ces marchandises, il est à considérer qu'elles appartiennent et appartenaient, surtout à l'époque où vivait Pline, à une nature de denrées que l'on

appelle avec raison denrées de luxe ; et s'adressant à une classe de consommateurs tous opulents, la taxe qui excédait de 12 1/2 p. 0/0 la valeur primitive, était moins onéreuse qu'une taxe de 2 1/2 p. 0/0 sur une denrée de première nécessité, comme l'était, par exemple, le blé qui était à l'usage de tous les citoyens.

Si, à présent, on examine, par forme de comparaison avec le présent, la question des droits de douane chez les Romains, on remarque d'abord une chose, c'est que l'on ne trouve dans aucun auteur de l'antiquité, trace du système prohibitif ou protecteur ; on ne voit nulle part que l'on ait songé à proscrire l'entrée de certains produits dans l'intérêt de l'industrie nationale. Tout indique que les droits qui pesaient sur ces produits étaient destinés uniquement à alimenter le fisc. Or, des droits excessifs, on le sait, n'enrichissent pas, mais appauvrissent le trésor public.

Les anciens avaient du commerce de bien autres idées que nous.

Ainsi, selon *Philon*, écrivain juif, qui vivait lors du premier temps de l'Empire : « Sous un bon gouverne-  
« ment, les vaisseaux marchands font voiles en sûreté  
« par toute la mer pour le commerce, à la faveur du-  
« quel les peuples des divers pays se communiquent,  
« par un effet du désir naturel de société, les biens qui  
« manquent à l'un et dont l'autre a de reste : car l'envie  
« n'a jamais gagné tout le monde, ni même aucune de  
« ses grandes parties tout entière. »

Selon *Plutarque* : « La vie humaine aurait été sauvage  
« et grossière, il n'y aurait aucun commerce sans la  
« mer qui fournit aux hommes les moyens de suppléer  
« naturellement à leurs besoins, et de former entr'eux,  
« par les échanges qu'ils font, des connaissances et des  
« liaisons d'amitié. »

*Libanius* dit : « Que le commerce des marchandises a été introduit par un effet de la Providence divine, pour suppléer à l'inégale distribution de ses présents dans les divers pays, et afin que, par ce moyen, chacun puisse avoir de ce qui croît partout ailleurs. »

Et *St. Jean-Christostome* dit aussi que : « Grâce au commerce, nous pouvons nous communiquer réciproquement, sans beaucoup de peine, ce que l'un a qui ne se trouve pas chez l'autre; de sorte que chaque habitant, dans un petit coin de la terre, jouit des biens qui naissent partout, de même que s'il était maître de tout, et, comme si l'on était tous à une même table bien fournie, on n'a qu'à étendre la main pour donner ce que l'on a devant soi à ceux qui sont à un autre bout de la table, et recevoir à son tour ce qu'ils ont devant eux. »

Ce langage est la condamnation la plus sévère du régime prohibitif, et, selon nous, la preuve la plus irrécusable qu'il était inconnu chez les Romains. C'est le commerce tel que la nature l'a créé, non tel que les combinaisons artificielles le font naître, dont il révèle les conditions d'existence.

Si cette manière de considérer le commerce exclut l'idée de tout régime prohibitif ou protecteur, la même conséquence s'induit de bien d'autres faits.

Ainsi la plupart des matières soumises aux droits, la quotité de ces droits, le silence gardé à l'époque de leur suppression et des variations du régime fiscal, sont des circonstances qui n'impliquent pas des conclusions différentes. On objecte, il est vrai, que les besoins de l'industrie romaine n'exigeaient pas la protection douanière et même encore que les droits existants suffisaient à ce but. Cela nous oblige à entrer dans quelques explications.

En quoi consistait à Rome le travail national? Com-

ment s'opérait le paiement des marchandises importées, était-ce avec de l'argent ou bien avec des produits naturels ou fabriqués ?

Arrien, qui vivait sous l'empereur Adrien, dans son *Périple de la mer Erythrée*, fait une assez longue énumération des marchandises de l'empire romain que les Indiens recherchaient et qui formaient dès-lors des articles d'échange dans ce mouvement commercial animé qui, par la Mer Rouge, pénétrait en Egypte, et, à l'aide du *navire du désert*, le chameau, et de la navigation du Nil, arrivait à Alexandrie, son entrepôt général, d'où il rayonnait dans tout l'empire romain.

L'or et l'argent que Rome retirait de la Haute-Egypte, de la Transylvanie, de l'Asie Mineure, des bords du Rhin, de l'Espagne surtout, dont les richesses métallifères, autrefois si abondantes, sont aujourd'hui épuisées, étaient bien néanmoins l'élément principal de ce commerce d'échange, dans les commencements de l'empire surtout.

Tacite le fait comprendre suffisamment dans un passage de ses Annales. Dans ce passage, que nous empruntons au message adressé par Tibère au sénat, à l'occasion du mépris dans lequel était tombée la loi somptuaire, nous lisons que ce prince s'élève vivement contre le goût du luxe répandu chez les dames romaines; et il traite de folie particulière à ce sexe, cette passion effrénée des pierreries pour lesquelles on transporte chez des peuples étrangers ou ennemis, les trésors de l'empire, *pecuniæ nostræ*, dit-il.

C'est la pensée qu'exprimait aussi Juvénal dans le vers :

Luxuria incubuit victumque ulciscitur orbem.

Mais cependant, tout en reconnaissant que l'or et l'argent jouaient le rôle principal dans les achats des mar-

chandises de l'Inde, il ne faudrait pas s'imaginer que l'exportation des produits nationaux fût à peu près nulle, et l'auteur que nous nommons tout-à-l'heure fait figurer les vins d'Italie, le plomb, l'étain, les vêtements et bien d'autres articles encore au compte de cette exportation.

Quel était l'état de l'industrie au temps où il vivait ?

L'agriculture avait été longtemps l'industrie principale et presque exclusive des Romains, surtout sous la république. La culture des céréales, de la vigne, du lin, l'élevage du bétail qui donnait des produits de nature et d'emploi divers, était alors pour eux presque le seul élément de la production nationale.

L'industrie manufacturière n'avait, dans le principe, qu'une importance fort secondaire, mais sous l'empire elle gagna du terrain.

Elle fut d'abord le lot réservé des esclaves ; et un ingénu aurait cru, en s'y livrant, encourir une tache d'infamie. Cela changea plus tard, et l'histoire nous apprend que, dans les derniers temps de l'empire, des espèces de corporations industrielles furent organisées sous le nom de *Collegia artificum*, corporations auxquelles des privilèges nombreux furent octroyés. Par là on vit s'élever dans l'opinion les professions manufacturières jusque-là méprisées. Tout homme libre put se livrer au commerce, et les familles patriciennes, elles-mêmes, étaient autorisées à se faire agréger au *Collegia artificum*, sans avoir à craindre d'encourir les peines de la loi *Flaminia*, qui rappelait notre ancienne législation, en vertu de laquelle un noble dérogeait en exerçant le négoce.

Grâce à l'impulsion que la création dont nous venons de parler donna aux arts et aux métiers, on vit se former dans Rome des établissements manufacturiers qui

parviennent à imiter les riches étoffes de l'Inde et de l'Égypte.

Bien antérieurement, il existait des fabriques de tissus de laine, et même des fabriques de toiles de lin. On peut consulter à cet égard le iv<sup>e</sup> livre des *Métamorphoses d'Ovide*, où se trouve la description d'une manufacture d'étoffes de laine, et l'*Aulularia* de Plante, où il est parlé d'industriels liniers : *linteones*. Suivant Pline le naturaliste, ces industriels produisaient des tissus d'une finesse surprenante.

Or, maintenant, nous ne voyons nulle part que les agriculteurs producteurs de céréales, de lin, ou éleveurs de bétail, se soient jamais plaints de l'introduction des grains, des bestiaux, des laines exotiques; qu'ils aient demandé des prohibitions pour les protéger, tout au moins des taxes et des surtaxes qui atteignissent ce but. Nous ne voyons pas que les fabricants d'étoffes de lin et de laine se soient formalisés de la concurrence étrangère; qu'ils aient prétendu que les toiles de la Sarmatie, les mousselines, les cotonnades et les soieries de l'Inde les empêchaient de vendre leurs propres produits. Nous ne voyons pas même que les premiers manufacturiers qui imitèrent les brillants produits de l'Inde en soierie, aient sollicité la faveur de la prohibition ou de la protection, ce qui revient au même, afin que leur travail national fût encouragé.

Mais on dira, peut-être, que les *Portoria* existaient et remplissaient le but.

Ce serait une erreur grave que de le croire.

Pour reprendre la chose d'un peu haut, si Dion Cassius traite la loi *Cecilia metella* de très-pernicieuse, si Cicéron la blâme, voyons-nous dans le texte de ces deux écrivains un mot qui implique, de leur part, la préoccupation du préjudice qui pouvait résulter de la

suppression des *Portoria* pour l'industrie nationale ? Non, ils ne déplorent que le vide opéré dans les caisses publiques.

Si les sénateurs sous Néron résistent aux bonnes intentions de ce prince qui veut abolir les *Portoria*, font-ils éclater des craintes sur le sort de l'industrie nationale compromise par cette abolition ? Non ; en flatteurs délicats et habiles, ou en hommes sages et animés de l'esprit de gouvernement, ils considèrent l'intérêt du prince dont la liste civile risque de s'amoin-drir, ou celui de l'état dont les besoins impérieux peuvent être menacés par le déficit.

Si lorsque Pline écrivait son histoire naturelle on voit les marchandises de l'Inde tarifées, pour si haut qu'on suppose la quotité des droits, rien n'indique que ce fût l'industrie nationale qui l'exigeât ; mais tout démontre, au contraire, que les dépenses toujours croissantes de la cour impériale appelèrent cet accroissement de ressources pour y satisfaire, sinon pour y suffire. N'est-ce pas cet auteur qui nous dit que Néron paya un tapis, à l'usage des lits de table, 4,000,000 de sesterces, c'est-à-dire 900,000 fr ?

Mais, en revanche, les prodigalités du luxe étaient si grandes, les besoins de l'état, dont les frontières étaient souvent attaquées, si impérieux, qu'il fallait bien y pourvoir de quelque manière ; et rien de plus fécond pour le fisc que ce goût si vif et si ardent des Romains et surtout des Romaines, pour les parfums et les pierreries de l'Inde.

Nous ne pouvons savoir si les marchandises dénommées au digeste furent surtaxées par les empereurs Antonin et Sévère, puisque le texte n'en dit rien ; mais si cela avait été, une raison particulière à ces deux princes aurait pu expliquer le fait. Tous deux d'ha-



bitudes austères , ils auraient voulu par là essayer de brider le goût du luxe ; et c'eût été comme une loi somptuaire qu'ils eussent adopté sous la forme d'une loi fiscale.

Et , maintenant , pourra-t-on dire que le système industriel des Romains n'était pas assez avancé pour qu'il y eût nécessité de protéger le travail national ; que le régime protecteur est une conséquence du développement de la richesse productive des nations ; qu'il faut une organisation savante et compliquée telle que la société antique ne pouvait l'offrir pour qu'il puisse se déployer à l'aise.

Le système industriel romain n'était pas assez avancé.

J'avoue qu'il serait puéril et faux de comparer l'état actuel de notre industrie avec celui de l'industrie romaine , au temps même où elle était dans sa plus florissante vigueur. Mais songeons , Messieurs , à une chose ; c'est que le régime prohibitif ou protecteur ne date pas d'aujourd'hui. Quand sous Charles-Quint il commença à se faire jour , quand sous Colbert il s'étendit en France , l'industrie manufacturière n'avait pas réalisé les merveilles dont les siècles suivants ont été les témoins ; songeons , d'ailleurs , que ce ne sont pas les industries à leur maturité , mais celles qui sont à leur naissance , qui demandent la prime de la prohibition pour favoriser leurs essais.

Remarquons encore que ce n'est pas seulement le travail manufacturier qui use de la prohibition ; le travail agricole prend aussi sa part du privilège. Les matières premières qui sont mises en usage par les arts , les denrées qui servent à alimenter les populations , sont elles-mêmes soumises à des taxes. Ainsi de notre temps , l'entrée des laines , du lin , du fer , de la houille et du bétail est grevée de droits.

Est-ce que les producteurs agricoles du Latium n'auraient pu dès-lors être protégés contre les importations de l'étranger ?

Il y a plus, c'est qu'il ne faudrait pas s'exagérer l'infériorité du développement manufacturier des Romains.

Quand on lit les auteurs anciens, quand on considère tout ce qui a été découvert dans les villes cachées sous la cendre pendant près de 2,000 ans, et où la vie antique se révèle telle quelle aux regards, on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'on est trop disposé à faire bon marché de l'industrie manufacturière romaine dont certaines branches étaient fort avancées.

Pline, dans son *Histoire naturelle*, où il y a toujours à puiser avec utilité, nous fournit quelques détails sur le tissage des étoffes et sur l'art de la teinture qui nous en donnent une haute idée. Par tous les détails dans lesquels il entre sur les caprices de la mode, il est facile de voir que la fabrication des produits destinés à l'habillement était l'objet d'une importante industrie ; et nous avons déjà vu, du reste, par le témoignage d'Arrien, que les vêtements formaient un des articles d'échange du commerce avec l'Inde, ce qui implique, sans doute, une production considérable.

Le tissage de la laine était la fabrication principale des Romains. Ils connaissaient et distinguaient plusieurs espèces de laines sous le rapport de la qualité et de l'emploi. Celle de la Pouille était la plus estimée ; celle des bords du Pô était la plus blanche. On élevait dans les environs de Tarente une espèce de mouton sur lequel on mettait une couverture pour garantir sa laine des influences de l'air et des autres accidents. Aussi la toison en était d'un grand prix.

La principale matière tinctoriale des Romains était

celle que l'on retirait d'une espèce de coquillage qui fournissait la pourpre dont le secret est perdu. Ils employaient aussi le kermès. Le rouge était leur couleur de prédilection. Ce goût pour les couleurs éclatantes a toujours été particulier aux peuples méridionaux.

La coloration que l'on obtenait à l'aide de la pourpre et du kermès, habilement employés, était surtout remarquable par le caractère de vivacité et d'éclat que gardaient les étoffes même après avoir été longtemps exposées à l'air. On cite des exemples d'inaltérabilité vraiment prodigieux, s'ils sont exacts.

C'était donc une industrie très-importante que celle qui avait pour objet de tisser et de teindre la laine. Nul doute que les étoffes de soie de l'Inde ne soient venues modifier un peu les habitudes romaines et réduire, par conséquent, les bénéfices du travail national. Les femmes, pour qui le vestiaire est un article plus luxueux que pour les hommes, durent adopter avec ardeur ces étoffes nouvelles dont l'éclat brillant séduisait les regards plus que les tons mats de la laine; et la consommation des étoffes de laine diminuant pour elles, les fabricants du Latium durent en éprouver un dommage.

Or, les écrivains du temps se sont-ils rendus les échos des plaintes et des prétentions prohibitives élevées pour réprimer le goût immodéré des soieries?

Nous n'en voyons nulle part la trace.

Pline lance une épigramme contre les vêtements de soie qui, selon lui, montrent les femmes toutes nues. Le stoïcien Sénèque, à son tour, déclame contre ces étoffes venues de contrées lointaines qui semblent, selon lui, avoir été faites afin que les femmes n'eussent rien de plus à montrer en secret à leurs maris, qu'en public, à tous les citoyens.

Vous le voyez , Messieurs , c'est au nom de la morale mais ce n'est pas au nom de l'économie politique , que l'on réclame contre l'invasion du marché national par les soieries.

Certes , il y avait bien des droits de douanes qui frappaient ces produits si recherchés par la mode ; mais ils étaient impuissants à lutter contr'eux. Il n'y avait que la prohibition qui pût y mettre un terme. Y a-t-on recouru ? L'a-t-on demandée ? En est-il question seulement dans le langage des écrivains ? Pas le moins du monde. Strabon nous parle de l'impôt que les Arabes levaient sur les marchandises qui transitaient dans leur pays , et il met sur le compte de la barbarie de ce peuple l'élévation de cet impôt.

Il était réservé à notre civilisation , plus fière de sa supériorité , de montrer au 18<sup>e</sup> siècle le spectacle de l'industrie lainière s'émouvant de l'introduction de la fabrication des toiles peintes , et , à sa suite , l'industrie de la soie , prophétisant la ruine de la nation , parce qu'on n'étouffait pas le monstre à son berceau.

Non les anciens ne se sont jamais avisés d'une aussi grande et aussi belle découverte que celle du système prohibitif ou protecteur ! Il appartenait à la science moderne ou pour mieux dire à la politique moderne de la faire ; et il y a bien de l'ingratitude de la part de ceux qui l'ont faite à tant déclamer contre la théorie : car s'il y a au monde une théorie dûment qualifiable de théorie , dans le sens réprobateur où on l'emploie aujourd'hui , c'est bien le régime prohibitif. S'il y a , au contraire , un fait naturel , pratique , résultant de l'observation et des usages primitifs , c'est la liberté des échanges. Ingénieuse théorie , du reste , que le régime qui a été assez habile pour donner la défaveur de son nom à la liberté !

## QUELQUES MOTS SUR JACQUES SAURIN.

Par M. Ad. D'ESPINASSOUS.

Jacques Saurin naquit à Nîmes , le 6 janvier 1677 , d'un avocat distingué , et y commença ses études. Mais la révocation de l'édit de Nantes força son père , secrétaire de l'Académie , de s'expatrier vers la fin de l'année 1685. Il se réfugia avec sa famille à Genève , où Jacques Saurin , alors âgé de neuf ans , reprit ses études. En 1694 , c'est-à-dire à l'âge de 17 ans , il les interrompit pour faire , dit-on , une campagne contre Louis XIV , et s'enrôla dans un régiment étranger , au service du Piémont , celui de lord Galloway , commandé par le colonel Renault. Il fit cette campagne en qualité de cadet , obtint un drapeau après une action d'éclat et fut nommé enseigne. Mais , bientôt après , le duc de Savoie ayant fait la paix , le jeune Saurin retourna à Genève , auprès de sa famille , où il reprit ses études , qu'il acheva avec un éclat extraordinaire.

Il fit un cours de théologie et de philosophie sous Tronchin, Pictet, Léger et le célèbre Alph. Turretini. Ses maîtres étaient étonnés de la facilité de son esprit et de la rapidité de ses progrès. Ses premières applications révélèrent l'aurore d'un prodigieux talent pour la chaire. Bientôt l'église destinée à ces exercices fut insuffisante ; il en fallut une plus vaste pour son auditoire , et le jeune Saurin prêcha dans la cathédrale.

En 1700 , il voulut voyager et quitta de nouveau la maison paternelle , où il ne devait plus rentrer. Il passa en Hollande , ensuite en Angleterre. A Londres , l'église de Wallonne le reçut au nombre de ses pasteurs ; il s'y maria en 1703. Mais le climat nuisant à sa santé ,

il se décida , en 1705 , à faire un voyage en Hollande , où sa femme l'accompagna. Il y prêcha , dans plusieurs villes , avec beaucoup d'éclat. A La Haye , ses succès furent tels , que , dans la vue de l'y fixer , on y créa une chaire extraordinaire , qui fut consacrée aux nobles. Il l'a occupée jusqu'à la fin de décembre 1730 , époque de sa mort , c'est-à-dire pendant vingt-cinq ans.

Tels furent les principaux événements de sa vie ; ils n'offrent rien de fort remarquables , et nous n'en parlerons pas davantage.

Considéré comme écrivain français , la destinée de Jacques Saurin est , au contraire , la plus extraordinaire que je connaisse. Je ne pense pas que , dans aucune littérature , un homme de cette valeur soit resté aussi inconnu à la masse de sa nation , et ait été ensuite généralement oublié , là même où il avait été connu et apprécié.

Sa renommée subsiste bien encore vaguement , çà et là , en divers lieux de la France. Dans ceux où son nom n'est pas complètement ignoré , on sait bien encore , en général , qu'il a été le plus grand prédicateur qu'ait produit l'église réformée de France ; mais c'est tout. Personne , ou presque personne , ne le lit , et ses écrits sont pour le public français comme s'ils n'existaient pas.

Quand on les a lus , on s'en étonne , et on a besoin de trouver une explication à un phénomène si singulier. Ce sont les circonstances qui en donnent la clé.

De tous les écrits de Jacques Saurin , ses sermons sont les plus dignes de fixer l'attention. Nous ne parlerons pas des autres , bien qu'ils aient aussi leur valeur littéraire. Ces sermons furent prêchés en Hollande , où ils firent une sensation extraordinaire ; mais cette sensation ne pouvait pas , alors , avoir de retentissement en France. Il s'en fit de nombreuses éditions

mais toutes à l'étranger. Beaucoup d'exemplaires en pénétrèrent, par contrebande, chez les familles protestantes qui étaient demeurées en France. Mais ces familles, qu'on appelait *des nouveaux convertis*, les tinrent soigneusement cachés, comme tous les autres livres qui eussent décélé leur véritable foi religieuse, pendant tout le règne de Louis XIV, et même encore longtemps après. Les sermons de Saurin ne sortirent donc pas de ce cercle étroit et clandestin, et y demeurèrent enfouis. C'est à peine si quelques véritables catholiques, dans tout le royaume, surent l'existence de Jacques Saurin : il ne fut donc point lu par eux, et resta ainsi totalement ignoré de la très-grande masse du public français qui, à cette époque, admirait les sermons de Bossuet, de Bourdaloue et de Massillon, exclusivement offerts à sa juste admiration.

Plus tard, le danger cessa. Mais le temps était déjà venu où les esprits, en France, s'étaient tournés vers toute autre chose que la religion. Alors les ouvrages de cette nature n'étaient plus lus de personne, ou du moins ne l'étaient que d'un petit nombre. Ceux qui n'avaient pas déjà leur réputation faite, ne pouvaient plus l'acquérir. Dès ce temps-là, les sermons de Saurin eurent encore moins de chances de sortir de leur obscurité, à l'égard du public français : aussi y sont-ils demeurés. Et quant à ceux dont la réputation était la mieux établie : ceux de Bossuet, de Bourdaloue et de Massillon, s'ils l'ont conservée pendant une partie considérable du 18<sup>e</sup> siècle, et même du nôtre, ç'a été surtout par le retentissement qu'elle avait eu précédemment. Car les littérateurs de ces époques ne lisaient pas ces sermons-là plus que d'autres.

Ces grands noms nous sont arrivés plus par la tradition

de l'éclat qu'ils avaient jeté, que par la lecture réelle et continue de leurs discours. Aujourd'hui même, parmi le grand nombre de ceux qui affectent d'en parler avec admiration, bien peu en ont lu peut-être quelques pages, au-delà de ce qu'on les a obligés d'en voir pendant leurs études classiques, ce qui se borne à fort peu de chose. On peut dire avec vérité, que c'est l'écho de leur grande renommée qui, se soutenant pendant plus de soixante ans, a porté leur gloire jusqu'à nous. Mais là où la renommée n'avait pas auparavant retenti, l'écho n'a pu se faire. Et le peu de bruit qu'avait fait Saurin dans quelques lieux de la France, trop faiblement reproduit, s'est éteint avant d'arriver jusqu'à la génération aujourd'hui vivante.

Laharpe, qui devint chrétien vers la fin de sa vie, aurait pu, jusqu'à un certain point, tirer Saurin de son obscurité, s'il l'eût connu, en lui consacrant un article dans son Lycée, à l'endroit où il traite de l'éloquence de la chaire au siècle de Louis XIV. Mais il ne s'est occupé que des prédicateurs de la chaire catholique, les seuls dont il eût auparavant entendu les noms; de ses grandes gloires d'abord, Bossuet, Bourdaloue, Massillon; puis aussi de ses orateurs secondaires, tels que Fléchier, et même aussi de Mascaron.

De notre compatriote, il n'en a rien dit, par la raison qu'il n'en savait pas l'existence. C'est dommage, il ne l'aurait pas négligé: c'eût été pour lui une trop bonne fortune, que de produire à son auditoire un orateur de cette force, inconnu à tous jusque-là, et qui serait, pour un professeur de littérature, la matière de leçons aussi nouvelles qu'intéressantes.

Un tel silence est une chose mortelle pour la réputation d'un écrivain peu connu; et cependant celle de



Jacques Saurin a souffert encore de plus rudes coups : c'est ce qu'en ont dit , faute de l'avoir lu , d'autres hommes qui , ne connaissant que son nom , ont singulièrement rabaisé le mérite de ses écrits. De ces deux infortunes combinées ensemble , est résulté pour lui le plus complet désastre qui puisse accabler un auteur.

M. Villemain , traitant de l'éloquence de la chaire , dans ses mélanges de littérature , s'est cru obligé de dire quelques mots des prédicateurs français protestants. Mais , ne les ayant pas lus , il s'est borné à répéter ce qu'il en avait entendu dire par d'autres qui , eux-mêmes , l'avaient sans doute aussi entendu dire avant lui. Savoir : que les longues et violentes persécutions auxquelles l'Eglise Réformée de France avait été en butte , produisirent dans ses chaires une éloquence fière , inculte et sauvage ( je crois me souvenir que ce dernier mot y est ; mais je ne puis le vérifier en ce moment. ) Voilà tout , Saurin n'est pas nommé dans ce passage , mais il y est nécessairement englobé. Si M. Villemain l'avait lu , et d'autres encore , moins éloquents que lui , il aurait évité de prononcer un jugement si incomplet , pour ne rien dire de plus. Au reste , nous verrons quelques échantillons de cette éloquence *inculte et sauvage*.

Je me suis rencontré , il n'y a pas longtemps , avec un jeune ecclésiastique , récemment sorti du séminaire de St-Sulpice. Il me dit qu'on leur parlait de Saurin dans les cours d'éloquence qu'on leur faisait , et qu'on l'y plaçait à la hauteur de l'abbé Poulle ; évidemment ni ce bon jeune homme , ni ses professeurs n'avaient pris la peine de lire Saurin.

Mais ce qu'on a dit ou imprimé de plus étrange , au moins à ma connaissance , sur notre pauvre compatriote , j'ai regret et presque honte de le dire , c'est un nimois , et , ce qui est pire , un nimois protestant. On peut aller

le voir dans la *Topographie de Nîmes*, pag. 90 ; là , parmi une série d'articles fort courts , fort pauvres et forts secs , consacrés aux divers hommes de quelque valeur à qui Nîmes a donné naissance , voici textuellement celui qui est échu à Jacques Saurin. Je transcris :

« Saurin Jacques , pasteur de l'église française à Londres , puis ministre à la Haie , né en février 1677.

• Ses ouvrages sont :

« Sermons sur divers textes , etc. 1708, 1721, 1730.

« sept volumes , ( suit la liste de ses autres écrits ).

« Mort à la Haie , le 29 décembre 1730 , il était né « protestant ; il se fit catholique et abbé , et prêcha à « Montpellier avec quelque succès. Redevenu protestant « et pasteur , ses talents lui firent beaucoup d'envieux « parmi ses confrères , et ceux-ci beaucoup d'ennemis

« de tous les ordres , ce qui troubla et abrégéa ses jours. »  
( 9 lignes , plus la liste de ses autres écrits , 7 lignes , total 16 lignes. )

Je rapporte ici textuellement cet article , parce qu'il constate admirablement la profonde ignorance des auteurs de la *Topographie de Nîmes* , en ce qui touche Saurin , et parce que cette ignorance dans de tels hommes , donne à la fois l'explication et la mesure de celle de tout le public. Ce court article contient plus d'erreurs que de mots.

Il y a erreur jusque dans le nombre de volumes de sermons qui est de douze et non de sept ; erreur , ou du moins citation incomplète jusque dans la liste des éditions : j'ai les sermons de Saurin par volumes dépareillés , et quoiqu'il m'en manque même trois volumes , j'en ai de cinq éditions différentes dont pas une n'est citée dans la liste ci-dessus ; il s'en fit un nombre fort considérable dont je ne sais pas le chiffre. La plus estimée est , dit-on , celle de la Haie , 1749 , in-8°. Il y a erreur encore dans

le prétendu séjour de Saurin à Montpellier ; erreur surtout dans la double apostasie qui lui est imputée ; et ceci est plus grave qu'un jugement erronné sur le mérite de ses écrits , et que des erreurs sur le nombre de volumes et d'éditions.

Quelle chose peut cependant , non pas excuser , mais expliquer cette double bévue dans des nimois infiniment estimables , mais très-ignorants sur des points de cette nature , et parfaitement indifférents , d'ailleurs , à la réputation d'un compatriote , dont , faute de l'avoir lu , ils ne soupçonnaient pas la valeur littéraire.

Un Joseph Saurin , né à Courtaison , qui avait aussi été ministre , abjura , en effet , le protestantisme à Paris. Cette apostasie eut de l'éclat , la nouvelle en parvint en Hollande , et notre prédicateur en parla même à son auditoire dans un sermon , qui ne peut pas être rangé parmi ses chefs-d'œuvre , mais où se trouvent pourtant des morceaux assez remarquables. C'est celui *sur le sort des bons et des mauvais*. Contre son ordinaire , il s'est livré dans ce discours à un peu de controverse ; il y rapporte textuellement et réfute assez au long un argument , que son homonyme disait avoir particulièrement influé sur sa détermination. Et il finit en donnant l'assurance positive à son troupeau que , du moins lui et sa maison , maintiendront toujours *le nom de Saurin très-protestant*. Ce sont ces propres expressions. Sans doute , on écrit souvent ainsi l'histoire ; mais il est rare que l'historien réussisse à faire voir , en si peu de mots , sa surprenante ignorance du sujet qu'il traite.

La chose la plus raisonnable que j'ai vu imprimée récemment sur Jacques Saurin , c'est M. Nisard qui l'a dite dans son *Histoire de Nîmes* , et la voici : C'est « qu'il a laissé quelques morceaux d'éloquence qu'il faut lire , même après Bossuet , Bourdaloue et Massillon. »

Je présume que M. Nisard, dans son séjour à Nîmes, a entendu parler de Saurin, qu'il a voulu en connaître quelque chose, et qu'on lui en a indiqué quelques lambeaux dont il s'est contenté. Car, de notre temps, on en perd peu, d'ordinaire, à lire des sermons.

Pour quiconque a lu Saurin, ce jugement, d'ailleurs juste, est incomplet. Il a laissé, non-seulement quelques morceaux d'éloquence, mais un nombre considérable de discours d'un mérite admirable, parmi lesquels quelques-uns de première ligne. Et il a droit d'être admis dans le groupe des orateurs d'élite de la chaire française, à quelque nombre qu'on veuille le réduire.

Bossuet s'est élevé à une telle hauteur, que presque personne ne songe à lui contester la première place. Mais la seconde n'est universellement donnée, ni à Bourdaloue, ni à Massillon. J'ai entendu de bons juges préférer Massillon à Bourdaloue, d'autres Bourdaloue à Massillon. La place de Saurin me paraît être indécise avec ces deux illustres prédicateurs. De tous ceux qui les ont lus tous les trois, peu le placeraient peut-être le dernier.

Ici je crois voir l'étonnement de chacun; il est naturel, je sens que mes paroles ont besoin d'être justifiées; mais elles ne sauraient l'être complètement que par des citations multipliées et trop longues pour trouver place ici. Je me bornerai à quelques-unes, et indiquerai, pour le reste, ce que peuvent lire ceux qui voudraient connaître réellement Saurin.

Voici les dernières pages de son sermon sur l'Aumône:

« Le quatrième calcul que vous devez faire, triste calcul à la vérité, mais nécessaire, c'est celui du nombre de nos pauvres; et, pour abrégé, nous y joignons celui des fonds que nous avons pour leur subsistance. Il est nécessaire de vous faire entrer dans ce détail: il y a

des personnes qui ne font aucune attention à ces choses ; ils savent bien , en général , qu'il y a des pauvres ; mais , satisfaits de leur propre abondance , ils se mettent peu en peine de savoir jusqu'où peut aller le nombre des indigents.

« Détournez un moment les yeux de votre prospérité, et fixez-les sur ces objets. Tout le monde sait le nombre infini de pauvres que cet Etat entretient ; tout le monde sait que tous ces coups dont Dieu a frappé nos Eglises, ont inondé ces Provinces d'une multitude innombrable de malheureux qui n'ont pour ressources que la charité de nos Souverains ; cette charité sera à jamais la matière de notre reconnaissance. Elle réjaillit, non-seulement sur ceux qui y sont compris , mais sur le reste de ces exilés , qui voient avec un vif retour le bien que l'on fait à leurs frères. Mais malheur à vous , si la charité de cet Etat fournissait des prétextes à votre dureté, et si les aumônes publiques étaient des obstacles aux aumônes particulières ! Apprenez donc , qu'outre ces pauvres que nous venons d'indiquer , il y en a un grand nombre qui n'ont point de part à la bienfaisance de nos Souverains. Cette Eglise en a qui lui sont particuliers. Outre une infinité d'occasions qui se présentent tous les jours , outre mille cas extraordinaires , outre cette foule d'indigents qu'elle n'assiste qu'en passant , elle entretient plusieurs centaines de familles , dans lesquelles il se trouve des enfants , des malades , des vieillards , des morts et des mourants , qui coûtent après leur mort pour leur sépulture , comme ils ont coûté pendant leur vie pour leur subsistance. On pourvoit à ces besoins régulièrement chaque semaine , soit qu'il y ait des sommes , soit qu'il n'y en ait pas : au défaut de vos charités , nos distributeurs assistent les pauvres de leur bien , comme ils les assistent de leur peine. Car , différeraient-ils de

payer les pensions promises? S'ils différaient d'un seul jour, il faudrait que le pauvre manquât de pain pendant ce jour-là, il faudrait que le mourant expirât sans secours, il faudrait que le mort demeurât sans sépulture, et qu'il infectât par sa puanteur ceux qui l'assistèrent pendant sa vie.

« Cependant, quelque avance que l'on fasse, quelque exactitude qu'on apporte, quelques grandes que soient vos charités, les fonds de cette Eglise ne sauraient suffire aux besoins de tous ces pauvres; que dis-je, les fonds de cette Eglise? Elle n'en a aucuns; elle n'a d'autre ressource que ce qu'on recueille de vos charités aux portes de ces temples, que les legs de quelques personnes pieuses, que ce qui revient des collectes. Cela même est épuisé et plus qu'épuisé. Nos distributeurs sont en-arrière, et n'ont d'autre espérance que dans les efforts que vous ferez, aujourd'hui ou mercredi prochain, dans la collecte que je vous annonce.

« Vous demanderez, sans doute, comment subsistent donc tous ces pauvres? Car il est très-vrai qu'ils subsistent et que personne ne meurt de faim. Comment ils subsistent? pouvez-vous l'ignorer? Ils souffrent, ils pleurent, ils gémissent; ils tombent de la faim dans les maladies; les maladies augmentent leurs besoins, leurs besoins augmentent leurs maladies. Ils sont la victime d'une mort d'autant plus cruelle qu'elle est plus lente, et cette mort, cette mort crie vengeance au ciel contre ceux qui leur ont fermé leurs entrailles.

« Mes Frères, de quel œil envisagerez-vous ces choses? Quels effets produisent sur vous ces tristes objets? Verriez-vous sans compassion les misères de vos frères? Entendriez-vous sans pitié Jésus-Christ qui vous demande du pain? Et tous ces coups que nous venons de frapper à la porte de vos cœurs, ne serviraient-ils qu'à

en faire connaître la dureté et qu'à vous rendre plus condamnables ?

« Nous ne cessons de nous plaindre que nos sermons sont inutiles , que nos exhortations sont sans fruit , que notre ministère ne produit ni lumière dans votre esprit , ni sentiment dans vos cœurs , ni changement dans votre conduite. Vous vous plaignez à votre tour , vous dites que l'on déclame , vous soutenez qu'on exagère , et , comme le fondement ou la nullité de nos plaintes dépend d'une discussion dans laquelle il est impossible d'entrer , la question demeure indécise.

« Vous pouvez , mes Frères , aujourd'hui et mercredi prochain , faire votre apologie ; vous pouvez nous donner une preuve certaine que vous n'êtes pas insensibles aux soins que Dieu prend pour votre salut ; vous pouvez nous faire le plaisir de nous confondre dans nos reproches , et de leur imposer silence ; voilà nos besoins exposés : voici nos mains tendues pour solliciter vos charités.

« Et ne vous retranchez pas sur ce que vous avez déjà fait , ne vous récriez point sur nos importunités , ne dites pas que les misères sont éternelles , que les besoins des pauvres sont sans fin ; mais , plutôt , que vos charités passées vous servent de puissant motif à des charités nouvelles. Servez-vous à vous-mêmes de modèle , suivez votre propre exemple. Pensez que ce qui fait la gloire de cet État et de cette Église , ce que Jésus-Christ louera au dernier jour , ce qui vous consolera au lit de la mort , ce ne seront point ces riches buffets qui brillent dans vos maisons , ces superbes équipages qui vous suivent , ces mets exquis qui vous pourrissent ; ce ne seront pas même ces exploits signalés et ces victoires sans nombre qui font aujourd'hui l'étonnement de l'univers , et qui le remplissent

de votre nom : ce seront ces fondations pieuses que vous avez faites, ce seront ces familles que vous avez recueillies, ce seront ces exilés que vous avez reçus dans votre sein.

« Les misères sont éternelles, dites-vous, les besoins des pauvres sont sans fin, et c'est ce qui vous rebute. Hélas ! n'est-ce point, au contraire, ce qui doit embraser votre charité ? Quoi ! parce que les besoins augmentent, vos charités diminueraient-elles ? Et parce que vos frères ne se lassent point de porter la croix de Christ, vous lasseriez-vous de les soulager ?...

« Après tout, qu'il vous souvienne de la réflexion que nous avons insinuée dans ce discours : c'est que, si Dieu vous demande vos aumônes, c'est par un effet de sa bonté envers vous. Oui, je voudrais graver cette vérité dans votre âme et ce sentiment dans vos cœurs ; je voudrais vous faire bien comprendre, que Dieu n'a pas besoin de vous pour l'entretien des pauvres, et qu'il a mille moyens en main pour leur subsistance ; je voudrais vous pouvoir bien convaincre, que, s'il a voulu qu'il y eût des pauvres, ç'a été par ce principe que nous avons marqué, ç'a été par un principe de grandeur, à laquelle je ne sais quel nom il faudrait donner. Dans la dispensation de ses autres grâces, s'il vous réjouit par la magnificence de ses dons, il vous accable sous leur poids : aujourd'hui il veut vous devoir quelque chose, il veut devenir votre débiteur, il se fait pauvre pour pouvoir être enrichi par vous. Il veut qu'on lui adresse la prière que lui faisait autrefois le prophète. *O Éternel ! c'est à toi qu'appartient la magnificence et la majesté, tout ce qui est aux cieux et sur la terre est à toi ! Les richesses et les honneurs viennent de toi, la vertu et la puissance sont en ta main. Maintenant donc, ô Dieu ! nous te célébrons, nous*



*louons ton nom glorieux ! Qui sommes-nous ? Qui est ce peuple , que nous ayons le pouvoir de t'offrir volontairement ces choses ? Car , après que nous les avons reçues de ta main , tu souffres que nous te les présentions , nous , étrangers sur cette terre , nous , qui ne sommes que comme l'ombre devant toi. <sup>1</sup>*

« Que des raisons si pressantes , que de si nobles motifs se fassent jour à travers les cœurs les plus endurcis ; que chacun se les applique en particulier. Car il arrive , pour l'ordinaire , dans ces circonstances , que chacun se repose sur le public , et , s'imaginant que sa charité particulière ne fera rien sur la somme totale , il se dispense de donner par cette raison. Non, mes Frères , il n'y a personne ici qui ne fasse nombre ; il n'y a personne qui ne doive se considérer comme le public , si j'ose ainsi dire , et comme faisant en quelque sorte toute l'assemblée ; il n'y a personne qui ne doive considérer sa contribution comme décidant de l'abondance ou de la disette de notre collecte : ainsi , que chacun se taxe , que personne ne demeure en-arrière , qu'on voie une noble émulation au milieu de nous , que le Grand donne du revenu de ses emplois , que l'homme de guerre donne de sa paie , que le marchand donne du fruit de son commerce , que l'artisan donne du travail de ses mains , que le pasteur consacre de ce que lui procurent ses méditations et ses études , que le jeune homme donne de ses plaisirs , que la femme mondaine donne de ses ornements , que la pécheresse donne le *parfum de grand prix* <sup>2</sup> destiné à des usages profanes , que l'habitant de ces Provinces donne de son patrimoine , que le réfugié donne , qu'il ramasse les débris de son vaisseau

<sup>1</sup> Chron. xxix , 11 et suiv.

<sup>2</sup> Matth. , xxvi , 7.

fracassé , et qu'il en allume un feu pour offrir des sacrifices à ce Dieu qui l'a sauvé du naufrage.

« Mes Frères , je ne sais quels mouvements de joie me pénètrent et me transportent , je ne sais quels mouvements de mon cœur me promettent que ce discours aura plus de succès que ceux que nous vous avons adressés jusqu'à ce jour. Demandez avec hardiesse , distributeurs de nos charités , *entrez dans nos maisons , bénis de l'Eternel* <sup>1</sup> , et recueillez les aumônes d'un peuple qui contribuera avec joie , et qui donnera même avec reconnaissance.

« Mais nous ne sommes pas encore content de vous , mes Frères , quand vous surpasseriez notre attente , quand vous donneriez tous vos biens , quand vous ne laisseriez plus de pauvres au milieu de vous , cela seul ne saurait suffire. Nous vous demandons , non-seulement pour l'intérêt des pauvres , mais pour votre intérêt propre ; nous voulons que vous donniez par des principes qui répondent à ces vues. En donnant vos aumônes , donnez vos esprits , donnez vos cœurs , confiez à Jésus-Christ , non-seulement cette petite portion de vos biens , mais confiez-lui votre corps , votre salut , afin de pouvoir dire à l'heure de la mort : *Je sais à qui j'ai cru ; je suis persuadé qu'il est puissant pour garder mon dépôt jusqu'à ce jour-là* <sup>2</sup>. Amen. Dieu nous en fasse la grâce. A lui , au Père , au Fils et au Saint-Esprit , soient honneur et gloire à jamais. Amen. »

L'abbé Maury a consacré à Jacques Saurin , dans son *Essai sur l'Eloquence* , un article dont l'examen nous mènerait trop loin. Il s'y trouve un singulier mélange , un pêle-mêle , pourrais-je dire , de vérités et

<sup>1</sup> Genèse , xxiv , 31.

<sup>2</sup> 2 , Tim. , I , 12.

d'erreurs. A certains égards il en porte un jugement très-sain , soit dans ses éloges , soit dans ses critiques : et il me semble impossible qu'il ne l'ait pas lu , au moins , en grande partie. A certains autres égards , il se montre si ignorant et si injuste envers l'auteur , que , s'il fallait en juger par ces endroits , on arriverait à conclure qu'il ne doit pas l'avoir lu.

Toutefois , si le livre de l'abbé Maury eût été un livre populaire , universellement répandu , il eût suffi à tirer notre compatriote de l'oubli ; car il en dit assez de bien pour faire naître l'envie de le lire ; et Saurin n'a besoin que d'être lu , pour être généralement placé au rang des grands orateurs français de la chaire. Voici quelques passages de cet article :

« Saurin écrit avec chaleur et véhémence ; il ne cherche point à montrer de l'esprit ; il ne perd de vue , ni son sujet , ni son auditoire , il pousse avec force ses raisonnements.....

« Nul orateur chrétien , après Bossuet , auquel il ne faut rien comparer , quand il s'agit de l'éloquence de la chaire , n'a travaillé avec autant d'habileté et de succès les péroraisons de ses discours.....

« Saurin se transforme ; il s'élève dans quelques moments à la véhémence de Démosthènes..... Jamais orateur n'a imaginé rien de plus hardi que l'effrayant dialogue établi par Saurin entre Dieu et son auditoire , dans son sermon sur le Jeûne de 1706. Mon peuple , dit le Très-Haut , mon peuple , que t'ai-je fait ? réponds-moi. Ah ! Seigneur , que de choses tu nous as faites ! Chemin de Sion couvert de deuil , etc. , etc , etc. , répondez et déposez ici contre l'Eternel..... »

L'abbé Maury termine son article par ces mots : « Il ne manque peut-être à Saurin que l'avantage d'avoir cultivé son talent et exercé son ministère à Paris , où

il eût acquis plus de précision d'énergie et de goût , pour être placé dans le premier rang de nos orateurs. (Je crois que , malgré ce désavantage , on doit l'y placer.) Mais le pasteur français de la Haye est , sans aucune exception , l'homme le plus éloquent dont les protestants aient le droit de se glorifier , il surpasse manifestement tous les prédicateurs étrangers à la France ; et l'Angleterre , en particulier , n'en fournit pas un seul qu'on puisse lui comparer. »

Dans tout cela l'abbé Maury est dans le vrai. Malheureusement pour Saurin , son livre , demeuré confiné dans les bibliothèques d'un petit nombre de littérateurs , n'a jamais beaucoup occupé le public qui , je le crois , ne s'en occupe plus du tout.

Saurin est inégal. Ceux chez qui brillent de grandes beautés , le sont nécessairement ; mais il l'est plus que d'autres , peut-être plus que tous les autres. Peu de ses sermons sont également beaux depuis le commencement jusqu'à la fin. Ceux , en petit nombre , dont on peut faire cet éloge , sont des chefs-d'œuvre étonnants par les obstacles qu'a vaincus l'orateur : car ces obstacles étaient presque l'impossibilité , c'était le système de prédication lui-même.

Il existe une différence essentielle qu'il ne faut pas perdre de vue , entre la manière de prêcher de Saurin , et celle de nos grands orateurs de la chaire catholique de la même époque. Cette différence naissait de celle des auditoires. Saurin prêchait à un troupeau qui faisait sa lecture habituelle et journalière de l'Écriture sainte , à qui , par conséquent , elle était très-familière , et qui , dans ce temps-là , aimait que le prédicateur consacraît une partie de son discours à l'explication approfondie de chacune des paroles de son texte. Saurin obéissait à cette exigence du temps. De là vient que le premier point de ses sermons , presque toujours didactique , est ,

par sa nature , sec et aride. Cependant il parvient quelquefois à y semer des traits d'une haute éloquence ; mais , en général , ce n'est pas là qu'il faut les chercher. On les trouve le plus souvent dans l'exorde , ou dans les dernières parties de ses discours. Mais l'exorde est naturellement calme : c'est surtout dans les dernières pages des diverses parties de ses discours , et en particulier dans ses péroraisons , que ce développent les grands mouvements d'éloquence dont il remuait si puissamment son auditoire.

Voici une page de celles de son sermon sur *les deux Brigands*.

« Peut-être trouvez-vous que nous ramenons trop souvent ces sortes d'objets ; peut-être trouvez-vous que nous vous parlons trop souvent de la mort ; peut-être trouvez-vous que nous confondons un sermon prononcé à un auditoire d'hommes qui ont de la santé , et qui sont en droit de se promettre une longue vie , avec les exhortations qui doivent être faites à des mourants.

« Mais nous , mes Frères , nous , que Dieu a commis à l'instruction d'un grand peuple , nous , que l'exercice de notre ministère appelle sans cesse dans un monde de morts et de mourants , nous , qui voyons tous les jours défilér , un par un , chaque membre de ce troupeau , nous sommes effrayés quand nous pensons à ces délais continuels que vous apportez au grand onvrage pour lequel il ne vous reste que le temps qui doit s'écouler , entre ce moment présent et celui de votre mort. Toutes les fois que nous montons dans cette chaire , il nous semble que nous vous parlons pour la dernière fois ; il nous semble que nous devons épuiser toute la religion pour vous arracher , et ne vous abandonner pas que nous ne vous ayons remis entre les bras de Jésus-Christ. Il nous semble que nous devons vous dire un

éternel adieu , que nous sommes étendu dans notre lit de mort , ou que vous êtes dans le vôtre.

« Oui , chrétiens , ce moment , ce moment est le seul sur lequel nous pouvons compter ; c'est peut-être le seul *temps de la bienveillance* , c'est peut-être le dernier jour *de notre visitation* , et vous allez encore le perdre ! Mes chers Frères , vous allez encore en faire le criminel usage que vous avez fait de ceux que Dieu vous a déjà accordés ! Profitons d'un temps si précieux. Ne disons plus , *tantôt , demain , une autre fois*. Disons , *aujourd'hui , à présent , tout à l'heure*. »

La péroraison de son sermon sur *le Mépris de la vie* , renferme cette page à la fois singulière et sublime.

« Un auteur moderne a publié un livre dont le titre est bien singulier ; ce titre , c'est *Rome souterraine*. Titre plein d'instruction et de vérité ; titre qui enseigne à cette Rome superbe , à cette Rome qui frappe les sens , qu'il y a une autre Rome de morts , une autre Rome ensevelie , image naturelle de ce que Rome vivante doit être un jour. Je vous présente un pareil objet. Je vous présente votre république , non pas telle que vous la voyez , composée de souverains , de généraux , de chefs de famille : ce n'est là que la surface de votre république , c'est la république superficielle. Mais je voudrais tracer à vos regards l'intérieur de cette république , la république souterraine. Car il y a une république sous vos pieds ; descendons-y ; parcourons ces tombeaux qui sont dans le sein de la terre ; levons la pierre. Qu'y voyons-nous ? Qu'y apprenons-nous ? Quels habitants , mon Dieu ! Quels citoyens ! Quelle république ! »

Les discussions plus ou moins arides qui remplissent trop souvent la première partie des sermons de Saurin , nous ennuient aujourd'hui , parce que cela n'est plus

dans nos habitudes et dans nos goûts ; et elles sont certainement , au point de vue de l'éloquence , un grave défaut dans beaucoup de ses discours. Mais ce défaut n'est pas le cachet de l'orateur : c'est celui du temps et des lieux où il vivait , c'est le tribut que chacun paie toujours à son époque ; cela nous déplait maintenant , c'était peut-être alors ce qui charmait le plus.

Pour juger sainement et avec justice la valeur des hommes , il faut les considérer au milieu du temps , des lieux , des circonstances où ils vivaient , et les regarder par les côtés qui vont encore avec nos goûts et nos idées ; non point par ceux qui les choquent , parce que , s'ils vivaient de nos jours , ce qui nous choque dans leurs écrits n'y serait pas ; au lieu que ce qui nous plaît y serait toujours , et peut-être en plus grande abondance. Considéré dans ces parties-là , Jacques Saurin est un homme de premier ordre , et quand , enfin , il a assez supporté ces entraves dont je parlais tout à l'heure , et qu'il prend l'essor , ce n'est pas un brillant papillon sortant de sa chrysalide , c'est un aigle puissant qui déploie ses grandes ailes , et vole aussi haut que tous ceux de son espèce.

Si Saurin avait , quant à l'éloquence , un désavantage marqué , à l'égard de nos grands orateurs de la chaire catholique de la même époque , dans l'ensemble du discours , par les raisons que j'ai dites , il avait sur ces mêmes orateurs un avantage dans les détails : c'étaient les malheurs de son église et les infortunes personnelles d'une grande partie de ses auditeurs. Il avait là une source de traits éloquentes , toujours ouverte , à laquelle lui seul , de tous les grands prédicateurs français de cette époque , pouvait puiser.

Elle n'existait , ni pour Bossuet , ni pour Bourdaloue , ni pour Massillon : leur Eglise était alors prospère et

triomphante ; mais , si ces grands hommes eussent vécu dans le temps de nos tempêtes révolutionnaires , alors que l'Eglise était abattue et détruite en France , que ses ministres proscrits erraient fugitifs dans les pays étrangers ; s'ils eussent prêché dans de telles circonstances , nous trouverions dans leurs discours des choses analogues à celles qui se voient dans ceux de Saurin , et qui leur donneraient une physionomie toute différente. Mais enfin , dans l'état où les uns et les autres ont écrit et prêché , ces grands orateurs qui , dans leurs chefs-d'œuvre , ont l'avantage de l'ensemble sur la plupart de ceux de Saurin , n'ont pas sur lui l'avantage dans beaucoup de détails , même étrangers aux circonstances dont nous venons de parler. Et ce dernier gagnerait beaucoup , si on les jugeait et qu'on assignât à chacun sa place , d'après de nombreuses pages détachées de leurs chefs-d'œuvre respectifs.

L'éloquence de Bourdaloue , par exemple , est surtout dans l'ensemble du discours. Elle consiste , le plus souvent , dans une suite d'arguments clairs , habilement enchainés qui convainquent l'esprit , plutôt qu'en des mouvements hardis et inattendus qui troublent et émeuvent. Ces mouvements-là sont rares dans Bourdaloue et fréquents dans Saurin. Le style de Bourdaloue est plus égal , plus concis et plus pur ; celui de Saurin est plus animé et plus chaud. Le sermon de Bourdaloue est plus plein , plus substantiel que celui de Saurin ; et , quand il traite un point de morale , il le creuse plus à fond. Saurin suppose toujours beaucoup de lumières dans ses auditeurs sur le sujet de sa prédication ; Bourdaloue suppose ordinairement dans les siens une extrême ignorance. Quelquefois il leur enseigne les choses les plus simples et les plus élémentaires de la morale et de la foi , comme s'ils ne les savaient pas , et comme ne pou-



vant les savoir , s'il n'était venu les leur apprendre. En somme , je crois que le sermon de Saurin devait , en général , laisser une plus longue impression que celui de Bourdaloue , dans le souvenir de ses auditeurs : des passages tels que ceux-ci devaient y demeurer longtemps.

« Nous nous félicitons nous-même de ce qu'en vous parlant du *péché irrémissible* , nous pouvons vous rendre ce témoignage , qu'aucun de vous n'a porté sa corruption jusqu'à ce degré. Une fois , une fois enfin , nous avons trouvé un péché qu'on ne peut pas vous imputer. Hé ! à quoi sommes nous réduits , grand Dieu ! qu'il faille nous réjouir de ce qu'il y a un crime dont vous n'êtes pas coupables. La sainteté de votre vocation , la majesté du nom Chrétien que vous portez , les soins que Dieu prend pour votre salut , ne devraient-ils pas les bannir tous du milieu de vous ? La règle générale , du moins , ne devrait-elle pas être de ceux que vous ne commettez point , et l'exception de ceux que vous commettez ? et faut-il , au contraire , que la règle soit de ceux que vous commettez , et l'exception de ceux que vous ne commettez point ? Quelqu'autre crime que nous eussions dépeint , vous nous auriez fourni des originaux , et il fallait précisément que nous prêchassions sur le *péché irrémissible* pour vous rendre ce témoignage , qu'aucun de vous n'en est coupable.

Félicitons-nous toutefois , et jouissons , du moins , de notre disette , etc. » ( *Sermon sur la peine du Péché irrémissible.* )

« Chrétiens qui composez cette assemblée , êtes-vous sincèrement sous les yeux de Dieu pour travailler à désarmer sa colère ? Et si vous n'êtes pas dans ces dispositions , il ne nous reste plus qu'une chose à vous demander. Sortez de ce temple , donnez un spectacle

nouveau à cette assemblée, et qu'il ne reste ici que ce petit nombre qui est sincèrement résolu de répondre aux vues de cette journée. Alors je parlerai à ce petit nombre; alors je prêcherai à ce petit nombre; je l'épouvanterais par sa petitesse, et je lui dirai: c'est sur vous, sur vous seuls, c'est sur l'abondance de vos aumônes, c'est sur l'ardeur de votre zèle, c'est sur l'éminence de vos vertus, c'est sur la ferveur de vos prières, que roule le salut de cette république. Prêtez l'épaulé au monde chrétien qui chancelle, et à ces provinces qui sont prêtes à croûler sur leurs fondements. » (*Sermon pour le Jeûne, célébré le 17 mars 1714.*)

Quand un sujet est trop vaste et fournit trop de matière pour un seul discours, Saurin le traite en plusieurs qui se font suite l'un à l'autre. Ainsi, il a traité en trois sermons le sujet du *Renvoi de la Conversion*; en trois aussi, celui des *Travers de l'Esprit humain*; en deux, le *Rachat du Temps*; en trois, celui de la *Régénération*, etc.

Nous l'avons déjà dit: peu de discours de Saurin sont également beaux d'un bout à l'autre, et j'en ai indiqué la principale raison. Mais dans tous, ou dans presque tous, on rencontre des pages qu'un orateur médiocre ne saurait produire. Ceux qui voudraient se faire une juste idée de la force de Jacques Saurin dans l'éloquence de la chaire, sans prendre la peine de le lire tout entier, peuvent lire, entre beaucoup d'autres choses, les dernières parties de ses trois sermons sur le *Renvoi de la Conversion*, et même tout le troisième de ses discours; la dernière partie du sermon sur l'*Incompréhensibilité des Miséricordes divines*; l'exorde et la fin de celui sur la *Sévérité de Dieu*; une très-grande partie de celui sur l'*Égalité des Hommes*; à peu près tout le sermon sur l'*Aumône*; la dernière partie de celui sur les *Dévotions*

*passagères* ; tout celui pour le *Jeûne célébré à l'ouverture de la campagne de 1706* , l'un des plus beaux et des plus extraordinaires discours qui aient jamais été prononcés dans aucune chaire chrétienne , et où se trouve le mouvement d'éloquence le plus hardi que j'aie rencontré nulle part. Le sujet de ce discours est un procès entre Dieu et son peuple ; ce procès se plaide et le prédicateur sait se maintenir à la hauteur du ministère public.

Notre compatriote fut vraiment un orateur ; on raconte plusieurs effets de la facilité et du feu de sa parole. On dit , qu'après l'avoir entendu , Abbadie s'écria : *Est-ce un homme , est-ce un ange ?* Son bel organe , son action pleine de vérité et de simplicité faisaient encore valoir ses belles pensées produites sans efforts , et des traits de sensibilité et d'imagination. Cette sensibilité dont il était doué l'a souvent rendu malheureux , et de petites , mais vives , persécutions auxquelles il fut en butte , et qu'il ne sut pas mépriser , abrégèrent sa vie. Nul prédicateur n'a dû remuer son auditoire au même degré. Celui de Bossuet a pu se retirer plus ébloui , celui de Bourdaloue mieux endoctriné ; mais celui de Saurin a dû être plus fortement ému , quelquefois même jusqu'à être bouleversé.

Son style n'a pas la majesté soutenue de celui de Bossuet ; il est moins égal , moins concis , moins pur , nous l'avons déjà dit , que celui de Bourdaloue , moins poli , moins orné que celui de Massillon ; ou plutôt il n'est ni poli , ni orné ; c'est à peine si ordinairement il est travaillé. Parfois surabondant , la négligence s'y trouve même , en quelques endroits , jusqu'à l'incorrection. Mais ce style a un caractère particulier que je ne trouve dans aucun autre au même degré : la chaleur et la vie. Rien n'y est jamais recherché ni affecté , même dans les rares endroits où il semble blesser le bon

goût. Son éloquence , toujours simple , mâle , chaude , vigoureuse , est plus vive qu'aucune autre , et doit avoir fait un prodigieux effet sur son auditoire.

Mais aussi quel auditoire ! quel orateur en posséda jamais un si propre à être ému ? D'un côté , c'étaient des réfugiés français qui avaient tout quitté , fortune , famille , patrie , pour la profession de leur culte et pour e réunir autour d'une chaire comme celle où allait prêcher Saurin ; de l'autre , c'étaient les habitants du pays qui les avaient accueillis comme des frères et qui ressentaient la plus vive et la plus profonde sympathie pour leurs misères. La présence seule d'une assemblée ainsi composée , devant une chaire où allait prêcher Saurin , et Saurin lui-même dans cette chaire , en présence de cette assemblée , étaient des choses éloquentes par elles-mêmes. Plus d'une larme y dut souvent couler , avant que le prédicateur eût dit un seul mot ; et tous , sans exception , étaient merveilleusement disposés à l'émotion.

Qu'on se représente l'effet que produisaient , au milieu de cet auditoire , des paroles telles que celles-ci , quand , un premier jour de l'an , Saurin , après avoir successivement exprimé ses vœux pour toutes les classes de personnes composant son troupeau , s'écriait :

« Nos vœux sont-ils épuisés ? Hélas ! dans ce jour de joie , oublierions-nous nos douleurs ? Heureux habitants de ces provinces , importunés tant de fois du récit de nos misères , nous nous réjouissons de votre prospérité ; refuseriez-vous votre compassion à nos maux ? Et vous , *tisons sauvés du feu* <sup>1</sup> , tristes et vénérables débris de nos malheureuses Eglises , mes chers Frères , que les malheurs des temps jetèrent sur ces bords , oublierions-nous

<sup>1</sup> Amos , iv , 11.

les malheureux restes de nous-mêmes ? Gémissements des captifs, *sacrificateurs sanglottants*, *vierges dolentes*, fêtes solennelles interrompues, *chemins de Sion couverts de deuil*, apostats, martyrs, sanglants objets, tristes plaintes, émouvez tout cet auditoire ! *Jérusalem, si je t'oublie, que ma droite s'oublie elle-même ; que ma langue s'attache à mon palais, si je ne me souviens de toi.....* <sup>1</sup> Dieu veuille être touché, sinon de l'ardeur de nos vœux, du moins de l'excès de nos misères ; sinon des malheurs de notre fortune, du moins de la désolation de ses sanctuaires ; sinon de ces corps que nous trainons partout l'univers, du moins de ces âmes qu'on nous enlève !

« Et toi, prince redoutable que j'honorai jadis comme mon roi, et que je respecte encore comme le fléau du Seigneur, tu auras aussi part à mes vœux. Ces provinces que tu menaces, mais que le bras de l'Éternel soutient ; ces climats que tu peuples de fugitifs, mais de fugitifs que la charité anime ; ces murs qui renferment mille martyrs que tu as faits, mais que la foi rend triomphants, retentiront encore de bénédictions en ta faveur. Dieu veuille faire tomber le bandeau fatal qui cache la vérité à ta vue ! Dieu veuille oublier ces fleuves de sang dont tu as couvert la terre et que ton règne a vu répandre ! Dieu veuille effacer de son livre les maux que tu nous as faits, et, en récompensant ceux qui les ont soufferts, pardonner à ceux qui les ont fait souffrir ! Dieu veuille, qu'après avoir été pour nous, pour l'Église, le ministre de ces jugements, tu sois le dispensateur de ses grâces et le ministre de ses miséricordes ! »

L'abbé Maury a fait allusion, dans son article sur

<sup>1</sup> Psaume cxxxvii, 5, 6.

Saurin , à cette apostrophe à Louis XIV qui a eu de la célébrité. Voici ce qu'il en dit : « On peut distinguer cette virulente apostrophe : « Et toi , prince redoutable que j'honorai jadis comme mon roi et que je respecte encore comme le fléau du Seigneur , etc. » ; Saurin termine une diatribe si forcenée , en disant « qu'il fait grâce à Louis XIV. »

C'est là un de ces endroits où l'abbé Maury se montre ignorant et injuste envers Saurin ; certainement , il n'avait pas ce morceau sous les yeux quand il écrivait ces paroles<sup>1</sup>. Cette apostrophe n'est ni virulente , ni forcenée , et l'orateur ne la termine point en disant qu'il fait grâce à Louis XIV , comme l'abbé Maury croyait s'en rappeler ; mais en faisant des vœux pour qu'après avoir été le ministre des jugements de Dieu contre l'église réformée de France , ce roi devienne , pour cette même église , le dispensateur de ses grâces et le ministre de ses miséricordes : ce qui est très-différent. Les paroles qu'il lui adresse sont sévères ; mais le ton en est respectueux et convenable. Eh ! qui pourrait vouloir que Jacques Saurin , étant ce qu'il était , prêchant à l'auditoire qui l'écoutait , eût fait entendre , en s'adressant à ce roi du haut de sa chaire , les mêmes adulations qu'il était alors de mode de lui prodiguer dans celles de l'intérieur du royaume ?

Figurons-nous l'effet que l'orateur produisait sur cet auditoire dans le morceau suivant , par où commence la seconde partie de son troisième sermon sur le *Renvoi de la Conversion*.

« Il y a sur chaque Eglise un temps marqué par la Providence ; il y a un temps où le Seigneur se trouve <sup>2</sup> ,

<sup>1</sup> Cela est si vrai , qu'il l'indique dans un sermon où il n'est pas , et qu'il ne parle pas du sermon où il est.

<sup>2</sup> Esaïe , LV , 6.

et un temps où il ne se trouvera point. Un temps où il se trouve ; alors le commerce fleurit , les familles prospèrent , les armées sont victorieuses , les politiques gouvernent avec succès , les sanctuaires sont ouverts , les fêtes solennelles sont publiées , et les fidèles se disent les uns aux autres : *Venez et montons à la montagne de l'Éternel* <sup>1</sup>. Voilà le temps où le Seigneur se trouve ; temps heureux , qui n'aurait d'autres bornes que celles de la durée du monde , si l'ingratitude des hommes n'y faisait succéder cet autre temps où le Seigneur ne se trouve point. Alors le commerce est interrompu , les familles tombent en décadence , les armées sont mises en déroute , les politiques sont confondus , les sanctuaires sont renversés , les fêtes solennelles cessent , et la terre vomit ses habitants <sup>2</sup> , selon l'expression de Moïse. »

Après avoir ainsi posé ce principe , l'orateur en fait une éloquente application , et cite , en exemple , la ruine de l'ancienne Jérusalem par les Chaldéens , rapportée dans le prophète Esaïe , puis il continue :

« Ce qui arriva à la Jérusalem ancienne , se vit aussi dans la Jérusalem moderne. J'appelle la Jérusalem moderne , celle qui subsistait du temps de Jésus-Christ. Mille oracles lui prédirent la venue du Messie ; les prophètes dirent qu'il allait venir ; St. Jean-Baptiste leur annonça qu'il était à la porte ; Jésus-Christ vint enfin , et dit , me voici. Il se promena dans les rues de Jérusalem , il les instruisit par sa doctrine , il les étonna par ses miracles , il les pressa par son exemple , cria dans leurs assemblées : *Marchez , tandis que vous avez la lumière , de peur que les ténèbres ne vous sur-*

<sup>1</sup> Michée , iv , 2.

<sup>2</sup> Lévitique , xviii , 28.

prennent <sup>1</sup>. Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes, combien de fois n'ai-je pas voulu rassembler tes enfants, comme la poule rassemble ses poussins sous ses ailes ? et vous ne l'avez point voulu <sup>2</sup>. Il était temps alors ; mais ils le laissèrent écouler ce temps précieux. Et que dit Jésus-Christ ? *Oh ! si tu avais reconnu, au moins en ce jour qui t'est donné, les choses qui regardent ta paix ! Mais, maintenant, elles sont cachées à tes yeux* <sup>3</sup>. Sentez-vous toute la force de ces dernières paroles : *Maintenant elles sont cachées à tes yeux ? Jérusalem n'était pourtant pas détruite encore, le temple subsistait encore ; les Romains leur offraient la paix, le siège n'était pas formé ; plus de quarante ans s'écoulèrent entre la menace et l'événement. Cependant, dès-lors, dès-lors ces choses étaient cachées à leurs yeux ; dès-lors leur perte était résolue ; dès-lors les jours de leur visitation étaient expirés ; dès-lors le jour de leur ruine était assigné. Tant il est vrai que le temps de la patience a ses bornes, et que la miséricorde ne vient pas toujours à point nommé, et dans le moment précis qu'il nous plaît de lui assigner !*

« Mais, mes Frères, à qui prêché-je ? A qui prouvé-je aujourd'hui cette triste vérité ? Qui compose cet auditoire ? Qui sont ces tisons arrachés du feu <sup>4</sup>, et ces réchappés de la grande tribulation <sup>5</sup> ? Par quel coup de la Providence paraît ici à mes yeux cet amas de tant de provinces ? D'où êtes-vous ? Quelle terre vous vit naître ? Ah ! mes Frères, que vous êtes savants sur la vérité que je prêche ! Le temps de la patience a ses bornes,

<sup>1</sup> Jean, XII, 35.

<sup>2</sup> Mathieu, XXIII, 37.

<sup>3</sup> Luc, XIX, 42.

<sup>4</sup> Amos, IV, 11.

<sup>5</sup> Apoc., VII, 14.



disions-nous : Hélas ! pouvez-vous l'ignorer ? N'en êtes-vous pas des témoins d'expérience ? — Nos preuves ne sont-elles pas assez sensibles ? Demandez-vous des arguments plus concluants ? Venez, voyez ; allons sur les mesures de nos temples ; allons voir la poudre de nos sanctuaires ; allons voir nos forçats dans les fers et nos confesseurs dans les chaînes ; allons voir *la terre qui nous vomit*<sup>†</sup> sur la face de l'univers, et le nom réfugié vénéré, dirai-je, ou en horreur par toute la terre ? Et, pour vous présenter des objets plus touchants encore, allons voir nos frères au pied d'un autel qu'ils croient idolâtre<sup>\*</sup>, les mères soutenant la fortune de leurs maisons aux dépens de l'âme de leurs enfants qu'elles vouent à l'idolâtrie, et, par un funeste retour<sup>\*\*</sup>, conservant cette même fortune à leurs enfants aux dépens de leur âme propre. Cédez, cédez à nos misères, catastrophes des siècles passés. Mères dont la tragique mémoire étonne la postérité, parce que vous fûtes forcées par les horreurs de la famine à manger la chair de vos fils, et à conserver votre vie en l'arrachant à ceux qui l'avaient reçue de vous ! quelque sanglant que fût votre état, vous ne leur ôtiez, après tout, qu'une vie passagère, et vous dérobiez, par un même coup, eux et vous aux rigueurs de la famine. Ici tout se suit dans le même abîme ; et, par un prodige inouï, la mère, la mère se nourrit, s'il faut ainsi dire, de la substance de l'âme

† Lévit., VIII, 28.

\* Notre point de vue est tout littéraire, et nous espérons que personne ne pourra vouloir considérer ce passage au point de vue théologique.

\*\* Une déclaration du roi de France porte, que l'on confisquera le bien de ceux qui ne feront pas les actes de bon catholique romain au lit de la mort. (Note de Saurin.)

de son fils , et le fils , à son tour , dévore la substance de l'âme de sa mère.

« Ah ! mes Frères , voilà nos preuves , voilà nos arguments , voilà les solutions que nous opposons à vos objections ; voilà véritablement le temps où *le Seigneur ne se trouve plus*. Car , depuis vos misères , quels efforts n'avez-vous pas faits pour les terminer et pour fléchir la vengeance qui vous poursuit ; combien d'humiliations , combien de jeûnes , combien de soupirs , combien de larmes , combien de protestations , combien de mères éplorées , satisfaites de la ruine de leur maison , ont demandé pour tout butin l'âme de leurs enfants ? Combien de *Moïses* , combien de *Samuels se sont tenus devant Dieu* <sup>1</sup> et ont imploré la délivrance de l'église ? Tout cela est inutile. Le temps est écoulé , *le Seigneur ne se trouve plus* , et peut-être , peut-être ne se trouvera-t-il jamais.

« Heureux , dans l'excès de nos misères , si nous pouvions espérer qu'elles seront salutaires à ceux qui nous ont recueillis sur leurs bords dans notre naufrage ! Car , mes Frères , nous consentons que vous détourniez les yeux de ce que notre exil a de glorieux , et que vous ne l'envisagiez que par ce qu'il a de déplorable. Que vous disent ces troupes fugitives et ces familles démembrées ? Nous sommes envoyés de la part du Dieu des vengeances. En nous arrachant à notre patrie , il nous a dit : « Allez , allez , peuple malheureux , allez apprendre à l'univers ce que c'est que de tomber entre les mains d'un Dieu irrité. Portez au monde chrétien vos sanglantes , mais salutaires leçons , et dites à tous mes enfants , en quelques lieux du monde qu'ils puissent être : *Si vous ne vous amendez , vous périrez , vous pé-*

<sup>1</sup> Jérémie , xv , 1.

*rirez semblablement* <sup>1</sup>. » Mais vous subsistez , murs de ce temple , vous florissez , provinces bienheureuses , et la patience de Dieu a ses bornes ! Je m'arrête sur les bords d'un sinistre augure. »

Quel effet surtout devait produire ce passage de son sermon pour le Jeûne de 1706 !

« Mais , comme nous envisageons tout ce texte par rapport à vous , mes Frères , il vous est permis aujourd'hui de donner un libre cours à vos plaintes , et de dire , à la face du ciel et de la terre , les maux que Dieu vous a faits. *Mon peuple que t'ai-je fait ? réponds-moi. Ah ! Seigneur , que de choses tu nous as faites ! Chemins de Sion couverts de deuil , portes de Jérusalem désolées , sacrificateurs sanglottants , vierges dolentes , sanctuaires abattus , déserts peuplés de fugitifs , membres de Jésus-Christ errants sur la face de l'univers , enfants arrachés à leurs pères , prisons remplies de confesseurs , galères regorgeantes de martyrs , sang de nos compatriotes répandu comme de l'eau , cadavres vénérables , puisque vous servites de témoins à la religion , mais jetés à la voirie et donnés aux bêtes des champs et aux oiseaux des cieux pour pâture , mesures de nos temples , poudre , cendres , tristes restes des maisons consacrées à notre Dieu , feux , roues , gibets , supplices inouïs jusqu'à notre siècle , répondez et déposez ici contre l'Éternel. »*

Saurin avait là , dans le cœur de ses auditeurs comme dans le sien , une corde sensible toujours prête à vibrer. Il l'a souvent touchée , mais on chercherait vainement dans ses discours ce qu'on appelait alors *le style réfugié*. Jamais invectives , ni emportements contre les auteurs de leurs maux ne se sont mêlés dans ses

<sup>1</sup> Luc , XIII , 3.

prédications aux peintures touchantes de leurs misères. Voici un endroit de son sermon *sur les Ennemis et les Véritables Armes du Chrétien*, où la pente était bien glissante, le pas bien aisé à franchir, et où il s'est arrêté à temps et avec bonheur.

« Il y a un genre de persécution qui tient de la rage et de la fureur, lorsque, à la haine que nos ennemis ont pour nous naturellement, ils ajoutent des sentiments de superstition; lorsque, sous prétexte de religion, ils vengent leur propre cause, et que, selon le langage de l'Écriture, *ils croient rendre service à Dieu en persécutant* <sup>1</sup> ses enfants. De là, tant d'édits contre le christianisme naissant, et tant de cruels arrêts prononcés contre les chrétiens. De là, mille déserts peuplés de fugitifs, et mille prisons regorgeant de confesseurs. De là, ces ours, ces taureaux, ces lions lâchés contre eux pour divertir le peuple romain. De là, ces lames de feu appliquées sur leurs membres vivants. De là, ces ongles de fer dont on déchirait peu à peu leurs corps pour prolonger leurs douleurs. De là, ces chaudières d'huile bouillante, où, par l'industrielle cruauté des persécuteurs, ils périssaient par l'eau et par le feu tout ensemble. De là, ces taureaux d'airain embrasés et ces chaises flamboyantes. De là, ces habits de bêtes sauvages dont on les revêtait pour les faire dévorer par les chiens; et ces supplices inouïs, qui sembleraient plus tenir de la fable que de l'histoire, si les persécuteurs chrétiens, (bon Dieu! faut-il que ces titres aillent ensemble!) si les persécuteurs chrétiens.... passons sur cet article, mes Frères, couvrons ces sanglants objets d'un voile de patience et de charité. »

Si Jacques Saurin a tonné quelquefois, c'est contre

<sup>1</sup> Jean, xvi, 2.

les Temporiseurs. On appelait alors ainsi les protestants qui étaient demeurés en France, dans l'espérance d'un temps meilleur. Il serait facile de citer de nombreux passages où il s'élève contre eux et leur adresse les plus vives censures. Une partie considérable de son deuxième sermon *sur l'Exemple des Saints* est dirigé contre eux, et il est assez éloquent pour qu'on prenne la peine de le lire. Il n'a pas tenu à Saurin qu'ils ne sortissent tous du royaume pour venir se joindre à ceux qui l'avaient déjà quitté. Beaucoup sortirent à diverses reprises, mais beaucoup aussi restèrent. Et un nombre considérable d'entre nous, en rendent tous les jours de vives actions de grâces à la Providence : ces Temporiseurs étaient nos ancêtres, et nous leur devons, pour nous et pour nos enfants, le bonheur d'être aujourd'hui français.

Il ne faut pas, nous l'avons déjà dit, vouloir comparer Jacques Saurin aux grands orateurs français de la chaire catholique de la même époque, ni ceux-ci à Saurin ; pas même dans les discours où ils se sont rencontrés à traiter le même sujet. Chacun avait son point de vue : ils ne se remplacent pas, ils se complètent l'un par l'autre, et il faut les lire les uns et les autres. Par exemple, Bourdaloue a traité, tout comme Saurin, le grand sujet de l'aumône ; il l'a traité en maître, et Saurin aussi ; mais leurs discours ne se ressemblent pas. Bourdaloue a prêché sur l'aumône, dans une vue générale ; c'est-à-dire, dans le dessein de porter ses auditeurs à pratiquer ordinairement cette vertu. Saurin avait un but spécial, c'était d'exciter à de larges aumônes dans une circonstance particulière, et son discours est fait principalement pour cette circonstance ; on l'a vu dans ce que nous en avons transcrit ; il eut un succès prodigieux ; on raconte qu'à la Haye, beaucoup de

ses auditeurs jetèrent, en sortant, dans les troncs, leurs bourses et les bijoux qu'ils portaient sur eux.

Saurin avait une âme élevée, un esprit éclairé, ses connaissances, en tout genre, étaient à la hauteur de celles de son temps, et beaucoup de ses pensées ont devancé le nôtre. C'est celui de tous les orateurs français de son époque qui a le moins vieilli; si ce n'est, pourtant, en tout ce qui a rapport aux circonstances malheureuses, où vivaient alors les protestants français. Grâce à Dieu, tout cela est à mille siècles de nous; nous ne concevons plus, même, un tel état de choses. Et tous ces traits éloquents qui ont surgi de cette source ne sont plus aujourd'hui que de touchants monuments historiques des malheurs des pères d'une partie d'entre nous. Sur ces mêmes matières, les idées de Bossuet, de Bourdaloue et de Fléchier, sont, d'ailleurs et fort heureusement, tout aussi vieilles que ces peintures de Saurin.

Mais qu'on lise, dans tous ces grands orateurs de la chaire du règne de Louis XIV, les endroits qui n'ont rapport ni à la morale, ni à la foi, ce qui touche, par exemple, à la politique, à la puissance absolue des rois. Leurs idées à cet égard diffèrent de celles qui règnent aujourd'hui en France, au même degré que l'état social et le gouvernement du temps de Louis XIV diffèrent de ceux du nôtre. On sent que tout cela fut écrit pour d'autres hommes que nous. Saurin est plus heureux à cet égard; ses pensées sont devenues actuelles, et ont cours dans la génération aujourd'hui vivante. Je doute beaucoup qu'un autre prédicateur français du règne de Louis XIV eût osé prêcher ce passage de son sermon sur *le Dernier Jugement*.

« J'avoue que les désordres sensibles que les lois humaines ne peuvent réprimer, sont une preuve triom-

phante pour la vérité du jugement. Un tyran fait attacher à un gibet un misérable que les horreurs de la faim et les images d'une mort prochaine ont porté à percer une maison. Voilà , si vous voulez , le crime puni , voilà la société vengée. Mais qui vengera la société de la fureur de ce tyran ? Ce tyran , à la tête de cent mille brigands , va ravager le monde universel ; il pille à droite et à gauche ; il viole les droits les plus sacrés , les édits les plus authentiques ; il ne reconnaît , ni bonne foi , ni religion. Allez voir , sur la trace de ses pas , des campagnes désolées , des plaines jonchées , de corps morts , des palais réduits en cendres , des peuples désespérés. Cherchez l'auteur de tant de maux ; le trouverez-vous dans quelque cachot ténébreux ? le trouverez-vous sur des roues ? Non , vous le trouverez sur un trône , dans des maisons royales et superbes ; vous verrez l'art et la nature contribuer à ses plaisirs ; vous verrez une troupe de courtisans , ministres de ses passions , érigeant des trophées à celui dont les pareils , dont les diminutifs , s'il m'est permis de parler ainsi , ont subi les supplices les plus infâmes. Et la justice divine , que fait-elle ? Je réponds avec mon texte : nous devons être jugés. »

Quel autre de tous les grands prédicateurs français de ce temps s'écriait , comme Saurin , du haut de sa chaire ?

« Vous florissez , nation bienheureuse , vous êtes maîtres de vos lois , de votre gouvernement ; vous vous choisissez vos magistrats , vos souverains ; vous ne vous imposez d'autre tribut que celui que vous jugez vous-mêmes nécessaire pour votre maintien. Et puissent de si nobles privilèges ne vous être jamais enlevés ! » (*Sermon sur les nouveaux malheurs de l'Église.*)

Tout cela est devenu nos idées actuelles.

Quel autre que lui pouvait s'écrier encore ?

« Allez, généreux guerriers, allez vérifier de si doux augures. Allez, saintement prodigues de votre sang, combattre pour la liberté, pour la religion et pour la patrie. Puisse le Dieu des armées vous ramener victorieux, aussi rapides que nos souhaits, etc. » (*Sermon pour le Jeûne de 1706.*)

Si notre France était menacée d'une invasion, voilà ce que diraient aujourd'hui tous les prédicateurs français à l'armée partant pour la frontière.

Sous ce rapport, comme sous quelques autres, Saurin diffère de tous les grands orateurs de son temps. Je le répète : il faut le lire et ne le comparer à personne. Nul autre dans la littérature française de la chaire ne peut le remplacer. Et, puisqu'il existe sans lui, elle ne saurait être complète. Sa place est à part, si l'on veut, mais cette place est très-élevée.

Voici la fin d'une prière d'actions de grâces qu'il prononça à l'occasion d'une victoire signalée; elle me paraît digne de servir de modèle dans ces sortes d'occasions.

« Surtout, fais que la paix soit le fruit de cette victoire; c'est assez, grand Dieu, permets-nous cette confiance; c'est assez de victoires, c'est assez de triomphes, c'est assez de trophées, ou plutôt c'est assez de ruisseaux de sang qui coulent sur la terre; c'est assez de corps morts amoncelés sous nos tristes yeux; c'est assez de prospérités dont nous ne pouvons jouir qu'aux dépens de la vie de nos semblable. Donne-nous la paix, grand Dieu, donne la paix à l'Etat, donne la paix au Commerce, donne la paix à l'Armée, donne la paix à l'Eglise, donne la paix à nos consciences. Et que toutes ces prospérités temporelles dont nous jouissons sur la terre, nous soient des arrhes de ces félicités inaltérables que tu nous prépares dans le ciel! »



Ce trait de sensibilité par où Saurin termine , d'une manière inattendue , son sermon sur le *Compte des Jours*, prêché un autre jour de l'an , ne pouvait être qu'à son usage. Après avoir exprimé ses vœux pour quelques ordres de personnes , il s'adresse à celles-ci. ( Il venait de perdre un de ses fils. )

« Pères et mères de famille , avec lesquels il m'est si doux de me confondre dans un article si intéressant , Dieu veuille nous donner de regarder nos enfants , non comme des êtres bornés au monde présent , mais comme des êtres qui ont une âme immortelle et qui sont faits pour l'éternité ! Dieu veuille nous donner d'avoir infiniment plus à cœur de les voir un jour heureux dans le ciel , que de les voir prospérer sur la terre ! Dieu veuille nous donner de posséder , jusqu'à la fin de nos jours , des créatures qui sont si nécessaires à la douceur de notre vie ! Dieu veuille , s'il nous appelle à les perdre , nous donner cette soumission qui nous serait si nécessaire pour supporter de si rudes coups !

« Mes Frères , cet article me coupe le fil de la voix. Dieu veuille exaucer tous les vœux que j'ai exprimés , et tous ceux que je supprime , qui sont en plus grand nombre encore que ceux que je viens d'exprimer. »

Le caractère dominant de l'éloquence de Saurin , c'est le mouvement , porté souvent jusqu'à l'impétuosité , la chaleur et la vie poussées souvent jusqu'à la véhémence ; cependant elle n'a pas toujours ce caractère. On rencontre souvent dans ses discours une éloquence plus calme , et il manie fort bien des figures moins impétueuses. Il serait facile d'en citer ici des exemples ; mais j'ai déjà beaucoup cité , trop peut-être , et je sens qu'il faut m'arrêter. Avec un auteur comme celui qui nous occupe , la difficulté n'est pas de citer beaucoup la matière surabonde , on n'est embarrassé que pour

choisir ; mais cela même n'est pas aisé. Il faudrait avoir eu plus de temps que je n'ai pu y en consacrer , pour être assuré d'avoir fait un choix à peu près convenable.

Jacques Saurin n'a habité la France que dans son enfance , et n'a entendu parler français que dans l'étranger. Véritablement , il a demeuré , jusqu'à l'âge de vingt-trois ans , à Genève qui , pour la langue , était une ville française. Mais , depuis ce moment , il n'a plus habité que l'Angleterre et la Hollande. Beaucoup de familles françaises s'y trouvaient , mais la langue a dû y perdre bientôt de sa pureté. Et cependant les morceaux d'élite de Saurin peuvent se soutenir à côté de ceux de nos meilleurs écrivains. C'est une circonstance dont il faut tenir compte pour l'apprécier , et une singularité de plus à remarquer en lui. Cette singularité en explique , peut-être , une autre : c'est qu'il a écrit ce qu'il a de meilleur dans sa jeunesse , avant l'âge ordinaire de la grande force du talent. Il n'avait que vingt-neuf ans quand il prêcha son sermon pour le jeûne , célébré à l'ouverture de la campagne de 1706 , et que trente-deux , quand il prêcha celui sur *les Dévotions passagères*, dont la dernière partie est un des beaux morceaux de la chaire française.

Et ici, il est impossible de ne pas faire une réflexion : quel était donc ce grand siècle de notre littérature , et de quelle foule d'écrivains du premier ordre la France était-elle alors remplie , puisque , même parmi les hommes qu'elle rejetait de son sein , il s'en trouvait un qui , s'il vivait aujourd'hui , serait incontestablement la première gloire de toutes les chaires chrétiennes de France ? La France pouvait alors le rejeter ; elle a pu depuis le négliger , l'ignorer , et rester toujours la plus riche de toutes les nations dans ce genre d'éloquence.

Mais Nîmes peut-elle oublier ou dédaigner Saurin , et demeurer la plus riche ville du monde en écrivains fa-

meux ? Hélas ! elle n'a produit qu'un bien petit nombre d'hommes célèbres dans la littérature ; et l'on ne conçoit pas que , dans son inventaire , elle ait négligé Jacques Saurin ; cela est pourtant arrivé. Ce grand nom est tombé aujourd'hui dans un tel oubli , même dans sa propre ville , qu'on ne le voit point parmi ceux qui sont inscrits , comme l'honneur de Nîmes , dans la salle des délibérations du Conseil municipal ! Et personne ne peut dire qu'il y brille par son absence ; car on n'a pas voulu l'exclure , on l'a simplement oublié , on ne s'est pas souvenu de lui ! J'ai découvert cet oubli , il n'y a pas longtemps , et ai cru de mon devoir d'en avertir l'Académie. C'est , à la fois , la cause et l'objet de ce travail.

Il appartient à l'Académie de veiller à l'honneur du pays , de maintenir en évidence nos gloires locales , et de ne pas laisser croire aux étrangers qui passent ici qu'elles nous sont indifférentes ou inconnues. Jacques Saurin n'est pas seulement la première gloire littéraire de Nîmes ; il est aussi une gloire nationale à qui il ne manque , pour être dignement appréciée du public dans tout le royaume , que d'en être connue. Sa renommée vit encore dans les pays étrangers où ses œuvres furent imprimées ; et si des habitants de ces pays , passant à Nîmes , ne trouvent pas Saurin dans la courte liste de ses célébrités , que voulons-nous qu'ils pensent ? Pour qui passerons-nous dans leur esprit ?

Il est à regretter pour l'honneur littéraire de Nîmes , et cela est aussi à regretter pour la France entière , que l'Académie n'ait pas une voix assez retentissante pour exhumer devant tout le public français les éloquentes écrits de notre compatriote. Mais , enfin , faisons ce qui nous est possible , accomplissons notre devoir de bons et loyaux Académiciens , et laissons le reste aux soins de la Providence.

Si nous ne pouvons faire retentir au loin un nom si propre à jeter du lustre sur notre ville, insérons-le soigneusement dans la liste de ses gloires locales, et jouissons du moins en famille de tous les biens que Dieu lui a départis.

---

ESSAI SUR LES LETTRES INÉDITES D'HENRI IV ,

Par M. RIVOIRE.

MESSIEURS ,

Au nombre des publications entreprises par les ordres du gouvernement, le recueil des lettres inédites d'Henri IV, doit occuper une place d'élite. Depuis plusieurs années le ministère de l'instruction publique s'occupe de recueillir, avec un soin minutieux, tout les documents écrits de notre histoire nationale, qu'une disposition législative datée de 1835 prescrit de réunir et de publier.

Appelé, par la nature des travaux que j'avais entrepris, à explorer nos Archives municipales, j'ai pu réunir un certain nombre de lettres inédites d'Henri IV. — Sur la demande qui m'en fut adressée, je transmis quelques-uns de ces précieux documents à M. le Ministre de l'instruction publique; je dois à sa munificence et peut-être aussi à titre de récompense pour une bien modeste collaboration, les deux premiers volumes de cet important ouvrage, illustrés de plusieurs fac-simile de la main d'Henri, d'après les originaux conservés à la bibliothèque royale.

En assurant après plus de deux siècles la conservation de ces lettres inédites, le gouvernement a voulu que ce recueil, tout français, fût officiellement placé dans les bibliothèques des principales villes du royaume.

Déjà quelques parcelles de la correspondance de Henri IV avaient été publiées. Les deux premiers ou-

vrages qui ont paru , sont les mémoires de Mornay et les mémoires de Sully. L'un a surtout fait connaître les lettres rédigées par le ministre ; l'autre celles que le prince adressait à celui qu'il a honoré d'une amitié devenue célèbre. Plus tard on publia quelques lettres diplomatiques. — L'Allemagne protestante recherche surtout dans les lettres d'Henri-le-Grand les combinaisons religieuses d'une vaste politique européenne.

Au xviii<sup>e</sup> siècle , on s'occupa surtout du prince galant et spirituel. Les charmantes lettres d'amour alors en la possession du président Hénaut , publiées dans le *Mercur de France* , et citées , en certain nombre , par Voltaire , parurent dans plusieurs recueils durant cette période.

Les premières années du xix<sup>e</sup> siècle admirèrent avant tout chez le prince la bonté du cœur. On voulut même trouver , dans ces lettres , la marque d'une sensibilité , qui était plutôt du goût et de la mode du temps , que de l'allure joviale et délibérée du héros Béarnais. Sa bonté véritable , sa popularité , sa franchise , devinrent à l'époque de la Restauration , comme un ressort politique dont l'impulsion est sensible dans ce qui fut publié assez précipitamment , alors , des lettres d'Henri IV.

Un littérateur du siècle dernier , l'abbé Brizard , s'était flatté de pouvoir réunir seul les éléments d'une publication assez complète pour former un choix de lettres. Cette tentative ne fut pas heureuse. Il était réservé à notre siècle de mener à bonne fin une entreprise aussi importante. On est surpris , à la vue de la multitude de lettres qui existent de la main d'Henri IV ; on comprend avec peine comment ce prince , qui a mené une vie si active , si agitée , a pu trouver des moments pour tant écrire..... Ce sont les vestiges épars de la bonté , de l'esprit et de la valeur d'Henri IV ,

qui sont réunis dans l'ouvrage qui nous occupe : on regrettait depuis longtemps que ces précieux restes , fidèles reflets de l'âme du Béarnais , restassent ensevelis dans la poussière des bibliothèques , ou confondus dans des papiers de famille.

La collection la plus importante qui peut être citée , est celle de l'abbé de l'Ecluse des Loges Obéissant au goût de l'époque où ne régnait pas même le respect qu'on professe aujourd'hui pour les récits historiques contemporains des évènements racontés , il avait dénaturé les *Economies royales* de Sully , en substituant la forme ordinaire d'une narration à cette singulière allocation de quatre secrétaires à leur maître , qui fait la matière de quatre volumes. — Son édition remaniée est encore aujourd'hui la plus répandue.

Pour retrouver tout entière la correspondance de Henri IV , il fallait réunir les travaux de l'érudition aux moyens d'action du gouvernement. Près de 3,000 lettres, parmi lesquelles l'envoi des pays étrangers figure pour un chiffre important , ont donné la preuve de ce que peut la recherche de la vérité historique dans un temps d'ordre et de paix ; et, après l'heureux effet d'un concours si libéral , on serait en droit d'ajouter que la culture de l'histoire , telle qu'on la comprend aujourd'hui en Europe , contribue à y entretenir un esprit de tolérance et de justice. — En France , où la gloire d'Henri IV est un patrimoine national , les particuliers ont rivalisé avec le gouvernement pour contribuer à compléter l'œuvre de ce prince , en apportant de toute part les fragments qu'ils en possédaient.

L'écriture d'Henri , ainsi qu'il est facile de s'en assurer d'après les fac-simile joints à l'intéressant ouvrage sur lequel je viens arrêter votre attention , est toujours nette et lisible ; elle se rapproche plus d'une écriture

moderne que celle de ses secrétaires. — La correspondance du prince pour être complète, digne de lui, digne de son histoire, devait comprendre toutes les lettres *missives*, c'est-à-dire, toutes les lettres allant à une adresse spéciale, écrites à un individu ou à une corporation. On a dû exclure de ce recueil tout les actes législatifs ou judiciaires portant, à cette époque, le nom de lettres, tels que lettres-royaux, lettres-patentes, lettres de jussion, d'abolition, d'érection, de confirmation, etc., etc., et aussi les lettres de cachet, les lettres closes et autres circulaires.

« Quel doit être l'effet d'un tel recueil pour l'histoire d'Henri IV, de son règne et de son temps? dit M. Berger de Xivrey, membre de l'Institut de France, dans la remarquable préface du premier volume de ce recueil, quel doit en être aussi le résultat moral et littéraire? »

« Déjà deux volumes de cette collection ont paru. C'est au terme du travail entier qu'il sera permis de répondre à cette question. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'aucun de ces heureux traits dont se compose l'image que nous nous sommes tous faite d'Henri IV ne sera effacé par ses écrits; que cette noble figure historique, en restant aussi aimable d'esprit, d'ardeur et de bonté, laissera voir de plus en plus l'homme supérieur, le prince doué du caractère français par excellence. »

Messieurs, tous les sentiments généreux et héroïques semblent se rattacher au souvenir d'un prince si populaire. — On sait les traditions que répète encore le Béarn, sur le caractère particulier d'Henri, sur celui de son aïeul et de sa mère Jeanne d'Albret. — Qui ne se rappelle la recommandation que le noble vieillard faisait à sa fille, de chanter au milieu des douleurs de l'enfantement un refrain béarnais; « afin, disait-il, qu'elle ne fit pas une fille pleureuse ou un garçon ré-

chigné. » Plus tard l'aïeul entra dans la chambre de l'accouchée, et aux premières paroles du célèbre cantique :

Nouste dame dou cap d'oü poun,  
Adyudat me ad aquest'hore,

Il lui donna une chaîne d'or et un coffret dans lequel était son testament, puis il dit : « *Voilà qui est à vous,* » et en prenant le nouveau-né : « *Mais ceci est à moi !* » Quel est celui qui n'a pas conservé la mémoire de la gousse d'ail historique, et de la goutte de vin de Jurançon. Cette scène d'une simplicité antique qui se passait au fond du vieux Castel de Pau, est aujourd'hui gravée dans tous les souvenirs ; elle a inspiré le pinceau de l'artiste, elle se présente sous ma plume, et je ne peux résister au plaisir de la rappeler.

Henri de Béarn naissait avec une mission à remplir ; il devait mener à fin une œuvre importante. Au début de la vie, le trône lui était montré dans le lointain, mais il lui fallait y monter par droit de conquête ; aussi son éducation fut-elle mise au niveau des difficultés que lui réservait la fortune. Il y a quelque chose de puissant dans ces positions comprises et acceptées. C'est, peut-être, à cet instinct prophétique de son aïeul qu'Henri dut l'avantage de se trouver à la hauteur d'une mission supérieure en importance à celle qui lui était destinée par les prévisions de sa famille. — Son éducation fut sévère, comme l'était dans ce temps l'éducation de la jeune noblesse dans les provinces, surtout pour les calvinistes. Cette éducation forte et même un peu rude lui a donné à la fois une physionomie audacieuse et originale.

Henri de Béarn n'était ni un chevalier de roman, ni un roi philosophe, à la façon du héros de la Henriade. Il y avait dans son caractère de la naïveté en même



temps que de la finesse, et une verve béarnaise qui annonçait bon voisinage entre le Béarn et la Gascogne. A l'à-propos de ses réparties, on peut dire qu'il joignait un mérite plus rare encore l'à-propos de sa conduite. Sa correspondance, dont je viens de vous entretenir, en fournit la meilleure preuve. Du reste, ce prince semblait créé pour la carrière qu'il parcourut et pour l'époque où il devait vivre. Insouciant, sans être frivole, et plus ardent que tendre, il jouissait de tout à la hâte. Cette disposition annonce assez l'homme d'armes et le chef de parti, qui s'empresse d'aimer et d'être aimé entre deux batailles. Il réunissait, à un caractère goguenard, un esprit plein de finesse, un cœur vif en même temps qu'une raison froide et réfléchie; organisation puissante qu'on rencontre souvent dans notre Midi. Il y avait en lui du lansquenet aventureux, du chef de parti et du grand roi; le premier rendit souvent de signalés services aux deux autres.

Si Henri IV n'eût pas eu quelque chose d'aussi aventureux dans le caractère, il n'eût point tenté, avec une tenacité si persévérante, la fortune qui lui fut si souvent contraire; s'il n'avait pas eu tant de maturité dans l'esprit, il aurait compromis son succès par des témérités sans motif. C'était une nature pleine d'un abandon sans négligence, d'une vivacité sans étourderie, d'une verve de parole qui savait la valeur politique du silence. C'était, au demeurant, un cœur sans fiel, une intelligence au-dessus de son époque, un grand homme qui avait la plupart des défauts de son siècle, mais qui avait aussi des qualités plus élevées que celles des hommes de son temps, et des vertus de caractère qu'ils ne connaissaient pas.

On peut dire qu'Henri de Bourbon était un gagneur de batailles perdues, et un champion né pour les causes

désespérées. Il était à l'aise dans l'adversité , et il avait appris, dans la guerre de partisan , l'art heureux de parler aux hommes de guerre leur langage. Ses coffres étaient souvent vides , mais sa verve navarroise n'était jamais en défaut. Quand l'argent manquait, il payait en saillies , monnaie qui a si bien cours en France sur les champs de batailles.

Après avoir suivi, dans sa longue correspondance, les laborieux efforts qu'il déploya pour débayer les degrés du trône , devant sa légitimité , contestée par tant d'adversaires , regardez-le régner et vous le trouverez encore plus habile et aussi fort. Henri conquiert son royaume province à province. Parmi les préoccupations du profond politique , les faiblesses de l'homme reviennent quelquefois ; il suffit de prononcer le nom de Gabrielle d'Estrée pour l'indiquer. Mais au milieu de ses intrigues de cour , et en suivant pas à pas sa correspondance si active , on voit Henri de Bourbon travailler au grand œuvre de sa souveraineté , à l'abaissement de la maison d'Espagne et à la reconstitution de la France. Par l'édit de Nantes , il donne des sûretés , alors indispensables , au protestantisme ; par la paix de Vervins , il réalise , si l'on peut s'exprimer ainsi , tous les succès qu'il a obtenus sur l'Espagne : Philippe II lui cède Calais, Ardiès, Doulens , Lacapelle , le Castelet , en Picardie , et Blavet , en Bretagne. Ainsi Henri payait à son peuple ce don de joyeux avènement , que les fondateurs de races ou les restaurateurs de dynastie ne refusent jamais avec impunité , et qu'ils doivent payer les uns par la guerre et par l'épée , les autres par les conquêtes pacifiques de l'ordre et du progrès.

La correspondance d'Henri IV offre à chaque pas l'exemple de cette mobilité réfléchie qui lui fit entreprendre de grandes choses , et qui sut attirer vers lui des

hommes de cœur plus dévoués qu'intelligents, dont il utilisa les forces et l'énergie au profit de la gloire de son règne et au bonheur de la France.

L'étude des faits jetés en abondance dans les lettres qui forment les deux premiers volumes de l'ouvrage publié par les soins du gouvernement, est du plus haut intérêt pour notre histoire. La publication de ces documents précieux devra répandre une nouvelle clarté sur une époque fertile en événements graves. La réforme aux prises avec les faiblesses brillantes des cours de Charles IX et de Henri III; les vigoureuses ambitions des Guises; les perfidies et la politique tortueuse de Catherine de Médicis; les inconséquences d'une jeune reine de Navarre, légère et amante passionnée du plaisir; les susceptibilités des vieilles croyances religieuses violemment ébranlées; tout devait concourir à imprimer à cette époque un cachet particulier.

Pendant ces temps de trouble qui pesèrent sur la France, l'influence d'Henri, alors roi de Navarre, se fit sentir dans nos contrées. En 1587, ce prince, déjà en relation avec les églises réformées du Languedoc, leur demanda de concourir pécuniairement à l'entretien de l'armée étrangère qui était entrée en France pour soutenir la cause de la réforme. Henri adressa alors une lettre missive aux consuls et au consistoire de Nîmes, au sujet de la participation qu'il réclamait d'eux<sup>1</sup>. J'ignore si les chefs de notre cité répondirent à cet appel de fonds. Je n'ai trouvé aucune trace de leur délibération à ce sujet. On peut croire, toutefois, que les secours ne manquaient pas. Cette lettre existe dans les archives municipales de Nîmes. Je la mentionne particulièrement dans le nombre de celles que j'ai trouvées,

<sup>1</sup> *Vid. Statistique du Gard*, par H. Rivoire, t. 1, pag. 40, 1843.

parce qu'elle m'a paru réunir les traits les plus saillants du caractère et de la physionomie du style de ce prince.

En rappelant, d'une manière sommaire, les principaux traits du caractère d'Henri IV, je n'ai pas eu la prétention, Messieurs, de tracer un article biographique. J'ai essayé seulement de reproduire, et de vous faire partager les impressions que j'ai ressenties à la lecture d'une œuvre importante et utile, qui restera comme un monument glorieux élevé par la France à la mémoire du meilleur des rois.



DES SENTIMENTS MORAUX ET DES PASSIONS HUMAINES, AU  
POINT DE VUE CHRÉTIEN.

Par M. ROUX-FERRAND.



*Introduction.*

I.

La sagesse divine, a dit un de nos grands poètes, pouvait seule substituer une vaste et égale clarté aux illuminations vacillantes de la sagesse humaine. Pythagore, Socrate, Platon, sont des flambeaux, le Christ, c'est le jour. <sup>1</sup>

Et quand ce jour radieux et pur a-t-il paru? Au moment où les hommes fatigués du mensonge n'avaient foi à rien; au moment où la terre corrompue tremblait sous le despotisme abrutissant des maîtres du monde.

<sup>1</sup> Vict. Hugo.

Naître , s'élever , vieillir et mourir , telle est la destinée des choses *humaines* , telle a été celle du polythéisme. Les anciens Grecs ont adoré , comme les peuples d'Égypte et les sauvages de l'Amérique , des objets matériels et des animaux malfaisants. A ce fétichisme grossier succédèrent des divinités plus raisonnables , telles que l'esprit des héros morts pour leur défense <sup>1</sup> , des fondateurs de leurs villes , et enfin le soleil et les diverses planètes. <sup>2</sup>

Uranus , Saturne furent remplacés par de nouveaux dieux , plus en harmonie avec le degré de civilisation. L'imagination des poètes , peuple bientôt un olympe brillant , sans cesse agrandi par les traditions et les fables superstitieuses <sup>3</sup> , toutes les vertus et tous les vices eurent leurs autels. <sup>4</sup>

Les premiers Romains adoptèrent ce culte : Romulus , fils de Mars , fut déifié par le sénat , et son successeur accommodant la religion à sa politique , en fit la principale base de son gouvernement.

Depuis Numa , chaque époque lui imprima une forme nouvelle , jusqu'au moment de sa décadence. Les efforts des prêtres pour conserver des dieux impuissants ne tendirent qu'à leur ruine. Chaque dieu de l'olympé a écrasé en tombant des milliers de novateurs ; mais sa chute n'en a pas été moins réelle.

Le peuple le plus puissant de la terre en était le plus malheureux : que l'on parcoure l'histoire , on ne trouvera aucune époque où l'espèce humaine ait tant souffert que dans les siècles qui suivirent la proscription de Sylla : la guerre sur tous les points du globe , la dévas-

<sup>1</sup> *Vid.* Cicéron , Tertulien , Min. Félix , etc.

<sup>2</sup> *Vid.* Homère , Platon , Sophocle , etc.

<sup>3</sup> Boltiger. — *Id.* Zur , *Kant Mythol.*

<sup>4</sup> *Vid.* Ovide.

tation au-dehors, la dépravation au-dedans, si le règne d'Auguste et ceux de quelques bons princes ont fait luire sur l'Europe un rayon de bonheur, ils n'ont rien donné aux générations à venir; si Socrate et Platon ont éclairé autour d'eux quelques disciples de leur sagesse inspirée, ils n'ont rien pu modifier, rien établir d'une manière stable; et pouvons-nous en être étonnés? Leur doctrine n'était qu'un système, et ils n'étaient que des hommes.

A l'époque où Rome reçut le premier enseignement chrétien, on y voyait un mélange discordant de toutes les philosophies: les écoles de la Grèce s'y heurtaient confusément: le stoïcisme, Epicure, Pythagore, l'Académie, y avaient leurs partisans, et aucun système n'y prédominait, parce qu'aucun ne conservait assez de puissance pour subsister par lui-même; l'humanité corrompue n'avait pas la force de maîtriser ses passions, la raison l'éloignait des dieux avilis et méprisés, une longue habitude de sensualité la retenait encore. Un vague besoin de morale et de religion vraie se faisait sentir au milieu de cet abrutissement; mais il fallait plus qu'un système et qu'une philosophie, il fallait une révolution et une rénovation complète.

Ce qu'avaient à peine entrevu les moralistes de la Grèce et de Rome, Jésus-Christ pouvait seul l'accomplir. La divine mission de ses apôtres acheva cette révolution, d'innombrables martyrs l'affermirent par leurs supplices et la scellèrent de leur sang. Paul terrassé, persécuteur de Dantas, se releva apôtre intrépide; il se glorifia devant les sages de Rome, d'Athènes et de Corinthe de ne savoir autre chose que Jésus crucifié. Son mâle langage étonna l'aréopage; à sa vue, le consul romain trembla sur son siège, les philosophes prêtèrent l'oreille à l'étrangeté de sa doctrine, et le

palais des Césars entendit de sa bouche l'Évangile de la croix. Cette croix, Pierre la planta au sein même de Rome, arrosée des flots de sang chrétien, ses rameaux vont bientôt couvrir la terre. Conquérants nouveaux, les apôtres ne restreignirent pas leurs victoires aux peuples abrutis qu'ils venaient de galvaniser, ils rallièrent sous leur bannière triomphante des peuples innombrables. L'Indien, le Scythe, le Persan, l'Arabe, l'Éthiopien, entendirent leur parole; elle retentit comme un puissant tonnerre jusqu'aux extrémités du monde, et les nations réveillées d'un long sommeil, saluèrent avec joie le jour libérateur de l'Évangile.

L'orgueil romain, malgré d'atroces calomnies, malgré des préjugés enracinés, fut forcé de rendre hommage à la conduite de ses sectateurs qui mettaient au premier rang de leurs vertus le sacrifice, la chasteté, l'humilité, si étrangères aux Romains de Tibère et de Commode. La philosophie stoïque, fondée sur le mépris de la douleur, avait voulu leur apprendre à supporter leurs maux; le christianisme enseigna à souffrir avec résignation, avec amour, et surtout à soulager ceux des autres avec la charité la plus tendre et la plus active. La morale de l'ancienne philosophie ne combattait que les passions de l'humanité, sans en attaquer le principe, aussi n'a-t-elle produit que des vertus rares et passagères; c'est aux sources qu'a frappé le christianisme, tant pour améliorer les vertus que pour corriger les vices: l'Évangile a fait de la modestie l'humilité, de la philanthropie la charité; enfin, à la vengeance *si douce aux nobles cœurs*<sup>1</sup>, elle a substitué le pardon des offenses.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> *Vid.* Homère, Euripide.

<sup>2</sup> *Vid.* Lactance, Freret, Fleury, etc.

L'invasion des Barbares , l'ambition des grands , les vices des hommes , ont pu arrêter les bienfaits de l'Évangile ; mais , on a reconnu avec le temps et après les orages l'excellence de ces institutions ; la civilisation s'est appuyée sur la religion chrétienne pour déployer sur l'Europe ses ailes rapides et protectrices ; plus de ces remparts qui seuls pouvaient déterminer le droit des gens sous le règne d'une force sauvage. Ils ne seront , désormais , pour le monde , que des monuments de son ancienne barbarie ; plus de ces horribles sacrifices , de ces orgies brutales , que réclamaient des dieux débauchés et altérés de sang. Partout la justice et la charité , partout le retentissement de ces sublimes paroles de St. Jean : « Celui qui aura des biens de ce monde , et qui , voyant son frère dans le besoin , lui fermera ses entrailles ; celui-là ne peut avoir l'amour de Dieu qui s'est donné soi-même , et a été cloué sur la croix pour lui. »

Nous avons vu ce que le christianisme avait donné à l'Europe , abruti et avilie par des Néron et des Caligula , nous avons vu l'Europe régénérée sous sa bienfaisante influence. Je demande , maintenant , ce que serait devenu cet empire croulant sous ces ruines vermoulues , en proie à des myriades de barbares , sans lieu , sans morale , sans appui contre d'innombrables germes de dissolution ?..... Ce que serait devenu le monde entier livré à la force matérielle ? L'église seule , déjà forte de ses institutions , a pu contre-balancer ces éléments de dissolution , se défendre contre cette barbarie envahissante , la soumettre , lui donner ses propres éléments de morale et de civilisation , l'améliorer , en faire une société nouvelle , forte , agissante et progressive.



## II.

Après ces aperçus historiques, que nul ne contestera, abordons plus franchement notre sujet et disons quelle a été, sur les sentiments moraux et les passions humaines, l'influence du christianisme.

L'homme est en général peu disposé à se préoccuper de sa destinée future ; pareil, en cela, aux animaux, le présent seul l'occupe ; né avec des besoins, des sentiments, des passions, il veut, avant tout, les satisfaire et il laisse à quelques âmes d'élite, à celles surtout que le malheur a frappées, le soin de rechercher s'il y aura dans un autre monde, une compensation aux chagrins de celui-ci.

Il y a quelque chose de triste à considérer ces milliers d'êtres qui vivent au jour le jour, poursuivant des objets divers qui flattent leurs sens ou leur esprit ; contents lorsqu'ils les ont atteints, malheureux de leurs déceptions, mais recommençant le lendemain à poursuivre de nouvelles chimères, sans songer à se demander le sens de ce drame, si fécond en péripéties, dans lequel ils figurent sans savoir pourquoi.

Dans quelques circonstances graves de la vie, leur esprit s'élève à ces hautes pensées ; ils se posent la terrible question de la destinée humaine ; mais la solution leur paraissant bientôt trop difficile, ils en reviennent à l'intérêt, à la passion du moment et l'avenir est oublié. La mort arrive alors avant le réveil de l'âme.

Quand il n'en est pas ainsi, quel est le travail de la pensée humaine ? Au début de la vie, notre nature s'éveillant avec tous les besoins et toutes les facultés dont elle est pourvue, rencontre un monde qui semble offrir un champ illimité à la satisfaction des uns et au développement des autres. A la vue de ce monde, qui pa-

rait renfermer pour elle le bonheur, nous nous élançons pleins d'espérances et d'illusions; mais il est dans la condition humaine qu'aucune de ces espérances ne soit remplie, qu'aucune de ces illusions ne soit justifiée. Alors, si nous n'avons pas sucé, pour ainsi dire, avec le lait cette douce religion chrétienne qui porte avec elle tant de lumières et de consolations, alors notre nature souffre, elle s'étonne et s'indigne, elle trouve que les lois de la justice sont blessées dans ce qui lui arrive, et de là, cette longue incrédulité, d'abord, puis cette sourde protestation que nous opposons aux misères de la vie. Tant que dure la jeunesse, le malheur nous étonne sans nous effrayer, il nous semble que ce qui nous arrive est une anomalie, et cette anomalie a beau se répéter, nous ne sommes point désabusés, nous croyons que, si nous éprouvons des mécomptes, la faute en est à nous, et nous nous encourageons à être plus habiles... Mais, à la fin, une expérience si prolongée l'emporte, la triste vérité nous apparaît; alors s'évanouissent les espérances qui avaient adouci le malheur, alors du fond de notre cœur oppressé de douleur, du fond de notre raison blessée s'élève cette mélancolique question : Pourquoi donc l'homme a-t-il été mis dans ce monde ?...

Et ce ne sont pas non-seulement les misères de cette vie qui ont le privilège de tourner notre esprit vers ce problème; il sort de nos félicités comme de nos infortunes... Dans le premier moment de la satisfaction de nos désirs, nous avons la présomption de croire que nous avons atteint le bonheur, mais, si ce bonheur dure, bientôt ce qu'il avait de charmant se flétrit, et là où nous avions cru sentir une satisfaction complète, nous n'éprouvons plus qu'une satisfaction moindre, qui s'en va, s'épuise peu à peu et vient s'éteindre dans l'ennui

et le dégoût. Tel est le dénouement inévitable de tout bonheur humain. Si, pour échapper à cet ennui, nous changeons l'objet de nos passions, si nous réussissons à nous étourdir une seconde fois, nous renouvelons la même expérience; c'est ainsi que, dans une existence remplie et agitée, on peut vivre assez longtemps sans connaître la *vérité* des choses; mais cet étourdissement ne peut durer toujours; ce bonheur si désiré, si longtemps cherché, effraie l'âme de son insuffisance: ce qu'il promettait il ne le tient pas, le cœur a été abusé, jamais satisfait, il souffre et prend en pitié ces misérables bonheurs qui aboutissent invariablement au dégoût. Alors encore et plus que jamais se présente à l'homme cette question de la destinée humaine, et, s'il la prend enfin au sérieux, s'il veut l'approfondir et la résoudre, dès-lors plus de repos pour lui. Comment vouloir qu'il vive en paix quand sa raison, chargée de la conduite de sa vie, tombe dans l'incertitude sur la vie elle-même, et ne sait rien de ce qu'il faut qu'elle sache pour remplir sa mission? Comment vivre en paix, quand l'indifférence a fui et qu'on ne sait ni d'où l'on vient, ni où l'on va, ni ce qu'on a à faire ici-bas? Quand on ignore ce que signifient et l'homme et la création. Quand tout est énigme, mystère, sujet de doute et d'alarme?...<sup>1</sup>.

L'homme se recueille alors, il réfléchit.

Il a répudié l'indifférence, il fait son choix entre la philosophie et la religion: sensuel, rationaliste ou chrétien, il donne tout au corps, lui fait part égale avec l'âme, ou le force à obéir à cette dernière. S'il comprend que le corps ne doit pas l'emporter sur l'âme et qu'une pareille doctrine conduirait à l'abrutissement, s'il parvient à concilier les exigences, les appétits du

<sup>1</sup> Jouffroy.

corps avec les conseils de la raison , la conséquence de cette pondération est ce qu'on est convenu d'appeler *sagesse* ; il sera alors dans ce milieu prêché par Horace , c'est-à-dire , qu'il satisfaira l'animal sans troubler jamais la raison , et satisfaira sa raison sans trop contrarier la bête.

Voilà , en effet , la sagesse des anciens , qui n'est autre chose qu'un égoïsme réfléchi mis à la place de l'égoïsme bestial ; la sagesse est un résultat du calcul ; le dévouement , l'abnégation sont condamnés comme excès ou tout au moins comme *luxe* en morale. Cette doctrine , qui ne satisfait pas plus qu'elle n'élève l'âme , la philosophie spiritualiste a essayé de l'épurer : d'après elle le corps appesantit l'esprit , il le tient attaché aux choses terrestres et l'empêche de connaître le monde pour lequel il est fait.

L'homme , ainsi lié , ne peut arriver à la contemplation de la divinité ; purifié par la vie , par l'épreuve , il peut se réhabiliter , se dégager du lien terrestre et en sortir pour habiter les régions supérieures.

Quelque imparfait qu'il soit , ce système indique un besoin , une aspiration de l'homme vers la divinité , mais quelle en est la base , quel est le but ?

Cette impuissance de l'homme à donner une base à sa croyance et un but à la vie , a été la pierre d'achoppement et l'écueil de la philosophie de toutes les nations et de tous les siècles ; elle est la meilleure preuve qu'une révélation était nécessaire. Quand il a épuisé la coupe des douleurs de la vie , senti la vanité du bonheur humain , essayé de se fortifier par l'étude de la philosophie , éprouvé enfin le tourment de douter de tout , sans pouvoir se prendre à une vérité consolante , alors se présente le christianisme avec son histoire , ses miracles , ses preuves , son éclatante vérité , sa réponse à

tous les doutes de l'esprit , à tous les besoins du cœur...

Le cœur de l'homme renfermait , en effet , des mystères d'amour, d'abnégation, que le christianisme a développés , mais la révélation seule a pu les formuler et les enseigner à tous. Dieu est amour, et nous devons l'aimer de tout notre cœur et de tout notre être ; nous devons chérir nos frères et nous dévouer pour eux. La conscience nous disait tout cela d'une manière confuse, le Christ a expliqué la conscience par sa vie et par sa mort ; il s'est fait chair pour montrer à l'homme le cas qu'il doit faire de la chair ; il est mort humilié , souffrant , pour apprendre à l'homme le mérite de la souffrance et de l'humilité , pour lui apprendre surtout que la vie commence à la mort. Tel a été l'enseignement du Christ, rendu nécessaire par la faute d'Adam et l'aveuglement de l'homme.

Que deviennent aujourd'hui toutes les doctrines devant sa doctrine ? toutes les lois devant sa loi ? Tous les systèmes de philosophie tombent devant la sublime simplicité de l'Évangile.

Passions humaines , sentiments humains , tout doit être pesé à cette balance , jugé d'après ce *criterium* ; c'est ce que nous avons essayé dans ces quelques pages : l'histoire des sentiments moraux et des passions humaines a été faite par d'illustres écrivains , peut-être ne l'a-t-elle jamais été par un écrivain chrétien. Marc-Aurèle , Sénèque , Epictète , Cicéron , Montaigne , Bacon , la Rochefoucault et bien d'autres ont fouillé cette mine inépuisable du cœur humain ; je ne sache pas qu'aucun l'ait encore fait sous ce point de vue ; montrer les bienfaits dont le christianisme a doté le monde moral m'a semblé une œuvre utile.

Je m'explique : j'admets que l'homme comprenne que le sensualisme est une doctrine fautive , que la

sagesse ancienne est une transaction vicieuse , que le spiritualisme même est incomplet , quelle loi suivra-t-il ? Le renoncement à lui-même , l'abnégation , l'amour du bien ? Soit ! mais ou prendra-t-il la force pour cette abnégation ? Comment parviendra-t-il à faire ce bien qu'il aime ? Peut-il , pour servir une abstraction , sacrifier son corps , souffrir , faire taire ses appétits , ses passions et souvent les plus doux des sentiments ? Non : une idée , une abstraction , quelque admirables qu'elles paraissent n'ont pas cette puissance.

Il n'aurait jamais cru à la possibilité d'un pareil sacrifice , si l'exemple ne lui eût été donné avec le précepte ; s'il ne lui eût été démontré *humainement* , que le passage dans ce monde est une épreuve , et que la mort du corps est le commencement de la vie de l'âme.

Alors seulement il a pu , avec la foi , comprendre l'espérance et la charité ; alors seulement il a su être patient sans apathie , courageux sans orgueil , humble sans lâcheté ; c'est que le mystère de l'humilité et de la souffrance lui a été expliqué. Le Christ avec l'enseignement lui a donné le modèle.

Et ce n'est pas seulement aux grands et aux savants du siècle que ces vérités ont été révélées , c'est surtout aux simples et aux petits. Toute science s'écroule , en effet , devant cette loi , car elle est claire comme la vérité , et la vie humaine est là pour le témoigner : Où était le bonheur avant de la connaître ? Nous l'avons vu , on le cherchait en vain et cependant on le cherchait toujours , tant les passions obscurcissent la vue !

Aussi , n'est-ce pas pour les hommes de foi simple et naïve que j'écris , mais pour ceux qui *philosophent* encore (ce qui veut dire que la vérité ne s'est pas fait jour dans leur cœur) pour ceux qui , séduits par les rêves brillants du Platonisme , ont exalté leur intelli-

gence aux dépens de leur bonheur ; pour ceux qui cherchent et ne trouvent pas , parce qu'ils cherchent dans eux-mêmes , dans la nature et dans la science ; pour ceux qui se plaignent de l'amertume de la vie , et qui préfèrent le flambeau vacillant d'Aristote , de Bacon , de Descartes ou de Kant , à la lumière de l'Evangile.

C'est l'Evangile à la main que je veux conduire ces hommes , et leur faire toucher au doigt l'impuissance ou le néant de la philosophie ; c'est l'Evangile à la main que je veux leur montrer la fausseté des passions humaines et la vérité des joies divines.

---

ENCORE UNE CÉLÉBRITÉ INDUSTRIELLE MÉRIDIONALE NÉGLIGÉE.

GRÉGOIRE , Mécanicien , Fabricant de bas , à Nîmes.

Par M. P. HEDDE.

Messieurs ,

*Horace* a dit , avec une certaine raison : « qu'un mérite caché avait presque toujours le même sort qu'une vie fainéante et obscure , et que l'attention des personnes puissantes devrait être de chercher à faire connaître et à produire le vrai mérite. » Et , en effet , combien de savants et d'industriels , combien de mécaniciens et même de simples ouvriers qui , dans de certaines spécialités , se livrent à des travaux utiles , semblables à des lampes cachées sous le boisseau , restent dans l'obscurité et meurent sans avoir été connus et appréciés , ou , du moins , sans avoir pu payer à leur pays le tribut des

services plus ou moins importants qu'ils étaient cependant appelés à lui rendre ?

Nous avons beau avoir en France un *Auguste* qui aime à encourager , à propager les sciences et les arts utiles ; que peut-il faire sans un *Mécène* qui les lui fasse connaître ? Et , au milieu des préoccupations du moment , au milieu du tourbillon des intrigues et des prétentions ambitieuses de notre siècle , que les vrais *Mécènes* sont rares de nos jours !...

Je vous ai déjà entretenu, Messieurs, d'une de nos illustrations industrielles méridionales , presque oubliée dans le pays où il avait reçu le jour, PAULET, DE NIMES, auteur d'un grand ouvrage sur le tissage et le travail de la soie. Je vais essayer , maintenant , de vous signaler les travaux utiles d'une autre de nos célébrités industrielles méridionales encore vivante , mais négligée aussi , quoique non moins digne d'occuper une place honorable dans l'histoire des progrès d'une des principales branches de commerce et d'industrie de la ville de Nimes et du département du Gard , la fabrication des *bas* et des *tissus à mailles fixes*.

GRÉGOIRE , mécanicien-fabricant , à Nimes , est sans contredit l'homme qui a apporté le plus d'améliorations au métier de bas ordinaire et au métier à mailles fixes. Depuis plus de 40 ans, il travaille à cette œuvre avec persévérance et toujours avec succès. Le plus important de ces perfectionnements est d'avoir appliqué au métier à mailles fixes la machine à la *Jacquard* , ce qui a permis d'exécuter , par ce procédé , les *blondes* , les *tulles* , les *dentelles* et les *broderies* les plus riches et les plus variées. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Un autre problème, non moins important, résolu par Grégoire, est l'exécution de l'*espoulinage des schalls cachemire*, par un procédé ingénieux qui a été aussi appliqué à la fabrication des tapis brochés, par MM. *Flaissier frères*, de Nimes.



Mais, avant d'entrer, Messieurs, dans les détails des travaux de *Grégoire*, permettez-moi de vous présenter quelques considérations générales sur ces divers produits, examinés sous les points de vue de la consommation, de la mode et de la fabrication.

Il n'existe pas dans la toilette d'une femme d'ornement tout à la fois plus simple et plus gracieux, plus délicat et plus frais qu'un *tulle*, qu'une *blonde*, qu'une *broderie*, qu'une *dentelle*. Un *tulle*, une *blonde*, une *broderie*, une *dentelle* se mettent autour d'un chapeau, d'un bonnet, d'un col, d'une manchette, d'un gant; ils sont employés à orner les contours d'une écharpe, d'un fichu, d'un mouchoir, d'un tablier, ou à rehausser l'éclat d'une robe, d'une pélerine, d'un mantelet; dans tous les pays du monde civilisé, enfin, les dentelles, les broderies, les blondes, les tulles, entrent pour beaucoup dans la toilette de la femme du riche, comme de celle de la classe moyenne, de la classe pauvre même; de la femme qui préfère le séjour de la ville, aussi bien que de celle qui se plaît à la campagne.

Depuis la broderie la plus commune de *Tarare* et de *St-Quentin*, jusqu'aux points de broderie si riches et si variés de *Nancy*; depuis le *tulle* le plus léger, le *pointon* le plus menu, la *dentelle* la plus étroite du *Puy* et de *Mirecourt*, jusqu'aux plus riches points, aux plus éclatantes applications d'*Alençon*, de *Malines*, de *Valenciennes*, de *Bruzelles*, d'*Angleterre*; depuis 5 centimes jusqu'à 500 francs, et 1,000 francs le mètre, une femme peut satisfaire les caprices sans cesse renaissants de l'insatiable mode; sans cesse elle peut, suivant ses goûts et sa fortune, parcourir les innombrables degrés de cette échelle des grâces et de la coquetterie.

Si l'on examine les broderies , les tulles , les blondes , les dentelles qui avaient été envoyés aux précédentes expositions de l'industrie nationale , par les fabricants qui se livrent à l'exploitation de ces diverses branches d'industrie ; si on les compare à ceux qui avaient été envoyés en 1839 , et surtout à ceux qui y figuraient en 1844 , on sera bien certainement forcé de convenir que ces diverses industries ont fait des progrès remarquables.

Mais , il est bien juste de le dire , si la fabrication de ces divers articles a acquis des perfectionnements , elle le doit en même temps et au génie des fabricants et à l'habileté des ouvriers , et aux efforts qui ont été faits depuis quelques années , pour remplacer le travail manuel par les procédés mécaniques , et surtout à la rivalité , à l'émulation qui se sont établies entre les fabricants des ouvrages exécutés à la main et ceux des articles analogues obtenus par des procédés mécaniques.

Et nous devons ajouter que s'il y a un grand mérite pour un fabricant d'établir à grands frais de beaux articles , à des prix élevés , il y a , peut-être , un plus grand mérite encore , à arriver à obtenir , par des procédés mécaniques , une imitation de ces mêmes articles , à des prix modérés , qui puissent permettre leur usage dans toutes les classes de la société.

L'histoire ne mentionne pas d'une manière spéciale l'époque à laquelle on doit attacher l'origine de la fabrication de la dentelle. Cependant , si nous compulsions les annales des peuples les plus anciens , nous remarquons que du temps même des patriarches , environ 2,000 ans avant l'ère chrétienne , l'art de fabriquer les tissus à mailles , les réseaux , les dentelles , était déjà connu , et que , comme nous , les anciens employaient divers moyens , plus ou moins ingénieux , pour embellir

ces tissus à jour , ces réseaux , ces dentelles , de fleurs , de dessins et d'ornemens variés , soit au moyen des fuseaux , soit au moyen de l'aiguille ou de la broderie.

Les historiens du peuple juif nous dépeignent tantôt les voiles légers et les élégantes dentelles dont les jeunes filles se paraient aux jours de fête ; tantôt ils nous font connaître les riches et éclatantes broderies dont le sanctuaire était orné , et dont les prêtres et les lévites se couvraient dans l'exercice de leurs fonctions. Et le chantre de la Grèce, *Homère* , nous montre souvent ses divinités et ses héroïnes couvertes de vêtements à jour de la plus grande richesse , ou occupées à travailler à de merveilleux réseaux , à des broderies dans lesquels entrait une grande variété de couleurs , la pourpre et même de l'or , de l'argent et des pierres précieuses.

Nous n'essaierons pas de suivre les progrès de cette fabrication à travers les siècles , depuis des temps si éloignés jusqu'à ce jour ; nous nous bornerons à un exposé succinct des divers articles de dentelles et de broderies généralement usités aujourd'hui.

Parmi les dentelles les plus recherchées et les plus riches en effet de fabrication , on cite celles d'*Angleterre* , de *Bruxelles* , de *Valenciennes* , de *Malines* et d'*Alençon*.

Le *point* ou *dentelle* d'*Angleterre* , proprement dit , consiste dans des fleurs ou ornemens exécutés isolément , soit à *Bruxelles* ou dans d'autres fabriques , et ajustés avec une grande précision sur des *tulles* , dits d'*application* , ordinairement fabriqués en *Angleterre*. Ce genre de dentelles est le plus riche que l'on connaisse ; exécutée par plusieurs ouvrières , la dentelle d'*Angleterre* est d'un prix très-élevé.

La *dentelle* de *Bruxelles* se confond souvent avec le *point* d'*Angleterre* , suivant qu'elle emprunte plus ou moins du *tulle* d'*application* , et que les ornemens ajou-

tés sont plus ou moins compliqués , ou appartiennent au travail d'application.

La *dentelle de Valenciennes* est la plus riche et la plus solide de toutes les dentelles exécutées au carreau. Le fond ou réseau , tressé sur ses six côtés , est appelé *fond Valenciennes* ; il est tressé en forme de lacet , ce qui lui donne une grande solidité. Les fleurs et ornements qui reposent sur le fond sont mats. Plus ils sont d'un tissu serré et compact , imitant la toile la plus fine , plus la fabrication en est longue et difficile , et plus , par conséquent , le prix de la dentelle est élevé. Il y a aussi le réseau à mailles carrées qui rend la valencienne plus claire et augmente son prix.

La *dentelle de Malines* diffère de celle de Valenciennes , en ce qu'elle a un fond particulier , appelé *fond Malines* , dont les six côtés ne sont pas tressés en forme de lacet , comme dans le fond Valenciennes ; les deux côtés perpendiculaires seuls sont tressés en lacet ; les quatre autres sont seulement entrelacés. Le travail des fleurs et des ornements de la dentelle est , à peu de chose près , le même que celui des autres dentelles riches ; seulement , on remarque que , dans ces dentelles , le fil ou cordonnet qui entoure les fleurs est plat , ce qui leur donne beaucoup plus d'éclat et l'apparence d'une broderie.

Le *point d'Alençon* , qui diffère beaucoup des autres dentelles , n'est point , à proprement parler , une dentelle exécutée sur le carreau , c'est plutôt une broderie dans laquelle le fond et le dessin s'exécutent souvent presque entièrement à la main et à l'aiguille. Ce genre de fabrication , pouvant permettre l'emploi d'un grand nombre de fonds différents , est , par cela , susceptible de présenter beaucoup d'avantages au fabricant qui sait les employer à propos.

Les *dentelles communes*, dites de *Caen*, de *Lille*, de *Mirecourt*, du *Puy*, etc., travaillées à fond clair ou filloche, diffèrent des dentelles de Valenciennes, en ce que les six côtés de chaque maille ou réseau ne sont faits qu'avec deux fuseaux qui s'entrelacent l'un avec l'autre. Ce genre de dentelles présente quelques variétés.

Il n'est personne qui ne connaisse, sans doute, le coussinet, le petit *carreau* ou métier employé à la fabrication de la dentelle; sans doute, il n'est personne qui ne sache que cette opération, qui s'exécute à peu près de la même manière dans tous les pays, s'obtient au moyen de quelques fuseaux garnis de fil, sur un cylindre mobile placé au centre de ce carreau et proportionné à la largeur de la dentelle que l'on veut exécuter. Ce cylindre est enveloppé d'un drap, puis recouvert d'une *carte* ou patron, symétriquement percée d'un certain nombre de trous destinés à recevoir les épingles, ou points d'appui des mailles ou réseau de la dentelle.

Comme on le voit, le métier à dentelle est le métier le plus simple que l'on connaisse; c'est, ou peut le dire, le métier réduit à sa plus simple expression. Ici, point de procédés nouveaux, point de nouvelles machines pour abrégier le travail manuel, pour en simplifier même quelques-unes de ses parties. Tandis que, dans la fabrication des étoffes et des rubans, et celle de tous les tissus, régulièrement obtenus au moyen de l'entrelacement d'une chaîne et d'une trame, les fabricants et les ouvriers volent de découvertes en découvertes, de perfectionnements en perfectionnements, là, c'est toujours le même métier, ce sont toujours les mêmes outils, les mêmes procédés de fabrication que l'on employait il y a près de quatre mille ans, et que l'on emploiera, sans doute, encore dans quatre mille ans, si dans quatre mille ans le monde existe encore.

Aussi , c'est , il faut le dire , dans cette simplicité même que se trouve pour le fabricant , pour le dessinateur et pour l'ouvrière , la difficulté d'arriver à produire quelque chose de nouveau ; et cela se concevra facilement , comme nous allons essayer de le démontrer.

Si nous examinons un instant la *carte* piquée de trous , représentant le dessin de la dentelle que l'on veut obtenir , serait-il possible par l'inspection de ces trous , de dire par avance , procédant à peu près comme le savant antiquaire *Séguier* , qui est arrivé à déchiffrer l'inscription du frontispice de la Maison-Carrée de Nîmes , d'après l'examen des trous des crampons qui retenaient les lettres de cette inscription ; serait-il possible , disons-nous , de faire connaître , par avance , quel serait le tissu qui sera le résultat de ces combinaisons de trous symétriquement ou irrégulièrement placés sur cette carte ?

Ce n'est plus ici , comme dans la fabrique d'étoffes et de rubans façonnés , ou au moyen de divers papiers réglés , garnis de carreaux pleins de couleurs , indiquant les contours des dessins et les armures du tissu , que nous pourrions régler le travail et en déterminer même , par avance , les chances plus ou moins favorables , lors de l'exécution de ces tissus sur telles ou telles espèces de métiers ; car , alors , le fabricant , le dessinateur , l'ouvrier ne font que copier , reproduire , exécuter un dessin , un fond , une armure qu'ils connaissent déjà ; ils ne font qu'exécuter , reproduire , copier souvent pour la cent millionième fois ce que d'autres fabricants , d'autres dessinateurs , d'autres ouvriers avaient obtenus cent millions de fois avant eux ; et c'est ainsi que de la *gaze* si diaphane , ils vont au *florence* ; du *florence* moelleux , au *taffetas* ; du *taffetas* plus corpsé , au *gros de Tours* , et du solide

gros de Tours, au *gros de Naples*, plus fort, etc. ; c'est ainsi que de l'armure du taffetas, ils passent à celle du satin, à celle du sergé, au floche, etc., et enfin, de l'uni au façonné par la chaîne, au broché par la trame, au velours, et à cette foule de combinaisons d'armures, de dessins et d'impressions qui font aujourd'hui l'inépuisable richesse de nos fabriques de tissus.

C'est ainsi qu'à des changements dans les fonds, dans les dispositions, dans les armures, dans les dessins, ils ajoutent des variétés dans les matières, dans les couleurs, dans les apprêts, dans les métiers ou procédés de fabrication, et les produits qui en sont les résultats, on les appelle modes, nouveautés. Mais que de personnes sont employées à la création de ces modes, à la confection de ces nouveautés ! Que de peines, que de soucis, le fabricant, le dessinateur, le mécanicien, l'ouvrier ne se donnent-ils pas pour les produire ; mais que d'argent dépensé dans ces essais !...

Dans la dentelle, au contraire, quelle différence ! partout la plus grande simplicité, la plus effrayante uniformité ; presque partout du blanc ou du noir, et un bien petit nombre de fonds ou réseaux ; du mat, et pour tout brillant, quelquefois, un léger cordonné ; ajoutez à cela un dessinateur qui ait du goût ; un peu de coton, du fil ou de la soie ; quelques fuseaux, des épingles et la main d'une ouvrière exercée et habile ; tels sont les seuls éléments laissés à la disposition du fabricant de blondes, de broderies et de dentelles.

En examinant avec attention l'un des dessins de dentelles qui avait été exposé à Paris par *M. Falcon*, du *Puy*, et qui avait été choisi par la Reine des Français, nous avons essayé d'analyser le travail de cette dentelle ; voici le résultat de nos observations.

Le dessin de 4 pouces de hauteur, reposant sur un

fond, *point d'Alençon*, de la plus grande régularité, portait 475 trous par pouce carré, soit 7,600 pour les 16 pouces de superficie du dessin. Ce travail avait été exécuté au carreau, au moyen de 400 fuseaux et 4,000 épingles. L'ouvrière mettait un mois pour fabriquer une aune de cette dentelle; elle employait pour 1 fr. de coton n° 280, du prix de 80 fr. le kilog., et la façon lui était payée 50 fr. l'aune.

On se rendra aisément compte de la lenteur de cette fabrication, lorsqu'on saura que, pour chaque épingle que l'ouvrière place ou remplace sur son carton, elle est obligée d'entrelacer et de tordre alternativement 9 fois 2 fuseaux, ce qui fait en tout 20 évolutions bien distinctes, soit 152,000 pour chaque dessin de 4 pouces, 1,672,000 pour une aune; soit encore 55,733 par jour de 12 heures; 4,644 par heure, et 77 par minute.

C'est-à-dire, qu'il ne se passe pas une seconde sans que cette ouvrière en dentelle ne place une épingle, n'entrelace un fuseau avec un autre fuseau; et ajoutons encore à cela que, malgré ces mouvements si continus et si multipliés, il faut encore que l'esprit, l'attention de l'ouvrière soient toujours appliqués à la surveillance de son travail et des nombreux fuseaux qu'elle tient constamment sous sa main; les tordre, les croiser, les entrelacer les uns avec les autres d'une manière convenable; les prendre, les laisser, pour les reprendre et les laisser encore; veiller à ce qu'ils soient toujours garnis de fil, que ce fil soit d'une longueur suffisante pour ne pas gêner le travail des autres fuseaux; placer les épingles, dégarnir les endroits qui en ont de trop, pour les mettre au fur et à mesure dans les endroits qui en sont dépourvus.

Mais ce n'est là rien encore. Le dessin et le fond seuls de la dentelle réclament toute l'attention de l'ouvrière.



Quel tact, quelle délicatesse, pour opérer avec exactitude le remplissage des parties mates du dessin, au moyen d'un espoulinage bien autrement réduit que l'espoulinage des schalls de cachemire. C'est là, il faut le dire, que se remarque la patience de l'ouvrière qui, souvent, pendant des heures entières, travaille au remplissage d'une petite fleur, d'un léger bouton, d'une simple tige presque imperceptibles. Nos fabricants d'étoffes et de rubans admirent la finesse d'une gaze, d'une mousseline qui portent 7 à 8 fils par ligne; dans les ornements du dessin de la dentelle de M. Falcon, on comptait jusqu'à 28 fils dans une ligne.

Après les détails qu'on vient de lire, faut-il s'étonner du prix élevé de certaines dentelles exécutées à la main?

Passons maintenant à l'application des procédés mécaniques, à la fabrication de la dentelle, du tulle, de la blonde et de la broderie.

Quand nous voyons tricoter des bas à l'aiguille, faire du tulle, de la blonde ou exécuter une dentelle ou une broderie à la main, nous admirons l'habileté et la dextérité de l'ouvrière qui, bien qu'elle ne fasse qu'une seule maille, qu'un seul point à la fois, n'en exécute pas moins plusieurs mouvements différents. Combien n'a-t-il pas fallu de génie au mécanicien qui, tout à coup, est parvenu à composer une machine qui exécute simultanément tous ces mouvements, non-seulement pour une seule maille, pour un seul point, mais encore pour une suite de mailles et de points que l'on pourrait porter presque à l'infini? Combien n'a-t-il pas fallu plus de génie, enfin, à celui qui, comme GRÉGOIRE, DE NIMES, est parvenu à perfectionner encore ce métier déjà si perfectionné, et à appliquer au métier déjà si compliqué du mécanisme à *mailles fixes*, la machine à la *Jacquard*?

Le procédé à tricoter les bas à la main n'est pas très-ancien et n'a été découvert que sous le règne de *François Ier*. Les annales de l'histoire rapportent que son fils, *Henri II*, porta, aux noces de sa fille, les premiers bas de soie tricotés et fabriqués en France, et que ce ne fut que bien longtemps après qu'on parvint à exécuter les bas au métier.

On prétend que c'est au glorieux règne de *Louis XIV* qu'il faut rapporter l'honneur de la découverte du métier à fabriquer les bas ; et que ce fut sous le ministère du célèbre *Colbert*, qu'un serrurier français, dont l'histoire n'a pas conservé le nom, imagina cet utile et ingénieux mécanisme. Les chroniques de cette époque font connaître que ce fut au monarque lui-même que furent présentés les premiers bas fabriqués par l'inventeur lui-même. On ajoute, toutefois, que les bonnetiers de Paris, redoutant les effets désastreux pour eux de ce nouveau moyen de fabrication plus expéditif, engagèrent le valet de chambre du roi, avant de lui présenter ces bas, à couper plusieurs mailles, afin d'en déterminer la rupture dès que le roi voudrait s'en servir. L'inventeur, mal accueilli par le monarque mécontent, et n'ayant reçu de lui aucun encouragement pour cette découverte, passa en Angleterre, où il fut très-bien reçu et où il ne tarda pas à organiser un atelier de métiers de bas.

Les Anglais exploitèrent exclusivement, pendant quelques années, cette industrie, et ils avaient mis la peine de mort contre celui qui chercherait à divulguer les secrets de cette fabrication ; cela n'empêcha pas qu'elle ne fût apportée en France par le mécanicien *Jean Hindre*, qui fournit au gouvernement français le plan d'un de ces métiers, qui servit de modèle à la construction de ceux qui furent établis près de Paris.

Telle est, à peu près, l'histoire du métier de bas, que nous pouvons bien considérer comme une des machines les plus ingénieuses et les plus compliquées que nous connaissons. Et ce qu'il y a de bien extraordinaire dans ce métier, c'est qu'il est sorti des mains de son inventeur dans l'état de perfection où nous le voyons encore aujourd'hui; sauf les perfectionnements ajoutés à quelques parties du mécanisme du métier primitif, par suite des nouveaux articles introduits par la mode dans la consommation, tels que les *tulles* et les *tissus à mailles fixes*, unis et façonnés, qui ont reçu le dernier degré de perfectionnement par l'application de la machine à la Jacquard; découverte qui fait honneur au génie inventif de GRÉGOIRE, DE NIMES, et qui a ouvert une carrière immense à l'exploitation de la fabrication des tulles et des tissus à mailles façonnés.

Pour obtenir une grande uniformité dans toutes les pièces qui entrent dans la composition des métiers de bas, l'inventeur a imaginé des *moules* en fer dans lesquels l'ouvrier coule lui-même toutes les pièces ou *plâtes* qui s'adaptent aux aiguilles, à peu près de la même manière que sont fondus les caractères de l'imprimerie; le même moyen est employé pour les mêmes parties du métier de *tulle* et du métier à *mailles fixes*.

D'après ce que nous venons de dire, nous sommes amenés à classer les métiers de bas en deux espèces générales bien distinctes; d'abord, ceux dont la maille est formée par la *trame*, que l'ouvrier présente sur les aiguilles au fur et à mesure de fabrication, et que, par cette raison, on a appelés *métiers à trame* ou à *cueillir*. Ces métiers se subdivisent aussi en plusieurs espèces, suivant les genres de tissus qu'ils sont destinés à fabriquer. Grégoire, de Nimes, a apporté quelques perfectionnements dans les articles fabriqués sur ces métiers,

notamment , la *broderie* qui se faisait à la main sur les bas une fois confectionnés , furent brodés par lui sur le métier , par un procédé aussi simple qu'ingénieux. Dans la *figure 1<sup>re</sup> a a* , sont deux espèces d'aiguilles ; *b* , *platine* du châssis ; *c* , *platine* à onde ; *d* , *barre* fondue ; *e* , *chevalet* ou chariot ; *f* , *tambour* servant à communiquer le mouvement au chevalet ; *g* , *trame* tendue sur les aiguilles , et recevant au-dessous en *h* , l'ondulation des mailles.

Dans le second genre de métiers , le tissu est formé par une *chaîne* dont les fils , en se croisant les uns avec les autres , forment le réseau ou la maille du tissu ; ils sont appelés *métiers à chaîne* ou à *mailles fixes*. Il y a aussi plusieurs espèces de métiers de ce genre , de simples , de doubles , de triples , et ceux qui ont reçu la *mécanique à la Jacquard*. Dans la *figure i* , l'aiguille ; *k* , *platine* des marches de dessus et de dessous ; *l* , *verge* pour supporter les fils ; *m* , *ensouples* de la chaîne ; *n* , *roue* à poignée , dont les vis , d'inégales longueurs , obtiennent les déviations ou armures du dessin.

Enfin , les métiers qui , empruntant aux deux systèmes à *trame* et à *chaîne* , et qui ayant reçu quelques changements plus ou moins importants dans les diverses parties du mécanisme , ont été spécialement appliqués à la fabrication des *tulles* unis ou façonnés , ont aussi reçu l'application de la machine à la Jacquard.

Le procédé , avec l'application de la machine à la Jacquard , que M. *Grégoire* , de *Nîmes* , est parvenu avec tant de peine à appliquer sur les métiers à mailles fixes , est aujourd'hui exécuté sur une très-grande échelle avec diverses améliorations , et avec beaucoup de succès dans toutes les fabriques de la France et des autres contrées de l'Europe , surtout dans les fabriques anglaises , à *Nottingham* ; et en France , à *Lyon*

et à *St-Quentin*. J'ai visité en 1844 divers établissemens de tulles mécaniques façonnés et unis , et notamment celui de MM. *William Clifff et fils* , de *St-Quentin*.

Pour se faire une idée à peu près exacte d'un de ces métiers de *tulles façonnés à la Jacquard* , mis en mouvement par la force de la vapeur , qu'on se représente un immense mécanisme tout en fer , ayant sur le devant 2700 fils de chaîne , mis en mouvement au moyen d'autant d'*aiguilles* ou *crochets* ; tandis que 2700 autres fils passent dans autant de *canettes circulaires* , placées au centre de 2700 *navettes* en cuivre , se mouvant toutes séparément les unes des autres : tous ces mouvements déjà si multipliés se combinent avec l'évolution de plusieurs machines , parmi lesquelles on remarque surtout une immense *machine à la Jacquard* , tout en fer aussi , de 2700 *crochets* et d'une forme toute particulière , placée sur la droite du métier , et dont les cartons , représentant le dessin , sont aussi en fer.

Si nous jetons un coup-d'œil sur ce merveilleux métier , sans contredit le plus compliqué de tous ceux qui existent aujourd'hui au monde ; si nous examinons les 52 bandes de tissus à mailles formant chacune un dessin de tulle façonné différent , imitant presque à s'y méprendre la dentelle la plus riche de Valenciennes ; si nous essayons , enfin , de nous rendre compte de la *mise en carte* ou patron de ces 52 dessins , qui sont simultanément exécutés par cette innombrable armée d'*aiguilles* , de *platines* , de *navettes* , quelles admirables combinaisons , pour arriver à prévoir les effets du tissu à obtenir ? Et quel est l'homme qui , comme *Grégoire* , a eu l'idée d'émettre le premier principe de ce genre de fabrication ? Et quel est celui qui a eu le génie de réaliser une pareille fabrication , et arriver , en même temps , à une telle perfection dans la ma-

chine, et à obtenir une telle délicatesse dans le produit?

Quelle perfection, nous ne dirons pas dans la machine elle-même, mais dans les moindres détails de toutes les innombrables pièces de cette machine. Prenons, par exemple, une seule de ces 2700 navettes. La *canette*, extrêmement mince et semblable à une pièce de 50 francs, est cependant creusée dans son intérieur pour permettre l'introduction du fil de la trame. Cent canettes, tenues serrées les unes contre les autres, maintenues au moyen d'une baguette de fer carrée, et placées sur un rouet, ont été toutes à la fois garnies devant moi du fil nécessaire, et cela dans le même temps qu'une ouvrière en remplirait une seule à la main. La figure 3 représente une des 2700 navettes du métier de tulle façonné de St-Quentin, avec la canette garnie de fil à côté.

Il me reste à vous entretenir maintenant, Messieurs, des procédés au moyen desquels on obtient avec facilité et économie, la *broderie* sur les tissus pendant leur fabrication même sur le métier. Voici de quelle manière je fus amené à prendre des renseignements sur ces procédés, dont l'application n'a pas encore eu lieu à Nîmes, et qui, cependant, pourrait être réalisée avec facilité et avantage.

Me trouvant en Angleterre en 1820, j'entrai par curiosité dans l'atelier d'un ouvrier passementier de *Spiteafeld*, qui travaillait sur un métier en taffetas uni, d'une construction toute particulière, et qui, avec deux lisses et deux marches seulement, obtenait un tissu façonné par la trame avec une variété surprenante de couleurs. Tout le mécanisme qui procurait l'exécution du dessin paraissait exclusivement renfermé dans le battant. Sur la droite du battant se trouvait un petit tambour, sur lequel le dessin était figuré en relief.

Un certain nombre d'aiguilles en cuivre, percées d'un trou à une de leurs extrémités, pour recevoir des fils de trames de diverses couleurs, étaient fixées et maintenues par leur autre extrémité, sur une longue traverse de bois ou rateau, placée dans un cadre de telle manière, que ce rateau pouvait recevoir deux mouvements bien distincts, un de haut en bas; l'autre de droite à gauche, et de gauche à droite.

Par le premier de ces mouvements, les aiguilles, chargées de fils de trame, pénétraient au milieu de la chaîne du tissu, et permettaient à ces fils d'être saisis par la trame de la navette; par le second, ces fils, après avoir été préalablement ramenés à leur première position, pouvaient changer de place et augmenter ou diminuer ainsi les flottés ou dégradations du dessin, représenté en relief sur le petit tambour dont nous avons déjà parlé, et qui, par un mouvement rotatoire successif, imprimé par la main de l'ouvrier, procurait la déviation du *rateau*, et, par conséquent, des aiguilles, et formait ainsi le dessin.

Curieux de prendre des renseignements sur un procédé de fabrication aussi simple, et qui pouvait avoir de si grands résultats, j'appris qu'il se fabriquait en Angleterre une quantité considérable de tissus de ce genre, et que le centre de cette industrie était en Ecosse, dans la ville de *Pesley*; et que les procédés de ce genre de fabrication avaient été beaucoup perfectionnés depuis quelques années, non-seulement en Angleterre, mais encore dans les autres fabriques de l'Europe, et notamment en France, à *Tarare*, à *Lyon*, à *St-Quentin*, et que c'était par ce moyen que l'on obtenait ces mousselines brodées, imitant le broché, en coton, qui sont encore aujourd'hui d'un si grand usage dans la consommation.

En 1830, je fis divers essais pour appliquer ce procédé de broderie à la fabrication des rubans. Et, dans ce but, je fis confectionner 4 battants brodeurs à aiguilles, par le mécanicien *Thimonnier*, qui avait longtemps travaillé à Tarare, et qui connaissait parfaitement le jeu de ces sortes de métiers. Ces battants, qui avaient été considérablement simplifiés, pouvaient s'appliquer indifféremment sur toutes espèces de métiers à tisser, et le changement de dessin pouvait s'obtenir facilement, à peu près de la même manière que sur un métier à la Jacquard; on arrive au même résultat au moyen du changement des cartons.

J'ai déposé un de ces battants brodeurs, pour servir de modèle, dans le Conservatoire des arts et métiers de St-Etienne, et j'ai conservé les autres, pensant qu'ils pourraient peut-être un jour être utiles aux industriels qui voudraient essayer l'emploi de ce nouveau moyen de fabrication.

J'ai appris depuis que ce procédé de broderie à aiguilles était consigné dans le *Traité sur le tissage*, publié en 1831, par *John Murphy*, de *Glascow*, et j'ai trouvé dans cet ouvrage, que j'ai essayé de traduire, des renseignements fort curieux, comme vous allez le voir, et je désire qu'ils puissent être utiles à la fabrique de tissus façonnés de Nîmes.

#### SECTION IV. DES LAPPETS, OU BRODERIES SUR TISSUS.

« Les *Lappets* peuvent, sans beaucoup d'inconvénient, être classés dans les variétés de tissus à fils croisés, puisque le *fil roquetin*, qui était autrefois élevé par des *lisses à perles*, traverse de droite à gauche alternativement devant le peigne, pendant que l'étoffe se fabrique et que le dessin se forme.



« Dans l'origine du procédé des *Lappets*, qui formait une branche considérable de la fabrique de soieries de *Pesley*, les lames des *lisses à perles* étaient attachées au-dessus du battant, et une demi-lisse de chaque lame passait à travers le peigne, à divers intervalles, pour se joindre à un petit anneau de verre sous la chaîne. Le *fil roquetin*, qui était quelquefois pris à travers le peigne, et quelquefois dessous, passait dans ces anneaux; de sorte qu'en élevant chaque lame des lisses à anneaux, le *fil roquetin* était attiré par l'anneau vers cet intervalle du peigne, au travers duquel la lisse passait; et de là s'élevait au-dessus de la navette pour venir être fixée par la trame, à la *façure* de l'étoffe fabriquée.

« Par ce moyen, le *fil roquetin* pouvait être tiré à travers la chaîne et élevé à l'opposé, en tout endroit du peigne au travers duquel passait une maille; ce qui permettait de former différentes sortes de dessins sur la surface inférieure de l'étoffe, selon le nombre de lisses employées et l'ordre dans lequel elles étaient élevées.

« Le *fil roquetin*, ainsi que cela se pratique, était placé sur un rouleau ou *ensouple*, séparé de la chaîne principale, et était tenu lâche par chaque marche qui élevait une lame de lisses à anneaux.

« C'est ainsi que furent d'abord exécutés les premiers *Lappets* en soie, à *Pesley*; lesquels furent ensuite introduits dans les fabriques de coton. Mais comme ce mode de fabrication avait l'inconvénient de rendre le corps des lisses sujet au mouvement oscillatoire du battant, on trouva plus simple d'élever le *fil roquetin* par des AIGUILLES placées verticalement dans un cadre, ce qui les rendait plus faciles à être mues horizontalement par les mains de l'ouvrier. Ce procédé fut mis en usage, dès que les fabriques de coton prirent une certaine extension.

## LAPPETS A CADRE SIMPLE OU A UNE SEULE AIGUILLE.

« Le premier genre de *Lappets* qui furent exécutés par ce principe, furent produits par des aiguilles à un seul cadre, d'où lui en est venu le nom. Un dessin de ce cadre à aiguilles se trouve à la *figure 4* de la planche. Il se compose de deux lames de bois parallèles *aa*, qui sont unies par les deux supports droits *oo*; dans ces derniers sont des rainures dans lesquelles la lame des aiguilles, *i*, se meut de haut en bas. La partie supérieure de ce cadre est placée dans une rainure taillée dans le corps supérieur, ou poignée du battant, de manière que les aiguilles peuvent se trouver entre la baguette courante, *race rod*, et le peigne. L'ouvrier tient sa main gauche sur le ressort *u* qui est fixé au cadre, et meut tout l'appareil de droite à gauche, alternativement, pendant que le dessin se forme. Vers *x*, est placé le rateau *e*, qui régularise la pose ou l'extension du fil sur l'étoffe; il est fixé au corps supérieur du battant, immédiatement au-dessous du crampon du ressort *u*; les espaces entre les dents du rateau, non compris l'épaisseur du ressort, sont égaux au nombre de dents du peigne sur lequel le *fil roquetin* est promené.

« Les aiguilles, *neetes*, sont en fil de cuivre, coupées d'une longueur convenable; elles sont aplaties et amincies à une de leurs extrémités, ayant chacune un trou pour recevoir le *fil roquetin*. Les autres extrémités sont effilées et fixées dans le bord supérieur du support à aiguilles, à la même distance que les sujets sont placés sur l'étoffe.

« Divers moyens ont été mis en usage pour imprimer le mouvement vertical au support à aiguilles, soit dans l'un comme dans l'autre procédé pour le tissage des *Lappets*; en voici un qui est assez commun :

« Un petit *levier* est disposé en clouant les extrémités de deux pièces de bois ensemble, à angle droit, telles que l'équerre d'un charpentier. Des morceaux d'une vieille lisse servent ordinairement à cet usage. Un de ces *leviers* est vissé par le milieu, à l'endroit où ces deux lames se joignent au bord intérieur du sommet de chaque lame du battant ; une extrémité droite, et l'autre projetée vers le cadre à aiguilles.

« De ces bras horizontaux, les cordes *v v* descendent jusqu'au support des aiguilles, passant par des trous pratiqués dans le côté supérieur du cadre, pour tenir les aiguilles dans une position verticale. Une autre corde est attachée au bras droit, qui est également liée à la traverse qui se trouve derrière le métier ou à celui qui est sur le rouleau de la chaîne.

« Ainsi lorsque le battant est poussé en arrière, les bouts de lames qui sont au-dessus du centre du mouvement, se meuvent dans le sens contraire, et les cordes qui joignent les bras droits aux traverses de derrière du métier, font tourner les *leviers* au tour de leur centre, et élèvent les bras qui sont attachés aux supports des aiguilles, et, en conséquence, font lever les aiguilles garnies de fil au-dessus du passage de la navette. Lorsque le battant est ramené sur la façade de l'étoffe les *leviers*, reprennent leur première position, et le cadre à aiguilles retombe de son propre poids.

« Devant le cadre à aiguilles, et immédiatement derrière la baguette courante, un autre support est suspendu, dans lequel sont plusieurs pointes de cuivre effilées aux bouts, et qui est élevé avec le support à aiguilles, pour servir de guide à la navette, à la place du peigne qui est ordinairement employé au tissage.

« Un autre moyen d'élever le cadre à aiguilles, qui est considéré comme encore plus simple ; consiste à pren-

dre les cordes *vv* sur des poulies à vis, fixées dans les lames du battant, au-devant et à moitié chemin ; et puis à attacher les autres extrémités de ces cordes, à la traverse du métier, au-dessus de la tête de l'ouvrier. Ici, il est encore évident que lorsque le battant sera poussé en arrière, le cadre à aiguilles s'élèvera au moyen des cordes *vv* qui passent sur les poulies, et, quand il sera ramené en avant sur l'étoffe, le cadre à aiguilles s'abattra de son propre poids, sans toucher le peigne.

« Il a été déjà observé, que le rateau et le crampon régularisent l'extension du *fil roquetin* à travers la chaîne. Par exemple, supposons la distance entre deux dents du rateau, égale à 4 dents d'un peigne de 1200 dents, non compris l'épaisseur du crampon ; alors il est évident, qu'aussi longtemps que l'ouvrier continuera à pousser le crampon de droite à gauche, alternativement entre ces dents, le cadre à aiguilles, et par conséquent les fils roquetins traverseront à la même étendue, au-dessous, et s'élèveront alternativement de chaque côté des 4 dents ; dès que le battant sera poussé en arrière et joint à la façon de l'étoffe par le tissage ; ce qui formera une raie droite flottante de cette largeur, tout en travers de l'étoffe.

« Mais, si le crampon est poussé à tout autre intervalle du rateau, ce que l'ouvrier effectuera simplement en lâchant le ressort et en faisant mouvoir la main d'un côté ; les aiguilles seront également poussées au-dessous de la chaîne ; et, en faisant agir de nouveau le crampon entre les dents du rateau dans cette nouvelle position, une autre raie flottante sera produite ; et ainsi, en poussant le crampon à volonté, à quelque portée du rateau que ce soit, et en diversifiant l'étendue de ces raies, on obtiendra, d'après le même moyen, une grande variété de flottés, et par conséquent de dessins.

« Il sera observé plus loin , que , puisque le cadre à aiguilles doit nécessairement s'élever chaque fois que le battant est poussé en arrière , l'ouvrier doit également faire glisser le cadre à aiguilles , et conséquemment , chaque coup de trame liera le fil roquetin à la façon de l'étoffe , mais à des points opposés du dessin.

#### LAPPETS A DEUX TRAMES , OU A CADRE DOUBLE.

« Le premier perfectionnement qui fut apporté au tissage des Lappets , fut l'application de deux cadres à aiguilles ; de manière à ce que , lorsqu'on faisait glisser un cadre à droite ou à gauche , l'autre se mouvait dans un sens contraire et renversait la figure du dessin. Ceci fut obtenu en joignant les deux cadres à chaque extrémité par une corde enroulée sur une petite poulie. Le rateau , les ressorts et les autres parties du montage étant les mêmes que pour le cadre simple.

« Les dessins qui furent exécutés d'après ce principe , furent dus à la position opposée des cadres , le travail s'effectuant sur le rateau dans une direction , et continuant de nouveau , jusqu'à ce que les cadres se rencontrent au point , ou près du point d'où ils étaient d'abord partis. Quelquefois , cependant , les formes se croisaient à différents intervalles et de diverses manières , et revenaient dans le même sens , ou bien prenaient à volonté une autre direction.

« Il a été observé , cependant , qu'aussi longtemps que le crampon continue à opérer entre deux dents du rateau , la figure produite par chaque aiguille fera tout au travers une raie d'égale largeur , et que le seul changement qui pourra être effectué dans le dessin , proviendra du glissement du crampon d'un espace du rateau à l'autre. De là l'uniformité de ces dessins inséparable de ce mode de fabrication , uniformité qui existera

aussi longtemps que le rang horizontal d'aiguilles sera déterminé à un espace limité du peigne. Obtenir donc une augmentation et une diminution graduelles dans l'arrangement des flottes, sans glissement d'un espace à l'autre, était le but qu'on devait se proposer, ce qui a été complètement obtenu en substituant au rateau un *tambour* ou cylindre, dont la rotation a permis d'obtenir tous les changements nécessités par le dessin.

#### LAPPETS A TAMBOUR.

« Dans le procédé de tissage des *Lappets* au moyen des *tambours*, le cadre à aiguilles est placé dans la même position, et, en général, de la même manière qu'il a été décrit pour les *Lappets* à rateau, ce qui est représenté *n*, (*fig. 5*) de la planche. En remplacement des espaces entre les dents du ratelier, le *tambour* a une entaille pratiquée dans un de ses côtés unis, qui varie dans sa largeur, et est étendue en long sur la circonférence du *tambour*, suivant les dimensions du dessin à produire.

« Le *tambour* possède un autre avantage marqué sur le rateau, en ce que, lorsque deux ou plusieurs cadres à aiguilles sont nécessaires, on évite l'uniformité des dessins dont on se plaignait par l'emploi de l'ancien procédé, en pratiquant une rainure différente à chaque cadre.

« Ce *tambour* est fixé par ses pivots dans un petit cadre de bois, dont un côté s'étend jusqu'à l'arrière d'une des lames du battant, auquel il est attaché par des clous à vis. À la place du rateau et du ressort, on a placé une baguette en bois, attachée à chaque cadre à aiguilles, qui glisse dans une entaille pratiquée dans la cavité supérieure du battant, horizon-

talement au centre du tambour , comme il est représenté (*fig. 5*), à l'extrémité de chaque baguette , est fixé un morceau de fer courbé à l'extrémité , comme on le voit (*m. fig. 5*), de manière à pouvoir se mouvoir dans l'entaillure du tambour , afin que la position du cadre à aiguilles soit limitée par la largeur du dessin incrusté dans le tambour ; c'est ce que l'on appelle la *touche* , ou *loquet de circulation*.

« La circonférence du tambour est divisée en un certain nombre de dents , qui répartissent également le nombre de coups du dessin. Au près du côté bas du tambour , est le *loquet* ou *criquet* , ainsi qu'il est ordinairement nommé , chargé d'un poids suffisant pour pouvoir permettre au tambour d'avancer chaque fois d'une dent. Ce *loquet* est ordinairement élevé par un long aileron correspondant à la marche droite. Il s'abaisse de nouveau lorsque la marche est abandonnée , ce qui fait avancer le tambour d'une dent , quand la navette est dans la boîte gauche du battant ; mais il reste stationnaire , lorsque la navette est dans la boîte droite. Ainsi , deux coups de trame sont lancés à chaque dent du tambour , et le fil du roquetin traverse également d'abord à gauche , et puis à droite , en même temps , et se lie à la façon du tissu fabriqué , des deux côtés du dessin.

« A peu près au milieu de la baguette changeante , est la poignée *a* , (*fig. 5*), que l'ouvrier tient de la main gauche , pour donner un mouvement horizontal aux cadres à aiguilles , de la même manière que l'on opérerait avec le rateau et le ressort. Mais lorsque plusieurs cadres sont employés , ces différents mouvements sont donnés au moyen de cordes attachées aux baguettes changeantes , et enroulées sur des poulies placées sur la partie vide supérieure du battant.

« Il y a une autre rainure autour de la circonférence du tambour, immédiatement derrière les dents, dans laquelle il y a une corde attachée à un ressort, dont la tension régularise le mouvement du tambour, de manière à ce qu'il ne soit ni trop roide, ni trop lâche sur son axe. On voit cette corde et ce ressort (*ee*, *fig. 5.*)

« La figure 6 est la représentation d'un tambour à broderie pour exécuter le dessin (*fig. 7*), dont la (*fig. 8*) représente la mise en carte. Il est calculé pour un peigne de 1200 dents, et porte 10 dents avec 6 dents pour les vides entre les fleurs; *i*, (*fig 6*) est la partie de la rainure qui produit le dessin *i*, (*fig. 8*); tandis que l'autre partie de la rainure marquée *o*, produit le sujet *o* de la même figure 8 dans le tambour.

« La figure 9 représente le tambour du dessin 10 à rosace 11, dont on voit la mise en carte figure 12.

« Enfin, la figure représente l'esquisse d'un dessin à bordure à 3 cadres, dessin beaucoup plus compliqué, avec des espèces de bouquets détachés au milieu. »

Telle est la traduction aussi fidèle qu'il m'a été possible du chapitre de l'ouvrage anglais de *Murphy*, qui traite des métiers à broder pendant le tissage, au moyen des aiguilles. J'ai visité, en 1844, les ateliers de *St-Quentin*, où ce procédé est généralement employé, mais avec une plus grande simplicité encore qu'en Angleterre. Le dessin est tracé en creux sur une plaque en fer blanc ou en cuivre, et placé contre la traverse gauche du battant. L'ouvrier tient le battant d'une main, pendant que de l'autre il imprime un mouvement vertical ou de haut en bas, à la traverse ou rateau qui tient les aiguilles garnies de fil, tandis que le mouvement horizontal de va et vient, est imprimé



par un espèce de *loquet*, dont l'extrémité suit la configuration du dessin gravé en creux dans la plaque <sup>1</sup>.

J'ai aussi remarqué à *St-Quentin* un autre genre de *battant brodeur*, non moins ingénieux, et qui est employé à la confection des articles *plumetés*. Des fils de trame sont renfermés dans de petits cylindres en fer-

<sup>1</sup> Dans le *battant brodeur* que j'ai fait exécuter à *St-Étienne*, par *Thimonnier*, le tambour qui porte le dessin est placé dans la partie supérieure du *battant*. Le *va et vient*, ou mouvements oscillatoires du support des aiguilles, a lieu au moyen d'un *loquet*, dont l'extrémité supérieure, munie d'un petit crochet, vient suivre, au fur et à mesure du travail de l'ouvrier, la configuration du dessin incrusté sur la circonférence du tambour. Le *rateau*, ou support des aiguilles, attaché à l'extrémité inférieure du *loquet*, est maintenu dans une tension convenable, au moyen de ressorts placés de chaque côté du *battant*. La *figure 13* représente une aiguille de ce *battant*, se mouvant de haut en bas; dans la *figure 14*, servant à un autre *battant*, elle se meut de bas en haut.

Enfin, on voit dans la *figure 15*, un échantillon de tissu fabriqué par le procédé des *battants à aiguilles de St-Quentin*.

J'ai fait un grand nombre d'essais de tissus façonnés avec l'emploi du *battant brodeur à aiguilles*. L'article qui m'a paru le plus susceptible d'être appliqué avec facilité à la fabrication des étoffes façonnées, et surtout des *tapis*, est le *fond reps* ou *cotelé droit*, qui aurait beaucoup d'analogie avec le point de broderie dite Vénitienne; et qui ne demanderait ni tambour ni dessin pour son exécution, les aiguilles n'ayant qu'une seule déviation à opérer. Puis le *fond zèbré* ou *zigzag*, le *fond jaspé* ou *ondé*, etc.

Le procédé des *battants à aiguilles* permettant de placer les unes à côté des autres des *trames* ou *roquetins* de diverses couleurs, et allant par dégradation du foncé au clair, pourra offrir de grandes ressources au fabricant. Il offrira aussi l'avantage inappréciable d'éviter la perte de la matière qui ressortira toute d'un côté, sans nécessiter aucun découpage.

Enfin, au moyen du *chinage des fils roquetins*, on pourra obtenir avec économie sur le métier le plus simple en uni, sur le *fond reps* ou *cotelé*, les dessins les plus riches et les plus variés, imitant les *gobelins*.

blanc de 3 décimètres de longueur , dont une extrémité est soudée , et l'autre fermée au moyen d'un bouchon en liége , ayant seulement une petite rainure destinée à laisser sortir le fil , tout en le tenant dans une tension continuelle et uniforme.

Un certain nombre de petits cylindres ainsi disposés , sont couchés dans une position longitudinale , les uns à côté des autres , dans une espèce de longue boîte ou *plongeur* , divisée en deux parties , savoir : la boîte et le couvercle ; une disposition intérieure toute particulière permet au fil de sortir de la boîte , tandis que le couvercle forme une espèce de rateau dont les dents pénètrent dans l'intérieur de la boîte , et servent à tenir les cylindres dans des écartements uniformes.

A chaque coup de broché , ou point de broderie , que l'ouvrier veut obtenir sur le tissu , il place la boîte sur la chaîne du tissu , dont les fils sont en évolution ; et , par un mouvement prompt , imprimé avec la main au couvercle de la boîte , il fait changer subitement la position primitive des cylindres , qui , de droite passent à gauche , en traversant les fils de la chaîne soulevés ; puis il place sa boîte sur la façade de l'étoffe continue à tisser avec la navette ordinaire , et renouvelle son opération de gauche à droite et ainsi de suite.

Ce genre de fabrication , très-ingénieux et très-simple au premier abord , demande cependant une grande dextérité et une grande habitude de la part de l'ouvrier. M. *Alphonse Daudeville* , un des fabricants les plus distingués de *St-Quentin* , a bien voulu me fournir des renseignements précieux et un grand nombre d'échantillons sur ce procédé de fabrication , auquel il a apporté de très-grands perfectionnements <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> M. *Daudeville* a eu l'obligeance de me remettre un de ces ingénieux mécanismes destinés à opérer la broderie pen-

Je suis persuadé que les manufactures de tissage de Nîmes, celles surtout qui s'occupent plus spécialement de la fabrication des étoffes façonnées et des *tapis*, pourraient retirer un grand avantage de l'application des *battants brodeurs à aiguilles*; procédé peu dispendieux, à la portée de tous les ouvriers, et qui, surtout dans l'industrie des tapis, pourrait avoir des résultats heureux, en permettant au fabricant d'obtenir instantanément sur le métier en uni le plus simple, des tissus très-moelleux et chargés d'une infinité de dessins que l'on pourrait varier presque à l'infini.

En examinant avec attention les procédés de broderie pendant le tissage au moyen des aiguilles, usités en Angleterre et en France, en les comparant avec les procédés employés dans la fabrication des tissus à mailles fixes, auxquels M. Grégoire, de Nîmes, a appliqué la mécanique à la Jacquard, on trouve une certaine analogie dans le principe fondamental de la broderie, avec la différence seulement, que les aiguilles du métier de Grégoire sont beaucoup plus aplaties que celles du métier à broder pendant le tissage.

Quoi qu'il en soit, c'est, certainement, déjà beaucoup pour Grégoire que d'avoir présenté un principe nouveau qui a ouvert une carrière immense à l'exploitation de la fabrication des tissus à mailles fixes; mais, au moment où ce modeste mécanicien commençait à retirer le fruit de ses travaux, en établissant

dant le tissage, au moyen de petits cylindres. Ce procédé pourrait recevoir à Nîmes d'heureuses applications dans la fabrication des étoffes façonnées, surtout celles qui exigent une grande variété dans les couleurs de la trame. Et suivant les articles de fabrication, le *plungeoir* et les cylindres, pourraient recevoir au besoin, certaines modifications qui en rendraient l'usage plus facile. La *figure 16*, porte un échantillon de tissu fabriqué à St-Quentin par le procédé ordinaire.

un atelier de métiers à mailles fixes façonnés, avec l'application de la machine à la Jacquard; au moment où il voyait réaliser le rêve de toute sa vie, en exécutant sur ces métiers, avec facilité, économie et perfection, les *tulles*, les *blondes*, les *dentelles* et les *broderies* les plus riches, les plus variés et les plus délicats; d'adroits imitateurs, d'habiles compilateurs, à la piste de ses découvertes, arrivaient à imiter les mêmes articles par ces mêmes procédés, qui cependant lui avaient coûté tant de peines. Ils se sont enrichis, et lui, par surcroît de malheur, a vu l'incendie dévorer ses métiers, renverser toutes ces ressources et ses espérances les plus chères.

Peu de citoyens, vous en conviendrez, Messieurs, ont payé à leur pays un tribut de travaux aussi consciencieux, de découvertes aussi utiles; peu ont été plus malheureux que *Grégoire*. Je viens vous exprimer le vœu de voir le département et le Conseil-Général du Gard, la Chambre de commerce et la ville de Nîmes, reconnaissants; rendre un public, quoique bien tardif hommage aux travaux utiles de cet habile mécanicien, et réclamer pour lui auprès du gouvernement une éclatante rémunération publique et un encouragement qu'il a si bien mérités.

---

<sup>1</sup> M. MEYNARD CADET, fabricant distingué de Nîmes, auquel la fabrication des tissus à mailles fixes unis et façonnés doit aussi plusieurs perfectionnements importants, a eu l'extrême obligation de me fournir des renseignements précieux sur tous les détails de cette industrie, et d'enrichir mes collections de tissus, d'une foule d'échantillons de tulles unis et façonnés, et de tissus à mailles fixes de tous genres.

Ces collections de tissus de tous genres et de tous les pays, accompagnées de notices explicatives sur chaque genre de fabrication, est une des plus complètes et des plus curieuses en ce genre qui existent peut-être en Europe. Elle a été souvent consultée par les industriels et les fabricants français et étrangers, surtout lorsque des discussions se sont élevées sur la priorité de certains articles.

**BRODERIE PENDANT LE TISSAGE AU MOYEN DES BATTANS A AIGUILLES,  
ET SYSTEMES DES METIERS DE BAS ORDINAIRES, DE TULLES, ET A MAILLES FIXES;  
POUR SERVIR A L'EXPLICATION DE LA NOTICE PRESENTEE A L'ACADEMIE DE GAND, PAR M<sup>r</sup> PH. REDDE.**

Fig. 6.

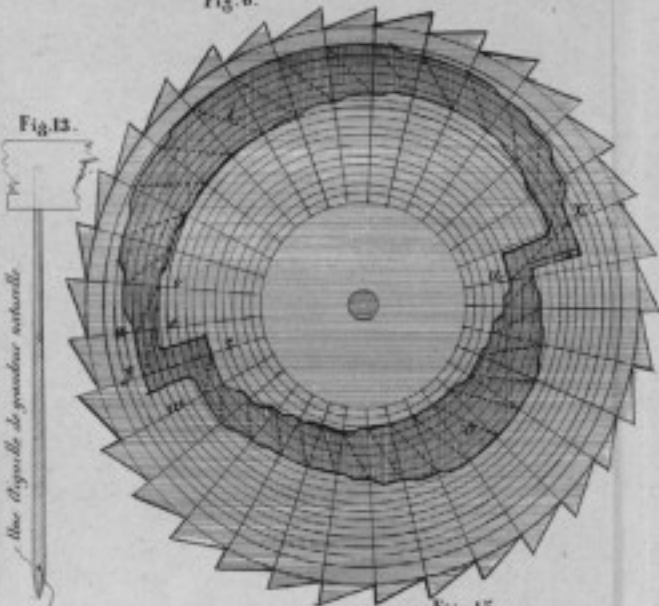


Fig. 13.

Une aiguille de grandeur naturelle

FIGURE 1.

*Système des Moteurs de bas à tricoter en à trame*

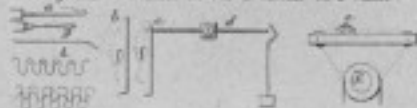


Fig. 2.  
*a tricoter bas en à chaîne*

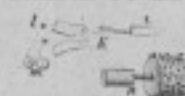


Fig. 3.  
*Visserie des Moteurs de Bas*



Fig. 12.

*Basin d'une broderie à 3 cadres*



Fig. 9.

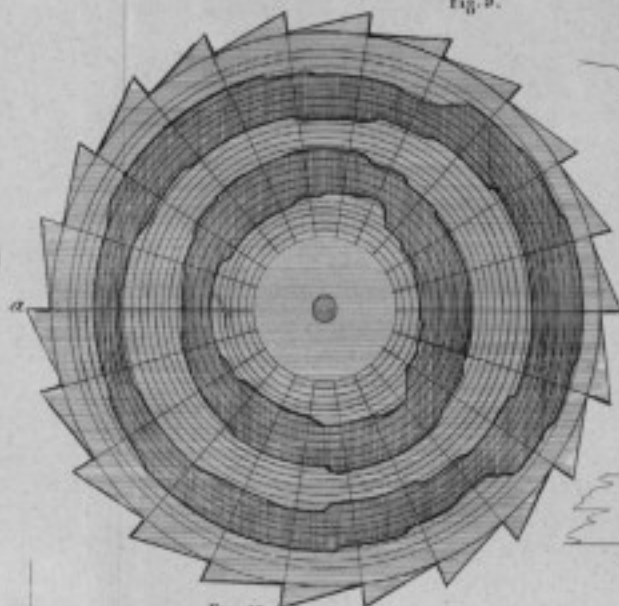


Fig. 14

Fig. 15.

*Tissu cubrique à 4 cadres*



Fig. 4.

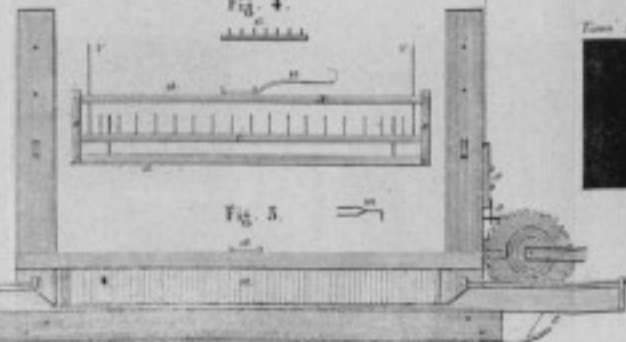


Fig. 5.

Fig. 16.

*Tissu cubrique au moyen du pliage*



Fig. 10.



Fig. 11.

*mise en carte d'une broderie à 2 cadres*



Fig. 8.

*mise en carte d'une broderie à 1 cadre*

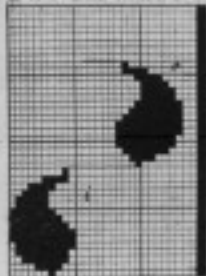


Fig. 7.





---

RAPPORT FAIT A L'ACADÉMIE ROYALE DU GARD SUR LE CONGRÈS  
DE NAPLES ,

Par M. le Bon D'HOMBRES-FIRMAS .

MESSIEURS ,

En Italie , les congrès scientifiques avaient tous eu lieu du 15 au 30 septembre ; cette époque convenait aux professeurs des universités alors en vacances , et ceux d'entre eux , ou les autres savants qui assistaient aux congrès de France ou d'Allemagne , avaient le temps de revenir . Celui de Naples fut différé jusqu'au 20 septembre à cause de la fête de St-Janvier , qui est le 19 ; c'est le patron de la ville , en très-grande vénération dans tout le royaume .

N'ayant pas été prévenu , je partis le 3 septembre pour Marseille et m'embarquai le surlendemain ; j'eus par conséquent quelques jours pour revoir des amis qui , plus tard , appelés à la tête de nos sections , furent entièrement absorbés par leurs travaux ; je fis aussi quelques nouvelles excursions dans le pays .

Je retournai à Pouzzolles , où depuis mon premier voyage les fouilles de l'amphithéâtre ont été poussées avec une grande activité . J'ai suivi la côte de Baja et Bauli jusqu'à Misène . Vous savez , Messieurs , combien de souvenirs rappelle cette contrée , et qu'à chaque pas on y rencontre les vestiges de temples , de palais et de maisons de plaisance des voluptueux Romains . J'ai revu la Solfatara , les lacs Averne et Lucrin , les piles du pont triomphal de Caligula , qui ont résisté aux flots , et les murs renversés de la villa de Cicéron . J'ai revu toujours avec plus d'intérêt le temple de Sérapis , monu-

ment aussi précieux aux géologues qu'aux antiquaires ; je suis descendu dans la grotte de la Sibylle jusqu'à la porte de l'Enfer ; dans les étuves, dites les *Cento-Camerelle* ou les prisons de Néron , et dans cette immense piscine justement nommée *Mirabile*. Je vous donnerai dans un autre écrit des détails sur ce petit voyage.

J'en ai fait un autre à Pæstum. Trois temples majestueux , debout , les fondations d'un quatrième , d'un théâtre , d'un amphithéâtre , les murs de cette ancienne ville des Sybarites , une porte existante , quoique connus des architectes et des archéologues , m'ont cependant fourni quelques remarques particulières ; j'aurai l'honneur de vous les soumettre , avec mes observations agricoles sur le pays que j'ai parcouru. Aux environs de Salerne surtout , la campagne est bien cultivée , les montagnes sont boisées jusqu'au sommet ; des rivières , des canaux d'irrigation , le voisinage de la mer et le soleil de Naples , rendent la terre très-féconde ; de jolis villages , des habitations bien confortables , fixent dans cet heureux climat des familles étrangères riches ; mais on rencontre en même temps sur la route beaucoup de mendiants ; le contraste du luxe et de la misère est ici très-frappant.

J'ai voulu voir les progrès des fouilles de Pompeï , d'où l'on retire continuellement des meubles , des bijoux , des ustensiles curieux. On a déblayé quatre maisons devant les *scienziati*..... Mais n'anticipons point ; je ne parle encore que de ce que j'ai fait avant le congrès.

Je suis retourné à Caprée un jour que le ciel serein et la mer calme m'ont permis de visiter la grotte d'Azur. Je m'étais demandé jadis , comme à présent , pourquoi l'on ne songeait pas à élargir son entrée ? Je pense qu'un volet suffirait pour la réduire à ses proportions actuelles,



si le reflet qui produit son aspect magique diminuait ou se trouvait détruit.

On serait sûr du moins de pénétrer dans cette grotte merveilleuse, et l'on ne risquerait plus de s'y voir retenu forcément, ce dont ne peuvent pas ou ne veulent pas répondre les *barcajuoli* de Sorrente. Au surplus, je n'avais point, pour mon compte, regardé mon premier voyage à Caprée comme infructueux; le panorama du mont *Solario* est le plus magnifique du monde; le climat, l'agriculture, l'industrie, les antiquités, tout, en un mot, doit attirer le touriste dans cette île; les anciens avaient supposé des sirènes sur ses rivages; ce n'est pas leurs chants qui m'y firent descendre, ce furent plutôt les belles pages d'un voyageur philosophe et poète qui a réédifié le palais de Tibère, en nous peignant les dernières années de cet empereur; qui nous a relaté l'escalade et la prise du fort par le général Lamarque, faits d'armes qui semblent fabuleux à celui qui vient sur les lieux où ils se sont passés. Pour les décrire, pour vous faire bien connaître Caprée, il faudrait copier M. Alexandre Dumas, il vaut mieux vous renvoyer à son livre. <sup>1</sup>

J'étais à St-Janvier lorsque s'opéra le miracle de la liquéfaction. Je vous raconterai dans une note spéciale ce que j'ai vu, et ce que j'ai appris.

Je vous entretiendrai aussi, Messieurs, des fêtes qui, pendant huit jours, ont été célébrées dans certains quartiers de Naples, pour recommencer ensuite dans d'autres quartiers: arcs de triomphe à l'entrée des rues, à la porte des églises, illuminations et guirlandes de fleurs à chaque fenêtre des maisons, orchestre sur les places, feux d'artifices, pétards assourdissants et cérémonies religieuses, sont les jouissances suprêmes du peuple napolitain,

<sup>1</sup> Le *Speronare*, tom. II.

qui demande, comme ses ancêtres, *panem et circenses*.

Nous reviendrons, Messieurs, si vous le trouvez bon, à mes souvenirs de voyage ; je dois aujourd'hui vous rendre compte du congrès de Naples, auprès duquel j'étais votre député ; dans un prochain article, je vous présenterai le résumé des travaux des sections dont je faisais partie, et même un sommaire des principaux objets traités dans les autres sections. Je me bornerai dans celui-ci à vous exposer une sorte de journal ou de programme des réunions, des parties, des fêtes, auxquelles j'ai participé.

Nos cartes d'admission devaient être nos billets d'entrée pour les diverses sections du congrès. Elles servaient également pour visiter les établissements publics, les musées, les bibliothèques, le Jardin Botanique, l'Arsenal, les Palais de la résidence royale, de Capodi-Monte, de Caserte, de Portici, etc. <sup>1</sup>, pour avoir des places à la table commune, assez bien servie pour 6 carlins par tête (2 fr. 75) ; elles servaient aussi pour les soirées du palais Cellamare, auxquelles la municipalité nous avait invités, où nous étions sûrs de trouver bonne et nombreuse société et de faire de nouvelles connaissances. Un salon de musique, les salles de jeu et de causerie, les cabinets de lecture, la terrasse et le jardin, étaient toujours pleins de monde.

L'exposition des beaux-arts, qui a lieu tous les deux ans et devait commencer le 30 mai, fut renvoyée au 23 septembre, et avec nos cartes nous pouvions y aller les jours et aux heures où le public n'y entrait pas.

Le 20 septembre, à dix heures et demie, sur la

<sup>1</sup> Certains amateurs se faisaient prêter les cartes des *scienziati* pour visiter le cabinet des objets réservés. Il fallait un permis du premier ministre, qui ne le refusait guère ; mais c'était encore plus simple de ne pas le demander.

présentation de nos cartes, nous fûmes admis dans l'église de *Jesu-Vecchio*, attenante au palais de l'Université; une messe du St-Esprit y fut célébrée par Mgr. l'évêque d'Ascalone avec accompagnement d'un brillant orchestre dirigé par Mercadante. La cour y occupait une tribune; les principaux fonctionnaires de l'Etat, le Nonce apostolique, des prélats, des généraux, les ambassadeurs et beaucoup de dames, y assistaient.

Le service divin terminé, les portes du chœur furent ouvertes, et chacun s'empressa pour trouver place dans le Musée minéralogique, la plus grande salle du palais, disposée pour notre séance solennelle.

Au milieu de sa longueur était le bureau où siégeait S. E. le chevalier de Santangelo, ministre de l'intérieur, nommé président-général à Milan, ainsi que je vous l'avais annoncé; ses deux assesseurs, le prince de Belmonte et le commandeur Spinelli, surintendant des archives du royaume, étaient à ses côtés, avec M. le chevalier Filioli, secrétaire-général; ces Messieurs, indépendamment de leurs dignités, sont membres des Académies royales de Naples.

Dans une tribune en face se trouvaient LL. MM. le Roi et la Reine, la Reine-Mère, les princes et princesses, don Sébastien, infant d'Espagne; les autres tribunes qui entourent le Musée étaient occupées par les dames et les personnes honorables qui étaient venues à l'église.

Dans son discours d'ouverture, S. E. M. de Santangelo, en expliquant l'origine et le but des congrès italiens, loua avec juste raison les princes des autres Etats qui les avaient accueillis et encouragés; il fit ressortir tout ce que promettait le concours d'hommes distingués par leurs connaissances variées et le désir de les rendre utiles à leurs semblables. Certain des avanta-

ges déjà obtenus dans les premiers congrès, il ne doutait pas que celui de Naples ne fût également fécond en bons résultats. Les savants y accourent en foule, dit-il ; de nombreux sujets d'observation et d'étude leur seront offerts, et la faveur et la sollicitude du gouvernement leur sont assurées. Le souverain qui règne sur ce beau pays, a dit M. le président-général, comme les Frédéric, les Robert, les Alphonse, ses illustres prédécesseurs, veut protéger les sciences et ceux qui les cultivent ; il veut attacher son nom au progrès des lumières, afin de le transmettre plus radieux à la postérité. — Des applaudissements, des *Viva il Re*, retentirent dans toute la salle, et le Roi s'étant levé, salua gracieusement l'assemblée et repondit d'une voix affectueuse à son ministre : Que ses expressions et la compa- raison qu'il avait établie lui étaient dictées par sa courtoisie ; mais qu'il se plaisait à confirmer que son cœur était disposé à seconder efficacement les études scientifiques et littéraires ; que toutes ses pensées étaient dirigées vers ce but, et qu'il en augurait la prospérité et la gloire de son peuple.

Les applaudissements redoublèrent avec enthousiasme et interrompirent à plusieurs reprises le discours de M. le président.

Lorsqu'il eut cessé de parler, M. le secrétaire-général proclama les députés des Académies présents, ensuite il invita les *scienziati* à se retirer dans leurs sections respectives pour élire leurs présidents et secrétaires.

Alors, S. M. descendit au milieu de l'assemblée, causa familièrement avec ceux qui l'entourèrent, et fut accompagnée des *Viva* et des vœux de tous lorsqu'elle se retira.

Je vais donner ici la liste des présidents, vice-présidents et secrétaires ; plusieurs vous sont connus, Mes-

sieurs , par leurs ouvrages , ou parce qu'ils avaient fait partie des bureaux des précédents congrès , dont je vous ai rendu compte.

La section d'agronomie et de technologie , la plus nombreuse ici comme partout , nomma M. le comte Freschi pour son président ; il l'avait été à Lucques et à Milan. Ses vice-présidents étaient , MM. Par-chidiacre Cagnazzi , auteur de divers traités de physique et de technologie ; le comte Sanseverino et Sanguinetti , agronomes zélés , que j'avais vus dans tous les congrès ; les secrétaires étaient MM. Mancini , Scialoja et de Vicenzi. Cette section se réunissait de 9 heures à 11. Les membres firent plusieurs excursions vers Sorrente , Nocera , Capoue , pour en examiner les cultures.

La section de chimie se tenait aux mêmes heures que celle d'agronomie , présidée par M. Taddei , comme dans les congrès précédents ; elle avait pour vice-président M. le docteur Piria , et pour secrétaires , MM. Guarrini et Calamai.

M. le chevalier Santoro présidait la section de chirurgie ; le vice-président était M. le professeur Burci ; MM. Raffaele et Secondi étaient leurs secrétaires.

On avait séparé la géographie de la géologie , ce qui avait été plus d'une fois réclamé , et l'on avait ajouté à la première de ces sciences , pour former une section nouvelle , l'archéologie , exclue jusqu'à présent des congrès italiens. On ne peut qu'applaudir à cette innovation dans un pays où les antiquités sont si multipliées et si savamment étudiées.

La section d'archéologie et de géographie tenait ses séances de 10 heures à midi ; M. Avellino , directeur du Musée-Bourbon , la présidait ; M. le chevalier

Ferdinando di Luca , l'un des plus célèbres géographes <sup>1</sup>, avait été nommé vice-président ; MM. Biondelli et Corcia , en étaient secrétaires.

La section de zoologie et d'anatomie comparée s'assemblait de 10 heures et demie à midi et demi ; Mgr. le prince de Canino la présidait , comme dans tous les autres congrès , excepté à Florence , où il n'arriva qu'après la formation du bureau ; MM. les professeurs Costa et della Chiaja , étaient ses vice-présidents , et M. le docteur Cacco , son secrétaire.

Les géologues et les minéralogistes avaient pour

<sup>1</sup> M. Ferdinando di Luca , professeur émérite , des Académies royales de Naples et de plusieurs autres , est auteur de beaucoup de volumes de mathématiques transcendantes ; dans un mémoire rempli d'érudition , que je traduisis et dont j'adressai un extrait à l'Institut , en 1842 , il revendique en faveur de l'Ecole italienne les grandes découvertes des mathématiques , communément attribuées à Platon et à l'ancienne Académie ; les sections du cône , l'analyse et les lieux géométriques. Ceux qui ne partagent pas l'opinion de M. de Luca , doivent toujours lui savoir gré de ses recherches pour l'histoire des sciences , et pour la gloire de sa patrie.

M. Ferdinando di Luca , s'est particulièrement occupé de la géographie , qu'il a considérée sous tous les rapports ; il a traité de la géographie historique , astronomique , topographique , physique , naturelle et morale , et , pour populariser ces sciences , il en a fait aussi des traités élémentaires. Dumont-d'Urville , sur la réputation de ces ouvrages , voulut éterniser le nom de *Luca* en le donnant à une ile de la Nouvelle-Guinée , et S. M. le roi de Portugal a décoré l'auteur de l'ordre du Christ , fondé en 1318 , le moins répandu de tous les ordres.

M. F. di Luca est le premier des savants napolitains à qui je fus présenté il y a quatre ans ; il m'accueillit parfaitement et me fit lier avec plusieurs professeurs qui ont été ses élèves et qui sont toujours ses amis ; il voulut être mon parrain à l'Académie royale des sciences de Naples et à l'Académie

président M. Pasini , et pour vice - président M. le marquis Pareto. Ces deux noms ont toujours été à la tête de la section de géologie. MM. Scacchi et Spada-Livini étaient leurs secrétaires ; ils se réunissaient de onze heures à une heure. Le 23 septembre , ils firent une excursion à Pouzzoles , à la Solfatara , au Monte-Nuovo , etc. Deux jours après , ils se rendirent sur le Vésuve , observèrent les coulées de lave de 1767, 1810 , 1839 , et celle du 9 août dernier , et explorèrent la *somma*... Je vous donnerai quelques notes sur ces contrées volcanisées que j'ai explorées deux fois.

La section des sciences physiques et mathématiques élut le savant Orioli pour son président : il l'avait été à Padoue et à Milan. Ses vice-présidents étaient MM. Melloni et Mossoti , et ses secrétaires les professeurs Paci , Lavagna et Napoli. Les séances , toujours très-suivies , avaient lieu de midi à deux heures.

La section de botanique , sous la présidence de M. le chevalier Tenore , directeur du Jardin des Plantes de Naples , se réunissait en même temps que la précédente. M. Menagrini en fut nommé vice-président , et MM. Masi et Gasparini , secrétaires.

Les docteurs en médecine tenaient aussi leurs séances de midi à 2 heures ; ils avaient élu pour président M. Lanza , pour vice-président M. Trompeo , et MM. les chevaliers de Renzi , Turchetti et Polto , pour secrétaires.

royale Pontaniana, et les sentiments qu'il m'a témoignés sont encore plus flatteurs pour moi , que les titres honorables que j'ai obtenus. Nous nous sommes revus au congrès comme de bons confrères et de vieux amis ; je saisis cette occasion pour l'assurer de la reconnaissance et de l'attachement que je lui ai voués.

Toutes les sections se réunissaient au palais de l'Université ou des études, qui renferme une bibliothèque considérable, les divers musées d'histoire naturelle, un cabinet de physique et un laboratoire de chimie.

Les produits volcaniques forment une série précieuse; il y a plusieurs très-beaux échantillons minéralogiques; mais les roches et les fossiles sont en petit nombre, et les collections des autres branches de l'histoire naturelle, celles de zoologie particulièrement, sont moins complètes qu'en France, en Piémont, en Toscane, en Lombardie, en Hollande, etc.

Je puis dire aussi que les instruments et les appareils de physique les plus essentiels, meublent le cabinet de l'Université; mais qu'en France, à Florence, à Turin, à Padoue, etc., on est infiniment mieux pourvu pour faire des expériences et des observations.

En revanche, à Naples, le Musée d'antiquités et surtout les collections de bronze, de vases dits étrusques, de bijoux, etc., sont, ainsi que je l'avais déjà écrit, les plus riches que je connaisse.<sup>1</sup>

Dès le lendemain de l'ouverture du congrès, M. le chevalier et M<sup>me</sup> de Santangelo donnèrent une soirée, à laquelle j'eus l'honneur d'assister comme un bon nombre de *scienziati* nationaux ou étrangers, beaucoup de notabilités et de dames. LL. MM. le Roi, la Reine, la Reine-Mère, les princes et princesses et leur cour y vinrent et restèrent jusqu'après-minuit dans les salons du palais, l'un des plus somptueux de Naples.

Le 22 septembre, LL. MM. se rendirent à St-Janvier, selon l'ancien usage, pour y pratiquer leurs

<sup>1</sup> *Mélanges*, tom. v., pag. 134.



dévotions. Plusieurs étrangers profitèrent de cette occasion pour les approcher. Les *scienziati* ont eu fréquemment cet honneur. <sup>1</sup>

Le Conservatoire a donné plusieurs concerts, où les membres du congrès furent tour à tour invités. Les musiciens savent de quelle juste réputation jouit le *Real Collegio di Musica di Napoli*.

L'Académie royale Pontaniana nous invita à une séance dans laquelle M. Avellino, qui en est secrétaire perpétuel, présenta le résumé des travaux. M<sup>me</sup> Guaccinobile lut des stances sur *Giam-Batista della Porta*, pleines d'un feu poétique; M. Joseph Campagna récita, avec la verve d'un inspiré, une pièce de vers intitulée *la Scienza e l'Arte*. Des lectures sur la géographie, la physique, les sciences naturelles, étaient annoncées par le programme; mais il fallut abréger la séance à cause de la chaleur et de l'affluence des étrangers. On nous offrit des glaces, comme dans toutes les réunions de ce pays, et l'on nous fit cadeau du dernier volume des mémoires scientifiques et littéraires de cette ancienne Académie. La salle où elle se réunit, trop étroite dans cette circonstance, est la même dans laquelle St. Thomas-d'Aquin enseignait à *St-Dominico-Maggiore*, en 1272.

Les Aspirants-naturalistes tinrent également une séance extraordinaire à l'occasion du congrès; mais ils ne purent y inviter que les présidents, les secrétaires et trois membres de chaque section; le local qu'ils

, S. M. le Roi a paru dans toutes nos solennités. Plusieurs *scienziati* lui ont été présentés, et, sans cette formalité, d'autres l'ont rencontré et salué dans son palais, pendant la durée du congrès et même après. Un avis affiché et publié dans le *Diario* annonçait que la faculté de visiter tous les établissements était prolongée en notre faveur jusqu'au 10 octobre soir.

occupent ne permet pas des réunions plus nombreuses et ils ne voudraient pas le changer pour un plus grand ; c'est le même dans lequel Pontanus réunissait l'Académie qu'il avait instituée au milieu du quinzième siècle et qui a pris son nom <sup>1</sup>. Le P. Tornabene, le chevalier Sollazzo et moi fûmes désignés pour la section de botanique et de physiologie végétale.

Le 25 septembre, les botanistes, accompagnés de plusieurs membres des autres sections, se rendirent de

<sup>1</sup> L'Académie Pontaniana est fort ancienne, quoiqu'elle n'ait été reconnue Académie royale qu'en 1817, après les tourmentes révolutionnaires, quand S. M. Ferdinand IV la dota de 50 ducats par mois.

Alphonse d'Aragon, étant roi de Sicile au commencement du quinzième siècle, se plaisait à s'entourer des hommes illustres de son temps, à discourir avec eux, à leur proposer des questions de science ou d'érudition. Devenu souverain de Naples, il y amena Antonio Beccadelli, celui de ses doctes qu'il affectionnait le plus, qu'il appelait son *Panormita*, et c'est lui qu'on doit regarder comme fondateur de la première Académie napolitaine, car il réunissait les hommes distingués par leur savoir dans sa maison dite *Portico-Antoniano*, de son prénom, et dans une *villa* qu'il acquit à Portici, appelée *Pliniana*, parce que Pline y avait fini ses jours. Le célèbre Pontano était de cette société, qui porte aujourd'hui son nom, parce qu'il en avait dressé les statuts et qu'il la dirigeait même avant la mort de Beccadelli, survenue en 1458.

L'Académie des aspirants-naturalistes est, au contraire, une institution toute récente : mais ne doit-on pas attendre d'une réunion de jeunes gens, passionnés pour l'étude, associés avec leurs vieux maîtres, *fortezza e sapienza* qu'ils ont pris pour devise ? Ne suffit-il pas de nommer parmi leurs membres honoraires : les Cagnazzi, les Costa, les di Luca, les Paci, les de Renzi, les Semmola, les Tenore, etc., et le commandeur abbé Monticelli, décédé pendant la durée du congrès, pour apprécier les disciples, les émules de tels professeurs et ce qu'ils ont pu faire ensemble ?

bonne heure au Jardin royal de Botanique, où M. le Directeur les attendait pour leur en montrer l'arrangement et les richesses. Il nous en avait donné le catalogue, accompagné d'un plan, dès l'ouverture de sa section, et plusieurs d'entre nous y étions déjà venus maintes fois. Je crois vous avoir rapporté jadis, Messieurs, la fondation de ce jardin, assez récente, quoiqu'on veuille la faire remonter au jardin des simples, planté en 1682 sur la *Montagnole*; je répéterai ici qu'on y cultive aujourd'hui environ 12,000 plantes; qu'une partie est disposée selon le système linnéen, une autre d'après celui des familles naturelles; qu'il y a des pépinières d'acclimatation pour les arbres exotiques, des carrés de cultures comparées des plantes économiques, etc.; les grandes allées et les bosquets servent de promenade publique.

L'après-midi du même jour 25 septembre, une députation composée des présidents et secrétaires du congrès, se rendit auprès de Sa Majesté; M<sup>sr</sup> le prince de Canino, portant la parole, lui exprima la reconnaissance que nous conserverions tous pour sa munificence; le Roi s'entretint avec chacun de MM. les présidents des sujets les plus intéressants traités dans leurs sections respectives, et répéta qu'il se félicitait de la réunion des *scienziati* dans sa capitale, et attendait les meilleurs effets de l'impulsion qu'ils imprimeraient aux études.

Le 28, la section de physique et un grand nombre de membres des autres sections furent sur le Vésuve inaugurer l'Observatoire météorologique récemment construit près de *San-Salvatore*. Une route de voiture a été tracée jusque-là; ce voyage se fit avec beaucoup de facilité, et ceux qui ne connaissaient pas le volcan gravirent sur son cratère. M. Melloni, di-

recteur du nouvel Observatoire, développa dans un savant discours le plan et le but des observations qu'on s'était proposées, qui, à cette position, doivent être du plus haut intérêt.

Quelques physiciens ont observé des flammes avec les éruptions volcaniques; d'autres les nient et pensent que cette illusion est due à la réflexion des matières incandescentes sur la fumée; jusqu'à présent on n'a pas pu examiner la chose d'assez près, et l'on n'a pas non plus des données suffisantes sur toutes les substances rejetées avec les coulées, ni sur la composition des gaz qui les accompagnent. Les phénomènes électriques qui surviennent lors des convulsions du volcan ont besoin d'être étudiés, et la comparaison des observations faites sur le Vésuve avec celles de l'Observatoire astronomique de *Capo-di-Monte* donnera la mesure de l'influence qu'exercent sur l'atmosphère la chaleur, l'électricité, l'humidité qui se dégagent du volcan. La commission scientifique, présidée par M. le chevalier Melloni, s'établira pendant les éruptions à l'Observatoire du Vésuve et pourra saisir la nature sur le fait.

Qu'il me soit permis de vous rappeler, Messieurs, que j'ai fait connaître le premier l'établissement de *San-Salvatore*. Lorsque, il y a cinq ans, les voyageurs vinrent établir des citernes, rassembler des matériaux, tailler des pierres et creuser des fondations pour cet édifice, ils supposèrent que ce serait un ermitage, une église, une auberge... M. le chevalier Melloni m'apprit sa destination et m'autorisa à la publier; ce que je fis dans la relation de mon ascension au Vésuve en octobre 1841<sup>1</sup>.

Le 30 septembre, à 4 heures, nous fûmes en très-

<sup>1</sup> *Recueil de Mémoires*, tom v, pag. 121.

grand nombre à l'inauguration de la statue colossale de la Religion , placée au milieu du grand cloître du *Campo-Santo*. C'est une belle figure de femme en marbre blanc, qui a 4,75 mètres (18 palmes). Elle est vêtue d'une tunique retenue par une ceinture et porte un voile formant un ample manteau , le tout parfaitement drapé ; sept rayons de gloire sont autour de sa tête , dont l'expression est douce et sévère en même temps ; ses yeux sont tournés vers la croix , qu'elle soutient du bras droit, et elle a dans la main gauche une palme qu'elle offre aux trépassés vertueux. Cette composition et son exécution semblent ne rien laisser à désirer et font le plus grand honneur à Tito Angelino , leur auteur <sup>1</sup>. Le piédestal , portant deux inscriptions et un bas-relief allégorique , élève le monument à 7,40 mètres. ( 28 palmes )<sup>2</sup>.

Le Roi et la famille royale assistaient à cette solennité. Dès leur arrivée et sur un signe de S. E. le Ministre de l'intérieur , les toiles qui enveloppaient le monument tombèrent , et le P. Latini , du haut d'une tribune en face , prononça un très-éloquent discours que la distance où je me trouvais ne me permit pas de bien entendre , mais qu'on nous promit de publier.

Le 1<sup>er</sup> octobre , la section de physique et mathématiques se réunit à la section d'agronomie et de technologie , pour entendre le rapport de l'ingénieur Cadolini , au nom d'une commission nommée au Congrès de Milan , afin de s'occuper d'un système uniforme des poids et mesures en Italie. Il va sans dire que , dans la discus-

<sup>1</sup> On a imprimé que *la croce*, *la palma*, *l'aureola raggiate*, étaient de cuivre doré ; c'était , peut-être , un premier projet ? Mais tout est en marbre , ce qui est bien mieux. La ville a payé cette statue 12,000 ducats , plus 3,000 pour la transporter de l'atelier au *Campo-Santo*. = 65,780 francs.

<sup>2</sup> La palme napolitaine = 0,26415 mètres.

sion qui suivit cette lecture , les savants firent ressortir les grands avantages du système métrique , et quoique son adoption générale présente de grandes difficultés , on ne les regarde pas comme insurmontables ; déjà en Piémont et en Lombardie le peuple connaît et emploie le mètre et les mesures françaises ; et nous ne doutons pas que dans les autres États on ne reconnaisse la nécessité d'une réforme et l'importance de notre système.

Le 2 octobre , la section d'archéologie fit , ainsi que je l'ai annoncé déjà , une excursion à Pompeï avec la majeure partie des *scienziati* ; on déblaya quatre maisons en leur présence , proche le Panthéon (ou temple d'Auguste) et la maison de Mars , sous la direction de M. Avellino , intendant des fouilles , et de M. Bonucci , ingénieur de ces travaux , tous les deux de l'Institut de France. On découvrit une petite fontaine ornée de mosaïques , à côté d'une table de marbre africain supportée par des pieds de lion , d'un beau travail ; cinq statuettes de diverses grandeurs , dont une fort singulière est un squelette vêtu d'une robe de femme. Les anciens n'avaient pas , à notre connaissance , guère de ces sortes de représentations ; aussi , plusieurs archéologues prirent cette figure pour celle de l'Envie , d'une Canidie ou d'une Parque. Je dois déclarer que M. Avellino , dans la discussion qui s'éleva le lendemain à Naples , partageait cette dernière opinion ; mais M. Bonucci , qui fait aussi autorité , était du nombre de ceux qui voyaient dans cette petite statue , non une figure desséchée de vieille femme , mais un véritable squelette.

Avant de quitter Pompeï et de vous entretenir des digressions de nos séances , il convient d'énumérer les autres curiosités recueillies : des vases en marbre et en bronze , l'un très-remarquable par ses anses formées de deux figures d'enfant , les bras tendus vers le goulot.

Des trépieds , des lampes , différents ustensiles , beaucoup de poterie , des amphores , des fioles de verre et quelques pièces de monnaie à l'effigie de Galba , de Vespasien ; on trouva enfin , avec ces objets d'art , de tristes reliques de leurs anciens possesseurs ! Dans un tas d'ossements fracturés on recueillit un fémur et un os sacrum entiers. M. Avellino fit tout déposer dans le temple voisin afin que chacun pût l'examiner à son tour.

Les fouilles durèrent de 10 heures jusqu'à 4 '. Dans

Quatre maisons déblayées et tant d'objets recueillis en six heures , peuvent faire croire à certaines personnes que la ville entière de Pompeï sera mise à découvert en peu de temps , et que j'en avais mal jugé , en supposant que les mines d'antiquités du royaume de Naples , sans être inépuisables , devaient durer plusieurs siècles. (*Mélanges*, tom. v , pag. 134). Je ferai observer que , pour donner aux membres du congrès le spectacle infiniment rare d'un *cavamento* , on dut choisir le quartier où les cendres plus friables rendent le travail plus facile et plus prompt ; qu'on avait pu le préparer d'avance , ou commencer le déblai dès la veille. L'on m'a assuré que cela se pratiquait ainsi lorsque des personnages éminents assistaient à ces curieuses recherches ; que la maison déblayée en présence de S. A. R. Mgr. le duc d'Aumale , en 1843 , et celle qui le fut l'année suivante devant Mgr. le prince Henri de Hollande , ne les retinrent qu'une heure.

Dans les quartiers , au contraire , où les cendres volcaniques tassées forment une couche plus épaisse et plus compacte , lorsque ce sont des coulées de lave , comme à Herculanium , qui recouvrent et remplissent les édifices et les rues , alors le déblai est plus difficile et plus long ; il faut beaucoup de précautions et de soins pour conserver ce qui est ainsi enseveli.

J'ajouterai que , depuis ma première visite , en 1841 , je n'aurais pu juger des progrès des fouilles de Pompeï , sans comparer les plans et sans les indications qu'on me donna ; je calcule qu'il n'y a pas le quart de la ville découvert , sur-tout si , vis-à-vis de chaque porte de son enceinte , les rues se prolongent comme celle *di Sepolcri* , et s'il y a des faubourgs aussi considérables que le *Borgo Auguste-Félice*.

cet intervalle , ceux des *scienziati* venus à Pompei pour la première fois , parcoururent cette antique ville , guidés par M. Bonucci , qui leur montra les monuments les plus intéressants. Ceux qui les connaissaient , les revirent , je peux le dire , avec plus de plaisir , et y puisèrent de nouvelles instructions sur la vie , les usages et les arts des anciens habitants ; nous les voyions dans l'intérieur de leurs demeures , à leur toilette , à leurs bains , à leurs repas ; nous les suivions au Forum , au Thermopolium , dans leurs ateliers , dans les temples , aux théâtres , et jusqu'à leurs tombeaux... Les journées s'écoulaient trop vite au milieu de ces ruines ; disons cependant que , la curiosité amplement satisfaite , on les quitte toujours le cœur navré du malheur inouï qui les a causés.

J'avais réellement besoin d'un peu de distraction , et j'en trouvai le soir même chez S. E. M. de Santangelo , qui m'avait fait l'honneur de m'inviter. Sa seconde soirée fut peut-être plus nombreuse et tout aussi brillante que la première ; mais la cour n'y vint pas. On'y fit de l'excellente musique ; les rafraîchissements y furent prodigués , et la fête se prolongea bien avant dans la nuit.

Ce même jour , et deux fois depuis l'ouverture du congrès , un certain nombre de *scienziati* reçurent des invitations pour un'*accademia di musica e ballo* dans les appartements du Palais-Royal attenant au Théâtre. Nous y avons vu les princes d'Aquila , de Trapani et la princesse du Brésil , figurer dans le premier quadrille. LL. MM. la Reine , dont la grossesse paraît avancée , et la Reine-Mère , accompagnées de leurs dames d'honneur , circulaient , ainsi que le Roi , dans les divers salons , s'arrêtant , s'entretenant avec bienveillance au milieu des groupes.



Le dimanche, 5 octobre, eut lieu notre séance de clôture dans le musée minéralogique. Nous étions, d'après les listes publiées, 1611 *scienziati*; il y avait un très-grand nombre d'amateurs et de dames. Ceux qui ne se pressèrent pas, ou qui ne surent pas presser un peu les autres, ne purent point entrer; cependant toutes les places n'étaient pas occupées lorsque les portes furent fermées; elles s'ouvraient pour quelques personnes favorisées des gardes; j'avais proche de moi deux individus qui n'avaient paru dans aucune section; il restait même quelques chaises libres, tandis que plus de deux cents membres du congrès, à la porte du Musée, attendaient impatiemment; ils essayèrent d'y parvenir par le cabinet de zoologie, par l'escalier des tribunes, ils se fâchèrent inutilement et finirent par se retirer.

Il n'y avait pas, comme aux autres congrès, un banc réservé pour les députés des Académies; j'en fais la remarque, quoique je ne sois pas de ceux qui s'en plaignirent, le hasard m'ayant procuré une bonne place.

M. le secrétaire Filioli rendit compte d'abord de ce qui s'était passé dans les assemblées générales; il expliqua les motifs qui avaient déterminé la formation d'une section d'archéologie et annonça le choix fait de la ville de Venise pour la réunion de 1847.

MM. les secrétaires des neuf sections lurent ensuite le sommaire de ce qui les avait occupées; ce travail, plus développé, sera publié et envoyé aux membres du congrès et aux Académies qui s'y étaient fait représenter; vous avez, Messieurs, les actes de Padoue, de Lucques et de Milan.

M. le chevalier de Santangelo proclama M. le marquis de Brignole-Sale, de Gènes, élu président-général du congrès qui se tiendra dans cette ville l'année prochaine.

Mgr. le prince de Canino et M. le prof. Orioli prirent successivement la parole et votèrent des remerciements au corps municipal de Naples, ainsi qu'aux habitants qui avaient mis tant d'empressement et de soins pour recevoir les savants étrangers.

M. le magistrat Puoti se fit l'interprète de ses concitoyens, témoigna combien ils étaient flattés de la réunion et du séjour des personnes honorables composant le congrès, et qu'ils étaient tous persuadés que leur exemple et leurs discussions seraient profitables au pays.

Toute l'assemblée applaudit unanimement, et, après quelques paroles de congratulation, M. le président-général prononça la clôture du septième congrès.

Ce jour-là, MM. les présidents et secrétaires des neuf sections furent admis à la table du roi.

Nous avions tous reçu la veille des lettres d'invitation pour passer la soirée à la résidence royale.

Je vous avais dit précédemment, Messieurs, avec quelle magnificence les appartements étaient meublés et décorés; mais je les avais parcourus rapidement pendant que la cour était absente, avec trois ou quatre touristes seulement, tandis que, le 5 octobre soir, vingt salons éclairés de milliers de bougies étaient remplis de beau monde. Dans le plus vaste fut exécuté un concert vocal et instrumental par les premiers artistes de *San-Carlo*; dans les plus éloignés, on avait disposé des tables de jeu, mais personne ne s'y fixait, non plus qu'auprès d'une large table couverte de journaux, d'albums, d'atlas de voyages. A une extrémité, était dressé un magnifique buffet chargé de pâtisseries, de gâteaux de toutes les sortes, de sucreries et de confitures; des domestiques les transportaient de tous côtés sur des plateaux, d'autres nous présentaient des sorbets, et d'autres des tasses de thé.

Nous trouvâmes, à cette mémorable soirée, des prélats et d'autres dignitaires du clergé, des généraux, et un officier de tout grade des divers corps de la garnison, des cordons et des croix de tous les ordres et beaucoup de grosses clefs dorées, car les chambellans des autres États, venus au congrès, portaient leurs insignes, comme ceux de Naples; tous les ministres et les principaux fonctionnaires du royaume y étaient, ainsi que les ambassadeurs; il y avait beaucoup de dames richement parées.

Le Roi fut, comme nous l'avions toujours remarqué, d'une affabilité parfaite envers tous; il paraissait heureux de la satisfaction générale. LL. MM. la Reine et la Reine-Mère, les princes et princesses restèrent au milieu de nous jusqu'après minuit.

S. M. nous a donné une médaille de 62 millimètres, qu'elle a fait frapper en commémoration de notre congrès, sur laquelle est le portrait de J.-B. Vico, le plus savant philosophe napolitain du siècle passé. Le revers représente la ville de Naples, caractérisée par une femme, la couronne murale sur la tête et appuyant son bras gauche sur un cartouche des Deux-Siciles. Elle est assise, vêtue d'une robe à l'antique, et tient de la main droite élevée le flambeau de la science, dont les rayons, divergeant dans tous les sens, éclairent Naples, son golfe et ses environs, que le Vésuve domine. Devant cette figure, on voit, sur un autel, le globe du monde, emblème de la nature; un miroir, symbole de la vérité, et un manuscrit de papyrus. On lit dans l'exergue: *AUSPICE FERDINANDO II P. F. A.*, et au bas de la médaille: *VII CONGRESSO DEGLI SCIENZIATI ITALIANI. NAPOLI MDCCCXLV.*

Le gouvernement a fait cadeau à chaque membre du congrès de deux forts volumes in-4°, avec des li-

thographies, les plans de Naples, de Pompeï et la carte des environs, composés exprès pour leur servir de guide, intitulés : *Napoli e i luoghi celebri delle sue vicinanze*.

Pendant la durée du congrès, le *Giornale del regno delle Due Sicilie* fut envoyé aux scienziati, ou du moins à beaucoup d'entre nous, par ordre de S. E. le Ministre de la police. Nous y trouvions les procès-verbaux des sections, tous les avis et les nouvelles qui pouvaient nous intéresser.

Un *diario* nous fut distribué, mais, il faut tout dire, deux ou trois jours après sa date, les avis qu'on nous y donnait seraient arrivés trop tard, si on ne les avait affichés à l'Université; le programme des lectures était publié après qu'elles étaient faites; on nous annonçait des *scienziati* admis huit jours auparavant; MM. le comte Graberg de Hemso; le docteur Riboli, de Parme; R. Brown, de Londres, que j'avais vus dès les premiers jours, sont inscrits dans le numéro du 4 octobre qui parut le 7. M. Bellelli, directeur des fouilles de Pesto, domicilié à Naples, des plus empressés à se faire inscrire sur la liste, y est porté le 1564<sup>e</sup>! J'ajouterai que, malgré les réclamations et quelques *errata*, il reste encore bien de fautes dans le *diario*, et que, pour l'avoir, il fallait se pousser dans la foule, disputer ou attendre des heures entières... Quand tout est si bien organisé, les moindres défauts sont plus sensibles; en les signalant, on les évitera facilement une autre fois.

En finissant, je me plais à témoigner que nulle part les étrangers n'ont vécu plus librement qu'à Naples pendant le congrès; aucun ne s'est aperçu de la surveillance de la police, que par l'ordre qui régnait partout. On avait pris d'avance bien de petites précautions, dont nous éprouvions les bons effets; les vaisseaux qui

nous amenèrent à Naples et ceux sur lesquels nous revînmes, indemnisés sans doute, baissèrent leurs prix d'un cinquième en faveur des *scienziati* ; on avait cherché un grand nombre d'appartements en ville, classés selon leur grandeur, leurs agréments ; nous en avons le tableau. Les chambres et la table des divers hôtels étaient taxées, ainsi que les restaurants et les cafés. Du reste, personne n'a éprouvé de difficultés ; les prix de toutes choses étaient modérés, et tous les Napolitains avec lesquels nous avons eu des rapports quelconques, ont été toujours polis et prévenants. Aussi, les *scienziati* venus au septième congrès conserveront à jamais la mémoire de la munificence de S. M. Ferdinand II, de la bienveillance de son gouvernement, du bon accueil de leurs confrères de Naples et de la courtoisie des habitants de cette grande et belle ville.

Naples, le 11 octobre 1845.



RAPPORT FAIT A L'ACADÉMIE ROYALE DU GARD SUR LE CONGRÈS  
SCIENTIFIQUE DE GÈNES.

MESSIEURS,

La Société géologique qui, chaque année, pendant ses vacances, tient une session extraordinaire dans un pays différent, afin d'en étudier la nature des roches, leur superposition, les richesses minérales et les curiosités paléontologiques qu'elles renferment, avait choisi Alais pour sa réunion de 1846, fixée au 30 août.

Seul correspondant de la Société dans cette ville, je devais y attendre mes confrères pour leur servir de guide, ayant jadis exploré nos environs qui offrent toutes les formations de terrains, des fossiles nombreux, de riches mines, des carrières immenses.

Il me fallait , par conséquent , renoncer au congrès de Marseille , convoqué précisément à la même époque ; mais j'en fus bien dédommagé ; mes confrères me firent l'honneur de m'élire président à l'unanimité , et tous me parurent satisfaits de leurs excursions dont j'avais tracé l'itinéraire , tous regrettèrent de ne pouvoir consacrer plus de temps à mon pays.

Je me plais à déclarer que , ne pouvant guère , à mon âge , marcher à leur tête , j'ai été bien secondé par mes compatriotes , MM. de Roys , Teissier , Dumas et Renaux , qui connaissent parfaitement nos Cévennes. Parmi les géologues étrangers venus à Alais , je citerai MM. de Buch et Ewald , de Berlin , Bertrand-Geslin , de Nantes , l'abbé Chamousset , de Chambéry , Toschi , d'Imola.... Et je citerai aussi MM. de Saporta et de Fonscolombe qui , habitant Aix et Marseille , crurent néanmoins devoir se joindre à nous.

C'est du congrès de Gênes , me direz-vous , Messieurs , et non de la Société géologique de France , que j'ai à vous entretenir ; mais je tenais à consigner ici le principal motif qui m'empêcha d'assister au congrès français qui se tenait dans mon voisinage et sur la route que j'allais prendre. Quelques amis désiraient que j'y fisse du moins acte de présence ; il finit le même jour que notre session <sup>1</sup>.

Quand le surlendemain j'arrivai à Marseille , ils m'engageaient à séjourner le dimanche , pour les Regates données à l'occasion du congrès ; n'ayant pas participé aux travaux , il ne me parut pas à propos

<sup>1</sup> Notre dernière séance à Alais eut lieu le dimanche soir 6 septembre ; mais , les deux jours suivants , la plupart des membres de la Société allèrent explorer Anduze et les environs , Durfort , Fressac , etc.

d'être de la fête , un peu tardive d'ailleurs , car la plupart des étrangers étaient déjà partis , et je m'embarquai de suite avec plusieurs d'entre eux , qui venaient à Gênes. Après vingt-cinq heures de navigation, nous étions dans le port , où les commissaires de la santé , de la police et des douanes , nous retinrent jusqu'à la nuit, et nous ne pûmes débarquer nos bagages que le lendemain. Tous les passagers trouvèrent ces formalités longues et désagréables , surtout ceux qui étaient venus pour le congrès , traités partout , comme je vous l'ai dit dans mes précédents rapports , avec beaucoup de prévenance et de civilité.

Une commission chargée d'examiner les droits des personnes qui voulaient être du congrès et de leur délivrer les cartes de *scienziati* , était composée de vingt membres présidés par le général de la Marmora , directeur de l'école royale de la marine , membre de la Société géologique de France. Tous les jours , du matin au soir , depuis le 7 jusqu'au 22 septembre , cinq à six de ces Messieurs restaient en permanence , et fort occupés avec les prétendants , auxquels on donnait un bulletin à remplir de leurs noms et prénoms , titres , qualités , résidences , charges publiques ou scientifiques et grades universitaires. Ils devaient y noter s'ils étaient députés d'académies royales , les ouvrages qu'ils avaient publiés , les prix qui leur avaient été décernés , s'ils étaient venus aux congrès précédents , la section à laquelle ils désiraient être inscrits. Je n'ai pas besoin de vous dire , Messieurs , que votre député , depuis assez longtemps en relation avec plusieurs des savants qui composaient la commission , en fut très-gracieusement accueilli.

Je fus inscrit comme membre effectif du 8<sup>me</sup> congrès , sous le n<sup>o</sup> 515 , section de physique.

Puisqu'il est question de la liste , quoique plusieurs de ceux qui s'y trouvent portés soient arrivés plus tard , je vous dirai, Messieurs, que nous étions 1062 *scienziati*, dont une trentaine de Français , et qu'on délivra à peu près autant de cartes blanches d'amateur. Ainsi que je l'ai rapporté jadis , ils assistaient aux séances , mais dans une enceinte particulière et sans participer aux discussions ; ils visitaient comme nous les établissements publics , les bibliothèques , les musées , les hôpitaux , les écoles.... ; ils venaient aux diners communs et dans les réunions générales du soir.

Parmi ces amis des sciences , se trouvaient quelques hommes d'un très-haut mérite , que le règlement ou leur modestie écartait de la première catégorie ; on a reproché aux commissaires de les avoir méconnus et d'avoir été trop sévères , d'autres fois plus que faciles pour admettre des individus sans examiner leurs titres. Je ne pense pas qu'il y ait eu à Gênes plus d'abus de ce genre qu'ailleurs ; on ne suppose pas qu'un savant prenne indûment un titre de docteur ou d'ingénieur , qu'un professeur s'arroge des grades qu'il n'a pas. MM. les commissaires n'auraient point voulu exiger d'eux des preuves légales , ni refuser celui qui a été membre d'un congrès précédent ; et l'on doit les féliciter du zèle éclairé , de l'équité , de la courtoisie qu'ils ont mis à remplir leurs fonctions délicates.

On nous avait donné en arrivant la note des auberges, traiteurs, cafés, chambres garnies, avec les prix. En général on vit à bon compte à Gênes, mais tous les hôtels étaient encombrés, les logements retenus d'avance et forts chers. Je fus assez heureux pour trouver, dès le second jour, une petite chambre au premier étage, dans la rue Balbi, proche l'Université ; et, ce que j'appréciai surtout, elle était à côté de celle de M. Ma-



jocchi, professeur de Milan, l'un de mes plus anciens confrères et amis en Italie.

Le 14 septembre, à onze heures, nous nous réunîmes à l'église métropolitaine de St-Laurent, où fut célébrée une grand'messe en musique, suivie du *Veni Creator* et de la bénédiction donnée par S. Em. le cardinal archevêque. Mgr. le prince de Carignan, S. Exc. le gouverneur-général de la division, MM. les syndics et décurions de Gênes, et beaucoup de dames assistaient à cette solennité, après laquelle nous nous rendîmes, comme processionnellement, à travers la foule qui remplissait la place et la rue, au palais ducal, dont le grand salon avait été disposé pour nos séances générales.

M. le marquis de Brignole-Sale, ministre d'état du roi de Sardaigne et son ambassadeur en France, nommé président-général au congrès précédent, avait choisi pour ses assesseurs MM. Gandolfi, bibliothécaire de l'Université, et le docteur Casaretto, et pour secrétaire-général, M. le marquis F. Pallavicino, tous les trois membres de diverses académies.

Le bureau où ils siégeaient était à l'extrémité sur une estrade; les personnes placées du côté opposé n'entendirent que difficilement les discours prononcés. A Milan et à Naples, le bureau était au milieu et par conséquent plus favorablement disposé.

M. de Brignole-Sale témoigna combien il était flatté de présider le 8<sup>e</sup> congrès scientifique que ses concitoyens s'applaudissaient de recevoir. Mais il observa que Gênes méritait cet honneur, parce qu'elle avait donné le jour, non-seulement à des guerriers célèbres, à de grands hommes d'état, mais encore à une foule de savants, de littérateurs et d'artistes renommés dans le monde. S. E. rappela les noms des Gênois qui avaient illustré leur patrie pendant les guerres et en temps de

paix, et fit ensuite ressortir les avantages que la ville et le pays se promettaient du congrès de cette année, qui attirait un si grand nombre de savants étrangers. Il répéta que tous les souverains italiens favorisaient cette institution, et plus particulièrement S. M. Charles-Albert qui nous recevait avec empressement pour la seconde fois dans son royaume. Après les applaudissements prolongés de l'auditoire, Mgr. le prince de Canino, ayant demandé la parole, nous rapporta qu'au moment de quitter Rome, en prenant congé du Saint-Père, il le supplia d'accorder sa puissante protection au congrès, et que S. S. lui avait répondu qu'elle le faisait *volontierissimo*, et l'avait chargé d'en assurer notre respectable assemblée. Pie IX, ajouta le prince, a autorisé expressément les professeurs et les amateurs des sciences de ses états à se rendre à Gènes; il se propose de rétablir incessamment l'ancienne Académie des *Lincci*, qui comptait dans son sein les Colonna, les della Porta et Galilée lui-même; il veut, comme souverain, que les sciences et les arts fleurissent, et que ceux qui les cultivent soient honorés dans les Etats pontificaux.

La découverte du Nouveau-Monde est due à un Génois, a dit le prince Bonaparte, c'est la plus importante sous tous les rapports, c'est le fait matériel qui a le plus influencé notre ordre social; aujourd'hui le congrès de Gènes va rattacher à l'histoire de cette ville un fait moral bien autrement essentiel, l'alliance de la religion et des sciences scellées par le Souverain pontife! Témoignons donc à S. S., s'est-il écrié, nos actions de grâce, de dévotion et d'amour, comme le peuple de Rome qui la vénère et l'adore pour la vie nouvelle et la félicité durable qu'elle lui promet.

Ce discours fut interrompu et suivi par d'unanimes applaudissements, et ils redoublèrent lorsque S. E. le

le président-général pria le prince, au nom du congrès, de mettre aux pieds du Saint-Père l'hommage de notre vive reconnaissance et de nos pieux sentiments.

M. le secrétaire-général lut ensuite une lettre de la commission chargée des expériences de physique qui doivent être faites, pour lesquelles des fonds ont été votés.

Il proclama les députés des Académies présents à la première séance. Mais l'usage de leur réserver des bancs distincts n'existe plus depuis deux ans.

M. le marquis de Brignole-Sale, avant de clore la séance, invita les *Scienziati* à se réunir dans leurs sections respectives pour élire leurs présidents particuliers. Des chambres séparées avaient été préparées dans le palais ducal pour ces scrutins seulement; les jours suivants nous nous réunîmes au palais de l'Université.

Je vais donner ici les noms des présidents, vice-présidents et secrétaires des neuf sections et les heures de leurs séances.

*Section de Physique et Mathématiques, de 10 h. 1/2 à midi 1/2*

Président, J. B. Amici.

Vice-Président, Oct. Mossoti.

Secrétaires, Lavagna et Codazza.

*Section de Chimie, de 9 heures à 11.*

Président, G. Taddei.

Vice-Président, J. B. Canobbio.

Secrétaires, Finollo et de Negri.

*Section de Géologie et de Minéralogie, de 1 h. à 3.*

Président, marquis Paretto.

Vice-Président, Pasini.

Secrétaire, de Zigno.

*Section d'Agriculture et de Technologie*, de 8 h. 1/2  
à 10 h. 1/2.

Président, l'abbé Lambruschini.

Vice-Présid., Bertone de Sambui et Salvagnoli.

Secrétaires, C. Pallavicino et Sacchi.

*Section de Botanique et de Physiologie végétale*, de  
midi à 2 h.

Président, Bertoloni.

Vice-Président, de Notaris.

Secrétaires, Meneghini et Savignone.

*Section de Zoologie et d'Anatomie comparée*,  
de 11 h. 1/2 à 1 1/2.

Président, Alessandrini.

Vice-Président, de Filippi.

Secrétaires, P. Bonaparte et Costa.

*Section de Médecine*, de 1 h. à 3 h.

Président, D. Speranza.

Vice-Président, Bertini et de Renzi.

Secrétaires, Turchetti, Polto et Diana.

*Section de Chirurgie*, de 9 h. à 11 h.

Président, Rossi.

Vice-Président, Gherardi.

Secrétaires, Battola et Botto.

*Section de Géographie et d'Archéologie*, de 9 h. à 11 h.

Président, Cordero di S. Quintino.

Vice-Président, Cibrario et Fiorelli.

Secrétaires, Ghibellini et Gandolfi.

La plupart des savants que je viens de nommer vous sont connus, Messieurs, par la réputation dont ils jouissent ou par leurs œuvres. Vous vous rappellerez que, dans mes rapports sur les congrès précédents, je vous avais cité, et plus d'une fois, ceux qui nous présidaient cette année, excepté deux professeurs de Bologne, qui, profitant de l'autorisation de leur nouveau

souverain, mirent autant d'empressement à venir à Gènes, qu'on en eut à les recevoir. Ils furent élus par acclamation, et l'on assure que Mgr. le prince de Canino, qui habituellement présidait la section de zoologie, engagea ses nombreux amis à voter, comme il le faisait lui-même, pour Alessandrini; quant à Bertoloni, depuis la mort de Decandole, l'opinion générale le met à la tête des botanistes; il devait les présider au congrès de Gènes.

Les sections d'agronomie, de physique et de médecine se succédaient dans le grand salon de l'Université; c'était, comme dans les congrès précédents, les plus nombreuses.

Les zoologues remplaçaient les chirurgiens.

Les botanistes remplaçaient les chimistes.

Les géologues succédaient aux archéologues.

Ainsi, quatre salles suffisaient pour les neuf sections; elles avaient chacune deux portes, l'une pour les *Scienziati*, l'autre pour les amateurs.

Un bon nombre de dames assistaient à diverses sections; dans les autres congrès, elles auraient été dans l'enceinte des amateurs; à Gènes, on est galant comme en France: elles occupaient nos premiers rangs, mais deux seulement y avaient droit et figuraient sur la liste des membres effectifs; c'étaient mesdames les baronnes de Kotz, chanoinesses de Pragues, que j'avais vues à Padoue et à Milan, dans la section de physique.

Vous savez, Messieurs, que les *Scienziati* peuvent fréquenter toutes les sections, quoique attachés à telle ou telle plus spécialement. J'ai fait connaître à la section de géologie la réunion qui venait d'avoir lieu dans la ville que j'habite, et, pour y attirer les savants italiens, je leur donnai un aperçu rapide de nos richesses minéralogiques. J'ai parlé plusieurs fois dans la section

de physique : j'ai lu deux mémoires dans celle de zoologie et un dans celle de physiologie végétale.

Je vous entretiendrai postérieurement des travaux les plus intéressants communiqués ou discutés dans les diverses sections ; je vais continuer à vous raconter notre vie de *Scienziato*.

Nos diners communs avaient lieu à trois heures et demie au palais *delle Peschiere*, appartenant au marquis F. Pallavicino, qui l'avait généreusement prêté pour cet usage. Le grand salon et quatre pièces attenantes au premier pouvaient contenir six cents personnes ; de nombreux domestiques nous servaient un joli dîner, dessert, glaces et café pour trois francs par tête, étrennes comprises. Mais, je le dirai, ces repas communs étaient originellement destinés aux *Scienziati* qu'on se proposait de rapprocher ainsi ; dans les congrès précédents, c'était un rendez-vous que nous nous donnions entre amis ; lorsque nous suivions des sections différentes, nous nous retrouvions à table et nous y faisons souvent de nouvelles connaissances : cette année, non-seulement les amateurs, mais un grand nombre de personnes étrangères au congrès, prenaient, la veille ou le bon matin, des billets pour leurs femmes, leurs familles et leurs amis ; les *Scienziati*, moins diligents<sup>4</sup> allaient chez les restaurateurs.

Le *Pallazzo delle Peschiere*, l'une des plus magnifiques *villa* de Gênes, est sur le penchant de la montagne, dans le quartier d'*Aqua Sola*, proche de l'établissement des sourds et muets, qui est accessible aux voitures. On y est en même temps à la ville et à la campagne, entouré de jardins, avec des eaux abondantes. On y a la vue d'un paysage varié, très-étendu, et de la mer. Nous y trouvions toujours bonne et nombreuse société, et si nous n'avions pu être à table proche nos amis,

nous les rencontrions dans les appartements du rez-de-chaussée ou sur les terrasses.

Chacun tâchait de se placer dans le grand salon pour le coup-d'œil des tables contournées , couvertes de mets, de flacons et de vases de fleurs , animées par tant de commensaux savants ou amateurs des sciences , et tous amateurs des femmes aimables qui venaient les distraire des méditations , des calculs sérieux et des discussions qui les avaient occupés la matinée. Plusieurs fois , dans ces repas , M. le docteur Masi a excité l'enthousiasme des convives par des pièces de vers pleines d'esprit et de noblesse. Personne n'a plus que lui le génie et la verve poétiques ; cependant il sait les allier avec les graves études de son état , et il cultive aussi les sciences naturelles avec distinction. M. Masi m'a donné la première hymne nationale qu'il nous récita , en douze strophes , à la gloire de Pie IX. Je vous en offrirais , Messieurs , une pâle traduction , mais plusieurs d'entre vous peuvent apprécier dans l'original les sentiments et l'éloquence de l'auteur.

La société du *Casino* , la plus brillante de Gènes , nous ouvrit ses salons , où nous pouvions , en montrant nos cartes à l'entrée , passer nos soirées de la manière la plus agréable. La meilleure compagnie s'y rendait ; on y recevait les journaux de tous les pays ainsi que des brochures nouvelles ; les rafraîchissements de toute sorte y étaient prodigués.

Le 23 septembre , MM. les directeurs de cette société invitèrent par lettres tous les Scienziati , avec les notabilités du pays en hommes et en dames , à une soirée parée et bal. Nous y remarquâmes beaucoup de riches toilettes , un excellent orchestre , des bouquets et des guirlandes comme à Florence ; tout était resplendissant de lumière , et je citerai l'illumination du jardin , où

des lampions de couleur , suspendus aux arbres ou disposés par terre entre les plantes , ressemblaient à des fleurs et à des fruits de feu. En un mot, la fête fut digne de ceux qui la donnaient. Je fus approuvé de mes compatriotes , auxquels j'appris que j'avais remercié en leur nom MM. les commissaires du Casino avant de quitter Gènes.

Le théâtre *Carlo-Felice* a une troupe lyrique nombreuse et bien composée. Sans être *dilettanti* , beaucoup de Scienziati donnèrent leurs 5 fr. pour le concert qui eut lieu le 18 septembre , au bénéfice des malheureux Toscans ruinés par le tremblement de terre du 14 août dernier.

Les amateurs de la tragédie ont eu , deux fois la semaine , au théâtre *San-Agostino* , une représentation du célèbre *Modena* , le *Talma* de l'Italie , appelé à Gènes à l'occasion du congrès.

MM. les consuls des diverses puissances faisaient connaître à Mgr. le gouverneur-général de la province les personnes notables arrivées à Gènes; elles recevaient aussitôt une lettre d'invitation pour les soirées que S. E. donnait au palais ducal les lundis et les vendredis. Les vastes appartements de M. le marquis Paulucci étaient remplis de beau monde et de nombreux corps d'officiers. Nous y avons vu L. A. les princes de Carignan , de Salerne , de Lucques , la reine de Hollande , et toute l'aristocratie génoise. Deux soirées furent suivies de bals , et une autre fois l'acteur tragédien *Modena* y déclama plusieurs morceaux , et nous prouva que son talent n'a pas besoin des costumes et du jeu théâtral pour charmer ses auditeurs.

Pendant la durée du congrès , nous fûmes invités à d'autres grandes soirées dans lesquelles nous trouvâmes , comme chez M. le gouverneur , la haute société génoise,



tous les étrangers de distinction, des dames éblouissantes de diamants et quelques-unes par leur physionomie et leurs grâces.

Les appartements de S. E., notre président-général, sont d'une rare magnificence : pavés en marbre à compartiments de figures et de couleurs variées, avec des plafonds peints ou dorés ; des tentures de soie ou des tableaux de prix sur les murs, un grand lustre de cristal de roche, tout ce que la mode et le luxe produisent de plus exquis pour l'ameublement... et cela au troisième étage, au dessus de l'entresol, de son immense palais, dont le premier est fermé et le second occupé par des locataires ! Est-ce pour jouir d'une plus belle vue le jour, pour respirer un air plus frais, parce qu'un précepte d'hygiène prescrit de coucher aussi haut que l'on peut, ou parce que le maître éprouve et veut montrer aux autres qu'il n'y a pas de plaisir sans peines, et qu'on se repose plus volontiers après un peu de fatigue ? Je le savais, mais j'aime à tout voir ; je devais d'ailleurs répondre à la politesse que j'avais reçue de M. le marquis de Brignole-Sale ; je suis donc allé et je suis retourné au *raout* de S. E., et je n'hésitai pas à escalader cent et quelques marches pour lui rendre mes devoirs avant de partir.

Le 22 septembre, M. le marquis Pallavicino, notre secrétaire-général, pour embellir sa soirée, eut l'idée heureuse de transformer son salon et des conversations oiseuses en une académie poétique ; il y fut lu plusieurs pièces de vers que tous les assistants couvrirent d'applaudissements bien mérités, entre autres celle du docteur émérite Crocco, sur les congrès scientifiques, et une épisode de la vie de Cristophe Colomb, par la très-aimable femme du célèbre Mancini, l'un de nos secrétaires à Naples.

Nous avons été invités pour le 26 , à dix heures du soir , chez M. le duc de Galliera , l'un des plus riches seigneurs de la très-riche ville de Gènes. Il habite le premier étage d'un palais somptueux décoré avec beaucoup de goût ; sa soirée fut des plus nombreuses , quoi qu'il eût , dit-on , fait un choix dont quelques personnes eurent le tort d'être fâchées , au lieu de supposer leurs invitations égarées. Je me retirai , avec M. le professeur Majocchi , vers minuit , après les premières contredanses , et nous vîmes arriver encore des voitures et les chaises à porteurs des dames qui venaient des rues étroites. La fête se prolongea jusqu'à trois heures du matin , et M. le duc , indépendamment du thé et des sorbets distribués dans ces occasions , fit servir une sorte d'ambigu à ceux qui restèrent chez lui.

M. le marquis de Negri voulut aussi avoir un *raout* , et m'annonçait , en m'engageant à y venir , qu'il ferait illuminer tous ses jardins. Je l'assurai sincèrement que j'y serais plutôt attiré par ses politesses et les agréments que tout étranger trouvait dans sa maison hospitalière. Malheureusement une pluie incessante contraria sa fête ; on ne peut arriver *alla villa di Negri* qu'à pied : il y eut malgré cela belle et nombreuse société , et l'on y dansa une partie de la nuit.

MM. les syndics ont fait présent à chaque membre effectif du congrès de la *Descrizione di Genova et del Genovesato* , en trois volumes in-8° avec cartes et planches lithographiées ; d'un plan topographique de Gènes , sur une échelle de 0,006 , et de la carte du duché.

Chaque jour on nous distribuait un *diario* contenant la liste des Scienziati par ordre d'inscription , les procès-verbaux de nos séances , le programme des lectures à faire , les dons offerts au congrès et les avis que la présidence-générale voulait nous donner. Nous avons

chacun un état imprimé contenant quatorze coupons , sur lesquels nous mettions notre numéro et notre signature ; un commis piquait le coupon du jour sur une broche de fil de fer , et nous donnait en échange le diario , ce qui est plus simple , plus expéditif que les registres par ordre alphabétique ou par ordre des dates de notre arrivée employés précédemment , où il fallait chercher le numéro de nos cartes et noter la délivrance des *diarii*.

Vous avez pu juger , Messieurs , que , le matin , et le milieu du jour , les diverses sections retenaient les Scienziati à l'Université ; lorsqu'ils allaient au palais *delle Peschiere* , leur journée était à peu près remplie. Il fallait savoir choisir quelques moments pour visiter les établissements publics ; les heures où nous pouvions nous y présenter étaient indiquées par des affiches et dans notre diario ; et il y en a plusieurs que j'ai tenu à revoir , quoique je sois venu assez souvent à Gènes : le jardin botanique , l'institution des Sourds-Muets , le Trésor de St-Laurent , l'arsenal , l'hôpital de Pammatone et celui de la marine , sont de ce nombre ; j'en parlerai dans un autre écrit. Je veux seulement faire remarquer à présent que les respectables supérieures des deux grands hôpitaux sont Françaises et celle du dernier Alaisienne.

Le 25 septembre eut lieu au palais ducal l'assemblée générale qui , en vertu du règlement , devait choisir la ville pour la réunion de 1848. Un grand nombre de Scienziati voulaient que ce fût Rome. Mgr. le prince de Canino leur fit sentir que Pie IX et le sacré collège verraient cette détermination avec peine , sitôt après la mort de Grégoire XVI , qui avait refusé de nous recevoir. La séance fut un peu orageuse et dura de six heures du soir jusqu'à onze heures et demie ; la plupart des membres s'étaient retirés , il n'en restait que 506 ,

lorsque Bologne fut choisie à la majorité de 336 voix.

Quelques Scienziati prirent la journée du 26 pour aller voir la flotte française mouillée dans le golfe de Spezia ; le bateau à vapeur *le Castor* fit cette promenade pour une minime rétribution.

On avait annoncé depuis longtemps au public que la ville de Gènes attendait l'époque du congrès pour ériger une statue à Christophe Colomb, ou plutôt que c'était à la pose de la première pierre de ce monument que nous devions assister. Et nous étions un peu surpris que rien d'officiel ne fût affiché à l'Université, qu'aucun avis de la Présidence ne parût dans le *Diario*, qu'on n'indiquât point aux Scienziati la place qu'ils devaient occuper, comme on l'avait fait ailleurs dans des circonstances analogues. La vérité est que les ordonnateurs de la fête nous oublièrent complètement ! Nous sumes, comme tout le monde, que la cérémonie était fixée au 27, à une heure ; nous vîmes les dispositions faites sur la place de *l'Aqua verde* : un trône élevé, recouvert d'une tente, pour les puissances ; un amphithéâtre en face pour les musiciens ; des gradins et des rangées de chaises dans une enceinte derrière laquelle se tiendrait la populace ; au milieu une grue soutenait la pierre fondamentale qui pouvait ainsi descendre graduellement.

Dès le matin, le canon se fit entendre ; tous les vaisseaux du port furent pavoisés, plusieurs régiments défilèrent, musique en tête ; la foule remplissait la rue Balbi, à l'extrémité de laquelle j'étais logé ; quelques amis, réunis chez moi, restaient persuadés que des places nous étaient affectées, nous attendions de voir arriver quelqu'un plus au fait que nous : enfin, après avoir essayé inutilement de parvenir par la voie réservée pour le cortège, nous suivîmes un bon nombre de Scienziati et d'amateurs, leurs cartes à la main, dans *la salita della*

*Visitazione*, que des gardes semblaient défendre au public.

Nous arrivâmes ainsi à la brasserie, où nous restâmes au soleil, debout, ballotés par la foule et forcément, parce qu'il n'y avait pas plus moyen de rebrousser chemin que d'avancer. Un très-grand nombre de places dans l'enceinte ne furent pas occupées, nous croyons qu'elles nous avaient été destinées et que c'est par mal entendu que nous n'en avons pas profité ; le corps décursional de Gènes nous a fait cadeau d'une belle médaille portant l'effigie de Christophe Colomb et ces mots au revers : *Genova a gli Scienziati italiani*. La cantate chantée, les écrits publiés dans cette occasion et les journaux annonçaient *che al cospetto degli Scienziati Genova poneva la prima pietra*, etc. On entendait donc bien que nous prendrions part aux honneurs rendus à l'illustre Génois.

Je dirai en peu de mots que M. le marquis Pareto présidait la commission du monument et prononça un discours que je regrette de n'avoir pu entendre ; qu'il fit bénir par S. Em. Mgr. le cardinal archevêque les médailles qu'on devait mettre dans la fondation ; qu'il présenta la truelle et le marteau à L. E. les syndics, quand il fallut sceller la pierre. Je dirai qu'un concert monstre, le canon et les cloches terminèrent la cérémonie, et que le soir toute la ville fut illuminée, excepté le palais royal ; l'étiquette le veut ainsi, dit-on.

Le 28 septembre, les présidents des diverses sections, avant d'en prononcer la clôture, adressèrent leurs adieux et leurs remerciements aux Scienziati qui avaient suivi leurs séances. Ces discours seront reproduits dans les actes du congrès.

Je demandai la parole dans la section de physique, et je votai des remerciements à notre président, ses

vice-présidents et secrétaires, et je manifestai la reconnaissance que mes amis et moi conserverions à la ville de Gènes pour sa généreuse hospitalité.

Le 29, après-midi, eut lieu notre séance générale de clôture, en présence de S. Em. le cardinal-archevêque, de Mgr. le gouverneur, de MM. les syndics et autres autorités de Gènes et d'un grand nombre de dames.

Comme dans les congrès précédents, après une courte péroraison de M. le président-général, un rapport, trop bref pour son importance, de M. le secrétaire-général, MM. les secrétaires particuliers des neuf sections lurent un procès-verbal de leurs travaux, qu'ils eurent l'art d'abréger, comme le demandait une séance solennelle, sans négliger de rappeler la part que chacun de leurs confrères y avait prise.

M. le secrétaire-général annonça ensuite l'envoi fait par les *Aspirants naturalistes de Naples* d'une médaille offerte aux Scienziati députés à leur académie l'année dernière. Vous savez, Messieurs, que j'avais été l'un des trois représentants de la section de botanique et de physiologie végétale.

M. Jullien adressa un compliment aux dames génoises qui avaient embelli nos réunions, et assura les savants italiens de la sympathie des Français venus à leur 8<sup>e</sup> congrès. M. le président-général lui répondit que les Scienziati ses compatriotes nous avaient voué des sentiments tout aussi sincères.

Il annonça ensuite le choix qui avait été fait de S. E. le comte André Giovanelli pour président-général du congrès de Venise. Après avoir rendu grâce au Roi pour la protection qu'il avait accordée au congrès de Gènes, il se félicita de nouveau d'en être le chef, remercia MM. les présidents des sections qui en avaient

dirigé les travaux, et, parlant de la future réunion de Venise, il invita tous les Scienziati à s'y rendre et à continuer à propager le goût et l'étude des sciences.

Il y avait à Gênes une exposition des beaux-arts et une exposition des produits de l'industrie, qui auraient demandé plus de temps que je n'ai pu y consacrer. Je les ai cependant visitées plus d'une fois. La première renfermait de fort beaux tableaux d'histoire, de paysages, de marines, d'intérieurs et de portraits. Il y a chaque année des expositions des beaux-arts dans les différents États d'Italie, et on a lieu d'être surpris de la quantité et du mérite des ouvrages qu'on y voit; cela tient, je l'ai observé déjà (T. V, p. 196), aux encouragements, aux distinctions accordées aux artistes et au goût général des Italiens pour les beaux-arts.

L'exposition des produits de l'industrie me parut bien plus étonnante par la variété et la perfection des objets de tous les genres que je remarquai. Je n'ignorais pas que certaines étoffes ou tissus d'Italie sont justement estimés, qu'il y a des fabriques spéciales, jouissant partout d'une grande réputation, et j'ai pu juger, en visitant l'exposition de cette année, que l'industrie du royaume de Sardaigne a fait les plus grands progrès. J'y ai remarqué la parfaite exécution, le bon goût, la richesse de quelques fabrications, la simplicité, le bon marché des produits plus communs; mais je le répéterai, on sait bien encourager les industriels dans ce pays!

J'avais été invité à la distribution des prix qui se fit avec une grande pompe, le 2 octobre, dans le vaste salon du palais ducal. Les exposants auxquels il en avait été décerné ou qui devaient être honorablement mentionnés occupaient le fond, derrière le bureau de la commission des arts et des manufactures. S. Em. le cardinal-archevêque, Mgr le gouverneur-général et les

syndics honoraient de leur présence cette cérémonie , et remettaient les médailles aux exposants appelés. Il en fut donné en or aux nommés B. Solei et J. Chichizola , fabricants d'étoffes de soie ; Henri Jest , ingénieur en instruments de physique ; A. Poggi , pour ses bijoux de corail , etc. Les sœurs Razetti et Lavagna , en reçurent de vermeil pour la parfaite imitation de fleurs et de fruits ; Curtei , pour ses tulles , Cavagnaro , pour un billard très-élégant, d'un prix assez modique ; J. Ghersi , pour ses étoffes de soie et d'or , destinées à l'ameublement des palais , ou pour des ornements d'église. On en donna de pareilles au comte Cavour et aux frères Brun , qui avaient amené de beaux béliers mérinos de race pure ; et à Th. Lercari , qui cultive avec succès les plantes exotiques, chez qui la vanille a fructifié... Je ne peux pas nommer ici tous les exposants récompensés , je me borne à compter qu'on leur distribua 15 médailles d'or , 42 de vermeil , 89 d'argent et 103 de bronze.

Alais, 15 octobre 1846.

---

#### RAPPORT SUR LE CONCOURS D'AGRICULTURE ,

Lu en séance publique du Conseil-général et de l'Académie le  
30 août 1845.

Par M. NICOT , Secrétaire perpétuel.

MESSIEURS ,

Au milieu de la féconde émulation du pays , l'Académie royale du Gard est une des sociétés qui peuvent revendiquer le droit d'aïnesse. Héritière de l'ancienne Académie du Gard et fille de Richelieu , elle a compris une des premières qu'elle ne devait plus se borner seulement au culte des lettres et des sciences , et que sans



négliger ces objets si importants de ses attributions, elle devait encore veiller aux intérêts matériels du pays. Aussi, a-t-elle placé l'agriculture en première ligne dans l'ordre de ses travaux et de ses concours, parce que l'agriculture est la base de la prospérité de nos contrées, la base de la fortune publique, parce que c'est d'elle qu'émanent tous les autres progrès, parce qu'elle peut être considérée comme la première des fonctions non rétribuées.

C'est sous l'empire de ces idées et pour faire pénétrer d'utiles enseignements dans l'esprit de ceux qui s'occupent des arts agricoles, que l'Académie a mis au concours la question de la grande et de la petite culture, qui n'est autre chose que celle de la grande et de la petite propriété.

Nous avons dû nous demander si le fractionnement était utile, ou bien s'il en était de la grande propriété comme de ces fleuves qui rendent tant de services au pays qu'ils arrosent. Si on les divisait en minces filets pour conduire les eaux près de chaque maison, près de chaque chaumière, les habitants recevraient, peut-être, de quoi étancher leur soif pendant quelque temps, mais aucun de ces filets ne pourrait suffire à la navigation ou donner la vie à la moindre usine, les grands services des fleuves seraient annulés et les filets, eux-mêmes, se perdraient obscurément dans les terres. En serait-il ainsi de la propriété et de la culture? En présence des deux systèmes controversés, l'Académie a voulu connaître la vérité, elle a voulu s'éclairer des lumières de tous les économistes, et elle a mis au concours la question suivante :

*Exposer les avantages et les inconvénients comparés de la grande et de la petite culture, au point de vue des produits et des frais d'exploitation.*

Les concurrents devaient examiner la question par rapport aux diverses natures de terrain , et rechercher dans quel cas l'un des systèmes de culture est préférable à l'autre.

Trois mémoires ont été envoyés à l'Académie et sont devenus l'objet de son examen.

L'auteur du mémoire classé sous le n<sup>o</sup> 3 se prononce en faveur de la grande culture ; mais , même au point de vue qu'il adopte , la question n'est traitée qu'incomplètement. Dans la comparaison qu'il établit entre les deux systèmes , il se contente de considérer un seul cas de la petite culture , celui où le cultivateur conduit son exploitation avec des bêtes aratoires , et il ne s'occupe nullement de ce qui a lieu dans une propriété cultivée entièrement à bras. D'un autre côté , lorsqu'il traite des grandes cultures , il en proclame seulement les avantages , sans tenir compte des difficultés et des inconvénients qu'elles présentent. En examinant la situation d'une propriété de 5 à 15 hectares , pour la comparer à celle d'une propriété de 25 à 30 hectares , il aurait dû ne pas se contenter de calculer les revenus , il aurait fallu mettre en regard les divers chiffres relatifs aux frais d'exploitation. Au lieu de données précises on ne trouve , à ce sujet , dans le mémoire , que des indications vagues ou de simples assertions.

Enfin , l'auteur aurait dû surtout étudier comparativement le système des petites exploitations , en considérant d'abord celles dans lesquelles le nombre des bêtes aratoires est à peine proportionné à celui des travaux ; et en recherchant ce qui a lieu à mesure que l'exploitation devient plus considérable et se rapproche davantage de la grande culture.

Les conclusions auxquelles l'auteur est conduit sont prises à un point de vue trop limité , et ne paraissent

point susceptibles d'être réalisées, si ce n'est dans quelques cas exceptionnels. Néanmoins, comme dans le cours de ce mémoire on trouve l'exposition de faits intéressants et quelques rapprochements utiles, l'Académie, tout en regrettant que la tâche qu'elle réclamait n'ait point été suffisamment remplie, a jugé convenable d'accorder à l'auteur un témoignage d'encouragement.

L'auteur du mémoire n° 1 se propose de démontrer que la petite culture l'emporte en tout sur la grande. Mais d'abord il ne considère qu'un cas particulier, celui où le cultivateur suffit à exploiter entièrement à bras les champs qui lui appartiennent. Il insiste sur les faits relatifs à ce genre de culture et y voit partout un triomphe pour le petit cultivateur. Il ne fait point attention que les avantages dont il parle ne peuvent être obtenus que dans l'exploitation des sols privilégiés, tels que ceux des bords du Rhône et de l'Ardèche, ou des plaines du Comtat, et sous des conditions particulières, telles que la culture de la garance et celle du mûrier. Encore, faut-il, pour réussir, rencontrer dans le pays une population nombreuse et en même temps très-laborieuse. N'est-ce pas dire assez que la petite culture ne saurait être généralisée ?

Quant à la grande propriété, l'auteur ne considère que le cas où il y a défaut d'organisation. Il ne tient aucun compte de ce qu'un système bien raisonné de culture est susceptible de produire. Il prétend que le grand propriétaire doit manquer nécessairement d'engrais, et qu'il ne peut les obtenir qu'à très-grands frais. Il oublie que le petit cultivateur ne peut se livrer à l'éducation des troupeaux et des bestiaux, et que c'est là, néanmoins, pour le grand propriétaire, la source la meilleure et la plus abondante des engrais. Il perd de vue

que la culture des prairies artificielles, qui a été une si précieuse conquête pour l'agriculture, prospère surtout dans les grandes exploitations.

D'un autre côté, lorsqu'il compare la petite culture à la grande, il se contente de fournir quelques détails et quelques chiffres sur la première, et laisse tout dans le vague relativement à l'autre. Quand il signale certains inconvénients de la grande culture, il ne cherche point le remède qu'on pourrait y appliquer et qu'on y applique en effet. Ainsi, il ne fait pas mention des baux à long terme employés avec tant de profit par les grands propriétaires dans le Nord de la France et en d'autres contrées de l'Europe.

Dans le cours des appréciations relatives à la petite culture, il ne fait nullement entrer en ligne de compte le travail de la femme et des enfants du petit cultivateur; et cependant ce travail se traduirait en argent s'il avait lieu pour le compte d'autrui. Il ne voit pas qu'en réalité le capital engagé dans la petite culture est proportionnellement plus élevé que celui qui est porté sur la grande.

Enfin, doit-on admettre avec l'auteur que la petite culture fournit dans une proportion plus forte à la consommation générale? Les faits ne sont-ils pas contraires à une pareille assertion? Et peut-on méconnaître l'exemple de l'agriculture anglaise toute fondée sur le principe de la grande culture, et dont on n'a égalé nulle part encore la capacité productive?

Ainsi, l'auteur n'a pas établi de degrés dans la petite culture, et, relativement à la grande, il n'a considéré qu'un seul côté de la question, le côté défavorable. Toutefois, on ne lira pas sans fruit un tel travail. On y trouve des aperçus intéressants, des réflexions souvent fort judicieuses, et des données pratiques et utiles.

Aussi, quoique le but du programme n'ait point été atteint, l'Académie a été d'avis d'accorder également un témoignage d'encouragement à l'auteur de ce mémoire.

Le mémoire n° 2 ne présente qu'un examen rapide et fort incomplet de la question proposée. Quoiqu'il y ait à louer des efforts utiles et certaines appréciations qui peuvent devenir profitables à la science pratique, l'Académie n'a pas hésité à placer ce mémoire au-dessous des deux autres.

En conséquence de la décision de l'Académie, une médaille d'encouragement de la valeur de 100 fr. est accordée : 1° à l'auteur du mémoire n° 1, M. Serret, ancien notaire, à Aubenas, membre correspondant de la Société d'agriculture de la Drôme, résidant actuellement à Cabanes, près d'Orgon ;

2° Au mémoire n° 3, de M. Auguste Lozivy, naturaliste-agriculteur, ancien élève de l'Institut agricole de Coëtbo, membre de diverses sociétés savantes, auteur de plusieurs ouvrages couronnés, rédacteur en chef et propriétaire du *Laboureur Breton*, journal de l'alliance bretonne.

---

RAPPORT SUR LA QUESTION DE L'ÉDUCATION PROFESSIONNELLE  
EN FRANCE,

Lu en séance publique du Conseil général & de l'Académie, le 30 août 1845,

Par M. NICOT, Secrétaire perpétuel.

MESSIEURS,

Ce que veut avant tout l'époque actuelle, c'est le calme et le repos. Elle veut que le peuple soit tranquille, et pour cela elle désire qu'il soit heureux. Elle exige aussi qu'il ait de l'instruction, mais cette instruction qui apprend à l'homme à mieux se servir de ses

forces et de celles de la nature ; qui fait les bons ouvriers , les contre-maitres habiles , et non cette instruction qui agace l'intelligence , qui lui apprend à douter , à contrôler sans fin. Il ne faut point d'école pour de telles fantaisies. L'utile plutôt que le beau , la pratique plutôt que la théorie , le soin de l'instruction usuelle mis , enfin , non point au-dessus , mais à côté de celui de l'éducation classique , telle fut la pensée de notre société , lors que , se rendant l'organe des vœux et des besoins du pays , elle proposa l'important problème de l'éducation professionnelle.

L'auteur du mémoire que nous avons jugé digne du prix , M. Pompée , directeur de l'École supérieure de Paris , professeur à l'Association polytechnique , commence par chercher , conformément aux intentions de l'Académie , si les rudiments de cette éducation existent dans le pays ; et il montre , dans des considérations très-développées , que la France possède aujourd'hui un système légal d'instruction publique qui , à quelques exceptions près , auxquelles a pourvu l'instruction privée , permet à toutes les classes de la société de choisir la route qui doit les conduire directement à la profession qu'elles veulent embrasser. Ici , l'auteur ne se borne pas à de simples indications , mais il note et discute tous les moyens d'accès vers toutes les carrières ou professions industrielles , commerciales , administratives , artistiques et agricoles qui ne nécessitent pas des études classiques proprement dites.

En abordant la deuxième partie de la question , qui consistait dans les moyens d'organisation , l'auteur entre dans les plus grands détails. Il a pensé avec raison que la réussite de l'enseignement professionnel est aujourd'hui une question toute administrative et toute pédagogique. Nous sommes convaincus avec lui

qu'un grand nombre de villes ne créent pas des établissements de ce genre , parce qu'il n'existe encore aucun travail qui résume ce qui a été écrit sur cette matière , et où l'on trouve réuni tout ce qui concerne l'exécution pratique de la loi , les dépenses que doit occasionner une fondation de cette nature , la disposition des bâtiments , la tendance des études , l'organisation de la discipline , l'emploi du temps , le programme des enseignements , tout ce qu'il faut , en un mot , pour mettre l'autorité dans la bonne voie et la dispenser de ces tâtonnements coûteux qui causent souvent la ruine d'un établissement et discréditent un principe excellent et fécond , qui , mieux appliqué , aurait pu produire les plus heureux résultats.

Sur tous ces points , le mémoire que nous analysons succinctement ne laisse rien à désirer. Dans la première partie , il dit bien ce qui est ; dans la seconde , il expose mieux encore ce qui est à faire. Son style est toujours ferme , clair , et ses idées toujours saines. Toutes ne sont pas neuves , sans doute , car il a recueilli dans son écrit une foule de vérités connues , éparses dans une infinité de livres et assises dans beaucoup de bons esprits ; mais il les a habilement mises en ordre et il les a groupées de manière à éclairer les fondateurs sur ce qu'ils ont à faire , et les instituteurs sur les voies à suivre dans l'enseignement professionnel. Toutes les fois qu'il a pu le faire , l'auteur a reproduit textuellement les opinions des hommes éminents qui font autorité dans cette matière. Son but , comme il le dit modestement lui-même , a été de porter une plus grande conviction dans l'esprit de ses lecteurs et de faire soutenir , par quelques brillants exposés théoriques , les idées pratiques qu'il a présentées et dont le germe précieux est déposé dans la loi sur l'instruction primaire.

Disons-le , en commençant l'examen du second mémoire , c'est le défaut de caractère pratique, c'est l'indication moins exacte , moins complète des moyens d'organiser qui a paru constituer l'infériorité.

Dans la première partie , l'auteur a bien exposé , comme son heureux concurrent , tout ce qui se fait aujourd'hui. Il retrace , sans en omettre un seul , tous les efforts tentés , nous allions dire , éparpillés , tant en France qu'à l'étranger. Il est bien au courant des faits actuels , mais il n'en signale pas les lacunes , il ne complète pas assez ce qui est ; et si , à cet égard , le programme se tait , la question est assez compréhensive pour rendre désirable cette indication.

Dans la deuxième partie , l'auteur , après des considérations pleines d'intérêt , émet des idées ingénieuses sur l'introduction des notions à donner dans les écoles pour préparer l'enseignement professionnel. Il propose ensuite la création d'une école industrielle départementale , vers laquelle il dirige , à laquelle il convie les jeunes gens à l'aide d'un système de prime.

Ici , la commission s'est livrée à une double critique que je reproduis précisément , parce que la critique consciencieuse est une sorte d'hommage rendu au talent. Nous avons pensé que la constitution de l'école départementale était une mesure d'administration et non un projet réclamé d'organisation ; secondement , que ce n'était qu'avec une extrême réserve qu'il fallait recourir aux primes , moyen puissant d'action , il est vrai , mais d'une application trop dispendieuse ; ensuite , que , dans le cas où on les emploierait , il convenait , pour montrer la possibilité de l'exécution , de calculer le taux de la prime , de la comparer aux frais des bourses départementales pour Châlons , Aix et Angers ; en un



mot, Messieurs, nous avons cru qu'il fallait donner à l'œuvre demandée un caractère plus positif.

Du reste, la commission a été plus d'une fois frappée, à la lecture de cet écrit, de l'étendue des connaissances administratives de l'auteur, et de l'éclat du style qu'elle a surtout remarqué au commencement de la première partie et à l'entrée en matière de la seconde; aussi a-t-elle proposé, et l'Académie accordé à l'unanimité, une mention très-honorable à l'auteur: M. Jaillant, inspecteur de la Maison centrale de Nîmes, déjà avantageusement connu dans les concours.

Nous nous arrêterons moins à l'analyse du troisième et dernier mémoire; l'auteur, qui a une intelligence nette et un style correct, eût pu, dans un concours moins fort, voir récompenser son travail; mais il s'est trouvé ici à côté de deux redoutables athlètes. Mieux que lui, ils ont exposé, conseillé et conclu. Mieux que lui, ils marquent un but et s'élancent pour l'atteindre. Nous aurions eu d'autant plus de plaisir à proclamer le nom de l'auteur, qu'il paraît s'intéresser à nos concours. Il en conserve fidèlement le souvenir, il en note les résultats, pour éclairer, sans doute, des travaux sur l'industrie et le commerce, qui semblent être son habituelle occupation.

Nous désirons sincèrement, Messieurs, que les deux ouvrages que nous venons de juger devant vous puissent contribuer à répandre en France une éducation qui s'adresse à l'une des classes les plus importantes de nos sociétés modernes. Nous espérons, surtout, que les vues d'organisation de l'auteur couronné, M. Pompée, feront bientôt créer d'utiles établissements. Par eux, le peuple s'instruirait et étendrait utilement ses connaissances; il aurait alors, comme je le disais en commençant, de l'aisance sans vanité, de l'instruction sans

aucune intention de contredire ; il développerait avec mesure sa richesse et son intelligence , ces deux forces de la société , qui , bien réglées et bien conduites , s'accordent et se combinent si heureusement.

---

RAPPORT SUR LE CONCOURS OUVERT PAR L'ACADÉMIE ROYALE  
SUR CETTE QUESTION :

*De l'influence que l'application des Circonstances atténuantes au grand criminel a exercée sur la bonne administration de la Justice ;*

PAR M. MAURIN.

Le temps n'est plus où le législateur , moins touché des avantages que des dangers d'une réforme , soumettait celui qui la proposait à se présenter , la corde au cou , devant l'assemblée du peuple , pour subir la peine du dernier supplice , si sa proposition n'était pas accueillie. C'est à des conditions qui engagent moins rigoureusement la responsabilité de l'individu qu'on peut aujourd'hui provoquer des changements dans les lois. La lice est ouverte pour tous , le champ est libre pour toutes les idées ; on peut , sans crainte et sans péril , aborder la voie des innovations et parcourir les vastes espaces de la théorie.

Sans doute , tout n'est pas profit dans cette libre pratique de la pensée. Le mal y est souvent à côté du bien ; les écueils abondent sur cette mer où la nef du voyageur aventureux trace son hardi sillage à travers les vagues soulevées ; mais les améliorations sociales se font jour à la longue , le vrai survit au faux , l'utile surnage au-dessus de ce tourbillon rapide qui entraîne avec lui tant de conceptions téméraires et vaines.

Quand on jette un regard attentif sur cette ardente mêlée des idées sociales pour en étudier les caractères intimes, on s'aperçoit que deux tendances parallèles, quoique diverses, président à leur développement.

L'une, purement philosophique, procède de l'absolu et vit dans les régions de la spéculation pure. Dans son vol ambitieux, elle ne semble pas aspirer à la domination de la terre, mais à l'empire de l'air. Aussi, c'est pour elle que se renouvelle la chute d'Icare. Le pays des illusions peut tenter, sans inconvénient, l'âme rêveuse du poète; mais il n'en est pas de même pour celui qui vise au perfectionnement des institutions sociales, et qui, après s'être bien agité pour aboutir au néant, ne trouve qu'une lie amère au fond de ce calice qui avait séduisit ses lèvres altérées.

L'autre tendance, à laquelle on peut donner le nom d'historique, parce qu'elle ne rompt pas imprudemment avec la chaîne des traditions, est plus positive et plus sûre dans l'émission de ses œuvres. Elle compte du moins avec les habitudes et les mœurs d'un pays, elle en garde l'empreinte profondément gravée sur les combinaisons de sa pensée. Tandis que celle-là ne craint pas d'affronter une lutte ouverte avec le passé; celle-ci le ménage avec une patiente habileté, et elle ne parvient à triompher de la résistance qu'il lui oppose que par un système gradué de composition et de transaction. Ici, est l'esprit théorique, là, l'esprit pratique. Aussi, le progrès social n'a jamais dû un succès à ces intelligences inflexibles qui, perchées sur le pic superbe de leurs conceptions, n'ont jamais su faire le moindre sacrifice aux préjugés, et n'ont pas craint de traiter la société comme une matière vile sur laquelle les expériences les plus cruelles pouvaient être tentées sans danger. Le succès a toujours été, au contraire, la récom-

pense de ces prudents expérimentateurs qui , évitant toute rupture brusque avec des antécédents respectables, mitigeant l'élément philosophique par l'élément historique , ont su , d'une main ferme , conduire le char du progrès, en tenant quelque compte des accidents de la route qu'il avait à parcourir.

Pour ces penseurs avisés, il n'y a pas un dessein prémédité de violenter les mœurs , en leur imposant un type absolu de perfection imaginaire. Il faut laisser l'absolu aux sciences mathématiques ; c'est leur domaine ; mais on doit se garder d'en poursuivre la réalisation dans la sphère des sciences morales , et surtout dans la pratique de la science des intérêts sociaux.

Les meilleures lois ne sont pas les plus parfaites ; il y a déjà longtemps qu'un législateur de l'antiquité nous l'a dit , mais ce sont celles qui sont aussi parfaites que peut les supporter un peuple.

Pour juger donc des institutions d'une nation , ce n'est pas au centre d'un idéal impraticable qu'il faut se placer. Le critique des lois doit imiter le législateur qui cherche à réaliser l'équilibre entre l'état moral et l'état social ; c'est dans cet équilibre que doit résider son *criterium normal*. Il doit donc se demander , non pas si tout est bien , mais si tout est le mieux possible dans les lois qu'il s'agit de soumettre au contrôle de son appréciation.

Il y a plus encore. Il n'est pas si bonne chose au monde qui n'ait ses inconvénients. Prenez la thèse contraire , les inconvénients ne disparaîtront pas , ils seront seulement de nature différente.

Qu'y faire ? Ne pas tenter l'impossible , ne pas se bercer d'une espérance qui *fuit l'homme d'une fuite éternelle* : se contenter de prendre entre deux systèmes celui qui s'offre avec le moins de désavantage et surtout accepter

l'esprit de son temps avec ses périls et ses défauts, l'accepter, non pas pour subir son joug aveugle, mais pour le maîtriser et le gouverner s'il est possible, et, s'il ne l'est pas, pour le tempérer et le calmer dans sa fougue impatiente.

Messieurs, il est peu d'institutions qui aient recueilli plus d'approbation et de blâme tout à la fois que le jury. Il a été ici un modèle accompli de bonne juridiction; là, au contraire, une juridiction pleine de défauts. On l'a tour à tour élevé au Capitole ou traîné aux Gémonies.

Nous le croyons dans la sincérité de notre âme :

Il n'a mérité

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Le jury a ses bons côtés; il a ses mauvais. Il est de ce monde comme toute chose, et il ressemble à toutes les œuvres humaines qui en sont. Somme toute, cependant, quand on y regarde bien, quand on s'élève au-dessus des faits particuliers pour ne voir que l'ensemble des choses, il offre plus d'avantages que d'inconvénients.

Le supprimer, du reste, personne n'y songe, même parmi ceux à qui ses verdicts donnent le plus d'humeur; mais chercher à l'améliorer est chose permise, et c'est même un devoir pour tous autant qu'un droit d'y travailler.

Il ne faut pas se le dissimuler, la doctrine des circonstances atténuantes, qui date de la révision du Code pénal en 1832, fut conçue dans une pensée d'amélioration. Quelles ont été les conséquences pratiques de cette doctrine? C'est la question proposée par l'Académie.

Mais avant d'arriver à l'examen de cette question, disons un mot du jury lui-même, de ses qualités et de

ses défauts , étudions les faits qui ont amené la nécessité d'une réforme.

Qu'est-ce que le jury ?

A Dieu ne plaise que nous allions à la poursuite de son origine rechercher les premiers linéaments de l'institution dans le *Traité des lois*, de Platon, ainsi que l'a fait M. Cousin ; que nous allions interroger les forêts de la Germanie pour leur demander les secrets du temps passé, arracher à la grande charte la page mémorable où il est écrit que les hommes libres ne peuvent recevoir aucune atteinte dans leurs personnes ou leurs propriétés, *nisi per legale iudicium pariorum suorum*. Nous la prenons dans son actualité, sans remonter au-delà de l'époque où elle fut introduite dans nos lois par une illustre assemblée.

Ce serait beaucoup trop dire sans doute que d'avancer, ainsi qu'on l'a fait, que le jury c'est la société tout entière, s'exprimant par l'organe de douze hommes sur les accusations qui lui sont soumises. Ce serait grandir outre mesure son rôle et sa mission. Mais il est vrai de dire, néanmoins, que si le jury n'est pas la société tout entière, il réfléchit plus ou moins, selon les chances du sort, ses idées, ses sentiments, ses passions, ses préjugés, ses faiblesses et ses erreurs. Harpe éolienne, il rend et doit rendre les impressions et les bruits du dehors !

Aussi, si, à une période donnée, les mœurs sont molles et sans vigueur, si l'action des principes est énermée, si le respect de la loi est diminué, nul doute que le jury ne sera pas meilleur que son époque, et que nous verrons se refléter en lui la morale affaiblie de la société d'où il émane.

En outre, il est vulnérable par d'autres points. Il incline à se laisser circonvenir par les embûches de la

flatterie, car il a ses flatteurs; et quelle puissance n'a pas les siens ?

Depuis quelques années, on lui a beaucoup parlé de son omnipotence, et il y a cru dans la sincérité de son âme. Comment ne croirait-on pas à ce qui chatouille si agréablement la fibre de notre amour-propre ? On lui a dit que la loi entre ses mains était une argile qu'il pouvait pétrir à son gré ; et il a trouvé que c'était là une assez belle prérogative pour ne pas en négliger l'usage. On a invoqué son appui contre une légalité trop rigoureuse ; et il s'est dressé de toute sa hauteur contre cette légalité qu'il s'est plu à abaisser et à fouler aux pieds, moins encore par pitié pour le crime malheureux, que par le sentiment exagéré de sa propre importance.

S'il est au monde une doctrine monstrueuse et fautive, c'est bien à coup sûr celle de l'omnipotence. Quel est le pouvoir humain qui peut avoir la sotte prétention de se croire omnipotent ? L'omnipotence est le privilège de Dieu seul, et vouloir en faire le partage de l'homme, ce n'est rien moins qu'égaliser la créature au Créateur. D'autre part, reconnaître au jury le droit de réformer la loi dans certains cas, c'est admettre la confusion de la puissance législative et de la puissance judiciaire, qui a été de tout temps regardée comme une énormité sociale. Il faut lire les pages énergiques de *l'Esprit des Lois* sur ce point pour en comprendre toute la déplorable portée. Dans quel inextricable chaos n'est-on pas précipité avec la pratique d'une semblable doctrine ? Modifier la loi pour en atténuer la rigueur, c'est user du droit de grâce, et le jury empiète sur les droits de la royauté s'il s'applique les belles paroles de l'empereur Julien : « Le prince est la loi vivante qui adoucit ce que la loi écrite pourrait avoir de trop rigoureux. »

Le préteur romain avait, il est vrai, le pouvoir de

tempérer la loi en considération de l'équité. Les parlements s'étaient attribué le même pouvoir. Or, on connaît le vieil adage qui exprimait si bien les abus iniques qui en étaient résultés : *Dieu nous garde de l'équité des Parlements*. Mais si ces abus s'étaient manifestés avec des magistrats voués par état à rendre la justice, que doit-il arriver avec des hommes qui en exercent accidentellement et par intervalles seulement les augustes fonctions, et n'ayant pas la retenue, l'esprit de la règle que donnent les lumières et l'habitude de juger ?

Les juges, dit Bacon, ne doivent jamais oublier que leur office est *jus dicere* et non *jus dare*, c'est-à-dire, d'interpréter la loi, de l'appliquer et non de la faire, ou, comme on dit communément, de la donner.

C'est là un principe d'une observation facile pour le juge, mais il n'en est pas de même pour le juré. Comment celui-ci résisterait-il à une voix éloquente qui vient remuer les fibres les plus vibrantes du cœur humain ?

N'est-ce pas qu'il en est de lui comme de cet auditeur que Cicéron représente se laissant toucher par la parole comme un oiseau qui s'incline absorbé par une ravissante harmonie ? et ne lui est-il pas à peu près impossible de réaliser la double définition que cet orateur philosophe donne dans son traité *De legibus*, quand il appelle la loi *mutus magistratus*, et le magistrat *lex loquens* ?

Il faudrait, pour qu'il en fût autrement, que la procédure criminelle se suivit comme devant les tribunaux d'Égypte où il n'y avait ni avocats, ni plaidoiries ; mais qui voudrait proscrire l'éloquence de l'arène judiciaire ? Les Athéniens le firent, dit-on, et Montaigne les en loue ; car, dit-il, *les orateurs n'affluent que là où les choses sont en perpétuelle tempête*. Mais la proscription



ne fut pas longue , et pouvait-elle l'être ? L'art n'est-il pas un des éléments essentiels de la nature humaine ? Et comment Athènes , la ville de l'art par excellence , se fût-elle passée de l'éloquence ? Aussi , son histoire se recommande-t-elle surtout à la postérité par ses orateurs.

*Graius ingenium Graiis dedit ore rotundo.  
Musa loqui.*

Vainement Chilon avait proclamé au banquet des sept Sages que l'Etat le mieux gouverné serait celui où la loi serait plus écoutée que les orateurs.

C'est auprès du jury surtout qu'il est vrai de dire que les orateurs seront toujours plus écoutés que la loi. C'est auprès de lui que les passions éloquentes réussiront le plus facilement à troubler l'asile pur et inviolable de la conscience.

Nous n'avons pas en France , comme en Angleterre , ce respect profond de la légalité qui préserve le jury des fautes amères où l'entraîne la fantaisie ou l'erreur. D'autre part, on ne voit pas toujours l'accusé comprendre et accepter sa position avec toute l'humilité qu'elle commande. Dans l'antiquité , celui qui était sous le poids d'une grave inculpation , se présentait devant ses juges couvert d'habit de deuil , et après avoir laissé croître ses cheveux. Que tout est changé à présent que nous avons la prétention de jouir des bienfaits d'une civilisation plus avancée ; et que d'accusés n'avons-nous pas vu , ayant le front superbe, la parole gourmée, jeter un défi hautain à la société et à ses lois ? Et pourquoi faut-il ajouter qu'on a vu parfois le jury sympathiser avec une aussi injurieuse audace , et qu'il s'est établi comme une sorte de complicité morale entre le criminel assis sur les bancs et ceux qui avaient à le juger ?

Nous avons longuement insisté sur les imperfections de l'institution du jury ; mais à Dieu ne plaise que nous nous inscrivions parmi ses détracteurs. Elle a en elle une vertu bien grande et qui les compense largement , selon nous.

De quelle force, en effet, sous un gouvernement de libre discussion , sous un régime où le pays est appelé à exercer une si grave influence sur ses propres affaires, ne sont pas armées de décisions qui émanent, non pas d'un corps judiciaire préposé au jugement des crimes par la nature même de ses attributions , mais d'hommes étrangers à la justice et choisis indifféremment au sein de toutes les professions sociales ?

On ne saurait nier un aussi incontestable avantage. Et puis quelles racines n'a pas le jury dans l'opinion ? Et l'opinion , aujourd'hui plus que jamais , n'est-elle pas la reine du monde ?

Mais , préoccupés à bon droit du désir de mettre un terme à des verdicts scandaleux qui renvoyaient souvent de grands criminels au sein d'une société encore épouvantée de leurs forfaits , les législateurs de 1832 crurent trouver le remède à la situation , en inscrivant dans le Code pénal les *circonstances atténuantes*.

Dans certaines affaires , il arrivait que la loi paraissait trop dure , eu égard aux faits particuliers de l'accusation. Il y avait là comme un encouragement à sortir des limites d'une légalité stricte. Aussi , les jurés prononçaient des acquittements , et ils trouvaient facilement dans le public un bill d'indemnité pour couvrir leurs empiètements illégaux. *Lex dura sed existit* , maxime vieillie et par eux repoussée bien loin ! Il n'est pas sûr que les juges eux-mêmes , entraînés par le courant , eussent résisté à une fatale tendance , née d'une disproportion évidente entre la peine et le crime.

Mais la question ne se présentait pas toujours dans des termes aussi simples et aussi facilement excusables.

Souvent ce n'était pas la disproportion entre la peine et le crime qui encourageait la réprobation du jury ; c'était la nature même du délit ; d'autres fois , c'était la gravité de la peine qui effrayait ses scrupules ; il reculait dès-lors devant les conséquences de son verdict.

Vainement lui disait-on qu'il n'avait pas à se préoccuper de la peine. Il ne faut pas demander à des hommes des sacrifices impossibles , et celui-là en était un. Exiger de lui qu'il fit abstraction de la peine , en ayant à juger la faute , c'était vouloir qu'il se transformât en une assemblée d'automates , n'ayant pas le sentiment de ce qu'ils allaient faire.

Evidemment , pour sortir d'embarras , ou il fallait punir le jury de l'oubli réfléchi de ses devoirs , ou il fallait lui offrir un tempérament qui lui permit de concilier ses devoirs de juge avec ses répugnances d'homme.

Le premier moyen était certainement inadmissible dans l'état de nos mœurs.

Dans l'ordonnance criminelle de 1670 , des peines étaient dictées contre les juges qui s'écarteraient volontairement de la loi. Or , dans la discussion qui s'éleva sur le projet entre le premier président de Lamoignon et le conseiller d'Etat Pussort , ce système était condamné avec une énergie et une élévation de langage qui ne réussirent pas sans doute à cette époque , mais dont le succès n'aurait pas été douteux dans la nôtre.

Nous ne reproduirons pas ici les paroles de M. de Lamoignon , car ce serait inutile ; mais il ne l'est pas autant de citer la réponse du conseiller d'Etat Pussort , dont l'esprit pratique signalait par avance les inconvénients d'une justice comprise à la manière du jury ;

« Les maximes de l'honneur et de la conscience sont

si peu fermes et si peu certaines en plusieurs occasions, que tel se fait un point d'honneur et de conscience de ce qui dans l'esprit d'un autre ne passera que pour une faiblesse et un vrai scrupule ; de sorte que , n'y ayant rien de si pernicieux dans l'ordre de la justice que l'incertitude des maximes et la diversité des jugements , ce serait la plus périlleuse, pour ne pas dire la plus funeste, de toutes les jurisprudences que de permettre au juge de *se dispenser de la loi* , sous prétexte de fausses maximes d'honneur et de conscience , qu'il pourrait accommoder à sa faiblesse , à son intention , à sa passion. »

Ces réflexions semblent écrites d'hier , tant elles trouvent d'application à la juridiction des jurés ; mais , tout en les rappelant , nous sommes loin d'en tirer les conséquences que leur auteur en déduit. Cela n'est vrai d'aucun temps , à plus forte raison du nôtre.

Nous dirons que la peine appliquée au juge qui enfreint volontairement la loi , par un motif ou par un autre , dégrade le magistrat sans profit pour la justice , et ce n'est pas aujourd'hui qu'on peut avoir besoin d'insister pour établir une pareille proposition.

Venir en aide à la faiblesse du jury par l'admission des circonstances atténuantes dont la faculté lui est attribuée , est plus rationnel , plus salutaire et plus conforme d'ailleurs à l'esprit de notre siècle.

C'est ainsi que l'a pensé le législateur de 1832 , et , selon nous , avec grande raison. Ouvrir une porte à la modération des peines à l'aide des circonstances atténuantes serait en soi une mauvaise chose, que c'en serait une bonne dans l'état moral de la société actuelle ; mais cela ne saurait être mauvais en thèse absolue , et l'histoire judiciaire serait là au besoin pour le démontrer.

La magistrature qui dans le passé jugeait exclusivement les affaires criminelles avait dû parfois éprouver

le besoin de modérer les amendes dont le taux lui paraissait excessif, si nous consultons les documents historiques et législatifs que nous connaissons.

Aussi, selon l'ordonnance de Roussillon, il était fait défense aux cours souveraines et autres juges de modérer les amendes à peine de les répéter sur eux.

Il y eut de grandes difficultés à ce sujet, car l'histoire apprend que Louis XII alla exprès au parlement à ce sujet, et qu'il y donna beaucoup de marques de son indignation.

Les mêmes inhibitions furent renouvelées dans l'ordonnance de 1539 et dans les ordonnances dites de Moulins et de Blois.

Or, si les juges ressentaient la nécessité d'échapper aux liens rigoureux dans lesquels les emprisonnaient les prescriptions inflexibles des textes, à plus forte raison les jurés doivent la ressentir de notre temps.

Ce fut donc une salutaire pensée, inspirée par l'intérêt social, qui fit adopter l'application des circonstances atténuantes au grand criminel.

C'est en voyant échapper tant de coupables à l'action de la vindicte publique, qu'on a cru pourvoir aux nécessités de la répression en offrant au jury un moyen terme de conciliation entre ses entraînements d'indulgence et ces nécessités elles-mêmes menacées par de tels entraînements.

L'expérience a-t-elle réussi ?

Nous savons tout ce qu'on peut dire à cet égard, nous savons qu'on peut se faire une arme de bien des verdicts illogiques, dérisoires, contre le système des circonstances atténuantes. Les faits ne manqueraient pas pour le combattre avec avantage; mais n'y a-t-il pas des arguments pour toutes les causes dans ce vaste arsenal

de décisions judiciaires dont la publicité nous ouvre les portes ?

Toutefois , aux antagonistes des circonstances atténuantes , nous poserons cette simple question :

Vaut-il mieux une impunité complète qu'une condamnation insuffisante ? Le scandale n'est-il pas mille fois pire lorsqu'au mépris des résultats d'une instruction radicalement probante , au mépris de la loi , on voit prononcer un acquittement contre toutes les règles du bon sens et de la vérité , que lorsqu'on voit , à l'aide des circonstances atténuantes , s'abaisser la peine qui vient frapper un grand coupable ?

L'œuvre de la sagesse ne consiste pas à courir après une opinion absolue , quelque vraie qu'elle puisse être , au risque de rencontrer une impossibilité sur son chemin ; elle consiste bien plutôt à adopter une opinion moins théoriquement vraie , mais qui toutefois doit aboutir à un résultat possible.

En un mot , peu de répression vaut mieux que point du tout. Sous ce rapport , les circonstances atténuantes méritent d'être approuvées. C'est , si l'on veut , un accommodement avec la faiblesse de la nature humaine ; c'est un expédient , ce n'est pas un principe. Ce sera tout ce qu'on voudra ; mais , à coup sûr , il y aura plus à perdre à les supprimer qu'à les maintenir.

Ainsi procède dans ses efforts laborieux l'homme condamné à traîner la longue chaîne de ses espérances trompées , et qui , faute de pouvoir atteindre cet idéal de perfection qui échappe à ses efforts , se rejette sur des combinaisons mesquines , mais praticables , destinées à dissimuler ses imperfections morales , ou du moins à en atténuer les effets.

Après quatorze ans d'épreuve du système des circonstances atténuantes , le sujet proposé par l'Académie ne

manquait n'y d'à-propos, ni d'intérêt; il est temps de revenir un peu en arrière pour examiner et apprécier au contrôle de l'expérience la législation de 1832.

Mais cet examen, pour être réellement utile, devait être complet. Ce n'était pas le moyen d'aboutir à un jugement suffisant et sûr que de se contenter de voir la question par ses termes généraux seulement. Les conclusions ne peuvent être que vagues quand les prémisses le sont.

Il y avait un travail de détail à opérer qui s'offrait dans des proportions assez étendues. Il fallait défricher le champ dans tous les sens, au lieu de s'arrêter exclusivement à son périmètre.

Sans méconnaître le mérite dont quelques-uns des concurrents ont fait preuve, nous croyons qu'ils n'ont pas assez pénétré dans les profondeurs de leur sujet, et, du plus ou moins, c'est un reproche qui peut leur être adressé à tous d'avoir écourté la question.

Nous aurions voulu que, profitant d'avantage des statistiques criminelles publiées par le Ministère de la justice, ils eussent examiné chaque nature de crimes en particulier, afin de constater sur une large échelle dans quels cas se manifestait le plus fréquemment la tendance à l'admission des circonstances atténuantes.

Il est évident que cette tendance ne se développe pas d'une manière uniforme, et qu'il y a pour certains délits un penchant plus décidé que pour certains autres à l'adoucissement des peines.

Il eût été curieux d'apprendre, par des chiffres irrécusables, où l'énergie du jury faiblissait; de rechercher, avec un soin particulier de détails, à quelles causes ce résultat était dû; il eût été curieux de reconnaître dans quelles circonstances spéciales et à propos de quels faits la fermeté du jury ne se laissait pas fléchir et demeurait inébranlable.

C'eût été le moyen de donner au travail, qu'il s'agissait de mener à bonne fin, un cachet d'utilité pratique.

Il eût été alors clair et intelligible à tous, dans quelle sphère de faits pouvait paraître excessive l'indulgence du jury, ce qu'il pouvait y avoir de fondé sur certains points dans les critiques adressées à cette indulgence.

Or, quand une fois un mal est connu avec précision, que ses limites sont circonscrites, il est beaucoup plus facile d'y porter remède que lorsque la question flotte dans le vague, que lorsqu'elle se tient dans la région indécise des ombres.

Il n'eût pas été moins intéressant de rechercher et de constater pour quelle catégorie de délits la cour d'assises semblait, de son côté, s'associer plus volontiers à l'indulgence du jury; pour quelle autre, au contraire, elle y résistait davantage, et c'était une observation facile à faire, en voyant dans quels cas elle descendait, après la réponse du jury, de deux degrés ou d'un seul dans l'échelle pénale.

Enfin, quoique la manière dont la question était posée ne semblât pas l'exiger, après avoir fixé l'étendue du mal, il n'eût pas été hors de propos d'esquisser à grands traits le remède à la situation.

Un magistrat distingué de la Cour royale de Dijon, M. de La Cuisine, nous a envoyé deux brochures qu'il a publiées et où la question des circonstances atténuantes se trouve traitée.

Dans ce travail, aussi remarquable par la pensée que par le style, cet honorable conseiller propose d'ôter au jury le droit de décider sur l'existence des circonstances atténuantes et de le confier à la magistrature.

Quelle que soit l'autorité de ses lumières et de son expérience, nous ne saurions souscrire à un change-



ment aussi radical. Nous croyons que les jurés se laisseraient déposséder difficilement d'une attribution aussi importante, et que l'on risquerait fort de retomber dans les mêmes inconvénients que le passé, alors que l'impunité était au bout de toutes les accusations les plus graves. Les défiances que le jury éprouve, à tort sans doute, mais qui n'en sont pas moins un fait dont il faut tenir compte, les défiances qu'il éprouve contre la magistrature reprendraient tout leur empire, et nous aurions de nouveau une série d'acquittements scandaleux. On a beau dire que ce serait le soulager d'un grand poids; nous croyons que ce serait le dépouiller d'une prérogative à laquelle il tient infiniment.

Peut-être serait-il mieux d'obliger le jury à préciser les faits où il puise l'existence des circonstances atténuantes. On dira peut-être que c'est le faire sortir du cercle ordinaire de ses réponses, où il ne procède que par affirmation ou négation simple; mais la dérogation se justifierait ici d'elle-même, et ce serait le moyen d'échapper à ces ridicules et absurdes déclarations de circonstances atténuantes qui répugnent au bon sens et à la vérité.

Au besoin, si l'innovation paraissait trop grave, on pourrait attribuer à la cour d'assises le droit de poser la question des faits susceptibles de donner lieu à l'admission des circonstances atténuantes.

Par là le mal serait diminué, car, forcés de préciser les faits sur lesquels reposerait leur conviction, il est beaucoup de jurés qui reculeraient devant une réponse qui, par son absurdité même, les couvrirait de confusion aux yeux de l'opinion.

Parmi les concurrents, un seul s'est prononcé contre les circonstances atténuantes, et son travail, qui porte pour épigraphe : *La meilleure des lois est celle qui laisse*

le moins d'arbitre aux juges, est écrit avec quelque verve de style ; mais c'est plutôt une ébauche qu'une étude approfondie de la question. Nous ne saurions partager, du reste, son opinion, et nous en avons dit les raisons.

Tous les autres mémoires se sont prononcés en faveur du système qui nous régit. Parmi eux, nous avons remarqué ceux qui ont été enregistré sous le n° 4, ayant pour épigraphe : *Ne quid nimis*, et sous le n° 2, ayant pour épigraphe un passage de l'*Esprit des Lois*. Mais néanmoins, tout en rendant justice à l'esprit judicieux dans lequel ils sont conçus, le n° 4 surtout, composé avec une impartialité calme et raisonnée, et écrit avec simplicité et clarté, nous ne pouvons reconnaître que les vues de l'Académie aient été complètement remplies.

Il y a de l'insuffisance dans ces mémoires ; nous l'avons déjà signalé. Il eût été convenable que les auteurs, au lieu de n'offrir que des esquisses où n'abondent que trop les généralités, eussent tracé, d'une main ferme, l'histoire des circonstances atténuantes à travers les sinueux labyrinthes du Code pénal ; de même que pour reconnaître la source d'une rivière on remonte toutes ses branches diverses. Le sujet s'agrandissait par-là et s'élevait aux proportions d'une étude morale sur l'esprit du siècle et sur ses tendances bonnes ou mauvaises.

Il y avait aussi un travail historique à opérer pour montrer que, malgré le principe posé par Bacon, les magistrats, eux-mêmes, en matière criminelle, se sont toujours efforcés de rompre les barrières posées par la loi, l'état des mœurs ne se pliant pas toujours aux exigences des principes.

Il y avait donc à démêler ici les deux éléments que le législateur rencontre toujours devant lui quand il procède à quelque amélioration dans les lois : l'élément

philosophique et l'élément historique. En étudiant l'un, on saisissait la base absolue sur laquelle il travaille, le fonds commun que l'on est toujours sûr de retrouver quand on opère sur la nature morale. En étudiant l'autre, on saisissait l'élément variable, accidentel, dont il faut bien tenir compte quand on légifère pour une nation et une époque données. C'est en combinant les deux éléments qu'on ne risque pas de faire fausse voie ; qu'on avance dans la carrière du progrès sans tomber dans les chimères de l'utopie.

Nous n'avons pas cru qu'il y eût lieu de décerner le prix ; deux mentions honorables nous ont paru seulement avoir été méritées dans cet ordre : d'abord le numéro 4, puis le numéro 2.

Quel qu'ait été le résultat du concours, l'Académie ne se félicite pas moins d'avoir proposé la question. Le sujet intéresse la société au plus haut degré. Il s'agit de savoir si la France est dupe de ses illusions quand elle améliore ses lois, et s'il lui est permis, à tour de rôle, de brûler ce qu'elle a adoré, et d'adorer ce qu'elle a brûlé. Dans un temps où les tendances à revenir en arrière ne trouvent que trop d'échos, il est bon d'opposer une digue à l'esprit de réaction auquel quelques esprits de bonne foi, mais superficiels et impatientes, se laissent entraîner, oubliant bien vite les graves abus du passé pour ne se souvenir que des moindres abus du présent.

Il y aurait de l'inconséquence à agir autrement : car ce serait montrer qu'après avoir manifesté une foi vive pour certaines institutions, aujourd'hui on est tombé dans le scepticisme le plus profond à leur endroit. Ce ne serait pas moins une imprudence : car il ne faut pas donner des armes à ces esprits rétrogrades qui vivent au milieu des ruines et rêvent la restauration de ce qui n'est plus, de ce qui ne peut plus être. Tel est le cours des

choses humaines ; le passé n'est plus et ne saurait revenir ; le fleuve du temps coule sans cesse : ses eaux ne sauraient remonter vers leur source. N'ayons donc pas la faiblesse , parce qu'il s'est mêlé des illusions à nos espérances , d'entretenir la haine du présent par les plaintes amères de notre logique désenchantée , et n'étalons pas les mécomptes de notre imagination là où nous n'aurions dû avoir foi que dans les calculs de notre raison.



## L'ILE ENCHANTERESSE,

Par M. JULES CANONGE.



A M. ISIDORE BRUN.



### I.

Au fond d'une anse poétique,  
Entre deux coteaux toujours verts,  
Où le cyprès mélancolique  
Et l'arbre au rameau pacifique  
Bravent le souffle des hivers,

J'ai vu des bords où la nature  
S'épanouit pour étaler  
Un charme agreste, une parure  
Que, dans sa plus riche imposture,  
L'art humain ne peut égaler.

Là, cascadelles argentines  
Se déployaient et bondissaient  
Les eaux qu'épanchaient les collines  
Et dont les nappes cristallines  
En un lac se réunissaient.

Le cygne à l'aile frémissante  
 Sillonnait ce liquide azur  
 Comme l'étoile éblouissante,  
 Ou la voile resplendissante  
 Qui se berce en un golfe pur.

Des peupliers bordaient cette onde,  
 Nourris par elle et reflétés  
 Dans sa limpidité profonde ;  
 La vigne courait vagabonde  
 Sous les feuillages argentés

Au sein des eaux, verte corbeille,  
 S'élevait le riant contour  
 D'une île en sa fraîcheur pareille  
 À l'orientale merveille  
 Qu'Armide choisit pour séjour.

Lorsqu'aux doux mystères propices  
 Les platanes y verdissaient,  
 Les fleurs ouvraient tant de calices,  
 On respirait tant de délices,  
 Que tous les sens s'allanguissaient.

D'une colonnade abattue  
 Un fût pompeusement sculpté  
 Y soutenait une statue  
 De sa beauté seule vêtue,  
 Mais divine par sa beauté.

Ce n'était point une Dryade  
 Au front de rameaux couronné,  
 Une pétulante Orécide,  
 Une Bacchante, une Ménade  
 Au mouvement désordonné ;

Non ; c'était du génie antique  
 La plus douce création ;  
 C'était la volupté pudique,  
 La grâce un peu mélancolique  
 Qui séduisit Endymion.

Elle se dessinait brillante  
 Sur un myrte au vert éternel,  
 Et sa majesté souriante  
 Remplissait l'île verdoyante  
 D'un charme frais et solennel.

Là, point d'effroi, point de tristesse ;  
 On eût dit ce calme séjour  
 Où jadis une enchanteresse  
 A Numa dictait la sagesse,  
 En l'enivrant d'un chaste amour.

## II.

Ce lac, cette île dont un rêve  
 Me rend les charmes décevants,  
 C'est la jeunesse, hélas ! qu'enlève  
 Le vol rapide de nos ans.

La déité dont on admire  
 Le beau regard, le front charmant,  
 C'est la muse qui nous inspire  
 Songes de poète et d'amant.

Du lac qui baigne ces rivages  
 Lorsque le flot pur est tari,  
 Des peupliers quand le feuillage  
 Sous le vent d'hiver a péri,

Sa beauté, que rien n'a ternie,  
 Nous charme au soir comme au matin,  
 Car ton étoile, ô poésie !  
 Est le seul astre sans déclin.

---

## LA MORT DU TASSE.

Par le Même.

—

« Romains, qu'avez-vous fait des splendeurs de vos pères ?  
 Vos destins ne sont plus qu'esclavage et misères ;  
 Puissants dans le passé, mais nuls dans l'avenir,

Vous n'êtes désormais que par le souvenir,  
 Et le surnom de grands flatte encor vos oreilles!  
 Et du triomphe encor vous aimez les merveilles!  
 Ne pouvant décerner la pourpre et le laurier  
 A la vertu civique, au courage guerrier,  
 Vous en décorez ceux dont l'esprit vous amuse;  
 De ce vain appareil la pompe vous abuse,  
 Et vous fait oublier vos oracles trompés,  
 La liberté, le monde à vos mains échappés;  
 Non, vous n'encensez plus qu'une image frivole!  
 Non, la foudre n'est plus, Rome, à ton Capitole! »

Voilà ce que l'on dit, quand, sceptique et hautain,  
 D'un profane regard on sonde ton destin;  
 Mais celui que la foi de son jour illumine,  
 Rome voit ta grandeur jaillir de ta ruine!

Tu ne fais plus marcher après tes étendards  
 Tous les peuples soumis; le nom de tes Césars  
 N'est plus l'étonnement et la terreur du monde;  
 Arbitres sans pitié, centre de l'univers,  
 Que leur bras formidable a garotté de fers,  
 Tes enfants n'ont plus seuls la liberté féconde.

Mais, s'il changea de nom, l'empire des humains,  
 Rome, n'en est pas moins dans tes puissantes mains;  
 Plus calme, ta bannière est toujours souveraine;  
 Tes destins au néant ne sont pas condamnés,  
 Et les peuples encore à tes pieds prosternés  
 Te proclament leur reine!

Seulement, la parole a remplacé le fer;  
 La charité du ciel, les fureurs de l'enfer;  
 L'intelligence règne où régna la matière;  
 Sous ta main qui bénit les jugs tombent rompus;  
 Si l'on t'admire moins, on ne te maudit plus;  
 Rome, de ta grandeur tu peux être encor fière!  
 Le laurier qui para tes fils victorieux,  
 Décerné par ta main, est toujours glorieux!

C'est lui que vient chercher l'amant d'Éléonore;  
 Et, pour le fêter mieux, ta beauté se décore  
 De ces pompeux atours qu'étala ton bonheur,  
 Quand le chantre de Laure obtint pareil honneur.  
 Tes ducs, tes magistrats, ton auguste collègue

S'empresment pour former son triomphal cortège ;  
 Les dames , ornements des plus nobles majsons ,  
 Ont oublié pour lui l'orgueil de leurs blasons  
 Et disputent l'honneur de chanter ses louanges ;  
 Le prêtre souverain , que respectent les anges ,  
 Cherche dans son esprit par quels mots il pourra  
 Exprimer ses respects , quand le Tasse viendra !

Mais , tandis que pour lui Rome entière s'apprête ,  
 Où donc est le héros d'une si noble fête ?

« Ouvrez-moi !... par pitié !... préparez un cercueil ! »  
 A dit , pâle et farouche , un étranger en deuil ,  
 Qui vient , à l'heure sombre où tout dort sur la terre ,  
 Troubler en y frappant un cloître solitaire .

Le gardien le contemple et l'accueille étonné ;  
 Dans le temple désert l'étranger s'est trainé ;  
 D'un regard convulsif il parcourt les ténèbres ,  
 Et tombant à genoux sur les dalles funèbres :  
 « Seigneur ! tu me punis d'avoir trop écouté  
 La voix de mes penchants et de ma vanité !  
 Plus d'espoir , plus de gloire ! il faut que j'abandonne ,  
 Au moment d'y toucher , la palme et la couronne !  
 Tout mon être est frappé d'un incurable mal ,  
 Je sens là , dans mon front , un vertige fatal !  
 A force d'enchaîner , d'insulter ta pensée ,  
 Mon âme , on t'a flétrie , on t'a faite insensée !  
 Pour avoir trop longtemps enduré la douleur ,  
 Tu trembles , tu fléchis sous le poids du bonheur !  
 Suspendez , ô Romains ! une pompe inutile ,  
 La mort , non le laurier !... respectez cet asile !  
 Celui que vous vouliez applaudir , couronner ,  
 Pour prix de vos honneurs ne peut rien vous donner !  
 Ce n'est plus un poète , un élu du génie ,  
 Le chantre créateur de Renaud , d'Herminie...  
 Celui dont la parole a d'un éclat nouveau  
 Fait briller à vos yeux le souverain tombeau ,  
 C'est un fou ; laissez-le mourir dans le mystère ,  
 Et boire jusqu'au fond le fiel de sa misère ! »  
 — « Celui qui pour le ciel a toujours combattu ,  
 Quel que soit le fardeau , n'est jamais abattu .  
 Bannissez , ô mon fils ! les terrestres pensées .



« Priez ! » dit le gardien dont le zèle pieux  
 Avait suivi ses pas dans la nuit des saints lieux.  
 Les cloches dans les airs , lentement balancées ,  
 Formaient avec sa voix un accord solennel ,  
 Et tous deux en pleurant invoquaient l'Éternel.  
 Cependant des lueurs naissaient au sanctuaire :  
 Les moines se rendaient pensifs à la prière ;  
 A pas lents , mesurés , ils allaient le front bas ,  
 Sur leur sein pénitent ils se croisaient les bras ;  
 Le long des hauts piliers , sous les arcades sombres ,  
 On les voyait passer semblables à des ombres ;  
 Et l'asile divin de clartés s'inondait ,  
 L'encens montait au ciel et l'orgue préludait .

La prière commence et bourdonne pareille  
 Au murmure incertain du zéphir qui s'évaille ;  
 Comme un bruit solennel déployé dans les bois ,  
 Elle s'étend , grandit , ne forme qu'une voix .  
 Au poète souffrant cette voix semble dire :  
 « N'écoute point le cri d'un funeste délire ;  
 Celui qui pour le ciel a toujours combattu ,  
 Quel que soit le fardeau , n'est jamais abattu . »

Ces chants ont apaisé son intime tempête ;  
 En pressant sa poitrine il relève la tête :  
 « Je vous bénis , Seigneur , dans mon accablement !  
 Vous avez adouci pour moi le châlement !  
 Celui qui déserta le port où votre grâce  
 En un jour de clémence abrita sa disgrâce  
 Devant lui voit s'ouvrir un plus sublime port...  
 Mon Dieu ! soyez loué , béni jusqu'à la mort ! »

Douze nuits , douze jours , ce martyr du génie ,  
 Haletant , combattu par la crainte et l'espoir ,  
 De la chapelle au cloître , et du cloître au dortoir ,  
 Promena le tourment de sa lente agonie .  
 Et lorsqu'on lui disait : « Secouez votre deuil ;  
 Laissez-vous éni vrer d'un légitime orgueil ;  
 De ce triste séjour fuyez la solitude  
 Et venez des Romains calmer l'inquiétude . »  
 Il répondait toujours : « Préparez un cercueil ! »

Hélas ! ce n'était point une parole vaine ,  
 Dieu donne enfin un terme à cette longue peine ;  
 Le cercueil va s'ouvrir , et celui qu'il attend ,  
 Sur sa couche étendu , paisible et repentant ,

Prie et meurt sous l'habit du triste anachorète.  
 Le pontife suprême en cette humble retraite  
 A lui-même apporté le pardon souverain ;  
 Et, s'inclinant, ravi, sous son auguste main :  
 « Voici, dit le mourant, l'immortelle auréole !  
 Celle que pour mon front, Rome, tu préparais  
 N'était rien auprès d'elle !... Ah ! je meurs sans regrets ;  
 Mon triomphe s'apprête au divin Capitole !... »  
 L'onction salutaire et le pain éternel,  
 Achèvent d'épurer ce qu'il a de charnel.

Le Pontife admirait cette imposante scène ;  
 Attendri, l'œil en pleurs, il s'éloigne avec peine :  
 — « Ne pleurez point sur moi, je vais prier pour vous ;  
 Vous croyez me quitter .., non, c'est moi qui vous quitte,  
 Mais j'irai vous attendre au ciel où Dieu m'invite ! »  
 Au chevet de son lit, le gardien à genoux :  
 — Souvenez-vous de moi, mon fils, dans vos prières ;  
 Ici-bas, quelles sont vos volontés dernières ?  
 — A Dieu je rends mon âme, à la terre mon corps ;  
 Cette lettre... à Ferrare ! à vous cette croix sainte ;  
 De mes pleurs insensés elle porte l'empreinte.  
 Ce portrait à ma sœur... voilà tous mes trésors.  
 Pour ma tombe une croix, mon nom sur une pierre,  
 Au coin le plus obscur de votre cimetière ..  
 — Pourquoi donc fermez-vous ainsi votre paupière ?  
 — C'est pour l'accoutumer à la nuit du tombeau...  
 Mais déjà mon esprit voit poindre un jour nouveau !  
 Tout se tait près de lui, tout, même la prière,  
 Afin de recueillir la parole dernière  
 De l'âme qui, brisant sa terrestre prison,  
 Voit s'ouvrir devant elle un céleste horizon :  
 « A Dieu seul, disait-il, je consacrais mes veilles ;  
 De vos œuvres, Seigneur, célébrant les merveilles,  
 Je voulais expier ces profanes accens  
 Echappés à l'erreur de mes frivoles ans...  
 Qu'on brûle mes écrits, puisque l'hymne rêvée  
 Pour vous glorifier ne peut être achevée...  
 Divisés et traînant un fardeau douloureux,  
 Les hommes, sans la mort, seraient trop malheureux !  
 Son espoir, dans les maux, soutient notre courage,  
 Mais vers une autre vie elle n'est qu'un passage !  
 Accomplissez sur moi vos decrets souverains !

Je remets, ô mon Dieu ! mon âme entre vos mains !... »

Sa lèvre aux pieds du Christ s'imprima défaillante ;  
Des liens d'ici-bas toujours indépendante,  
Son âme vers le ciel s'envola sans effort,  
Et ceux qui survivaient enviaient cette mort !

---

### ÉLÉGIE,

Par M. J. REBOUL.

---

Nul ne la connaissait ; mais devant ma demeure  
Je la voyais passer toujours à la même heure :  
Jamais plus beau rayon de la divinité  
Sur le profil humain ne s'était reflété.  
Mon âme en jouissait sans remords et sans crainte :  
Plus je la contemplais, plus je la trouvais sainte.  
Pour ne la point ternir dans mon illusion,  
Je ne cherchais jamais à connaître son nom,  
Afin que rien d'humain ne se mêlât dans elle,  
Et qu'elle fût pour moi d'origine immortelle.  
Un jour pourtant, ce jour me fut un jour de deuil,  
Je ne la revis point passer devant mon seuil ;  
Hélas ! et depuis lors je ne l'ai plus revue,  
Et ne sais que devint ma charmante inconnue.  
Mais sa céleste image est dans mon souvenir :  
Nul pouvoir ici-bas ne saurait l'en bannir.  
Et, touchant de mon luth la corde languissante,  
Quand je veux évoquer, pour une œuvre naissante,  
Quelque type idéal du monde des amours,  
C'est elle qui se lève et qui répond toujours.  
Exhalez-vous, parfums d'espérance dernière !  
Si cette ange exilée est remontée aux cieux,  
Quand la main du trépas aura clos ma paupière,  
Mon cœur en aura soif au séjour de lumière,  
Et la reconnaîtra bien plus tôt que mes yeux.

---

---

## LES DEUX COUPES.

Par le Même.

---

Non , la gloire n'est pas la plus douce ambroisie  
 Qu'au sein de ses élus verse la poésie :  
 Un nom retentissant dans la foule jeté ,  
 Qui va de siècle en siècle en tout lieu répété ,  
 D'un insigne brigand peut être la conquête :  
 Pour tout crime fameux la renommée est prête.  
 Une torche suffit pour se faire un grand nom ;  
 Et quand la déité nous offre un pur rayon ,  
 Tout le bruit que l'on fait retombe sur nous-même  
 Et sa triste faveur est presque un anathème.  
 Si l'on pouvait sonder l'abîme de douleur  
 Que le génie ardent couve au fond de son cœur ,  
 Si la lampe qui veille à côté de sa couche  
 Pouvait dire les mots qui sortent de sa bouche ,  
 Dans ses rêves fiévreux les soupirs échappés ,  
 Vague gémissement de ses désirs trompés ,  
 Bruit sinistre qui dit au fond de sa poitrine  
 Que quelque illusion est tombée en ruine ,  
 Celui que notre encens avait glorifié ,  
 Bien loin de faire envie , hélas ! ferait pitié.

Sous les feux dévorants que l'été nous dispense ,  
 La terre se crevasse et le désert commence.  
 L'effet d'un jour brûlant à la nuit est pareil :  
 L'accablement aussi naît de trop de soleil.  
 Les plus brillants sommets offrent leur côté sombre.  
 Qui reçoit plus de jour projette aussi plus d'ombre.  
 Du haut des cieux noirs lors que l'orage foud ,  
 Son aile a plus de prise au flot large et profond ;  
 Et celui que le ciel a doté de génie  
 Doit s'attendre à souffrir ; toute grandeur s'expie.  
 Quand il vient à faillir , il tombe de plus haut ,  
 Et le pardon commun lui fait toujours défaut :  
 Homme participant de la faible nature ,

On le juge toujours hors l'humaine mesure.  
 Il se surveille en vain , pour lui tout est écueil ;  
 Son abandon , faiblesse ; et sa réserve , orgueil.  
 S'il tombe de son vol , la terre a des outrages ;  
 S'il s'y soutient , il n'est que plus près des orages.  
 Quand le soleil se fait plus chaud et plus brillant,  
 Le reptile engourdi se réveille en sifflant.  
 Tout ce qu'il a laissé ramper dans la poussière  
 Lui dispute un laurier , cause de sa misère ,  
 Prix non pas accordé , mais vendu chèrement ,  
 Et qui souvent ne croit que sur son monument.  
 Ici son œuvre aimée , une œuvre capitale ,  
 Croule sous l'ignorance ou bien sous la cabale.  
 Là ce sont des amis changés en envieux ,  
 Et l'enfer dans son âme a remplacé les cieux.  
 Comme l'airain du haut de la tour isolée  
 Dans le sein du néant jette l'heure écoulée ,  
 Il voudrait du grand jour dont l'éclat le poursuit  
 Faire le sacrifice à l'éternelle nuit ,  
 Afin de désarmer la bruyante cohue ;  
 Mais le soleil s'obstine et l'offre à toute vue ;  
 Alors , abandonnant le monde de l'amour ,  
 Il cesse d'être bon et provoque à son tour.  
 Tel dans l'amphithéâtre , à cent clameurs en butte ,  
 Le terrible taureau se décide à la lutte ;  
 D'une plèbe en fureur pressé de toutes parts ,  
 Sur tous les points du cirque il présente ses dards ;  
 Mais de tant de combats sa force consumée  
 Cesse de soulever la poussière enflammée ;  
 De ses vils ennemis , rebut des carrefours ,  
 Le cercle menaçant se resserre toujours ,  
 Et l'on voit quelquefois le roi de nos campagnes  
 Abattu sous un bras tatoué dans les bagnes !



Ah ! si l'on veut savoir quand , frère d'Ariel ,  
 Le barde ouvre son âme aux délices du ciel :  
 C'est quand les passions en elle font silence ;  
 Quand la muse vers nous , chaste épouse , s'avance .  
 Au jour inspirateur que la lampe de nuit

Jette, mystérieuse, en notre obscur réduit,  
 Et que, penchant sur nous sa céleste auréole,  
 Elle vient, appuyant son bras sur notre épaule,  
 D'un son de voix dont rien n'égale la douceur,  
 Et d'un regard rempli d'une sainte langueur,  
 Nous dire, souriant : « Suis-je la bien venue ?  
 « Ami, depuis longtemps je te suis inconnue ;  
 « Mon amour ne dort pas même dans le sommeil,  
 « Et mon cœur vient du tien provoquer le réveil.  
 « A la terre toujours borneras-tu ton rêve ?  
 « Vers des mondes plus purs que ton front se relève !  
 « Tu le sais, au milieu de nos brûlants transports,  
 « Nos voluptés n'ont point l'aiguillon du remords. »  
 Ces mots jettent en nous une ineffable ivresse :  
 On perd le souvenir de tout ce qui rabaisse,  
 Ce qu'on a fait souffrir et ce qu'on a souffert,  
 Et, digne d'accepter ce qui nous est offert,  
 Nous saisissons la main de la vierge immortelle  
 Et, nous abandonnant à l'essor de son aile,  
 Ensemble nous partons pour des cieux éclatants ;  
 Nous cessons d'habiter et l'espace et le temps.....  
 Idéal dévoilé ! ravissement ! prodige !  
 Mer où l'esprit s'abreuve et nous fait dire : Où suis-je ?  
 Amour qui d'ici-bas laisse l'amour bien loin,  
 Feu qui n'a pas de nom et n'en a pas besoin,  
 Tant il est reconnu par l'âme qu'il embrase !  
 Et lorsqu'on redescend du haut de son extase,  
 Notre lyre aux accords du ciel porte un défi :  
 Pour chanter l'inconnu la volonté suffit.  
 L'oreille entend des chants qui ne sont pas encore,  
 Et du sein du chaos leur rythme est près d'éclorre  
 Et, pareil à celui qui tira tout de rien,  
 On jouit de son œuvre et l'on se dit : C'est bien.  
 Car l'homme, du Très-Haut noble et sublime ouvrage,  
 N'est pas l'égal de Dieu, mais il est son image ;  
 Ainsi qu'il fut produit, il produit à son tour :  
 Toute création se fait avec amour,  
 Et l'amour, l'amour seul, ineffable mystère !  
 Est le seul bien réel du ciel et de la terre.

---

 ÉLÉGIE ROMAINE,

 Par le Même.
 

---

O ma fille ! ta mort m'est une rude épreuve ;  
 Une seconde fois la Parque me fait veuve.  
 Le jour où l'on m'apprit que d'un fer inhumain  
 Ton père avait été percé par le Germain ,  
 Ce deuil intérieur dont l'âme se dévore  
 M'accabla. Cependant tu me restais encore ,  
 Et l'époux adoré dont je suivais la loi  
 Revivait dans tes yeux et respirait en toi ;  
 Et, suspendue au cou de ta mourante mère ,  
 Tu voyais sa douleur devenir moins amère.  
 Quand je sentais ton cœur pressé contre mon sein ,  
 Le jour à mon regard redevenait serein ;  
 Et je n'ai maintenant pour calmer mes alarmes  
 Que cette urne insensible où ruissellent mes larmes !  
 Hélas ! et vainement ; car , comme elles amers ,  
 Quand mes pleurs répandus égaleraient les mers ,  
 Quand mes sanglots seraient à briser une pierre ,  
 Je ne parviendrais point à rouvrir ta paupière.  
 Mais si les dieux des morts sont si durs , si cruels ,  
 S'ils restent même sourds aux regrets maternels ,  
 Et de vin et de lait j'arroserai ta cendre ,  
 Et te rendrai les soins que tu devais me rendre.

❦

Le coup qui m'a frappée anéantit mon cœur ;  
 Je n'en saurais jamais supporter la rigueur :  
 Mon deuil est trop pesant , ma douleur trop cruelle ,  
 Pour que le temps les puisse emporter de son aile.  
 Ah ! plus profondément , chaque jour qui luira ,  
 Je sens que dans mon sein le trait s'enfoncera.  
 Mon esprit se refuse à cette affreuse idée :  
 De ma fille à jamais je suis dépossédée !  
 Mes regards par les siens ne seront plus charmés !  
 A mes embrassements ses bras seront fermés !  
 Et sa lèvre sera morte à toute caresse !  
 Et je n'entendrai plus sa voix enchanteresse

Qui, durant la veillée où tournaient les fuseaux,  
 Changeait presque en plaisir l'ennui de nos travaux.  
 Désormais pour charmer ma triste solitude,  
 Quand les soirs seront longs et le temps sera rude,  
 Je n'aurai que ma lampe à la pâle clarté  
 Montrant de mon réduit la sombre nudité,  
 Semblable à ces flambeaux dont les lueurs funèbres  
 De l'asile des morts éclairait les ténèbres !  
 Je ne puis accepter un pareil avenir :  
 Je sens que mon destin ici-bas doit finir ;  
 Dans son cercle fatal le désespoir m'enferme.  
 La mort à mes douleurs peut seule mettre un terme.  
 Quand déjà de mon être elle tient la moitié,  
 Pourquoi le reste ici vivrait-il sans pitié ?  
 Parques qui m'accablez, Parques inexorables,  
 Vos rigueurs désormais me seront favorables :  
 Hâtez ma dernière heure. Au séjour souterrain,  
 Ma fille, mon espoir, mon trésor souverain,  
 Quelle que soit des morts la forme insaisissable,  
 Notre amour nous rendra l'une à l'autre palpable ;  
 Il est trop pur, trop saint pour subir le trépas.  
 Tu sentiras mon sein, je sentirai tes bras,  
 Et, de te perdre encor étant enfin sans crainte,  
 Mes champs Elyséens seront dans ton étreinte.  
 Cependant aujourd'hui, pour ne rien négliger,  
 Si ces libations peuvent te soulager,  
 Et de vin et de lait j'arroserai ta cendre,  
 Et te rendrai les soins que tu devais me rendre,



## PROGRAMME

### ET RESULTAT DES CONCOURS.

L'ACADÉMIE, qui avait proposé, en 1844, la question des *avantages et des inconvénients comparés de la grande et de la petite culture*, décida, en août 1845, qu'une médaille d'encouragement de la valeur de 100 fr. serait accordée : 1<sup>o</sup> à M. Serret, ancien notaire à Aubenas ; 2<sup>o</sup> à M. Auguste Lozivy, naturaliste-agriculteur, ré-



dacteur et propriétaire du Journal intitulé : *le Laboureur breton*.

---

PRIX A DÉCERNER EN AOÛT 1846.

---

LÉGISLATION. — *De l'influence que l'application des circonstances atténuantes au grand criminel a exercée sur la bonne administration de la justice.*

Cette influence a-t-elle été favorable ou défavorable à la société?

Peut-on conclure de l'épreuve qui a été faite de la législation de 1832, que la répression des crimes a été plus assurée du côté du jury?

Ou est-il vrai que l'action de la loi a été énermée?

S'aider, pour donner la solution de ces questions diverses, des résultats offerts par la statistique criminelle.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

---

L'Académie, dans sa séance du 22 août 1846, a décerné une mention honorable à M. Abauzid, substitut du procureur du roi à Uzès, et une autre à M. le comte du Coëtlosquet, ancien sous-préfet, à Metz.

---

CONCOURS DE 1847.

---

**Première Question.**

AGRICULTURE. — *Rechercher quels sont les effets qui peuvent résulter de l'emploi du sel commun sur des terres fumées ou non fumées, et cultivées, soit en céréales, soit en plantes fourragères.*

Aucun des mémoires envoyés au concours en 1846 n'ayant rempli les intentions de l'Académie, le sujet

a été remis au concours pour 1847 , et afin de bien montrer le but , l'Académie a cru devoir ajouter les indications suivantes :

Les essais devront être faits sur des sols privés naturellement de sel commun <sup>1</sup>. L'Académie demande , en outre , que chaque essai ait lieu sur une surface au moins d'un are.

Les quantités de sel devront être variées de manière à comprendre au moins les proportions de 1 , 2 , 3 et 5 kilogrammes de sel par are. Dans l'intervalle des divisions du sol où l'on aura porté du sel , on réservera des divisions d'égale surface dans leur état naturel , et les unes et les autres de ces divisions devront être cultivées de la même manière. Le produit des récoltes , dans ces divers cas , sera soigneusement comparé , soit sous le rapport du développement des tiges et des feuilles , soit sous celui de la fructification.

Avant que l'on eût signalé toute l'importance du rôle que jouent certaines substances minérales dans les phénomènes de la vie des plantes , l'Académie royale du Gard , dès l'année 1829 , avait mis au concours une question dont la solution devait contribuer à éclairer cet ordre de faits. Elle avait demandé des recherches sur les effets de certains sels employés comme engrais ; cet appel avait été entendu. Plusieurs mémoires furent envoyés à l'Académie ; elle décerna le prix à l'un des concurrents , M. Lecoq , qui avait le mieux rempli la tâche qu'elle avait assignée. On doit s'étonner que l'ou-

<sup>1</sup> On devra s'assurer , à l'aide des réactifs , si , en effet , ce sol ne contient pas ce genre de sel. Dans le cas où les concurrents ne se seraient point livrés à cette investigation , ils voudront bien envoyer à l'Académie un échantillon du sol sur lequel ils auront opéré.

vrage si remarquable de M. Lecoq <sup>1</sup> n'ait pas eu plus de retentissement. Bien des essais qui ont eu lieu dans ces derniers temps avaient été devancés par ceux de ce physicien. Il avait étendu ses expériences à l'emploi du sel commun ; il en avait constaté l'efficacité dans des limites déterminées. Toutefois , les expériences de M. Lecoq n'avaient porté que sur des surfaces de terrain peu étendues. On se demandait si elles ne s'étaient pas ressenties de quelque influence particulière du climat ou de la nature même du sol. On devait désirer de les voir confirmer par de nouvelles recherches, vu que , dans une semblable matière , on ne saurait trop prendre de soins pour démêler les faits et arriver à des résultats certains. C'est dans ce but que l'Académie a remis au concours la question déjà proposée en 1829 , mais en la précisant davantage et en en limitant l'étendue. L'Académie espère que de nouveaux efforts viendront s'ajouter utilement à ceux qui ont été déjà faits , pour compléter la solution du problème agricole qu'elle a porté de nouveau sur son programme.

Le prix sera d'une médaille d'or de 400 fr.

---

### Deuxième Question.

Chaque siècle a sa loi qui représente les tendances générales de l'esprit humain à une période donnée.

Quelle est la loi de notre époque ?

Peut-on la reconnaître dans le besoin d'améliorations matérielles qui travaille notre génération ?

S'il en est ainsi , ce besoin est-il exclusif , ou ne

<sup>1</sup> Le mémoire de M. Lecoq a été imprimé à Clermont-Ferrant, en 1832.

se concilie-t-il pas avec le développement de l'élément moral ?

En répondant à ces questions , les concurrents n'oublieront pas que , pour être complète , l'étude que leur demande l'Académie doit porter tout à la fois sur les institutions et sur les mœurs de la société actuelle.

Le prix consistera en une médaille d'or de 300 fr.

**Conditions communes aux deux Concours.**

Les ouvrages destinés aux Concours doivent porter une sentence et un billet cacheté renfermant cette même sentence , le nom de l'auteur et son adresse ; ils seront envoyés , *franco* , avant le 15 juin 1847 , à M. Nicor , Secrétaire perpétuel , Hôtel de l'Académie , rue Séguier , n° 7.



---



---

## LISTE

### Des Ouvrages offerts par les Membres résidants , cor- respondants , et par divers auteurs.

---

- De la méthode en Médecine , par M. Phelip.  
 Mémoires d'agriculture , par M. de Labaume.  
 Mémoires archéologiques , par M. Pelet.  
 Recueil de poésies , par M. Reboul.  
 Recueil de poésies , par M. J. Canonge.  
 Mémoires sur divers sujets d'économie politique , par  
 M. Maurin.  
 Du progrès social , par M. de Lafarelle.  
 Nécessité de fonder l'enseignement de l'économie politique ,  
 par le même.  
 Impressions de voyage et mémoires , par M. d'Hombres père.  
 Rapport sur l'industrie du Gard , par M. Vassas.  
 Essai sur le calendrier en général , par M. Liotard.  
 Mémoires sur les eaux , par M. Teissier.  
 OEuvres choisies , par M. Maillet-Lacoste.  
 Mémoire sur l'appareil de Scott , par M. le doct. de Castelnau.  
 Système pénitentiaire , par le même.  
 Nouvelle édition de l'histoire de la civilisation , par M. Roux-  
 Ferrand.  
 Histoire des découvertes et inventions , par le même.  
 Des frictions mercurielles , par le docteur Mazade.  
 Poèmes de M. Boucharlat.  
 Histoire du Languedoc , par M. Magalon.  
 Eloges , par M. Mignet.  
 Rapport de M. Remacle sur les enfants trouvés et les infan-  
 ticides.  
 Statistique de la France , par M. Moreau de Jonnés.  
 Etudes sur le Finistère , par le même.  
 Mémoire sur le magnétisme , par M. le marquis de Guibert.  
 Mémoires archéologiques , par MM. Renouvier et Ricard.  
 Mémoires sur l'industrie du tissage , par M. P. Hedde.  
 Notice sur plusieurs mécaniciens , par le même.

- Poésies , par M. Alex. Rolland.
- Essai sur les états généraux , par M. Boullée , ancien magistrat.
- Rapport de M. Pompée sur les écoles de Paris.
- Mélodies de Théophile Bosc de Marseille.
- Discours de M. Ribes , professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier.
- Nouvelle délimitation des propriétés , par M. le président de Robernier.
- Della forza eletro-motrice , par M. Michel Cito.
- Notice sur Foderé , par M. Bonafous.
- Cueillette de la soie , par le même.
- Éloge de Dandolo , par le même.
- De l'esprit des institutions judiciaires , par M. de la Cuisine , Conseiller à la Cour royale de Dijon
- De la justice criminelle en France , par le même.
- Statistique criminelle en France , par M. Vingtrinier de Rouen.
- Banquet des élèves de Sorèze et comédies , par M. H. Nougquier.
- Mémoires sur la morve , par M. Ch. Anglada.
- Mémoire sur l'hybridation , par M. Lecoq.
- Romans de M. de Pontmartin.
- Des Monts de Piété , par M. Arnould de Namur.
- Mémoires du docteur Tordeux sur les sucres et les eaux des puits artésiens.
- Mémoire de M. Roubaudy de Nice.
- Atti della sesta riunione degli scienziati (Milano).
- De la nécessité d'un enseignement agricole , par M. Boulard.
- De l'amélioration de l'espèce chevaline , par le même.
- Mémoire sur les avantages du concours , par M. Bellin de Lyon.
- Histoire de St-Etienne , par M. I. Hedde.
- Journal du génie civil.
- Du duel , par M. le comte du Coëtlosquet.
- Mémoires du professeur Majocchi.
- Procès-verbaux des conférences du Gard.
- Souvenirs de l'Ardèche , par M. Ovide de Valgorges.
- Projet de statistique de l'Isère , par M. Pitiot.
- Mémoire sur le coton-poudre , par M. Ph. Goguillot , de Vauvert.
- Mémoire de M. Maure sur les conséquences de l'importation du Sésame.

**Lettre de M. Taddei dei cononi d'Orzinuovi , province  
de Brescia.**

**Studi micologici , par M. Venturi.**

**Code philosophique , par M. H. Jullien , de Paris.**

**Congrès de Milan , par le même.**

**Mémoires de M. le chevalier Bertin , de Turin.**

**Tramutazione dei colori , par Fusinieri.**

**Una tromba terrestre , par le même.**

**Recueil de l'Athénée de Brescia.**



---



---

## LISTE

### **Des Recueils et Mémoires adressés par les Sociétés correspondantes.**

---

<i>Ain.</i>	Journal d'agriculture de l'Ain.
<i>Aisne.</i>	Mémoire de la Société des sciences et lettres de St-Quentin.
<i>Allier.</i>	Recueil de la Société académique de Moulins.
<i>Arriège.</i>	Mémoires de la Société d'agric. <sup>re</sup> de Foix.
<i>Bouch.-du-Rhône.</i>	Mémoire de l'Académie des sciences, arts, belles-lettres d'Aix. Publications de la Société académique de Marseille.
<i>Calvados.</i>	Mémoires de la Société académique de Caen. Recueil de la Société d'agric. <sup>re</sup> de Falaise. Annuaire de la même Société. Mémoires de la Société académique de Bayeux.
<i>Charente.</i>	Annales de la Société de la Charente.
<i>Côte-d'Or.</i>	Mémoires de l'Académie de Dijon.
<i>Doubs.</i>	Mémoires de l'Académie de Besançon.
<i>Eure.</i>	Recueil de l'Académie ébroïcienne.
<i>Hérault.</i>	Académie des sciences et lettres de Montpellier. Recueil de la Société archéologique de Béziers.
<i>Garonne.</i>	Recueil de l'Académie des jeux floraux. Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Toulouse.
<i>Gironde.</i>	Recueil de l'Académie royale de Bordeaux.
<i>Indre.</i>	Société d'agriculture de Châteauroux.
<i>Indre et Loire.</i>	Société d'agriculture, sciences, de Tours.
<i>Isère.</i>	Mémoires de la Société académique de Grenoble.



- Loire.* Bulletin de la Société de St-Etienne.
- Loire (Haute-)* Annales de la Société du Puy.
- Loire-Inférieure.* Annales de la Société académique de Nantes.
- Lozère.* Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et lettres de Mende.
- Maine et Loire* Recueil de la Société académique d'Angers.
- Marne.* Mémoires de la Société académique de Châlons-sur-Marne.
- Meurthe.* Mémoires de l'Académie de Reims.
- Moselle.* Mémoires de la Société académique de Nancy.
- Moselle.* Mémoires de l'Académie royale de Metz.
- Nord.* Mémoires de la Société royale de Lille.
- Oise.* Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.
- Oise.* Mémoires de la Société de Valenciennes.
- Oise.* Mémoires de la Société académique de Beauvais.
- Pas-de-Calais.* Recueil de l'Académie d'Arras.
- Pas-de-Calais.* Mémoires de la Société d'agriculture, commerce et arts de Boulogne-sur-Mer.
- Puy-de-Dome.* Annales de la Société de l'Auvergne.
- Rhin.* Bulletins et programmes de la Société de Mulhausen.
- Rhône.* Compte rendu par le secrétaire de l'Académie de Lyon.
- Rhône.* Mémoires de la Société d'histoire naturelle à Lyon.
- Rhône.* Annales de la Société des sciences physiques à Lyon.
- Seine.* Description des brevets d'invention tombés dans le domaine public.
- Seine.* Annuaire et comptes-rendus de la Société phylotechnique, par M. le baron de Ladoucette.
- Seine.* Mémoires de la Société centrale d'agriculture.
- Seine.* Le Journal de la Morale chrétienne.
- Seine.* Bulletin de la Société d'horticulture.
- Seine-Inférieure.* Précis analytique des travaux de l'Académie royale de Rouen.
- Seine-Inférieure.* Mémoires de la Société havraise.

<i>Somme.</i>	Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville.
<i>Var.</i>	Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Toulon.
<i>Yonne.</i>	Société archéologique de Sens.



---

## LISTE ACADÉMIQUE.

### BUREAU — 1845.

*Président* : M. CANONGE.

*Vice-Président* : M. PLEINDOUX aîné ✱:

*Secrétaire perpétuel* : M. NICOT (O. ✱), recteur de l'Académie.

*Trésorier* : M. THOMAS DE LAVERNÈDE, professeur émérite et bibliothécaire de la ville.

### BUREAU — 1846.

*Président* : M. PLEINDOUX aîné ✱.

*Vice-Président* : M. l'abbé PRIVAT, chanoine.

*Secrétaire perpétuel* : M. NICOT (O. ✱), recteur de l'Académie.

*Trésorier* : M. THOMAS DE LAVERNÈDE.

### BUREAU — 1847.

*Président* : M. l'abbé PRIVAT, chanoine.

*Vice-Président* : M. DE DAUNANT (C. ✱), premier président.

*Secrétaire perpétuel* : M. NICOT (O. ✱), recteur de l'Académie.

*Trésorier* : M. THOMAS DE LAVERNÈDE.

### Président honoraire.

M. DARCY ✱, préfet du Gard.

### Académiciens vétérans.

M. Phélip, docteur médecin.

M. Cavalier ✱, président honoraire de la Cour royale de Nîmes.

### Membres résidents.

MM. Thomas de Lavernède, professeur émérite, bibliothécaire de la ville.

Simon Durand ✱, ancien directeur des quinze-vingt.

Nicot (O. ✱), recteur de l'Académie.

Liotard, professeur de mathématiques.

Ch. Rey, propriétaire.

Teulon, conseiller à la Cour royale, député du Gard.  
 Plagniol ❶, inspecteur de l'Académie.  
 D'Espinassoux, propriétaire.  
 Auguste Pelet ❶, entreposeur des tabacs.  
 Goirand de Labaume ❶, conseiller à la Cour royale.  
 J. Reboul.  
 Vassas, ancien élève de l'école polytechnique.  
 Fontaine fils ❶, docteur médecin.  
 Léonce Maurin ❶, procureur du roi.  
 Abric, négociant.  
 Vinard ❶, ingénieur en chef du département du Gard.  
 Philippe Eyssette, avocat.  
 Martin, docteur médecin.  
 Deloche, proviseur du collège royal de Nîmes, Officier de  
 l'université.  
 Fontanès, pasteur.  
 Ferdinand Girard (O. ❶), pair de France, maire de Nîmes.  
 Jules Canonge, homme de lettres.  
 Auguste Cazeing ❶, président du tribunal de commerce.  
 Numa Boucoiran, directeur de l'école de dessin.  
 Pleindoux ❶, docteur médecin.  
 L'abbé Privat, chanoine.  
 De La Farelle, ancien magistrat.  
 Baron de Daunant (C. ❶), premier président, pair de France.  
 Rivoire, chef de division à la préfecture.  
 Bernard ❶, capitaine d'état major.

#### Membres non résidents.

MM. le baron d'Hombres (Firmas) ❶, membre correspondant  
 de l'institut de France, à Alais.  
 Emilien Vincens ❶, conseiller d'état, à Paris.  
 Gergonne (O. ❶), recteur de l'Académie à Montpellier.  
 Blaud, médecin à Beaucaire.  
 Le marquis d'Aramon ❶, pair de France.  
 Guizot (G. C. ❶), député du Calvados, ministre des affaires  
 étrangères.  
 De Gasparin (C. ❶), pair de France.  
 Dupré de Piermal, juge à Valence.  
 Isidore de Ricard ❶, conseiller à la Cour de cassation, pair  
 de France.

- Barbaroux ✱, procureur-général à l'Île-Bourbon.  
 Crivelli, juge à Laon.  
 Jules Teissier, docteur médecin à Anduze.  
 Maillet-Lacoste ✱, professeur de littérature latine à la Faculté de Caen.  
 Simil, chanoine à A. gen.  
 Enjalric aîné ✱, président honoraire de la Cour royale de Nîmes, à Aix.  
 Serres, docteur médecin à Alais.  
 Dumas (Emilien), naturaliste à Sommières.  
 De Poujols ✱, naturaliste à Manduel.  
 Benjamin Valz ✱, directeur de l'observatoire à Marseille.  
 Roustan, inspecteur de l'Académie d'Aix.  
 D'Hombres fils, maire de St-Hippolyte-de-Caton.  
 Collin, peintre à Paris.  
 Remacle, ancien magistrat à Arles.  
 Ferdinand Béchard, avocat à Paris.  
 Sibour, évêque de Digne.  
 Roux-Ferrand ✱, membre de la commission chargée de l'examen des ouvrages dramatiques.  
 Thomas de St-Laurent ✱, capitaine d'état-major à la Bastide-d'Engras.  
 Isidore Brun, homme de lettres à St-Gilles.

#### **Associés correspondants.**

- MM. Crell, correspondant de l'Institut, à Helmstad.  
 Georgi, à Pétersbourg.  
 Piétri ✱, à Bastia,  
 Le Chevalier, à Paris.  
 Desgranges, docteur médecin à Lyon.  
 Guérin, membre de l'Athénée de Vaucluse, à Avignon.  
 Labouisse, à Paris.  
 Le baron de Chaudruc de Crazannes ✱, sous-préfet à Castel-Sarrazin.  
 Bertholoni, docteur médecin à Sarzane.  
 Bucharlat ✱, professeur de mathématiques à Paris.  
 Ballanche ✱, membre de l'Académie française à Paris.  
 Mignet (C. ✱), conseiller d'état.  
 Marcel de Serres ✱, professeur à la Faculté des sciences, à Montpellier.  
 Requier, botaniste à Avignon.

- J. Bard ☼, de la Côte-d'Or.  
 Soulacroix (O. ☼), recteur honoraire, chef de division au ministère de l'instruction publique.  
 Arthur Bougnot ☼, membre de l'Institut, à Paris.  
 Humbert, professeur à Genève.  
 Pagezy (O. ☼), colonel-d'état-major à Nîmes.  
 Sausse-Villiers, receveur des domaines à Avignon.  
 Michaud ☼, officier au 10<sup>me</sup> régiment de ligne.  
 Lecoq, professeur d'histoire naturelle à Clermont.  
 Bazin, avocat à la Cour royale, à Paris.  
 Colladon, physicien à Paris.  
 Alix, professeur d'humanités au collège royal de Bourges.  
 Richon des Brus ☼, docteur médecin à Puy.  
 Lopez, docteur médecin à Montpellier.  
 De Quatrefage ☼, professeur à la Faculté des sciences, à Toulouse.  
 Le baron Ladoucette ☼, ancien préfet des Basses-Alpes, secrétaire de la Société philotechnique, député.  
 Tabarié, chimiste à Montpellier.  
 Hedde (Philippe), à Nîmes.  
 Colard Descherres ☼, capitaine au 52<sup>me</sup> de ligne, naturaliste.  
 Michel Berr ☼, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.  
 Duvivier, homme de lettres à Paris.  
 Moreau de Jonnés ☼, officier supérieur d'état-major, chef de bureau au ministère du commerce.  
 Le chevalier de Sauriac ☼, président de la Société d'agriculture de l'Arriège, à Foix.  
 Giraud (O. ☼), inspecteur-général des études, membre de l'Institut, à Paris.  
 Désiré Nisard ☼, chef de division au ministère de l'instruction publique, à Paris.  
 Matter (O. ☼), inspecteur-général des bibliothèques à Paris.  
 De Malbosc, naturaliste à Berrias.  
 Doublet de Boisthibault, avocat à Chartres.  
 Germain, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.  
 Chevalier, chimiste à Orléans.  
 Quenin ☼, juge de paix à Orgon, membre du Conseil-général des Bouches-du-Rhône, à Orgon.  
 Albert Lenoir ☼, membre du comité historique et des arts au ministère de l'instruction publique, à Paris.  
 Magen, homme de lettres à Agen.

- Lecerf, professeur à la Faculté de droit de Caen.  
 Hardouin, docteur en droit à Amiens.  
 Ragut, secrétaire-général de la Société académique de Mâcon.  
 Du Pasquier, professeur à l'école sanitaire de médecine, à Lyon.  
 Félicie d'Escudier, à Beaucaire.  
 Le vicomte de Santarem 彙, à Paris.  
 Bonafous 彙, directeur du jardin des plantes, à Turin.  
 De Saive, médecin, ancien directeur de l'école de médecine,  
 à Liège.  
 De Payan-Dumoulin, avocat, Secrétaire de la Société de sta-  
 tistique de la Drôme, à Valence.  
 Lambert 彙, ancien préfet à Gènes.  
 Baron de Jessaint (C. 彙), préfet à Chartres.  
 Cambessedes 彙, botaniste à Pradines.  
 Jules Renouvier, inspecteur des monuments historiques, à  
 Montpellier.  
 Le chanoine Stancovitch, à Istria.  
 Julien de Paris 彙, à Paris.  
 Barbier, peintre à Paris.  
 Causse, bâtonnier de l'Ordre des avocats à Nîmes.  
 Ricard (Adolphe), secrétaire-archiviste de la Société archéo-  
 logique à Montpellier.  
 Alexandre Rolland, bibliothécaire de S. A. R. Madame Adé-  
 laude, à Paris.  
 Alexis Perret, professeur adjoint à la Faculté de sciences à  
 Dijon.  
 Teste (C. 彙), pair de France, président à la Cour de cassation.  
 De Robernier, président du tribunal de première instance à  
 Alais.  
 Jaquemin, homme de lettres à Arles.  
 Magalon, hommes de lettres à Bagnols.  
 Payan, docteur médecin à Aix.  
 Alphonse Dumas, propriétaire à Nîmes.  
 Marquis de Guibert, botaniste à Beaucaire.  
 De Castelnau, docteur médecin à Nîmes.  
 Mazade, docteur médecin à Anduze.  
 Ignon, conseiller à la Cour royale de Nîmes.  
 Ovide de Valgorge, avocat, inspecteur des monuments his-  
 toriques de l'Ardèche.  
 Isidore Hedde, membre de la commission envoyée en Chine,  
 à St-Etienne.